

Montréal  
en *action*

# BUDGET 2011 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal 







GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence  
pour la présentation des  
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Ville de Montréal  
Québec**

pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La GFOA (*Government Finance Officers Association*), qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Ville de Montréal son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2010.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activités, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que les présents documents budgétaires respectent les mêmes critères et compte les soumettre au concours du prix d'excellence de 2011.



Adopté par  
le conseil municipal  
le 15 décembre 2010

et par  
le conseil d'agglomération  
le 17 décembre 2010

Préparé par  
le Service des finances

**NOTE**

Toutes les données budgétaires de ce document  
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire

## LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2011 sont disponibles sous formats papier et dans l'Internet pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

**Budget 2011** (version française disponible le 1<sup>er</sup> décembre 2010 - formats papier et Internet)



<b>Messages et certificat du trésorier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les messages du maire et du vice-président du comité exécutif et responsable des finances, du directeur général et du trésorier et le certificat du trésorier</li> </ul>
<b>Profil de Montréal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'organigramme de la Ville, les membres des conseils, du comité exécutif, des commissions permanentes et la situation économique</li> </ul>
<b>Introduction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la présentation du budget et ses principaux éléments</li> </ul>
<b>Budget par activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le budget de la Ville de Montréal selon les fonctions municipales, l'analyse des activités de fonctionnement (municipal – agglomération)</li> </ul>
<b>Budget par unités d'affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le budget de la Ville de Montréal selon la structure organisationnelle</li> </ul>
<b>Programme triennal d'immobilisations (PTI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le PTI 2011-2013 en bref</li> <li>▪ les acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs</li> <li>▪ les modes de financement par catégories d'actifs</li> <li>▪ les acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires</li> <li>▪ les impacts sur le budget de fonctionnement</li> <li>▪ le détail par projets et par programmes du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération</li> </ul>
<b>Dettes et situation financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le portrait de l'endettement de la Ville</li> </ul>
<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fiscalité du budget relevant du conseil municipal</li> </ul>
<b>Quotes-parts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les quotes-parts sous la responsabilité du conseil d'agglomération</li> </ul>
<b>Renseignements complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal</li> </ul>
<b>Annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la structure de présentation de l'information budgétaire</li> <li>▪ les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement</li> <li>▪ le partage des compétences et la confection du budget de 2011</li> <li>▪ la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif</li> <li>▪ les compétences des arrondissements et des services centraux</li> <li>▪ la synthèse des politiques financières</li> <li>▪ le calendrier des commissions d'étude du budget</li> <li>▪ les informations relatives au Fonds de l'eau, au portrait consolidé des investissements en transport ainsi qu'au Fonds d'investissement</li> <li>▪ la taxe sur les parcs de stationnement : secteurs d'application</li> <li>▪ la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés</li> <li>▪ des chiffres qui parlent de Montréal</li> </ul>

## **Budget et Programme triennal d'immobilisations par arrondissements et services centraux** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010*)



- l'organigramme, les revenus et les charges par activités ainsi que les projets d'investissement de chaque arrondissement et des services centraux

## **Cahier d'information complémentaire** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010*)



- le cahier complémentaire regroupe des textes portant sur des changements, des interventions ou des projets municipaux qui ont un impact direct sur la gestion financière de la Ville. Ce cahier permet d'étayer et de développer sur différents sujets de l'actualité budgétaire et financière et de les situer dans leur contexte socio-économique

## **Divers** (*disponible seulement dans l'Internet*)



- le budget consolidé de 2011
- les politiques financières
- le budget et le PTI des années antérieures
- les rapports annuels et financiers en cours et ceux des années antérieures
- la documentation des années antérieures

## **Références rapides**

États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Ville de Montréal .....	22
Programme triennal d'immobilisations .....	81
Rémunération globale et effectif .....	160
Définitions, abréviations et acronymes .....	Annexes 11 et 12



## TABLE DES MATIÈRES

Le guide d'utilisation des documents budgétaires  
Table des matières et index des tableaux, des figures et des graphiques

### Messages et certificat du trésorier

Message du maire et du vice-président du comité exécutif et responsable des finances .....	xi
Message du directeur général et du trésorier.....	xiii
Certificat du trésorier .....	xv

### Profil de Montréal

L'organigramme 2011 .....	1
La structure des services centraux.....	3
Les membres du conseil municipal .....	5
Les membres du conseil d'agglomération.....	7
Les membres des conseils d'arrondissement .....	8
Les membres du comité exécutif.....	11
Les commissions permanentes du conseil municipal.....	12
Les commissions permanentes du conseil d'agglomération .....	13
La situation économique .....	14

### BUDGET 2011

#### Introduction

Présentation du budget .....	17
------------------------------	----

#### Budget par activités

Principaux éléments budgétaires de 2011 .....	19
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	21
Analyse des activités de fonctionnement	
Revenus.....	29
Charges, quotes-parts et financement .....	39
Affectations .....	59

#### Budget par unités d'affaires

Le budget selon la structure organisationnelle .....	61
Le budget des arrondissements .....	65
Le budget des services centraux.....	66
Les autres postes budgétaires et le financement .....	69
Les dépenses communes .....	69
Les frais de financement .....	72
Les dépenses de contributions .....	73
Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	77
Le financement .....	77
Élimination des transactions internes et inter-entités .....	79

## **Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 (PTI)**

Le Programme triennal d'immobilisations en bref .....	81
État des activités d'immobilisations et des modes de financement .....	83
Les modes de financement .....	87
Les acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif.....	92
Les modes de financement par catégories d'actif .....	95
Les impacts sur le budget de fonctionnement .....	97
Les acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires .....	99
Détail des investissements par projets du budget du conseil municipal.....	103
Détail des investissements par projets du budget du conseil d'agglomération.....	113

## **Dette et situation financière**

L'endettement .....	119
La gestion de la dette.....	121
Le portrait financier .....	123

## **Fiscalité**

La fiscalité de 2011 .....	131
La variation de charges fiscales de la Ville de Montréal.....	140
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.....	142

## **Quotes-parts**

Les quotes-parts .....	149
------------------------	-----

## **Renseignements complémentaires**

L'analyse des charges et du financement par objets .....	155
La rémunération globale et la variation de l'effectif .....	160
La variation de l'effectif.....	163

## **Annexes**

1. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables ...	1.1
2. Le partage des compétences et la confection du budget.....	2.1
3. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif .....	3.1
4. Les compétences des arrondissements et des services centraux.....	4.1
5. Synthèse des politiques financières .....	5.1
6. Calendrier des commissions d'étude du budget .....	6.1
7. Fonds de l'eau .....	7.1
8. Portrait consolidé des investissements en transport.....	8.1
9. Fonds d'investissement .....	9.1
10. Taxe sur les parcs de stationnement : secteurs d'application.....	10.1
11. Glossaire et idiomes .....	11.1
12. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations.....	12.1
13. Des chiffres qui parlent de Montréal .....	13.1

## INDEX DES TABLEAUX

### PROFIL DE MONTRÉAL

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal .....	15
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board of Canada, RMR de Montréal, de 2011 à 2014 .....	16

### BUDGET 2011

#### Budget par activités

Tableau 3	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	22
Tableau 4	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil municipal.....	26
Tableau 5	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil d'agglomération .....	27
Tableau 6	Taxes et paiements tenant lieu de taxes - sommaire (municipal – agglomération) .....	29
Tableau 7	Taxes et paiements tenant lieu de taxes - détail (municipal – agglomération) .....	31
Tableau 8	Quotes-parts (agglomération).....	32
Tableau 9	Services rendus et autres revenus (municipal – agglomération).....	33
Tableau 10	Transferts (municipal – agglomération) .....	36
Tableau 11	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme (municipal – agglomération) .....	37
Tableau 12	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement (municipal – agglomération) .....	38
Tableau 13	Charges d'administration générale (municipal – agglomération).....	39
Tableau 14	Charges de sécurité publique (municipal – agglomération).....	43
Tableau 15	Charges de transport (municipal – agglomération).....	45
Tableau 16	Variation des contributions et de la charge à financer par quotes-parts.....	46
Tableau 17	Charges d'hygiène du milieu (municipal – agglomération) .....	47
Tableau 18	Charges de santé et de bien-être (municipal – agglomération) .....	50
Tableau 19	Charges d'aménagement, urbanisme et développement (municipal – agglomération) .....	52
Tableau 20	Charges de loisirs et culture (municipal – agglomération).....	54
Tableau 21	Frais de financement (municipal – agglomération).....	56
Tableau 22	Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération ....	57
Tableau 23	Financement (municipal – agglomération).....	58
Tableau 24	Affectations (municipal – agglomération).....	59

## Budget par unités d'affaires

Tableau 25	Prévisions budgétaires de 2011 des unités d'affaires .....	62
Tableau 26	Prévisions budgétaires de 2011 des directions .....	64
Tableau 27	Dépenses communes.....	69
Tableau 28	Autres dépenses communes.....	71
Tableau 29	Frais de financement.....	72
Tableau 30	Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires .....	73
Tableau 31	Contributions aux autres organismes .....	76
Tableau 32	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	77
Tableau 33	Financement.....	77
Tableau 34	Élimination des transactions internes et inter-entités.....	79

## Programme triennal d'immobilisations 2011-2013

Tableau 35	État des activités d'immobilisations à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	83
Tableau 36	État des activités d'immobilisations à des fins fiscales – Budget du conseil municipal.....	84
Tableau 37	État des activités d'immobilisations à des fins fiscales – Budget du conseil d'agglomération .....	85
Tableau 38	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables – Budget de la Ville de Montréal .....	89
Tableau 39	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables – Budget du conseil municipal.....	90
Tableau 40	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables – Budget du conseil d'agglomération .....	91
Tableau 41	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal.....	92
Tableau 42	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal.....	93
Tableau 43	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération .....	94
Tableau 44	Modes de financement par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal.....	95
Tableau 45	Modes de financement par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal.....	95
Tableau 46	Modes de financement par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération .....	96
Tableau 47	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal .....	100
Tableau 48	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires – Budget du conseil municipal.....	101
Tableau 49	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération .....	102



**Dettes et situation financière**

Tableau 50	Coût de la dette en 2011 .....	120
------------	--------------------------------	-----

**Fiscalité**

Tableau 51	Taux de 2011, taxe sur les parcs de stationnement .....	132
Tableau 52	Taux de 2011, immeubles de la catégorie résiduelle .....	135
Tableau 53	Taux de 2011, immeubles de six logements ou plus .....	136
Tableau 54	Taux de 2011, immeubles non résidentiels .....	137
Tableau 55	Tarifification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	138
Tableau 56	Tarifification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	139
Tableau 57	Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2010 et 2011, par arrondissements, immeubles résidentiels .....	140
Tableau 58	Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2010 et 2011, par arrondissements, immeubles non résidentiels .....	141
Tableau 59	Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, Ville de Montréal .....	142
Tableau 60	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements.....	143
Tableau 61	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2011, 2012 et 2013.....	146
Tableau 62	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal .....	147

**Quotes-parts**

Tableau 63	Quotes-parts de 2011 .....	150
Tableau 64	Quotes-parts générales de 2011 réparties par activités .....	152

**Renseignements complémentaires**

Tableau 65	Analyse des charges et du financement par objets .....	156
Tableau 66	Composantes de la masse salariale.....	160
Tableau 67	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur .....	162
Tableau 68	Effectif réparti selon la structure organisationnelle .....	164
Tableau 69	Effectif réparti selon la structure organisationnelle - Directions .....	165

**Annexes**

Tableau 70	Résumé des compétences relevant, soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissements .....	2.4
Tableau 71	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux.....	4.1
Tableau 72	État prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau.....	7.3
Tableau 73	Détail des acquisitions d'immobilisations pour les trois prochaines années .....	7.4
Tableau 74	Portrait consolidé des investissements de Montréal en transport Activités d'immobilisations.....	8.1
Tableau 75	Activités d'immobilisations – Fonds d'investissement par projets.....	9.2

## INDEX DES FIGURES

### BUDGET 2011

#### Introduction

Figure 1	Présentation du budget global de la Ville de Montréal .....	18
----------	---	----

#### Fiscalité

Figure 2	Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels imposables, du rôle 2007-2010 au rôle 2011-2013, ville de Montréal .....	144
Figure 3	Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2007-2010 au rôle 2011-2013, par arrondissements.....	145
Figure 4	Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles non résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2007-2010 au rôle 2011-2013, par arrondissements.....	145

#### Annexes

Figure 5	Partage des compétences – instances politiques et territoires d'application .....	2.2
Figure 6	Taxe sur les stationnements – secteurs d'application .....	10.1

## INDEX DES GRAPHIQUES

### BUDGET 2011

#### Budget par activités

Graphique 1	Provenance des revenus.....	24
Graphique 2	Charges par fonctions .....	25

#### Dettes et situation financière

Graphique 3	Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2011 .....	123
Graphique 4	Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, des années 2001 à 2011.....	124
Graphique 5	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement, des années 2001 à 2011.....	125
Graphique 6	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), des années 2001 à 2011 .....	126
Graphique 7	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2011 .....	127
Graphique 8	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, des années 2001 à 2011 .....	128
Graphique 9	Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, des années 2001 à 2011 .....	129

#### Renseignements complémentaires

Graphique 10	Charges par objets .....	155
--------------	--------------------------	-----

MESSAGES ET  
CERTIFICAT DU TRÉSORIER





MESSAGE DU MAIRE ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF  
ET RESPONSABLE DES FINANCES

Mesdames,  
Messieurs,

Le budget que nous vous présentons aujourd'hui incarne la volonté profonde de notre administration de continuer à offrir aux citoyennes et citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer.

Il témoigne de tous les efforts que déploie l'administration montréalaise pour optimiser l'efficacité de ses activités en mettant en œuvre d'abord au sein même de la fonction publique une révision des façons de faire, tant par le resserrement des règles de fonctionnement que par la mise en commun de certaines activités.

En outre, il réaffirme toute l'importance que notre administration accorde à la rénovation et à la modernisation de nos actifs, tant les infrastructures d'eau et routières que notre patrimoine, nos équipements sportifs et nos parcs. En 2011, cela se traduira par un investissement de 790 M\$. Notre administration reconnaît la nécessité d'accélérer la réhabilitation de nos actifs en limitant le niveau d'endettement de la Ville.

Ce budget démontre, une fois de plus, notre parti pris pour les transports actifs et collectifs, comme le révèle notre contribution de base à la STM qui se voit, encore une fois, bonifiée de près de 8 % par rapport à l'an dernier. Pour financer cette hausse de sa contribution, la Ville utilisera ses pouvoirs habilitants pour mettre en place une taxe par véhicule immatriculé sur le territoire de l'île de Montréal.

Ce budget réitère également notre volonté de répondre aux besoins des familles montréalaises. En 2011, nous continuerons de multiplier nos initiatives pour rendre nos milieux de vie encore plus attrayants et accueillants pour les familles, en consacrant notamment près de 30 M\$ à nos divers programmes en lien avec le logement, dont le programme d'accès à la propriété.

Forte de sa détermination à faire de Montréal un modèle en termes de développement durable, notre administration continuera d'investir, notamment, dans la mise en valeur et l'acquisition d'espaces verts, l'augmentation de la quantité de matières qu'elle recycle ainsi que le traitement des déchets et l'utilisation de ces derniers.

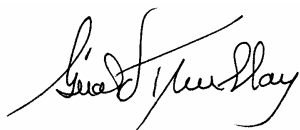
Par ailleurs, toujours dans le but d'assurer le plein développement de Montréal, nous continuerons de travailler ardemment avec nos partenaires afin d'innover pour bâtir une métropole culturelle qui rayonne dans le monde et qui agit comme moteur de développement économique du Québec.

Outre ces investissements pour soutenir la création et consolider Montréal comme une destination de choix, nous maintiendrons le cap sur nos investissements pour réaliser les grands projets portés par nos partenaires dans le cadre de la vision de Montréal 2025. L'essor de la métropole passe avant tout par l'ambition que nous lui consacrons et notre capacité à concrétiser, ensemble, nos objectifs. C'est pourquoi, en 2011, la Ville reconduira le Fonds d'investissement et consacra plus de 124 M\$ à la réalisation de projets créateurs de richesse comme la première phase du projet du Havre de Montréal, celui du Quartier de la santé et la poursuite de la réalisation du Quartier des spectacles.

Au printemps dernier, nous avons élargi le mandat des commissions sur les finances pour y inclure les élus de tous les partis et des villes liées afin que leurs membres participent à l'exercice d'analyse et de réflexion en amont du dépôt du budget.

C'est avec un souci d'efficacité accrue, de transparence et de renouveau que tous les élus et l'ensemble de la fonction publique montréalaise s'appliqueront à réaliser les priorités que nous vous présentons ici. En 2011, nous serons plus que jamais voués à aller de l'avant, en redonnant confiance aux citoyens et en prenant soin de notre ville, de ses acquis comme de son avenir.

Le maire de Montréal  
et président du comité exécutif,



Gérald Tremblay

Le vice-président du comité exécutif  
et responsable des finances,



Alan DeSousa, FCA

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER

Montréalaises,  
Montréalais,

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons aujourd'hui le budget de 2011 de la Ville de Montréal. Ce budget comporte des gestes audacieux qui témoignent du leadership de la Ville en matière de saine gestion financière.

Il faut le rappeler, Montréal est beaucoup plus qu'une ville. Elle est une métropole internationale qui doit composer avec bientôt 375 années d'histoire, une richesse patrimoniale et un actif à préserver et à rénover. C'est la ville la plus urbanisée du Québec, mais aussi un exemple en matière de développement durable en raison des efforts qu'elle y consacre. Les services qu'elle offre aux 1,9 million de résidents sur l'île de Montréal contribuent à rendre leurs milieux de vie encore plus accueillants et sécuritaires.

Ce sont là autant de défis dans les activités du quotidien qui nécessitent une gestion avisée, prudente et rigoureuse des fonds publics ainsi que des contrôles internes indispensables. À cela s'ajoute notre capacité à déployer des stratégies financières à long terme, tout en tenant compte du contexte économique et des imprévus. Notre rôle, à titre de fonction publique, est de tout mettre en œuvre, de la façon la moins coûteuse et la plus efficiente et transparente qui soit, pour livrer aux citoyennes et aux citoyens des services de qualité, conformément aux orientations ambitieuses, mais réalistes données par l'administration municipale.

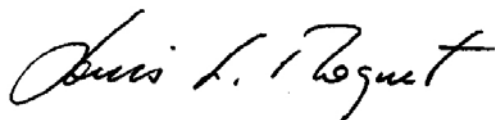
Le maire de Montréal nous a récemment mandatés pour générer des économies récurrentes de 250 M\$ d'ici la fin 2012, tout en réalisant les actions prioritaires qu'il a établies pour 2011. Ce défi de taille, qui vise à minimiser la hausse des charges fiscales générales, nécessitera une réelle remise en question de nos façons de faire.

Déjà, en 2010, nous mettions en place une série de mesures pour offrir une organisation encore plus efficiente. Pensons notamment au renforcement des contrôles d'attribution des contrats et de gestion de projet, au renforcement de l'expertise interne dans divers domaines stratégiques de la Ville, occasionnant par ailleurs une réduction des coûts de l'octroi de contrats pour 2011, à l'intégration de plusieurs processus d'affaires et de systèmes et au renforcement des outils de planification à long terme.

Bien au-delà de tout ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, l'exercice 2011 sera consacré à l'accélération du déploiement de ce chantier d'optimisation. Tout d'abord, les activités de soutien, particulièrement dans les services centraux et les sociétés paramunicipales, seront revues afin de minimiser leurs coûts et d'orienter le maximum de ressources disponibles vers le financement des services aux citoyens. Le capital humain, les finances, l'approvisionnement, le soutien juridique, les communications et l'informatique en sont des exemples. Au courant de l'année, nous ciblerons d'autres secteurs où il est possible de revoir et d'intégrer nos façons de faire, de manière à atteindre notre objectif de 250 M\$ d'économies récurrentes. Nous verrons également à mesurer l'impact de cette intégration par la comparaison d'indicateurs clés avec ceux d'organisations performantes comparables à la Ville de Montréal.

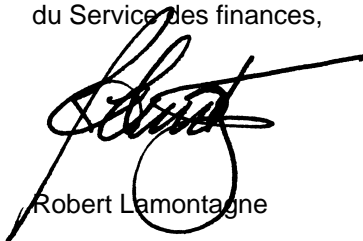
Si ce budget est le reflet d'un renouveau amorcé l'an dernier, soyez assurés que le dénominateur commun qui se perpétue est celui d'une fonction publique consciencieuse, engagée et compétente, sans laquelle nous ne pourrions aujourd'hui affronter les défis que nous lance l'administration municipale. Tout l'honneur lui revient et nous tenons à la remercier vivement pour son dévouement.

Le directeur général  
de la Ville de Montréal,



Louis Roquet

Le trésorier et directeur principal  
du Service des finances,



Robert Lamontagne



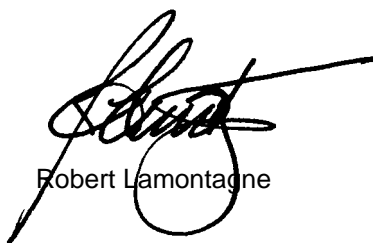
CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable d'émettre un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	260 283,3	150 552,2
▪ Remboursement de la dette à long terme	224 236,5	141 952,3
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	518 180,5	256 210,2
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	95 362,8	525 319,9
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 039 852,9	1 179 846,0

Le trésorier,



Robert Lamontagne

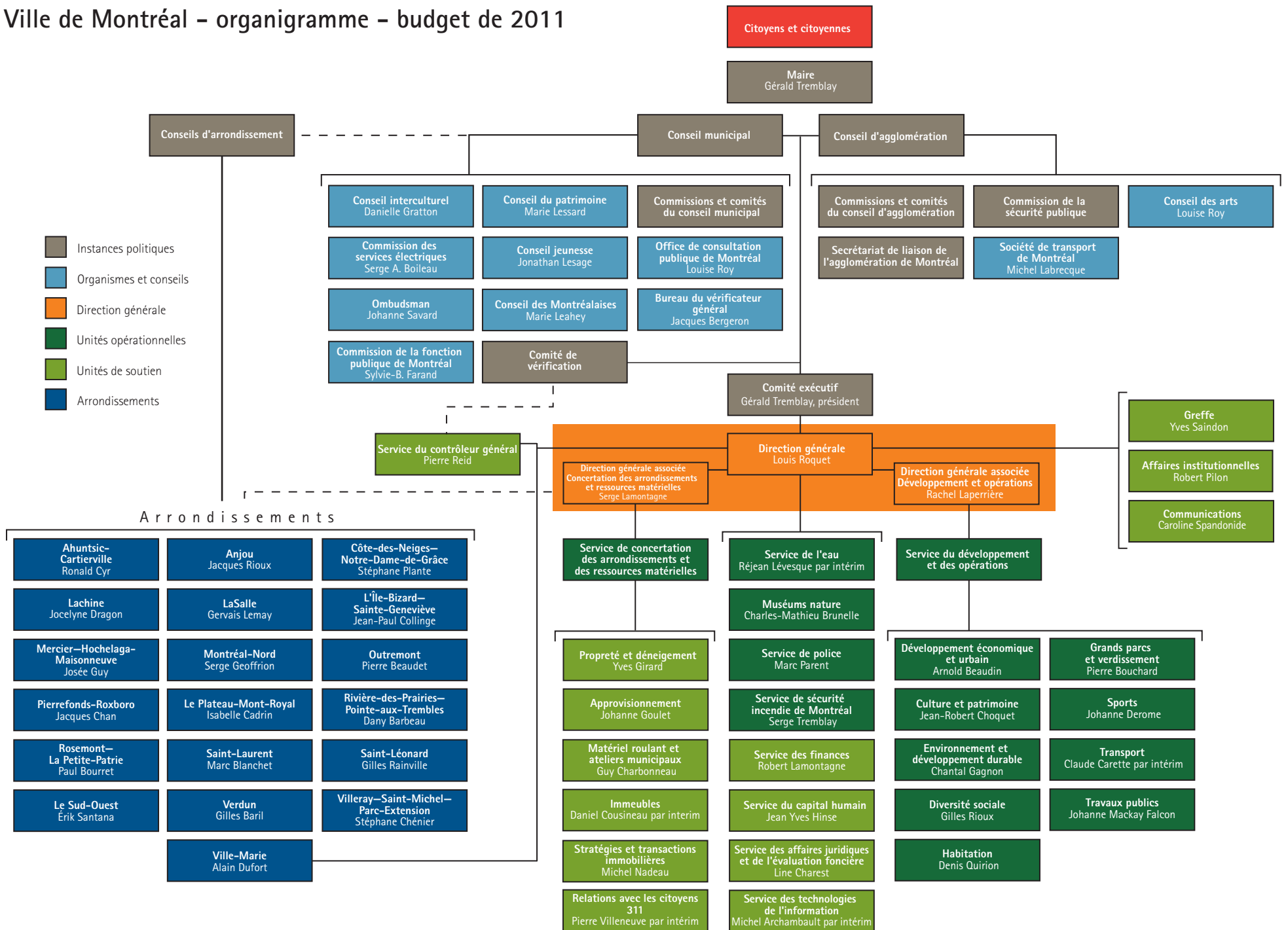
Le 1<sup>er</sup> décembre 2010



# PROFIL DE MONTRÉAL



# Ville de Montréal – organigramme – budget de 2011





## La structure des services centraux

- Le **Service de la direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la ville, des relations internationales et institutionnelles, du greffe, des muséums nature, des communications corporatives, des relations avec les médias et du centre d'impression numérique et de conception visuelle.
- Le **Service de l'eau** est responsable de la gestion des eaux.
- Le **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles** est responsable des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, de l'unité de la propreté et du déneigement, de l'information diffusée aux citoyens, du centre d'appel, de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier de la Ville utilisé à des fins corporatives et d'assurer une vision intégrée, concertée et cohérente des interventions des différents arrondissements et des services corporatifs dans la prestation des services.
- Le **Service de la sécurité incendie** est responsable de la sécurité civile, de la planification stratégique, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions et du support et de l'expertise technique.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, de la planification stratégique, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1 et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière** est responsable des affaires civiles, pénales et criminelles et de l'évaluation foncière.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des prestations de retraite.
- Le **Service des technologies de l'information** a la responsabilité des systèmes d'information et de la géomatique.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service du contrôleur général** est responsable de renforcer les structures de vérification et de contrôle.
- Le **Service du développement et des opérations** est responsable de la culture et du patrimoine, de la diversité sociale et des sports, des grands parcs et du verdissement, de la gestion du Parc du Mont-Royal, des transports, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, du développement économique, de l'urbanisme et de l'habitation.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif. De plus, la Ville contribue financièrement à plusieurs organismes, notamment le Conseil des arts, la Société de transport de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, l'Ombudsman et le Conseil du patrimoine.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).





LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Gérald Tremblay**, maire

- **Applebaum, Michael**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ayotte, Élane**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Barbe, Manon**  
LaSalle
- **Bélanger, Daniel**  
Le Sud-Ouest
- **Bélanger, Richard**  
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Benjamin, Frantz**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Bergeron, Richard**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Bissonnet, Michel**  
Saint-Léonard
- **Blanchard, Laurent**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Bourgeois, Caroline**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Brunet, Étienne**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Calderone, Maria**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Campbell, Jocelyn Ann**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Chitilian, Harout**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Cinq-Mars, Marie**  
Outremont
- **Clarke, Susan**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Cowell-Poitras, Jane**  
Lachine
- **Croteau, François W.**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**  
Lachine
- **Décarie, Suzanne**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Deguire, Gilles**  
Montréal-Nord
- **Deros, Mary**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**  
LaSalle
- **DeSousa, Alan**  
Saint-Laurent
- **Dorais, Benoit**  
Le Sud-Ouest
- **Dubois, Christian G.**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Duplessis, Josée**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Farinacci, Alvaro**  
LaSalle
- **Ferrandez, Luc**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Forcillo, Sammy**  
Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Fournier, Véronique**  
Le Sud-Ouest
- **Gadoury, Marc-André**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Gagnier, Pierre**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Gibeau, Jean-Marc**  
Montréal-Nord
- **Harel, Louise**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Hénault, Andrée**  
Anjou
- **Lampron, Pierre**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lefebvre, Elsie**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Limoges, François**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mainville, Pierre**  
Ville-Marie
- **Marotte, Ginette**  
Verdun
- **McQueen, Peter**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ménard, Réal**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Miele, Francesco**  
Saint-Laurent
- **Miranda, Luis**  
Anjou
- **Norris, Alex**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Perez, Lionel**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

- **Perri, Dominic**  
Saint-Léonard
- **Primeau, Gaëtan**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Robillard, François**  
Ville-Marie
- **Rotrand, Marvin**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Salem, Aref**  
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Tassé, Alain**  
Verdun
- **Teti-Tomassi, Clementina**  
Montréal-Nord
- **Thériault, Lyn**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Thuillier, Émilie**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Trudel, Claude**  
Verdun
- **Veneri, Frank**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Zambito, Robert L.**  
Saint-Léonard

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Gérald Tremblay**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Applebaum, Michael**  
Maire d'arrondissement  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**  
Mairesse d'arrondissement  
LaSalle
- **Bélanger, Richard**  
Maire d'arrondissement  
L'Île-Bizard–Sainte-  
Geneviève
- **Bissonnet, Michel**  
Maire d'arrondissement  
Saint-Léonard
- **Cinq-Mars, Marie**  
Mairesse d'arrondissement  
Outremont
- **Croteau, François W.**  
Maire d'arrondissement  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dequire, Gilles**  
Maire d'arrondissement  
Montréal-Nord
- **Deschamps, Richard**  
Conseiller de la ville  
LaSalle
- **DeSousa, Alan**  
Maire d'arrondissement  
Saint-Laurent
- **Mainville, Pierre**  
Conseiller de la ville  
Ville-Marie
- **Miranda, Luis**  
Maire d'arrondissement  
Anjou
- **Samson, Anie**  
Mairesse d'arrondissement  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Trudel, Claude**  
Maire d'arrondissement  
Verdun
- **Worth, Monique**  
Mairesse d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Coutu, Robert**  
Maire de Montréal-Est
- **Deroo, Francis**  
Maire de Sainte-Anne-de-  
Bellevue
- **Housefather, Anthony**  
Maire de Côte Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**  
Maire de Dollard-  
Des Ormeaux
- **Masella, Beny**  
Maire de Montréal-Ouest
- **McLeish, George**  
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**  
Maire de Pointe-Claire
- **Meaney, John W.**  
Maire de Kirkland
- **Pollock, David**  
Maire de Beaconsfield
- **Rouleau, Edgar**  
Maire de Dorval\*
- **Roy, Philippe**  
Maire de Mont-Royal
- **Steinberg, William**  
Maire de Hampstead
- **Trent, Peter F.**  
Maire de Wesmount
- **Tutino, Maria**  
Mairesse de Baie-D'Urfé
- Représentantes de  
Dollard-Des Ormeaux :  
**Gauthier, Colette**  
du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011  
**Bayouk, Zoe**  
du 1<sup>er</sup> juillet au  
31 décembre 2011

\* Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

**Gérald Tremblay**, maire

**Arrondissements**

Ahuntsic-Cartierville

- **Gagnier, Pierre**  
Maire d'arrondissement
- **Brunet, Étienne**  
Conseiller de la ville  
District du Sault-au-Récollet
- **Campbell, Jocelyn Ann**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Sulpice
- **Chitilian, Harout**  
Conseiller de la ville  
District de Bordeaux-Cartierville
- **Thuillier, Émilie**  
Conseillère de la ville  
District d'Ahuntsic

- **Clarke, Susan**  
Conseillère de la ville  
District de Loyola
- **Fotopulos, Helen**  
Conseillère de la ville  
District de Côte-des-Neiges
- **McQueen, Peter**  
Conseiller de la ville  
District de Notre-Dame-de-Grâce
- **Perez, Lionel**  
Conseiller de la ville  
District de Darlington
- **Rotrand, Marvin**  
Conseiller de la ville  
District de Snowdon

Lachine

Anjou

- **Miranda, Luis**  
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Ouest
- **Di Genova Zammit, Michelle**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Centre
- **Hénault, Andrée**  
Conseillère de la ville
- **Perron, Paul-Yvon**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Est

- **Dauphin, Claude**  
Maire d'arrondissement
- **Blanchet, Bernard**  
Conseiller d'arrondissement  
District de J.-Émery-Provost
- **Cloutier, Jean-François**  
Conseiller d'arrondissement  
District du Fort-Rolland
- **Cowell-Poitras, Jane**  
Conseillère de la ville
- **Poulin, Lise**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Canal

LaSalle

Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

- **Applebaum, Michael**  
Maire d'arrondissement

- **Barbe, Manon**  
Mairesse d'arrondissement
- **Blackhurst, Ross**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District du Sault-Saint-Louis

- **Cesari, Vincenzo**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Cecil-P.-Newman
- **Deschamps, Richard**  
Conseiller de la ville  
District du Sault-Saint-Louis
- **Farinacci, Alvaro**  
Conseiller de la ville  
District de Cecil-P.-Newman
- **Palestini, Laura-Ann**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District du Sault-Saint-Louis
- **Troilo, Josée**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Ferrandez, Luc**  
Maire d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**  
Conseiller de la ville  
District de Jeanne-Mance
- **Boileau, Carl**  
Conseiller d'arrondissement  
District de De Lorimier
- **Duplessis, Josée**  
Conseillère de la ville  
District de De Lorimier
- **Huggins, Piper**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Jeanne-Mance

- **Norris, Alex**  
Conseiller de la ville  
District de Mile-End

- **Ryan, Richard**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Mile-End

Le Sud-Ouest

- **Dorais, Benoit**  
Maire d'arrondissement
- **Bélanger, Daniel**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Paul-Émard
- **Fournier, Véronique**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles
- **Roy, Huguette**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Saint-Paul-Émard
- **Thiébaud, Sophie**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

- **Bélanger, Richard**  
Maire d'arrondissement
- **Dugas, Éric**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Sainte-Geneviève
- **Gibb, Diane**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Pierre-Forget
- **Little, Christopher**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Denis-Benjamin-Viger
- **Robert, François**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Jacques-Bizard

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

- **Ménard, Réal**  
Maire d'arrondissement
- **Blanchard, Laurent**  
Conseiller de la ville  
District d'Hochelaga
- **Harel, Louise**  
Conseillère de la ville  
District de Maisonneuve-Longue-Pointe

- **Primeau, Gaëtan**  
Conseiller de la ville  
District de Tétéraultville

- **Thériault, Lyn**  
Conseillère de la ville  
District de Louis-Riel

Montréal-Nord

- **Deguire, Gilles**  
Maire d'arrondissement
- **Gibeau, Jean-Marc**  
Conseiller de la ville  
District d'Ovide-Clermont
- **Ricourt, Monica**  
Conseillère d'arrondissement  
District d'Ovide-Clermont
- **Rossi, Chantal**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Marie-Clarac

- **Teti-Tomassi, Clementina**  
Conseillère de la ville  
District de Marie-Clarac

Outremont

- **Cinq-Mars, Marie**  
Mairesse d'arrondissement
- **Forget, Céline**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Joseph-Beaubien
- **Moffatt, Louis**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Claude-Ryan
- **Nunes, Ana**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Jeanne-Sauvé

- **Potvin, Marie**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Robert-Bourassa

Pierrefonds-Roxboro

- **Worth, Monique**  
Mairesse d'arrondissement
- **Beis, Dimitrios Jim**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Est

- **Clément-Talbot, Catherine**  
Conseillère d'arrondissement  
District de l'Ouest

- **Dubois, Christian G.**  
Conseiller de la ville  
District de l'Est

- **Ward, Bertrand A.**  
Conseiller de la ville  
District de l'Ouest

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

- **Rouleau, Chantal**  
Mairesse d'arrondissement
- **Blanchet, Mario**  
Conseiller d'arrondissement  
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Bourgeois, Caroline**  
Conseillère de la ville  
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Calderone, Maria**  
Conseillère de la ville  
District de Rivière-des-Prairies
- **Décarie, Suzanne**  
Conseillère de la ville  
District de Pointe-aux-Trembles
- **Déziel, Gilles**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Pointe-aux-Trembles
- **Rapanà, Giovanni**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Rivière-des-Prairies

Rosemont-La Petite-Patrie

- **Croteau, François W.**  
Maire d'arrondissement
- **Ayotte, Éline**  
Conseillère de la ville  
District de Marie-Victorin
- **Gadoury, Marc-André**  
Conseiller de la ville  
District d'Étienne-Desmarreau

o **Lampron, Pierre**  
Conseiller de la ville  
District du Vieux-Rosemont

o **Limoges, François**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

o **DeSousa, Alan**  
Maire d'arrondissement

o **Biron, Michèle D.**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Norman-McLaren

o **Cohen, Maurice**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Côte-de-Liesse

o **Miele, Francesco**  
Conseiller de la ville  
District de Côte-de-Liesse

o **Salem, Aref**  
Conseiller de la ville  
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

o **Bissonnet, Michel**  
Maire d'arrondissement

o **Battista, Mario**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Saint-Léonard-  
Ouest

o **Perri, Dominic**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Léonard-  
Ouest

o **Tremblay, Lili-Anne**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Saint-Léonard-Est

o **Zambito, Robert L.**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

o **Trudel, Claude**  
Maire d'arrondissement

o **Beaupré, Paul**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Champlain–L'Île-  
des-Sœurs

o **Champoux, Andrée**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Champlain–L'Île-  
des-Sœurs

o **Guy, Ann**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Desmarchais-  
Crawford

o **Marotte, Ginette**  
Conseillère de la ville  
District de Champlain–L'Île-  
des-Sœurs

o **Savard, André**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Desmarchais-  
Crawford

o **Tassé, Alain**  
Conseiller de la ville  
District de Desmarchais-  
Crawford

Ville-Marie

o **Tremblay, Gérald**  
Maire de Montréal et  
maire d'arrondissement

o **Campbell, Jocelyn Ann**  
Conseillère d'arrondissement  
désignée par le maire

o **Deschamps, Richard**  
Conseiller d'arrondissement  
désigné par le maire

o **Forcillo, Sammy**  
Conseiller de la ville  
District de Peter-McGill

o **Mainville, Pierre**  
Conseiller de la ville  
District de Sainte-Marie

o **Robillard, François**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Jacques

Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension

o **Samson, Anie**  
Mairesse d'arrondissement

o **Benjamin, Frantz**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Michel

o **Deros, Mary**  
Conseillère de la ville  
District de Parc-Extension

o **Lefebvre, Elsie**  
Conseillère de la ville  
District de Villeray

o **Venneri, Frank**  
Conseiller de la ville  
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

---

**LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**



**Gérald Tremblay**  
Maire  
Président



**Michael Applebaum**  
Vice-président



**Alan DeSousa, FCA**  
Vice-président



**Manon Barbe**  
Membre du comité exécutif



**Michel Bissonnet**  
Membre du comité exécutif



**Mary Deros**  
Membre du comité exécutif



**Richard Deschamps**  
Membre du comité exécutif



**Helen Fotopulos**  
Membre du comité exécutif



**Lyn Thériault**  
Membre du comité exécutif



**Claude Trudel**  
Membre du comité exécutif



**Monique Worth**  
Membre du comité exécutif

**Conseillères et conseillers associés**

Richard Bélanger  
Frantz Benjamin  
Harout Chitilian  
Marie Cinq-Mars

Jane Cowell-Poitras  
Ginette Marotte  
Aref Salem  
Alain Tassé

---

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMISSION  
DE LA PRÉSIDENCE  
DU CONSEIL**

**Président**  
Claude Dauphin

**Vice-président**  
Marvin Rotrand

**Vice-présidente**  
Élaine Ayotte

**Membres**  
Frantz Benjamin  
Michel Bissonnet  
Anie Samson  
Clementina Teti-Tomassi  
Émilie Thuillier  
Claude Trudel

**COMMISSION SUR  
LES FINANCES,  
LES SERVICES  
ADMINISTRATIFS ET  
LE CAPITAL HUMAIN**

**Président**  
Bertrand A. Ward

**Vice-président**  
Pierre Lampron

**Membres**  
Laurent Blanchard  
Sammy Forcillo  
Peter McQueen  
Lionel Perez  
Marie Potvin  
Lili-Anne Tremblay

**COMMISSION SUR  
LE TRANSPORT,  
LA GESTION DES  
INFRASTRUCTURES ET  
L'ENVIRONNEMENT**

**Président**  
Christian G. Dubois

**Vice-présidente**  
Ginette Marotte

**Membres**  
Mario Battista  
Daniel Bélanger  
Caroline Bourgeois  
Suzanne Décarie  
Josée Duplessis  
Lise Poulin

**COMMISSION SUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL ET  
LA QUALITÉ DU  
MILIEU DE VIE**

**Présidente**  
Michèle D. Biron

**Vice-présidente**  
Jocelyn Ann Campbell

**Membres**  
Laurent Blanchard  
Vincenzo Cesari  
Véronique Fournier  
François Limoges  
Giovanni Rapanà  
Chantal Rossi

**COMMISSION SUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU TERRITOIRE,  
L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET LE  
TRANSPORT COLLECTIF**

**Président**  
Bernard Blanchet

**Vice-présidente**  
Elsie Lefebvre

**Membres**  
Ann Guy  
Marie Potvin  
François Robillard  
André Savard  
Sophie Thiébaud  
Robert L. Zambito

**COMMISSION SUR  
LES SERVICES AUX  
CITOYENS**

**Président**  
Jean-Marc Gibeau

**Vice-président**  
Étienne Brunet

**Membres**  
Ross Blackhurst  
Harout Chitilian  
Maurice Cohen  
Michelle Di Genova  
Zammit  
Huguette Roy  
Richard Ryan



LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**COMMISSION SUR LES FINANCES  
ET L'ADMINISTRATION**

**Président**

Sammy Forcillo

**Vice-présidente**

Maria Tutino

**Membres**

Andrée Hénault  
Gaëtan Primeau  
Aref Salem  
Peter F. Trent  
Bertrand A. Ward

**COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT,  
LE TRANSPORT ET LES  
INFRASTRUCTURES**

**Président**

Dominic Perri

**Vice-président**

Edgar Rouleau

**Membres**

Andrée Champoux  
Benoit Dorais  
Ginette Marotte  
Beny Masella  
François Robert

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**Présidente**

Maria Calderone

**Vice-président**

Robert Coutu

**Membres**

Daniel Bélanger  
Maurice Cohen  
Pierre Lampron  
Edgar Rouleau  
Josée Troilo

**COMMISSION SUR LES GRANDS  
ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS  
D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

**Président**

Luis Miranda

**Vice-président**

David Pollock

**Membres**

Élaine Ayotte  
Alvaro Farinacci  
Beny Masella  
Ana Nunes  
Aref Salem

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**Président**

Claude Trudel

**Vice-présidents**

Edward Janiszewski  
Réal Ménard

**Membres**

Frantz Benjamin  
Susan Clarke  
Jean-Marc Gibeau  
William Steinberg  
Robert L. Zambito  
Samir Rizkalla (représentant du  
gouvernement du Québec)

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE<sup>1</sup>

À Montréal comme dans l'ensemble de la région métropolitaine, la situation économique s'améliore. Le tableau de la page suivante illustre bien ce constat.

---

<sup>1</sup> La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la préparation de ce document, soit à la mi-septembre 2010.

**Tableau 1**  
**Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal**

	2008	2009	Variation 2009 / 2008	Tendance 2010
<b>Économie</b>			%	
Produit intérieur brut au prix de base, RMR de Montréal (en M\$ de 2002)	123 459	122 309	-0,9	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	32 791	32 060	-2,2	↗
<b>Marché du travail</b>			%	
Emplois (en milliers)	956,2	918,3	-4,0	↗
Emplois à temps plein (en milliers)	775,0	748,5	-3,4	↗
Emplois à temps partiel (en milliers)	181,3	169,9	-6,3	↗
Population active (en milliers)	1 046,9	1 033,6	-1,3	↗
Taux d'emploi (en %)	60,1	57,5	- 2,6 point de %	↗
Taux d'activité (en %)	65,7	64,8	- 0,9 point de %	↗
Taux de chômage (en %)	8,7	11,1	+ 2,4 point de %	↘
Nombre d'établissements	59 803	60 455	1,1	n.d.
Nombre de faillites commerciales	657	610	-7,2	↘
Nombre de faillites personnelles	7 217	8 613	19,3	↘
Nombre de chômeurs	90 700	115 200	27,0	↘
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale	58 344	59 955	2,8	↘
Revenu personnel disponible par habitant	26 368 \$	26 579 \$	0,8	↗
<b>Immobilisations</b>			%	
Investissements en immobilisations (en millions de dollars)	11 836	11 742	-0,8	↗
Investissements du secteur privé	8 228	7 330	-10,9	↘
Investissements du secteur public	3 609	4 412	22,2	↗
Valeur des permis de construction - secteur non résidentiel (en millions de dollars)	1 013	1 061	4,7	↗
Commercial	659	623	-5,5	↗
Industriel	113	139	23,0	↘
Institutionnel	240	298	24,2	↗
Nombre de permis de construction - secteur non résidentiel	3 390	3 204	-5,5	↗
Commercial	2 665	2 482	-6,9	↗
Industriel	361	234	-35,2	↘
Institutionnel	364	488	34,1	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur centre (en pourcentage)	8,3	7,8	- 0,5 point de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en pourcentage)	5,7	8,7	+ 3 point de %	↗
<b>Logement</b>			%	
Logements mis en chantier (en nombre)	5 868	5 364	-8,6	↗
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en millions de dollars)	1 012	941	-7,0	↗
Nombre de permis de construction - secteur résidentiel	9 779	11 259	15,1	↗
Ventes de résidences (en nombre)	15 584	16 283	4,5	↗
Prix de vente médian d'une copropriété (en dollars)	215 000	227 000	5,6	↗
Taux d'inoccupation des logements (en pourcentage)	2,5	2,6	+ 0,1 point de %	n.d.
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en dollars)	671	681	1,5	n.d.
Immobilisations dans le secteur du logement (en millions de dollars)	2 272	2 308	1,6	↘
<b>Savoir</b>			%	
Brevets d'invention (en nombre)*	475	502	5,7	↗
Recherche universitaire (subventions en millions de dollars)*	963	1 060	10,1	↗
Effectif étudiant universitaire (en nombre)*	166 318	166 965	0,4	↗
Diplômes décernés par les universités (en nombre)*	41 132	41 767	1,5	↗
<b>Démographie</b>			%	
Population (en nombre de personnes)	1 897 279	1 906 811	0,5	n.d.
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	7 795	8 051	3,3	↗
Solde migratoire (en nombre de personnes)	1 183	2 834	--	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	33 181	33 084	-0,3	n.d.
<b>Transport et tourisme</b>			%	
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	27,9	24,5	-12,0	↗
Croisiéristes accueillis au port de Montréal (en nombre)	39 636	38 764	-2,2	n.d.
Volume de passagers à l'aéroport Montréal-Trudeau (en milliers de passagers)	12 813	12 207	-4,7	↗
Mouvements aériens à l'aéroport Montréal-Trudeau (en nombre)	225 452	212 436	-5,8	↗
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	382,5	382,8	0,1	↗
Kilomètres parcourus autobus et métro (en millions)	149	154	3,6	↗
Touristes (en milliers)	7 396	7 078	-4,3	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en millions de dollars)	2 136	2 001	-6,3	↗
Taux d'occupation des hôtels (en pourcentage)	65,3	61,0	- 4,3 point de %	↗
Nombre de chambres occupées dans les hôtels (en milliers)	3 695	3 522	-4,7	↗

\* Les données de la section du savoir sont celles des années 2007 et 2008.

### Perspectives 2011-2014 pour la région métropolitaine

La croissance économique devrait de nouveau être au rendez-vous en 2011, selon les prévisions émises par le Conference Board du Canada, et celle-ci devrait se poursuivre à tout le moins jusqu'en 2014.

#### Tableau 2

#### Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal, de 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014
Indicateurs économiques	%	%	%	%
Inflation	3,2	2,7	2,1	2,2
Produit intérieur brut	2,3	2,7	2,7	2,4
Population	1,1	1,1	1,1	1,1
Emploi	1,1	1,7	0,9	0,9
Taux de chômage	8,0	7,8	7,4	7,1
Revenu personnel disponible par habitant	1,1	3,4	3,1	3,0
Mises en chantier	-14,1	-10,3	-0,6	4,6
Ventes au détail	4,1	4,2	3,9	3,8

Source : Conference Board du Canada.

Ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans le *Cahier d'information complémentaire 2011*, disponible en version électronique à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

# INTRODUCTION



### PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de la Ville de Montréal est établi selon les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). De plus, cette année, l'analyse des activités de fonctionnement porte à la fois sur le budget du conseil municipal et sur celui du conseil d'agglomération.

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la Ville de Montréal assume la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la ville de Montréal, laquelle se divise en 19 arrondissements;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances décisionnelles qui sont responsables de ces compétences.

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération, doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération, en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que des dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le *Règlement des dépenses mixtes* adopté par le conseil d'agglomération.

Précisons que les dépenses d'agglomération sont financées en majeure partie par les quotes-parts versées par les 16 villes liées. Celles-ci sont établies selon les règles prescrites par le MAMROT.

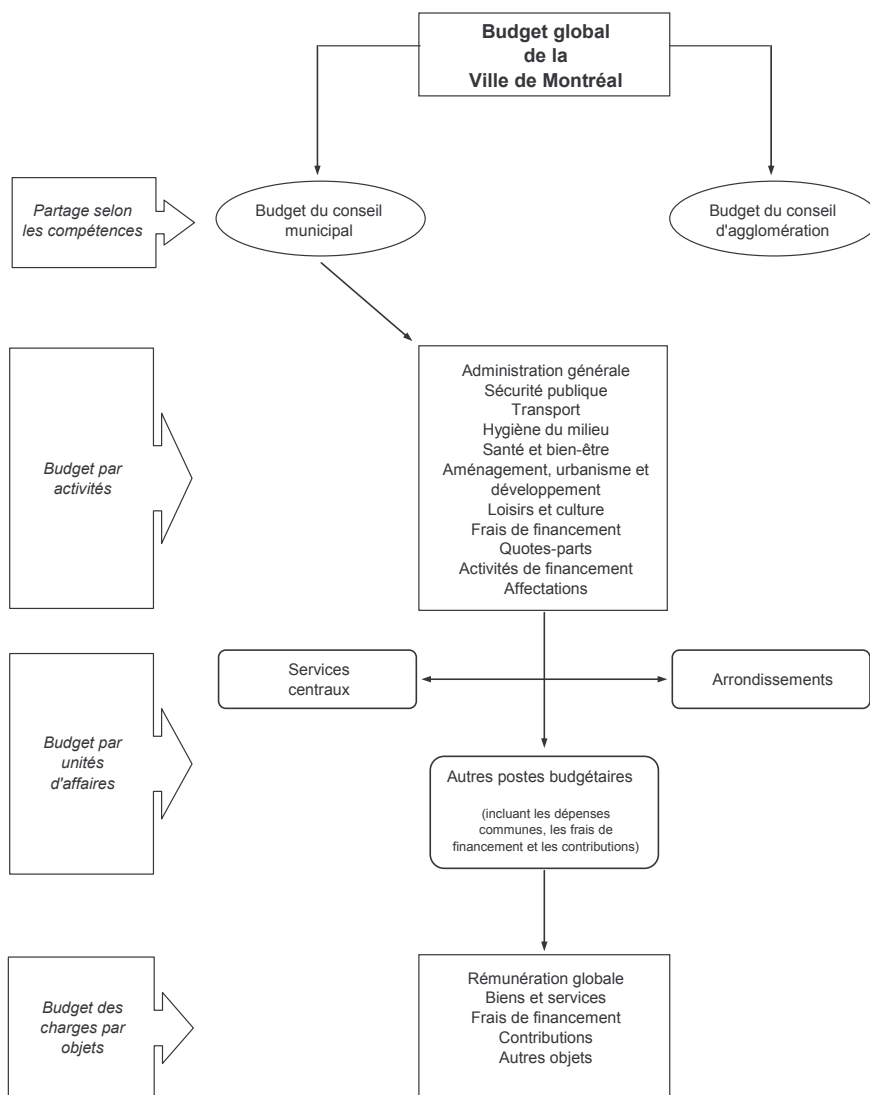
Des explications supplémentaires sur la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal sont présentées à l'annexe 2.

Plus précisément, le budget de la Ville de Montréal est présenté selon :

- les revenus et les charges par activités de fonctionnement;
- la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire par arrondissements, par services centraux ainsi que par postes budgétaires, lesquels incluent les dépenses communes, les frais de financement et les contributions;
- les charges par objets;
- les projets d'immobilisations contenus dans le Programme triennal d'immobilisations 2011-2013.

La figure suivante illustre la présentation du budget de 2011 de la Ville de Montréal.

**Figure 1**  
**Présentation du budget global de la Ville de Montréal**





# BUDGET PAR ACTIVITÉS



### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2011

Comme par les années passées, la volonté de continuer à offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2011.

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidence budgétaire et la volonté de l'administration municipale de contenir la croissance des dépenses ont également orienté la préparation de ce budget, et ce, pour les revenus, les charges et les affectations qui correspondent tant au budget géré par le conseil municipal qu'à celui géré par le conseil d'agglomération.

#### Éléments relatifs aux charges

La structure des charges témoigne du maintien et de l'évolution des activités et des responsabilités de la Ville, tout en tenant compte des choix budgétaires effectués par l'Administration.

À la préparation du budget, certaines stratégies concernant les charges ont été retenues. Ainsi, la volonté municipale de contenir la croissance des dépenses a exigé des unités d'affaires de procéder à un exercice de priorisation et de réaménagement de leur budget afin de prévoir, à même leur dotation, différentes augmentations de dépenses, notamment les rajustements salariaux ainsi que l'inflation anticipée de 2,5 % affectant les indexations contractuelles et autres dépenses.

L'Administration s'est récemment engagée à réduire ses dépenses de fonctionnement de quelque 250 M\$ d'ici 2012, dont 125 M\$ dès 2011. Ces efforts additionnels sont conformes aux recommandations des commissions sur les finances issues du processus budgétaire de 2011, car ils visent non seulement à réduire les coûts des activités existantes de la Ville, mais aussi à minimiser les augmentations des taxes foncières.

À cet effet, des chantiers d'optimisation sont déjà amorcés afin d'assurer la réalisation de ce plan. Toutefois, il faut considérer que les résultats émanant de cet exercice seront progressifs et que les économies ne seront pas toutes effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Néanmoins, la Ville aura déterminé, à la fin de 2011, des réductions de dépenses de 125 M\$, réductions qui seront pleinement effectives pour les exercices subséquents.

De plus, pour une deuxième année consécutive, la confection du budget de 2011 a nécessité un apport important au paiement des frais des régimes de retraite pour pallier les impacts des fortes fluctuations que les marchés financiers ont connues, entre autres, durant l'année 2008 et pour répondre au changement de certaines hypothèses concernant les rendements à venir et les tables de mortalité. Par contre, mentionnons que des mesures d'allègement des montants à pourvoir ont été mises en place pour atténuer une portion des impacts de cette hausse de dépenses.

Mentionnons également que le budget de 2011 prévoit une croissance de la contribution de base au transport collectif, de l'ordre de 32,1 M\$.

Les frais de financement ont été établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues en 2011 ainsi que des stratégies de financement des emprunts à réaliser. Le taux d'intérêt utilisé pour ces projections est de 6 %.

### Éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal.

Pour le budget du conseil municipal, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 1,8 milliard de dollars en 2011. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé. L'analyse des chantiers de construction actuellement actifs permet de qualifier cette prévision de réaliste et prudente.

Ont également été pris en compte les revenus liés au partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal pour la période 2007-2013.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- une augmentation des charges fiscales générales limitée à 2,5 %;
- l'introduction d'une taxe d'agglomération sur les véhicules immatriculés;
- une augmentation du financement destinée à l'amélioration du service de l'eau, représentant une augmentation des charges fiscales de 1,2 % pour les immeubles résidentiels et de 1 % pour les immeubles non résidentiels;
- le retour de la taxe spéciale de la voirie, représentant une augmentation des charges fiscales de 0,5 % pour les immeubles résidentiels et de 0,7% pour les immeubles non résidentiels.

Notons également qu'un taux de 3,5 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement, et un taux de 1,2 % a été utilisé pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

**Tableau 3**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget de la Ville de Montréal**  
*(en milliers de dollars)*

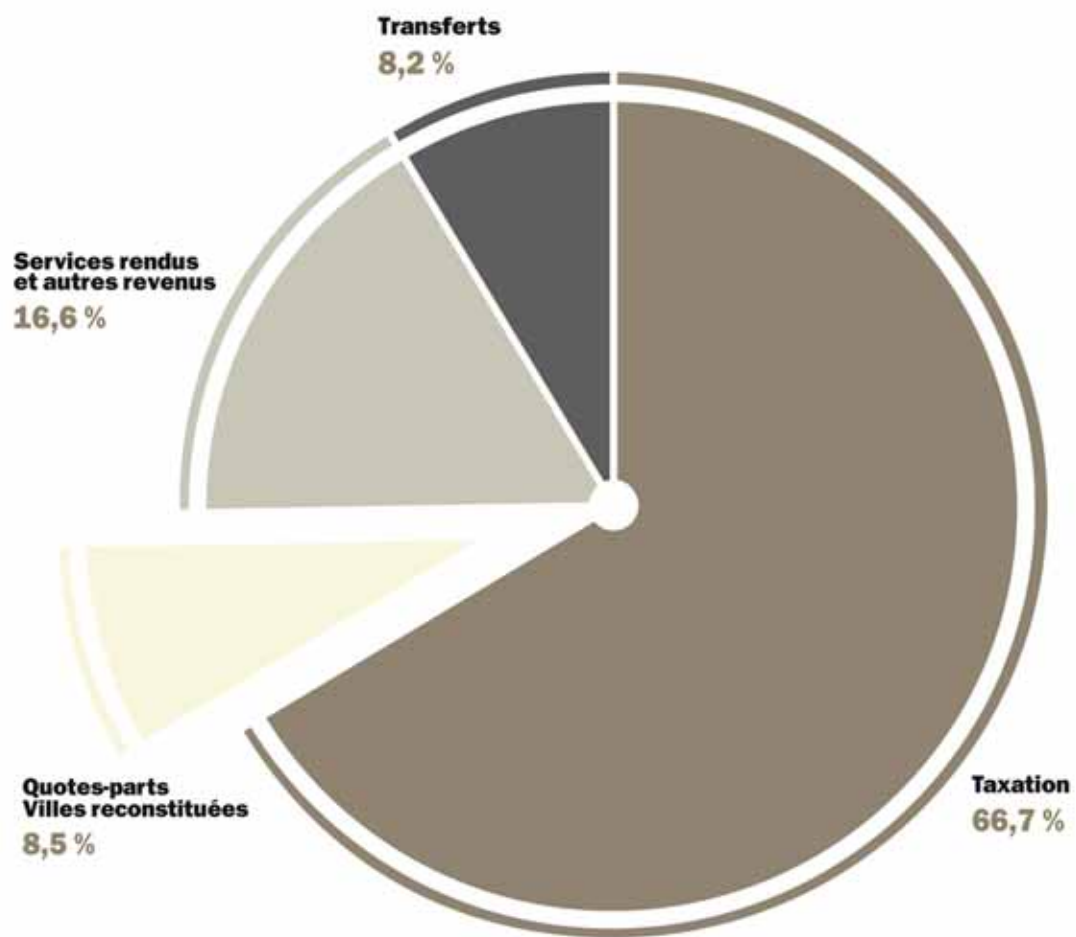
	<i>Réel</i> <i>2009</i>	<i>Comparatif</i> <i>global</i> <i>2010</i>	<i>Budget global</i> <i>2011</i>	<i>Écart (%)</i> <i>2011-</i> <i>2010</i>
<i>Revenus</i>				
Taxes	2 433 251,7	2 595 244,0	<b>2 732 750,2</b>	5,3
Paiements tenant lieu de taxes	204 615,9	211 675,5	<b>228 324,3</b>	7,9
Quotes-parts	320 495,2	361 447,5	<b>378 899,7</b>	4,8
Services rendus et autres revenus	734 632,4	749 055,9	<b>735 890,0</b>	(1,8)
Transferts	333 226,6	337 555,6	<b>363 870,4</b>	7,8
<b>Total des revenus</b>	<b>4 026 221,8</b>	<b>4 254 978,5</b>	<b>4 439 734,6</b>	4,3
<i>Charges</i>				
Administration générale	354 891,7	710 830,3	<b>771 554,0</b>	8,5
Sécurité publique	891 319,6	907 244,3	<b>952 996,7</b>	5,0
Transport	727 605,9	781 072,0	<b>812 156,9</b>	4,0
Hygiène du milieu	356 587,8	429 047,4	<b>428 085,6</b>	(0,2)
Santé et bien-être	94 022,5	99 066,3	<b>99 245,6</b>	0,2
Aménagement, urbanisme et développement	180 513,3	196 506,4	<b>212 460,7</b>	8,1
Loisirs et culture	443 587,4	438 007,6	<b>461 060,4</b>	5,3
Frais de financement	390 444,8	418 764,4	<b>410 835,5</b>	(1,9)
<b>Total des charges</b>	<b>3 438 973,0</b>	<b>3 980 538,7</b>	<b>4 148 395,4</b>	4,2
<i>Quotes-parts pour le financement</i> <i>des activités de l'agglomération</i>				
<i>Financement</i>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(39 400,0)	<b>(7 676,5)</b>	(80,5)
Remboursement de la dette à long terme	348 477,6	352 119,5	<b>366 188,8</b>	4,0
<b>Total du financement</b>	<b>348 477,6</b>	<b>312 719,5</b>	<b>358 512,3</b>	14,6
<b>Total des charges, des quotes- parts et du financement</b>	<b>3 787 450,6</b>	<b>4 293 258,2</b>	<b>4 506 907,7</b>	5,0
<i>Excédent (déficit) avant</i> <i>affectations</i>				
	238 771,2	(38 279,7)	<b>(67 173,1)</b>	
<i>Affectations</i>				
Activités d'immobilisations	(23 851,5)	(22 776,8)	<b>(69 504,4)</b>	
Remboursement de capital	0,0	(11 448,4)	<b>(8 971,2)</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	1 391,5	49 535,1	<b>64 511,3</b>	
Montants à pouvoir dans le futur	(216 842,1)	22 969,8	<b>81 137,4</b>	
<b>Total des affectations</b>	<b>(239 302,1)</b>	<b>38 279,7</b>	<b>67 173,1</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>(530,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**Tableau 3**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget de la Ville de Montréal**  
*(en milliers de dollars)*

	<i>Budget du conseil municipal 2011</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération 2011</i>	<i>Transactions à éliminer inter-entités 2011<sup>1</sup></i>	<i>Budget global 2011</i>
<i>Revenus</i>				
Taxes	2 703 509,9	29 240,3	0,0	<b>2 732 750,2</b>
Paievements tenant lieu de taxes	228 324,3	0,0	0,0	<b>228 324,3</b>
Quotes-parts	0,0	2 047 096,3	(1 668 196,6)	<b>378 899,7</b>
Services rendus et autres revenus	583 473,9	193 985,3	(41 569,2)	<b>735 890,0</b>
Transferts	204 577,4	159 293,0	0,0	<b>363 870,4</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>3 719 885,5</b>	<b>2 429 614,9</b>	<b>(1 709 765,8)</b>	<b>4 439 734,6</b>
<i>Charges</i>				
Administration générale	453 006,7	359 853,5	(41 306,2)	<b>771 554,0</b>
Sécurité publique	16 885,6	936 111,1	0,0	<b>952 996,7</b>
Transport	348 823,8	463 333,1	0,0	<b>812 156,9</b>
Hygiène du milieu	189 573,9	238 511,7	0,0	<b>428 085,6</b>
Santé et bien-être	59 324,6	39 921,0	0,0	<b>99 245,6</b>
Aménagement, urbanisme et développement	155 243,2	57 480,5	(263,0)	<b>212 460,7</b>
Loisirs et culture	387 717,5	73 342,9	0,0	<b>461 060,4</b>
Frais de financement	260 283,3	150 552,2	0,0	<b>410 835,5</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 870 858,6</b>	<b>2 319 106,0</b>	<b>(41 569,2)</b>	<b>4 148 395,4</b>
<i>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</i>	1 668 196,6	0,0	(1 668 196,6)	-
<i>Financement</i>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(7 676,5)	0,0	0,0	<b>(7 676,5)</b>
Remboursement de la dette à long terme	224 236,5	141 952,3	0,0	<b>366 188,8</b>
<b>Total du financement</b>	<b>216 560,0</b>	<b>141 952,3</b>	<b>-</b>	<b>358 512,3</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 755 615,2</b>	<b>2 461 058,3</b>	<b>(1 709 765,8)</b>	<b>4 506 907,7</b>
<i>Excédent (déficit) avant affectations</i>	(35 729,7)	(31 443,4)	-	<b>(67 173,1)</b>
<i>Affectations</i>				
Activités d'immobilisations	(21 158,0)	(48 346,4)	0,0	<b>(69 504,4)</b>
Remboursement de capital	(8 941,1)	(30,1)	0,0	<b>(8 971,2)</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	64 399,3	112,0	0,0	<b>64 511,3</b>
Montants à pourvoir dans le futur	1 429,5	79 707,9	0,0	<b>81 137,4</b>
<b>Total des affectations</b>	<b>35 729,7</b>	<b>31 443,4</b>	<b>-</b>	<b>67 173,1</b>
<i>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</i>	-	-	-	-

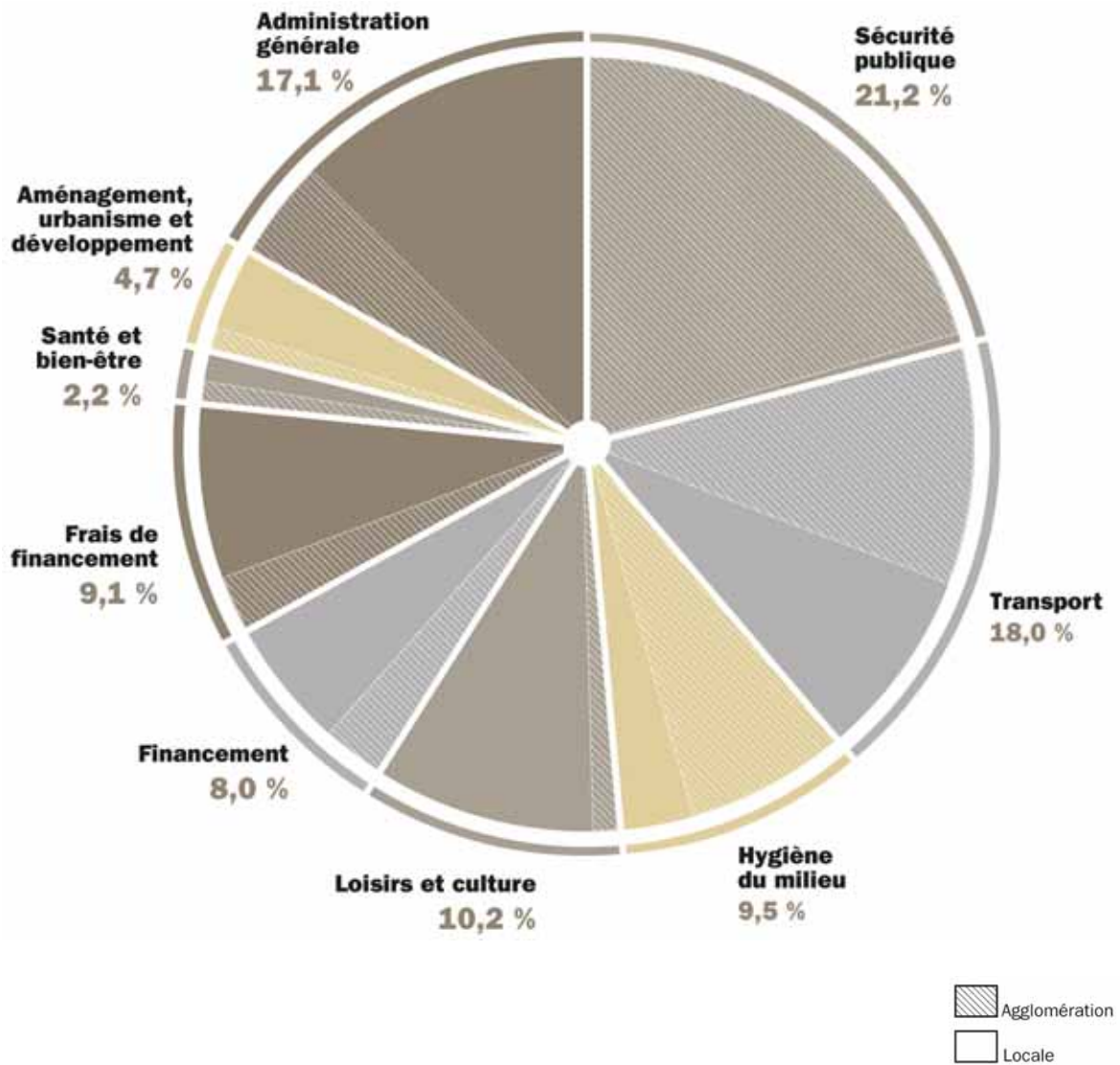
<sup>1</sup> Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable et les transactions inter-entités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération).

Graphique 1  
Provenance des revenus





Graphique 2  
Charges par fonctions



**Tableau 4**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget du conseil municipal**  
*(en milliers de dollars)*

<i>Budget du conseil municipal</i>			
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
<i>Revenus</i>			
Taxes	2 584 503,7	<b>2 703 509,9</b>	4,6
Paiements tenant lieu de taxes	211 675,5	<b>228 324,3</b>	7,9
Quotes-parts	0,0	<b>0,0</b>	-
Services rendus et autres revenus	580 379,1	<b>583 473,9</b>	0,5
Transferts	194 315,0	<b>204 577,4</b>	5,3
<b>Total des revenus</b>	<b>3 570 873,3</b>	<b>3 719 885,5</b>	4,2
<i>Charges</i>			
Administration générale	446 587,6	<b>453 006,7</b>	1,4
Sécurité publique	14 196,4	<b>16 885,6</b>	18,9
Transport	336 422,0	<b>348 823,8</b>	3,7
Hygiène du milieu	181 521,1	<b>189 573,9</b>	4,4
Santé et bien-être	60 773,3	<b>59 324,6</b>	(2,4)
Aménagement, urbanisme et développement	146 114,6	<b>155 243,2</b>	6,2
Loisirs et culture	370 963,9	<b>387 717,5</b>	4,5
Frais de financement	267 943,4	<b>260 283,3</b>	(2,9)
<b>Total des charges</b>	<b>1 824 522,3</b>	<b>1 870 858,6</b>	2,5
<i>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</i>			
	1 605 751,5	<b>1 668 196,6</b>	3,9
<i>Financement</i>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(9 200,0)	<b>(7 676,5)</b>	(16,6)
Remboursement de la dette à long terme	219 774,8	<b>224 236,5</b>	2,0
<b>Total du financement</b>	<b>210 574,8</b>	<b>216 560,0</b>	2,8
<b>Total des charges, des quotes- parts et du financement</b>	<b>3 640 848,6</b>	<b>3 755 615,2</b>	3,2
<i>Excédent (déficit) avant affectations</i>			
	(69 975,3)	<b>(35 729,7)</b>	
<i>Affectations</i>			
Activités d'immobilisations	0,0	<b>(21 158,0)</b>	
Remboursement de capital	(11 448,4)	<b>(8 941,1)</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	85 535,1	<b>64 399,3</b>	
Montants à pourvoir dans le futur	(4 111,4)	<b>1 429,5</b>	
<b>Total des affectations</b>	<b>69 975,3</b>	<b>35 729,7</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**Tableau 5**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget du conseil d'agglomération**  
*(en milliers de dollars)*

<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
<i>Revenus</i>			
Taxes	10 740,3	<b>29 240,3</b>	172,2
Paiements tenant lieu de taxes	0,0	<b>0,0</b>	-
Quotes-parts	1 967 199,0	<b>2 047 096,3</b>	4,1
Services rendus et autres revenus	209 563,4	<b>193 985,3</b>	(7,4)
Transferts	143 240,6	<b>159 293,0</b>	11,2
<i>Total des revenus</i>	2 330 743,3	<b>2 429 614,9</b>	4,2
<i>Charges</i>			
Administration générale	304 866,3	<b>359 853,5</b>	18,0
Sécurité publique	893 047,9	<b>936 111,1</b>	4,8
Transport	444 650,0	<b>463 333,1</b>	4,2
Hygiène du milieu	247 526,3	<b>238 511,7</b>	(3,6)
Santé et bien-être	38 293,0	<b>39 921,0</b>	4,3
Aménagement, urbanisme et développement	50 654,8	<b>57 480,5</b>	13,5
Loisirs et culture	67 043,7	<b>73 342,9</b>	9,4
Frais de financement	150 821,0	<b>150 552,2</b>	(0,2)
<b>Total des charges</b>	2 196 903,0	<b>2 319 106,0</b>	5,6
<i>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</i>			
<i>Financement</i>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(30 200,0)	<b>0,0</b>	-
Remboursement de la dette à long terme	132 344,7	<b>141 952,3</b>	7,3
<b>Total du financement</b>	102 144,7	<b>141 952,3</b>	39,0
<i>Total des charges, des quotes- parts et du financement</i>	2 299 047,7	<b>2 461 058,3</b>	7,0
<i>Excédent (déficit) avant affectations</i>	31 695,6	<b>(31 443,4)</b>	
<i>Affectations</i>			
Activités d'immobilisations	(22 776,8)	<b>(48 346,4)</b>	
Remboursement de capital	0,0	<b>(30,1)</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(36 000,0)	<b>112,0</b>	
Montants à pouvoir dans le futur	27 081,2	<b>79 707,9</b>	
<i>Total des affectations</i>	(31 695,6)	<b>31 443,4</b>	
<i>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</i>	-	-	



## ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement des revenus du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

## REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

**Tableau 6**  
**Taxes et paiements tenant lieu de taxes - sommaire**

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal			Budget du conseil d'agglomération			GLOBAL
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011
<i>Taxes</i>							
Taxes sur la valeur foncière	2 499 804,4	<b>2 622 933,9</b>	4,9	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>2 622 933,9</b>
Taxes sur une autre base	84 699,3	<b>80 576,0</b>	(4,9)	10 740,3	<b>29 240,3</b>	172,2	<b>109 816,3</b>
	2 584 503,7	<b>2 703 509,9</b>	4,6	10 740,3	<b>29 240,3</b>	172,2	<b>2 732 750,2</b>
<i>Paiements tenant lieu de taxes</i>							
Gouvernement du Québec	181 186,6	<b>184 897,7</b>	2,0	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>184 897,7</b>
Gouvernement du Canada	21 179,5	<b>33 453,4</b>	58,0	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>33 453,4</b>
Organismes municipaux	7 130,3	<b>7 605,8</b>	6,7	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>7 605,8</b>
Autres organismes compensables	2 179,1	<b>2 367,4</b>	8,6	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>2 367,4</b>
	211 675,5	<b>228 324,3</b>	7,9	-	-	-	<b>228 324,3</b>
<i>Total</i>	2 796 179,2	<b>2 931 834,2</b>	4,9	10 740,3	<b>29 240,3</b>	172,2	<b>2 961 074,5</b>

**BUDGET MUNICIPAL**

En 2011, les revenus de taxes et paiements tenant lieu de taxes totalisent 2 931,8 M\$, en hausse de 135,7 M\$, soit une hausse de 4,9 % par rapport à 2010.

La variation de ces revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des charges fiscales générales de 2,5 % qui génère des revenus supplémentaires de 66,4 M\$ en taxes et paiements tenant lieu de taxes;
- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 1,5 G\$ de nouvelles valeurs foncières imposables et de 300 M\$ de nouvelles valeurs compensables, permet de générer des revenus de 30 M\$;
- l'augmentation de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, pour un montant de 29,5 M\$, représentant une augmentation des charges fiscales de 1,2% pour les immeubles résidentiels et de 1 % pour les immeubles non résidentiels;
- la reprise de la contribution à la réserve de la voirie, pour un montant de 17,3 M\$, représentant une augmentation de charges fiscales de 0,5 % pour les immeubles résidentiels et de 0,7 % pour les immeubles non résidentiels;
- la décision de six conseils d'arrondissement d'augmenter le niveau de leurs taxes de services et d'un conseil d'arrondissement de diminuer les siens, ce qui a pour effet d'augmenter les revenus de taxes de 2,1 M\$.

La Cour suprême du Canada, par la décision rendue dans la cause *Ville de Montréal c. Administration portuaire de Montréal*<sup>1</sup>, ordonne aux sociétés d'État fédérales de payer leurs taxes telles qu'imposées par la Ville de Montréal, ce qui explique essentiellement la hausse de 58 % des paiements tenant lieu de taxes du gouvernement fédéral dans le tableau précédent. Cette décision n'augmente toutefois pas le niveau des taxes et paiements tenant lieu de taxes de la Ville de Montréal, puisqu'il s'ensuit une redistribution du fardeau entre les différents contribuables.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, les revenus de taxes sur une autre base totalisent 29 240,3 \$, en hausse de 18,5 M\$ par rapport à 2010.

Le revenu de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 demeure stable à 10 740,3 \$.

Par ailleurs, une taxe sur les véhicules immatriculés (TVI) est instaurée en 2011 sur le territoire de l'agglomération afin de contribuer au financement de la Société de transport de Montréal, pour un montant de 18,5 M\$. Pour plus de détails, le lecteur peut consulter le chapitre sur la fiscalité, à la page 134.

---

<sup>1</sup> [2010] 1 R.C.S. 427.

**Tableau 7**  
**Taxes et paiements tenant lieu de taxes – détail**  
(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal			Budget du conseil d'agglomération			GLOBAL
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011
<i>Taxes et paiements tenant lieu de taxes basés sur la valeur foncière</i>							
Taxe générale	2 379 365,2	<b>2 452 642,3</b>	3,1	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>2 452 642,3</b>
Taxes de secteur							
- taxes relatives aux services	15 427,4	<b>17 520,6</b>	13,6	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>17 520,6</b>
- taxes relatives aux investissements	52 857,4	<b>66 943,0</b>	26,6	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>66 943,0</b>
	68 284,8	<b>84 463,6</b>	23,7	-	-	-	<b>84 463,6</b>
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	104 540,2	<b>134 283,0</b>	28,5	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>134 283,0</b>
Taxe de la voirie	0,0	<b>17 300,0</b>	-	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>17 300,0</b>
Compensation pour les immeubles des réseaux	145 935,7	<b>148 885,5</b>	2,0	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>148 885,5</b>
Organismes municipaux et autres organismes compensables	9 309,4	<b>9 973,2</b>	7,1	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>9 973,2</b>
Taxes sur les terrains vagues non desservis	944,6	<b>884,5</b>	(6,4)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>884,5</b>
	2 708 379,9	<b>2 848 432,1</b>	5,2	-	-	-	<b>2 848 432,1</b>
<i>Taxes et paiements tenant lieu de taxes sur une autre base</i>							
Tarifification pour services municipaux							
- eau	30 085,2	<b>27 722,6</b>	(7,9)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>27 722,6</b>
- matières résiduelles	13 517,1	<b>13 497,6</b>	(0,1)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>13 497,6</b>
- autres	751,0	<b>781,2</b>	4,0	10 740,3	<b>10 740,3</b>	-	<b>11 521,5</b>
	44 353,3	<b>42 001,4</b>	(5,3)	10 740,3	<b>10 740,3</b>	-	<b>52 741,7</b>
Service de la dette	14 766,9	<b>13 346,8</b>	(9,6)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>13 346,8</b>
Taxe sur les parcs de stationnement	20 000,0	<b>19 017,0</b>	(4,9)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>19 017,0</b>
Taxe sur les véhicules immatriculés	0,0	<b>0,0</b>	-	0,0	<b>18 500,0</b>	-	<b>18 500,0</b>
Autres	8 679,1	<b>9 036,9</b>	4,1	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>9 036,9</b>
	87 799,3	<b>83 402,1</b>	(5,0)	10 740,3	<b>29 240,3</b>	172,2	<b>112 642,4</b>
<b>TOTAL</b>	2 796 179,2	<b>2 931 834,2</b>	4,9	10 740,3	<b>29 240,3</b>	172,2	<b>2 961 074,5</b>

## Quotes-parts

**Tableau 8**  
**Quotes-parts**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>Transactions à éliminer inter-entités</i>		<i>GLOBAL</i>
	Comparatif	Budget	Écart	Budget	Budget	
	2010	2011	en %	2011	2011	
<i>Quotes-parts</i>						
Dépenses générales	1 651 088,5	<b>1 752 618,2</b>	6,1	<b>(1 421 929,8)</b>	<b>330 688,4</b>	
Service de l'eau	117 343,2	<b>111 107,2</b>	(5,3)	<b>(90 143,2)</b>	<b>20 964,0</b>	
Réserve financière de l'eau	75 000,0	<b>91 300,0</b>	21,7	<b>(74 073,2)</b>	<b>17 226,8</b>	
Alimentation en eau potable	49 243,9	<b>51 501,8</b>	4,6	<b>(47 201,4)</b>	<b>4 300,4</b>	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	33 133,3	<b>32 067,0</b>	(3,2)	<b>(29 560,2)</b>	<b>2 506,8</b>	
Service des premiers répondants	4 610,0	<b>6 433,1</b>	39,5	<b>(5 288,8)</b>	<b>1 144,3</b>	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	780,1	<b>2 069,0</b>	165,2	<b>0,0</b>	<b>2 069,0</b>	
Financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	36 000,0	<b>0,0</b>	-	<b>0,0</b>	<b>-</b>	
<i>Total</i>	1 967 199,0	<b>2 047 096,3</b>	4,1	<b>(1 668 196,6)</b>	<b>378 899,7</b>	

**BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION**

En 2011, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal totalisent 2 047,1 M\$, en hausse de 79,9 M\$, ou 4,1 %, par rapport à 2010.

La variation de ces revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des charges d'agglomération de 162 M\$;
- une diminution de 107,1 M\$ des besoins de financement par quotes-parts, à la suite de l'augmentation des montants à pourvoir (52,6 M\$), de la non-réurrence d'une affectation finançant le déficit anticipé de 2009 (36 M\$) et de l'introduction d'une taxe sur les véhicules immatriculés (18,5 M\$);
- une augmentation de 25,6 M\$ des affectations aux activités d'immobilisations qui accroît le besoin de financement par quotes-parts.

**Transactions à éliminer**

Les transactions à éliminer, présentées dans le tableau ci-dessus, illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal.



## Services rendus et autres revenus

**Tableau 9**  
**Services rendus et autres revenus**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>Transactions à éliminer inter-entités</i>		<i>GLOBAL</i>
	Comparatif	Budget	Écart	Comparatif	Budget	Écart	Budget	Budget	
	2010	2011	en %	2010	2011	en %	2011	2011	
<i>Services rendus aux organismes municipaux</i>	100,0	<b>100,0</b>	-	159,6	<b>274,4</b>	71,9	<b>0,0</b>	<b>374,4</b>	
<i>Autres services rendus</i>	264 295,6	<b>265 956,2</b>	0,6	72 162,5	<b>56 384,6</b>	(21,9)	<b>(41 569,2)</b>	<b>280 771,6</b>	
<i>Autres revenus</i>									
Imposition de droits									
- licences et permis	15 149,7	<b>16 233,1</b>	7,2	1 887,5	<b>1 762,5</b>	(6,6)	<b>0,0</b>	<b>17 995,6</b>	
- droits de mutation immobilière	99 730,9	<b>99 730,9</b>	-	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>0,0</b>	<b>99 730,9</b>	
	114 880,6	<b>115 964,0</b>	0,9	1 887,5	<b>1 762,5</b>	(6,6)	-	<b>117 726,5</b>	
Amendes et pénalités									
- contraventions – circulation et stationnement	92 578,4	<b>99 636,6</b>	7,6	75 540,7	<b>74 944,5</b>	(0,8)	<b>0,0</b>	<b>174 581,1</b>	
- autres – amendes et pénalités	3 060,5	<b>2 465,1</b>	(19,5)	10 119,0	<b>8 916,3</b>	(11,9)	<b>0,0</b>	<b>11 381,4</b>	
	95 638,9	<b>102 101,7</b>	6,8	85 659,7	<b>83 860,8</b>	(2,1)	-	<b>185 962,5</b>	
Intérêts									
- arriérés de taxes	8 531,7	<b>8 531,4</b>	-	(1 054,3)	<b>(1 011,9)</b>	(4,0)	<b>0,0</b>	<b>7 519,5</b>	
- fonds d'amortissement	34 993,0	<b>31 511,6</b>	(9,9)	16 181,0	<b>15 296,5</b>	(5,5)	<b>0,0</b>	<b>46 808,1</b>	
- encaisse et autres intérêts	13 535,0	<b>14 779,0</b>	9,2	10 670,0	<b>13 511,0</b>	26,6	<b>0,0</b>	<b>28 290,0</b>	
	57 059,7	<b>54 822,0</b>	(3,9)	25 796,7	<b>27 795,6</b>	7,7	-	<b>82 617,6</b>	
Cession d'éléments d'actif	21 700,0	<b>17 700,0</b>	(18,4)	360,0	<b>360,0</b>	-	<b>0,0</b>	<b>18 060,0</b>	
Contributions des organismes municipaux	24 428,0	<b>24 428,0</b>	-	23 225,0	<b>23 225,0</b>	-	<b>0,0</b>	<b>47 653,0</b>	
Autres	2 276,3	<b>2 402,0</b>	5,5	312,4	<b>322,4</b>	3,2	<b>0,0</b>	<b>2 724,4</b>	
<i>Total des autres revenus</i>	315 983,5	<b>317 417,7</b>	0,5	137 241,3	<b>137 326,3</b>	0,1	-	<b>454 744,0</b>	
<i>Total</i>	580 379,1	<b>583 473,9</b>	0,5	209 563,4	<b>193 985,3</b>	(7,4)	<b>(41 569,2)</b>	<b>735 890,0</b>	

**Services rendus aux organismes municipaux**

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

**BUDGET MUNICIPAL**

Cette catégorie inclut le revenu résultant de l'entente conclue entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount concernant le déneigement. Le montant de 100,0 \$ est inchangé par rapport au comparatif de 2010.

**BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION**

En 2011, ce revenu s'élève à 274,4 \$, soit le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne. La fluctuation est générée par une augmentation du taux et du volume.

**Autres services rendus**

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises, à des particuliers et à des entreprises privées.

### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, ce poste budgétaire s'élève à 266 M\$, soit une légère hausse de 1,7 M\$ comparativement à 2010. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une hausse de 3 M\$ provenant des redevances et autres revenus prélevés par la Commission des services électriques;
- une baisse de 1,2 M\$ concernant la facturation des employés prêtés dans le cadre de l'Entente sur la gestion de la sécurité du revenu.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, ce poste budgétaire s'élève à 56,4 M\$, soit une baisse de 15,8 M\$. Le principal élément de variation de ce poste est une baisse de la facturation de diverses activités du Service de police (services spécialisés et prêts d'employés), au montant de 15 M\$.

### **Autres revenus**

Ces revenus comprennent l'ensemble des revenus relatifs aux activités municipales, en vertu de certains pouvoirs qui lui sont conférés par les lois municipales. Les revenus comptabilisés dans cette rubrique sont répartis selon la nature des revenus : imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts, cessions d'éléments d'actif, contributions des organismes municipaux et autres.

### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, ces revenus sont de 317,4 M\$, en légère hausse de 1,4 M\$ par rapport à 2010. Ce budget comprend principalement :

- un montant de 16,2 M\$ provenant des licences et permis, soit une hausse de 1,1 M\$ par rapport à 2010;
- la perception des amendes et pénalités, pour un montant total de 102,1 M\$, incluant principalement les sommes recouvrées pour des infractions reliées à la circulation et au stationnement. Au budget de 2011, les amendes et pénalités sont en hausse de 6,5 M\$;
- des revenus d'intérêts de 54,8 M\$, incluant les intérêts sur l'encaisse, les intérêts sur fonds d'amortissement et les intérêts sur les arriérés de taxes. Globalement, ces revenus sont en baisse de 2,2 M\$ par rapport au comparatif de 2010. Cet écart s'explique principalement par la diminution des intérêts sur le fonds d'amortissement;
- des revenus de 17,7 M\$ représentant la cession d'éléments d'actif, soit une baisse de 4 M\$ par rapport au comparatif de 2010;

**BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION**

En 2011, cette catégorie de revenus s'élève à 137,3 M\$, soit pratiquement le même montant qu'en 2010. Il comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 83,9 M\$, ce qui englobe principalement le montant provenant des amendes et des pénalités imposées pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs reliés à l'émission de contraventions par le Service de police ou les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal. Au budget de 2011, ces revenus sont en baisse de 1,8 M\$;
- des revenus d'intérêts de 27,8 M\$, globalement en hausse de 2 M\$. Ils se composent principalement des intérêts sur l'encaisse et des autres intérêts, qui se chiffrent à 13,5 M\$, ainsi que des intérêts sur des fonds d'amortissement, au montant de 15,3 M\$;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal aux programmes *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec – volet social*, soit un montant constant de 23,2 M\$.

**Transactions à éliminer inter-entités**

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires.

Dans la catégorie des services rendus et autres revenus, les transactions à éliminer se composent principalement d'un montant de 32,6 M\$ pour le fonds des immeubles et d'un montant de 8,3 M\$ pour le centre des services partagés – matériel roulant et ateliers.

## Transferts

**Tableau 10**  
**Transferts**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011
<i>Transferts de droit</i>							
Subventions du gouvernement du Québec							
- compensation relative au pacte fiscal	45 559,1	<b>50 745,1</b>	11,4	27 330,9	<b>29 655,9</b>	8,5	<b>80 401,0</b>
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	<b>25 000,0</b>	-	0,0	<b>10 000,0</b>	-	<b>35 000,0</b>
- autres	46 800,0	<b>46 800,0</b>	-	8 900,0	<b>8 900,0</b>	-	<b>55 700,0</b>
	117 359,1	<b>122 545,1</b>	4,4	36 230,9	<b>48 555,9</b>	34,0	<b>171 101,0</b>
<i>Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts</i>							
<i>Subventions gouvernementales</i>							
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	20 279,0	<b>20 414,6</b>	0,7	49 818,9	<b>46 857,5</b>	(5,9)	<b>67 272,1</b>
- relatives aux activités de fonctionnement	56 633,4	<b>61 566,7</b>	8,7	56 690,8	<b>63 879,6</b>	12,7	<b>125 446,3</b>
<i>Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement</i>							
	43,5	<b>51,0</b>	17,2	500,0	<b>0,0</b>	-	<b>51,0</b>
	76 955,9	<b>82 032,3</b>	6,6	107 009,7	<b>110 737,1</b>	3,5	<b>192 769,4</b>
<i>Total</i>	194 315,0	<b>204 577,4</b>	5,3	143 240,6	<b>159 293,0</b>	11,2	<b>363 870,4</b>

### Transferts de droit

Les « transferts de droit » sont des subventions que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsqu'on satisfait à certains critères d'admissibilité. Ils sont non discrétionnaires.

#### *BUDGET MUNICIPAL*

Les transferts de droit totalisent 122,5 M\$ au budget de 2011, soit une hausse de 5,2 M\$. Le seul élément de variation de cette catégorie est la hausse de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, laquelle atteint en 2011 un montant de 50,7 M\$.

Notez que le transfert de droit pour les divertissements de 45,9 M\$ et d'autres transferts concernant le Palais des congrès de 0,9 M\$ sont stables.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Les transferts de droit inscrits au budget de 2011 sont de 48,6 M\$, en hausse de 12,3 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 2,3 M\$ de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;
- un montant de 10 M\$ afin de compenser en partie l'agglomération pour la fourniture de services particuliers en matière de sécurité publique;
- le versement d'une subvention d'équilibre incluant un montant pour couvrir le service de la dette historique de l'ex-Communauté urbaine de Montréal relativement au Métro de 8,9 M\$ est en vigueur pour une dernière année.

**Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts**

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus de transferts qui sont destinés à des fins précises. Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, ceux associés aux activités de fonctionnement.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme**Tableau 11****Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	<b>Budget 2011</b>
Refinancement du déficit actuariel initial	12 519,6	<b>11 923,6</b>	(4,8)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>11 923,6</b>
Rénovation urbaine	4 629,2	<b>6 244,2</b>	34,9	5 841,6	<b>3 702,5</b>	(36,6)	<b>9 946,7</b>
Divers programmes de subventions							
- hygiène du milieu	511,5	<b>489,3</b>	(4,3)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>489,3</b>
- transport et voirie	2 618,7	<b>1 757,5</b>	(32,9)	153,7	<b>727,5</b>	373,3	<b>2 485,0</b>
	3 130,2	<b>2 246,8</b>	(28,2)	153,7	<b>727,5</b>	373,3	<b>2 974,3</b>
Traitement des eaux usées	0,0	<b>0,0</b>	-	31 338,2	<b>30 880,1</b>	(1,5)	<b>30 880,1</b>
Transport en commun - métro	0,0	<b>0,0</b>	-	12 485,4	<b>11 547,4</b>	(7,5)	<b>11 547,4</b>
<i>Total</i>	20 279,0	<b>20 414,6</b>	0,7	49 818,9	<b>46 857,5</b>	(5,9)	<b>67 272,1</b>

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme.

**BUDGET MUNICIPAL**

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 20 414,6 \$, soit une légère hausse de 0,1 M\$ par rapport à 2010. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de la dette admissible aux subventions.

**BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION**

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 46 857,5 \$, soit une baisse de 3 M\$ par rapport à 2010. Cette baisse est attribuable à la diminution de la dette admissible aux subventions.

## Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

**Tableau 12**

### Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal			Budget du conseil d'agglomération			GLOBAL
	Comparatif	Budget	Écart	Comparatif	Budget	Écart	Budget
	2010	2011	en %	2010	2011	en %	2011
Gestion des matières résiduelles	25 600,0	<b>26 400,0</b>	3,1	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>26 400,0</b>
Projets « Montréal 2025 »	11 426,7	<b>15 133,0</b>	32,4	3 500,0	<b>7 928,1</b>	126,5	<b>23 061,1</b>
Rénovation urbaine	14 435,8	<b>14 935,8</b>	3,5	5 716,0	<b>5 546,0</b>	(3,0)	<b>20 481,8</b>
Développement économique local	0,0	<b>0,0</b>	-	15 580,9	<b>15 580,9</b>	-	<b>15 580,9</b>
Sécurité publique (police)	0,0	<b>0,0</b>	-	8 493,0	<b>9 174,6</b>	8,0	<b>9 174,6</b>
Lutte à la pauvreté	0,0	<b>0,0</b>	-	8 000,0	<b>9 000,0</b>	12,5	<b>9 000,0</b>
Projet des premiers répondants	0,0	<b>0,0</b>	-	5 930,4	<b>7 670,0</b>	29,3	<b>7 670,0</b>
Loisirs et culture	4 692,7	<b>4 786,5</b>	2,0	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>4 786,5</b>
Inspection des aliments	0,0	<b>0,0</b>	-	3 978,3	<b>3 678,0</b>	(7,5)	<b>3 678,0</b>
Contrôle des rejets industriels	0,0	<b>0,0</b>	-	3 300,0	<b>3 300,0</b>	-	<b>3 300,0</b>
Violence conjugale	0,0	<b>0,0</b>	-	1 800,0	<b>1 800,0</b>	-	<b>1 800,0</b>
Autres	478,2	<b>311,4</b>	(34,9)	392,2	<b>202,0</b>	(48,5)	<b>513,4</b>
<i>Total</i>	56 633,4	<b>61 566,7</b>	8,7	56 690,8	<b>63 879,6</b>	12,7	<b>125 446,3</b>

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

#### BUDGET MUNICIPAL

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 61 566,7 \$ au budget de 2011, ce qui représente une hausse de 4,9 M\$ par rapport à 2010. Parmi les principaux écarts, notons :

- un ajout de 3,7 M\$ à l'aide financière que le gouvernement du Québec apporte à des projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- un ajout de 0,8 M\$ en vertu de l'entente sur le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

#### BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 63 879,6 \$ au budget de 2011, ce qui représente une hausse de 7,2 M\$ par rapport à l'année précédente. Parmi les principaux écarts, notons :

- une hausse de 1 M\$ des subventions à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- une augmentation de 4,4 M\$ des subventions que le gouvernement du Québec accorde à des projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- une hausse de 1,7 M\$ de la subvention destinée au service des premiers répondants.

#### Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement

La fluctuation de cette rubrique s'explique par la non-récurrence de la commandite de 0,5 M\$ qui avait été accordée pour l'Exposition universelle de Shanghai de 2010.

## ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement selon les charges, les quotes-parts et le financement du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

## CHARGES

## Administration générale

**Tableau 13**  
**Charges d'administration générale**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>Transactions à éliminer</i>	<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011	Budget 2011
Conseil municipal	49 754,3	48 212,2	(3,1)	960,6	1 577,0	64,2	0,0	49 789,2
Application de la loi	8 156,7	8 706,2	6,7	46 185,3	48 713,6	5,5	0,0	57 419,8
Gestion financière et administrative	178 161,6	190 350,8	6,8	0,0	0,0	-	(339,8)	190 011,0
Greffe	17 843,4	18 635,4	4,4	0,0	0,0	-	0,0	18 635,4
Évaluation	0,0	0,0	-	20 858,6	20 844,7	(0,1)	0,0	20 844,7
Gestion du personnel	35 045,2	34 831,4	(0,6)	0,0	0,0	-	0,0	34 831,4
Dépenses mixtes d'administration générale	(105 022,3)	(99 047,6)	(5,7)	105 022,3	99 047,6	(5,7)	0,0	-
Autres	262 648,7	251 318,3	(4,3)	131 839,5	189 670,6	43,9	(40 966,4)	400 022,5
<i>Total</i>	446 587,6	453 006,7	1,4	304 866,3	359 853,5	18,0	(41 306,2)	771 554,0

**Conseil municipal**

Cette activité comprend principalement des charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement, au conseil d'agglomération et aux différentes commissions.

*BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, les crédits pour le conseil municipal s'élèvent à 48,2 M\$. La baisse de 1,5 M\$ par rapport au comparatif de 2010 résulte du transfert de certaines ressources à d'autres activités budgétaires, soit 1,1 M\$ à l'activité « Application de la loi » et 500,0 \$ à Montréal International, dont les crédits se trouvent maintenant à l'activité « Promotion et développement économique ».

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, des crédits de 1,6 M\$ sont prévus pour cette activité qui inclut le Secrétariat de liaison (608,9 \$) ainsi que les frais de recherche et de secrétariat (406,0 \$), conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*. Le solde concerne la Direction générale, où le budget relatif à la direction du Service du développement et des opérations a été distribué entre les compétences « municipale » et d'« agglomération » au même taux que celui utilisé pour ce service, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes.

**Application de la loi**

Cette activité regroupe les activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements des conseils municipaux et d'agglomération ainsi que les activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération.

### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, les charges relatives à cette activité sont évaluées à 8,7 M\$, une hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2010. Cet écart provient principalement du transfert de 1,1 M\$ de l'activité « Conseil municipal », dont plus de 700,0 \$ ont été, par la suite, incorporés à la Direction des affaires pénales et criminelles, une compétence d'agglomération.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Les crédits alloués à cette activité en 2011 sont de 48,7 M\$, une hausse de 2,5 M\$ par rapport au comparatif de 2010. Cette différence provient presque exclusivement de rajustements et de réaménagements effectués au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, notamment des rajustements salariaux reliés à la magistrature de 1,3 M\$ et des ressources additionnelles de plus de 1 M\$ allouées à la Direction des affaires pénales et criminelles ainsi qu'à l'administration du service.

### **Gestion financière et administrative**

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2011, est de 190,4 M\$, en hausse de 12,2 M\$ ou 6,8 % comparativement à 2010. Cette augmentation s'explique par :

- des réaménagements de crédits dans les arrondissements, pour un montant de 1,7 M\$;
- la création de l'unité Contrôleur général, pour 3,4 M\$;
- le transfert de crédits provenant d'autres activités, pour une somme de 3,9 M\$;
- divers réaménagements et rajustements, pour 3,2 M\$, dans différents services centraux, entre autres, des crédits supplémentaires pour le renforcement de la fonction municipale, le transfert de la Division du programme de développement des affaires du Service du développement et des opérations au Service des finances et l'ajout de crédits pour le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

### **Greffe**

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances ainsi que la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Le total des crédits de cette activité s'élève à 18,6 M\$ pour 2011. La variation à la hausse de 0,8 M\$ par rapport au comparatif de 2010 s'explique en grande partie par :

- une hausse de 376,0 \$ du budget de cette activité dans les arrondissements;
- divers rajustements à la Direction du greffe, notamment des crédits pour le secrétaire exécutif - Comité de vérification et des honoraires professionnels pour un conseiller à l'éthique.



## Évaluation

Cette activité, qui regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Pour 2011, cette activité représente des crédits de 20,8 M\$, soit le même montant qu'en 2010.

## Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 34,8 M\$, une légère baisse de 0,2 M\$ par rapport au comparatif de 2010.

## Dépenses mixtes d'administration générale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) sont budgétisées comme étant de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le Règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ». Pour plus de renseignements sur la répartition des dépenses mixtes, voir l'annexe 2.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Les crédits négatifs de 99 M\$ représentent les dépenses mixtes d'administration générale qui sont imputées au budget du conseil d'agglomération, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. Par rapport au comparatif de 2010, il s'agit d'une baisse de près de 6 M\$. Cette variation résulte de la diminution des dépenses mixtes d'administration générale des unités de soutien qui sont liées à cette charge.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, les crédits inclus dans cette activité sont de 99 M\$, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. Cette variation de près de 6 M\$ résulte de la diminution des dépenses mixtes d'administration générale des unités de soutien qui sont liées à cette charge.

## Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception, les charges en communications institutionnelles, certaines provisions pour les charges de rémunération (équité salariale, employés qui sont libérés syndicalement à temps plein couverts institutionnellement, accidentés du travail en retour progressif, etc.), les charges d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite ainsi que les transactions à éliminer entre les entités locales et d'agglomération.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 251,3 M\$ pour 2011, soit une baisse de 11,3 M\$ par rapport à 2010. Cette baisse s'explique principalement par :

- un apport de 39,6 M\$ pour les dépenses relatives aux régimes de retraite, principalement pour pallier les effets des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, pendant l'année 2008. Par contre, des mesures d'allègement, pour un montant additionnel de 12,8 M\$, ont été prévues aux montants à pourvoir dans le but d'atténuer partiellement l'impact de cette hausse de dépenses, créant un impact net sur la taxation de 26,8 M\$;
- des économies anticipées dans le cadre des chantiers d'optimisation, dont le mandat est de réviser en profondeur les processus de gestion en vigueur. Plus précisément, la Ville verra à éliminer les dédoublements de fonctions et à optimiser les ressources qu'elle consacre au soutien administratif.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 189,7 M\$, une hausse de 57,9 M\$ par rapport au comparatif de 2010. Cet écart s'explique principalement par :

- un apport de 93 M\$ pour les dépenses relatives aux régimes de retraite, soit :
  - 40 M\$ pour pallier les effets des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, pendant l'année 2008;
  - 13 M\$ pour refléter le changement de certaines hypothèses à la suite de nouvelles évaluations actuarielles;
  - 40 M\$ pour ajuster l'application comptable de la limite sur l'actif – cet ajustement est compensé par une affectation positive du même montant au montant à pourvoir, ayant ainsi un effet nul sur la taxation.

De plus, des mesures d'allègement, pour un montant additionnel de 15,5 M\$, ont été prévues aux montants à pourvoir dans le but d'atténuer partiellement l'impact de cette hausse de dépenses, créant un impact net de 37,5 M\$ sur les charges à financer par quotes-parts.

- une redistribution vers d'autres activités, notamment 8,7 M\$ à la sécurité publique;
- l'accroissement du budget global de la Ville qui implique une hausse de 1,3 M\$ des dépenses contingentes;
- des économies anticipées dans le cadre des chantiers d'optimisation, dont le mandat est de réviser en profondeur les processus de gestion en vigueur. Plus précisément, la Ville verra à éliminer les dédoublements de fonctions et à optimiser les ressources qu'elle consacre au soutien administratif.

### **Transactions à éliminer**

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Elles se composent principalement de frais de location, d'administration, de gestion, de formation et d'impression.

## Sécurité publique

**Tableau 14**  
**Charges de sécurité publique**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011
Police	7 113,6	<b>9 203,6</b>	29,4	577 377,5	<b>607 899,6</b>	5,3	<b>617 103,2</b>
Sécurité incendie	0,0	<b>0,0</b>	-	307 786,8	<b>320 241,4</b>	4,0	<b>320 241,4</b>
Sécurité civile	1 088,5	<b>1 348,7</b>	23,9	1 159,5	<b>1 163,3</b>	0,3	<b>2 512,0</b>
Autres	5 994,3	<b>6 333,3</b>	5,7	6 724,1	<b>6 806,8</b>	1,2	<b>13 140,1</b>
<i>Total</i>	14 196,4	<b>16 885,6</b>	18,9	893 047,9	<b>936 111,1</b>	4,8	<b>952 996,7</b>

**Police**

Cette activité regroupe les dépenses liées à la protection de la vie et des biens des citoyens, au maintien de la paix et de la sécurité publique, à la prévention du crime et au respect des lois et règlements en vigueur. Les charges qui en découlent relèvent presque essentiellement de l'agglomération.

*BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, le budget de 9,2 M\$ alloué à cette activité est en hausse de 2,1 M\$ par rapport à 2010 et porte essentiellement sur un engagement financier lié au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ancienne Ville de Montréal avant 1971 et de la portion relative à la réglementation du stationnement.

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget alloué à cette activité augmente de 30,5 M\$, pour s'établir à 607,9 M\$. La hausse constatée s'explique principalement par les éléments suivants :

- un rajustement de la rémunération globale des policiers notamment à la suite de l'application de la convention collective (21 M\$);
- une hausse des budgets alloués aux heures supplémentaires (8 M\$), tenant compte des besoins réels des dernières années;
- une somme de 2 M\$ intégrée au budget pour la prestation de service des cadets.

Aussi, le budget de 2011 prévoit la nomination permanente des 150 policiers qui travaillent à titre de policiers temporaires depuis 2008 et 2009 (pour un équivalent de 121 années-personnes).

**Sécurité incendie**

Cette activité comprend les dépenses liées à la sécurité incendie et porte notamment sur la lutte contre les incendies, sur les enquêtes ainsi que sur l'élaboration et la mise en place de mesures de prévention pour minimiser les risques d'incendie. Les charges liées à cette fonction relèvent entièrement du conseil d'agglomération.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget alloué à cette activité est en hausse de 4,0 %, pour s'établir à 320,2 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 12,4 M\$, principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse de 4,1 M\$ pour l'ajout de 62,7 années-personnes à la suite de l'intégration progressive de l'ensemble des éléments du schéma de couverture de risques, à la troisième année de mise en œuvre d'un programme de cinq ans (2009-2013);
- une hausse de la rémunération globale de 3,7 M\$, soit environ 5,3 M\$ liés à l'actualisation de la masse salariale, compensée en partie par une réduction de quelque 1,6 M\$ obtenue par des mesures d'économie telles que la gestion des nouvelles embauches permettant, entre autres, de réduire les heures supplémentaires;
- une augmentation de 0,7 M\$ pour le maintien et l'amélioration du service des premiers répondants, notamment pour répondre à l'accroissement des demandes d'intervention.

Soulignons, par ailleurs, qu'en raison de la stabilisation des prix du carburant, le budget lié à l'achat d'essence baisse de 0,4 M\$.

### **Sécurité civile**

La sécurité civile porte notamment sur les actions favorisant la prévention des sinistres et sur les interventions en cas de sinistres et de désastres naturels qui relèvent du conseil municipal. Elle regroupe aussi les dépenses relatives à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Un budget de l'ordre de 1,3 M\$ est prévu à cette activité gérée par les arrondissements.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le budget de la sécurité civile de 1,2 M\$ est stable.

### **Autres – sécurité publique**

#### *BUDGET MUNICIPAL*

La rubrique des autres dépenses en matière de sécurité publique regroupe des investissements que les arrondissements réalisent dans divers programmes municipaux, tel le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem*, pour une contribution totale de 6,3 M\$.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Ces dépenses sont destinées principalement à assurer la sécurité aux traverses d'écoliers sur tout le territoire de l'agglomération, pour un budget de 6,8 M\$ en 2011.

## Transport

**Tableau 15**  
**Charges de transport**

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal			Budget du conseil d'agglomération			GLOBAL
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011
Réseau routier							
- voirie municipale	122 500,0	<b>124 164,3</b>	1,4	1 202,9	<b>1 345,0</b>	11,8	<b>125 509,3</b>
- enlèvement de la neige	148 394,9	<b>150 373,8</b>	1,3	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>150 373,8</b>
- éclairage des rues	30 757,5	<b>31 089,1</b>	1,1	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>31 089,1</b>
- circulation et stationnement	34 679,3	<b>35 632,1</b>	2,7	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>35 632,1</b>
	336 331,7	<b>341 259,3</b>	1,5	1 202,9	<b>1 345,0</b>	11,8	<b>342 604,3</b>
Transport collectif	32,2	<b>80,3</b>	149,4	433 701,3	<b>452 601,3</b>	4,4	<b>452 681,6</b>
Autres	58,1	<b>7 484,2</b>	-	9 745,8	<b>9 386,8</b>	(3,7)	<b>16 871,0</b>
<i>Total</i>	336 422,0	<b>348 823,8</b>	3,7	444 650,0	<b>463 333,1</b>	4,2	<b>812 156,9</b>

**Réseau routier**

Cette activité regroupe principalement les dépenses relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies énumérées. Ainsi, les activités d'agglomération couvrent essentiellement les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures.

**BUDGET MUNICIPAL**

L'augmentation de 4,9 M\$ des dépenses associées au réseau routier par rapport à 2010 reflète, de façon générale, l'indexation de la rémunération et des contrats de services techniques. Cette hausse s'explique aussi par les éléments suivants :

- des augmentations de 2,2 M\$ du budget destiné au Plan d'intervention Voirie, à la Direction des transports;
- un ajustement de 0,9 M\$ pour le soutien technique aux activités, à la Direction des travaux publics.

**BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION**

La légère hausse du budget de la Voirie municipale découle d'une intensification en 2011 d'activités de collectes et d'analyses de données sur l'état du réseau de voirie.

## Transport collectif

### BUDGET MUNICIPAL

L'augmentation de 48,1 \$ par rapport à 2010 est principalement due à l'ajustement du budget de l'arrondissement de Lachine pour l'exploitation de la navette fluviale.

### BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relevant du conseil d'agglomération.

En 2011, le budget alloué au transport collectif atteint 452,6 M\$ en hausse de 18,9 M\$ par rapport à 2010. Bien que le traitement comptable de l'information financière affiche une augmentation nette des contributions additionnelles versées à la STM et l'AMT de 18,9 M\$ en 2011, les contributions de base augmentent néanmoins de 32,1 M\$ en 2011. L'écart résulte de la contribution STM-SOFIL qui était financée par un emprunt à long terme en 2010 et qui, à compter de 2011, sera financée de façon récurrente à même les quotes-parts annuelles.

Le tableau suivant illustre le traitement comptable qui résulte du retrait de la contribution STM-SOFIL des activités de fonctionnement financées à long terme ainsi que l'augmentation de 49,1 M\$ de la charge à financer par quotes-parts pour le transport collectif en 2011.

**Tableau 16**

### Variation des contributions et de la charge à financer par quotes-parts

(en millions de dollars)

	Croissance 2011		
	STM	AMT	Transport collectif
Contribution de base	28,5	3,6	32,1
Contribution STM-SOFIL	17,0	-	17,0
<b>Charge à financer par quotes-parts</b>	<b>45,5</b>	<b>3,6</b>	<b>49,1</b>
Contribution STM-SOFIL financée par emprunt à long terme	(30,2)	-	(30,2)
<b>Variation budgétaire</b>	<b>15,3</b>	<b>3,6</b>	<b>18,9</b>

## Autres

### BUDGET MUNICIPAL

En 2011, le financement du transport local est augmenté de 7,4 M\$ à la suite de l'augmentation de la taxe de la voirie. Ce montant sera consacré au paiement au comptant d'investissements dans les activités de voirie.

### BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION

Cette rubrique regroupe les autres charges relatives au transport, notamment le budget de 2,3 M\$ alloué au Bureau du taxi et du remorquage du Service de police. Un budget de 7,1 M\$ sera consacré au Plan de transport et coordonné par la Direction des transports.

Les crédits relatifs à cette activité demeurent relativement stables par rapport à 2010, soit de 9,4 M\$ au budget de 2011.

## Hygiène du milieu

**Tableau 17**  
**Charges d'hygiène du milieu**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Budget 2011
Eau et égout							
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	241,5	<b>786,6</b>	225,7	61 545,0	<b>64 039,5</b>	4,1	<b>64 826,1</b>
- réseau de distribution de l'eau potable	44 109,4	<b>49 372,1</b>	11,9	17 316,8	<b>13 483,1</b>	(22,1)	<b>62 855,2</b>
- traitement des eaux usées	0,0	<b>0,0</b>	-	64 521,7	<b>61 350,4</b>	(4,9)	<b>61 350,4</b>
- réseaux d'égout	24 853,3	<b>26 666,0</b>	7,3	13 358,8	<b>11 995,2</b>	(10,2)	<b>38 661,2</b>
	69 204,2	<b>76 824,7</b>	11,0	156 742,3	<b>150 868,2</b>	(3,7)	<b>227 692,9</b>
Matières résiduelles							
- déchets domestiques et assimilés	65 177,9	<b>60 159,8</b>	(7,7)	54 464,9	<b>50 912,6</b>	(6,5)	<b>111 072,4</b>
- matières recyclables et autres	41 814,7	<b>45 910,2</b>	9,8	26 934,6	<b>27 266,4</b>	1,2	<b>73 176,6</b>
	106 992,6	<b>106 070,0</b>	(0,9)	81 399,5	<b>78 179,0</b>	(4,0)	<b>184 249,0</b>
Protection de l'environnement	4 413,5	<b>5 755,4</b>	30,4	9 384,5	<b>9 464,5</b>	0,9	<b>15 219,9</b>
Autres	910,8	<b>923,8</b>	1,4	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>923,8</b>
<i>Total</i>	181 521,1	<b>189 573,9</b>	4,4	247 526,3	<b>238 511,7</b>	(3,6)	<b>428 085,6</b>

**Eau et égout**

Cette activité regroupe les charges associées, d'une part, à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, compétence qui relève du conseil municipal, et, d'autre part, à la production de l'eau potable, à l'interception et à l'assainissement des eaux usées ainsi qu'à l'entretien des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Approvisionnement et traitement de l'eau potable**BUDGET MUNICIPAL**

Le budget de cette activité augmente de 0,5 M\$ en 2011 à la suite du transfert d'un budget de 421,9 \$ associé au laboratoire de la Direction des travaux publics, en provenance de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable ».

**BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION**

En 2011, le budget alloué à cette activité augmente de 2,5 M\$ par rapport à 2010. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dépenses en électricité (1,4 M\$) et en produits chimiques (0,5 M\$). En plus, une somme de 0,5 M\$ est nécessaire pour financer l'indexation de la rémunération.

Réseau de distribution de l'eau potable**BUDGET MUNICIPAL**

Le budget de 49,4 M\$ est en hausse de 5,3 M\$ par rapport à 2010. En arrondissement, l'augmentation de 2 M\$ reflète principalement l'indexation de la rémunération et la volonté de certains arrondissements de consacrer plus de ressources à l'entretien du réseau secondaire d'aqueduc, conformément à leur plan directeur d'entretien des infrastructures.

À la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, une somme additionnelle de 2,7 M\$ est affectée à l'auscultation des conduites d'eau, à des fins de diagnostic du réseau, ainsi qu'aux

travaux d'entretien des réseaux d'aqueduc secondaires, en partenariat avec les arrondissements, dans le cadre de la réalisation de leur plan directeur.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget alloué à cette activité s'établit à 13,5 M\$, en baisse de 3,8 M\$ par rapport à 2010. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution de 1,7 M\$ des budgets liés au projet *Optimisation du réseau*, présentement en réévaluation ;
- une diminution de 2 M\$ à la suite de la réévaluation du budget destiné aux travaux imprévus.

### Traitement des eaux usées

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget alloué à cette activité s'établit à 61,3 M\$, soit une baisse de 3,2 M\$ par rapport à 2010. L'amélioration des procédés de traitement des eaux usées génère les économies suivantes :

- une baisse de 2 M\$ du coût des produits chimiques;
- une baisse de 0,5 M\$ du coût de l'électricité;
- une diminution de 0,5 M\$ découlant des mesures d'économie prévues dans les frais d'énergie, excluant l'électricité.

### Réseaux d'égout

### *BUDGET MUNICIPAL*

Le budget de 26,7 M\$ est en hausse de 1,8 M\$ par rapport à 2010. Ce budget additionnel au Service de l'eau est principalement affecté à l'auscultation des conduites d'égout, à des fins de diagnostic du réseau, ainsi qu'aux travaux d'entretien des réseaux d'égout secondaires, en partenariat avec les arrondissements, dans le cadre de la réalisation de leur plan directeur d'entretien des infrastructures.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget alloué à cette activité s'établit à 12 M\$, soit une baisse de 1,4 M\$ par rapport à 2010. Cette diminution est principalement attribuable à une diminution de 2 M\$ à la suite de la réévaluation du budget destiné aux travaux imprévus.

### **Matières résiduelles**

Cette activité englobe toutes les opérations relatives à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets domestiques, des matières recyclables, des résidus verts, des matériaux secs et des matières dangereuses.

Les opérations qui relèvent du conseil municipal concernent exclusivement la collecte et le transport des déchets et des matières jusqu'aux lieux de transbordement, d'élimination, de traitement ou de valorisation.

Les opérations qui relèvent du conseil d'agglomération concernent le traitement, la valorisation et l'élimination de l'ensemble des déchets et des matières ainsi que la gestion des matières dangereuses.



Déchets domestiques et assimilés

*BUDGET MUNICIPAL*

Le budget de 2011 pour la collecte et le transport des déchets domestiques et assimilés est de 60,2 M\$, en baisse de 5 M\$ par rapport à 2010. Cette diminution reflète la volonté de remplacer graduellement une partie des collectes d'ordures ménagères par des collectes de matières recyclables et organiques, dans un contexte où de plus en plus de déchets sont valorisés.

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget alloué à cette activité s'établit à 50,9 M\$, soit une baisse de 3,6 M\$. Cette diminution est intimement liée à la diminution et au remplacement des activités de collecte et de transport des déchets domestiques qui relèvent du conseil municipal.

Matières recyclables et autres

L'activité « Matières recyclables et autres » comprend la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables (journaux, imprimés, carton, verre, métal et plastique), des matériaux secs et des matières organiques (résidus verts, boues organiques) ainsi que la gestion des matières dangereuses.

*BUDGET MUNICIPAL*

Le budget destiné aux matières recyclables et autres est de 45,9 M\$, en hausse de 4,1 M\$ par rapport à 2010. Cette augmentation reflète la volonté de remplacer graduellement une partie des collectes d'ordures domestiques par des collectes de matières recyclables et organiques, dans un contexte où de plus en plus de déchets sont valorisés.

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le budget destiné aux matières recyclables et autres affiche une hausse de 0,3 M\$, pour atteindre 27,3 M\$ en 2011.

**Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu**

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, ce qui inclut notamment la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit et le traitement des sols contaminés, ainsi que les autres activités liées à l'hygiène du milieu.

*BUDGET MUNICIPAL*

Le budget pour cette activité augmente de 1,3 M\$ en 2011, par rapport à 2010. Cette augmentation reflète la volonté de la Ville d'augmenter le financement des dépenses générées par l'application de la réglementation relative à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit.

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le budget alloué à ces activités demeure relativement stable, à 9,5 M\$ en 2011.

Santé et bien-être

**Tableau 18**  
**Charges de santé et de bien-être**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	<b>Budget 2011</b>
Inspection des aliments	0,0	<b>0,0</b>	-	4 207,8	<b>4 811,0</b>	14,3	<b>4 811,0</b>
Logement social	17 722,1	<b>17 778,3</b>	0,3	24 845,3	<b>25 275,6</b>	1,7	<b>43 053,9</b>
Sécurité du revenu	30 355,7	<b>29 189,1</b>	(3,8)	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>29 189,1</b>
Autres	12 695,5	<b>12 357,2</b>	(2,7)	9 239,9	<b>9 834,4</b>	6,4	<b>22 191,6</b>
<i>Total</i>	60 773,3	<b>59 324,6</b>	(2,4)	38 293,0	<b>39 921,0</b>	4,3	<b>99 245,6</b>

**Inspection des aliments**

Tous les budgets associés à l'exécution des lois ou des règlements ainsi que toutes poursuites intentées devant la cour municipale qui sont liées à l'inspection des aliments sont présentés dans cette activité. Ces charges sont principalement financées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au moyen des subventions attachées aux divers programmes de cette activité qui est entièrement de compétence d'agglomération.

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget de 4,8 M\$ alloué à cette activité est en hausse de 0,6 M\$ par rapport à 2010. Cette augmentation est principalement liée à l'ajout d'effectifs afin d'assurer l'amélioration du service et de l'information offerts aux citoyens et aux exploitants d'établissements alimentaires.

**Logement social**

Cette activité comprend toutes les charges liées à l'habitation sociale, tels les programmes *AccèsLogis et Logement abordable Québec*. Il faut ajouter à cette activité la quote-part versée à des organismes gouvernementaux, notamment la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ainsi que le comblement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

*BUDGET MUNICIPAL*

Le budget de 2011 totalise 17,8 M\$ et est composé essentiellement de la quote-part versée par la Ville de Montréal à la CMM.

*BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget de 25,3 M\$ lié à cette activité englobe principalement les montants alloués aux programmes de subvention *AccèsLogis et Logement abordable Québec*, lesquels visent à soutenir la construction et la rénovation de logements sociaux et communautaires.

**Sécurité du revenu**

Conformément aux normes de présentation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal, qui sont présentées sous cette rubrique, sont séparées des autres activités de santé et de bien-être. Cette activité relève exclusivement du conseil municipal.

*BUDGET MUNICIPAL*

L'entente en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal a libéré cette dernière des obligations liées à la gestion du programme gouvernemental de la sécurité du revenu. Les frais liés aux employés prêtés par la Ville, dans le cadre de ce dossier, sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement pour tenir compte principalement de l'attrition du personnel. En 2011, la diminution en découlant totalise 1,2 M\$.

### **Autres**

Cette rubrique regroupe toutes les autres charges liées à l'activité « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, aux projets communautaires, à la politique familiale de même qu'à la lutte contre les gangs de rue.

### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, le budget demeure relativement stable par rapport à celui de 2010 et s'élève à 12,4 M\$.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En vertu d'une entente avec le gouvernement du Québec concernant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un budget additionnel de 1 M\$ a été alloué à cette activité, ce qui porte à 9 M\$ le budget de 2011 relatif à cette entente.

## Aménagement, urbanisme et développement

**Tableau 19**  
**Charges d'aménagement, urbanisme et développement**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>Transactions à éliminer inter-entités</i>		<i>GLOBAL</i>
	Comparatif	Budget	Écart	Comparatif	Budget	Écart	Budget	Budget	
	2010	2011	en %	2010	2011	en %	2011	2011	
Aménagement, urbanisme et zonage	42 178,4	45 906,9	8,8	3 740,9	2 851,5	(23,8)	0,0	48 758,4	
Promotion et développement économique									
- industrie et commerce	59 901,9	59 851,7	(0,1)	34 015,3	42 005,3	23,5	0,0	101 857,0	
- tourisme	45,0	45,0	-	1 460,0	1 300,0	(11,0)	0,0	1 345,0	
- autres	37,1	37,4	0,8	0,0	0,0	-	0,0	37,4	
	59 984,0	59 934,1	(0,1)	35 475,3	43 305,3	22,1	-	103 239,4	
Rénovation urbaine	39 791,8	44 235,0	11,2	11 111,6	11 157,7	0,4	0,0	55 392,7	
Autres	4 160,4	5 167,2	24,2	327,0	166,0	(49,2)	(263,0)	5 070,2	
<i>Total</i>	146 114,6	155 243,2	6,2	50 654,8	57 480,5	13,5	(263,0)	212 460,7	

### Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Le Service du développement et des opérations assume la planification, la coordination et la réalisation de cette activité.

#### BUDGET MUNICIPAL

En 2011, le budget de 45,9 M\$ comporte une augmentation de 3,7 M\$ par rapport à 2010. Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

- un ajustement de 1,5 M\$ pour la mise en place de l'équipe du Bureau du plan, mandatée pour élaborer le Plan de développement urbain de Montréal;
- une augmentation de 2 M\$ pour l'ajout de ressources à la réalisation des projets mis sur pied par la Ville au sein des arrondissements, mesure qui renforcera les services de première ligne, notamment la délivrance des permis et l'inspection, dans le but d'améliorer les délais d'intervention et d'accroître les revenus.

#### BUDGET D'AGGLOMÉRATION

En 2011, une baisse de 0,9 M\$ est essentiellement liée à la diminution des honoraires professionnels associés à la gestion des grands projets.

### Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

#### BUDGET MUNICIPAL

En 2011, le budget de 59,9 M\$ est resté relativement stable par rapport à 2010.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget de 43,3 M\$ est en hausse de 7,8 M\$ par rapport à 2010.

Cette augmentation provient principalement du budget destiné à l'activité « Industrie et commerce » et s'explique par les facteurs suivants :

- une augmentation de 5,2 M\$ du budget consacré au programme *réussir@montréal – Industrie*;
- une hausse de 0,7 M\$ du budget consacré au programme *réussir@montréal – Commerce*;
- un budget additionnel de 1,8 M\$ attribuable aux contributions versées en vertu du protocole d'entente négocié entre la Ville et le gouvernement du Québec pour la réalisation du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, notamment pour la tenue du Grand Prix de Montréal et du Pro-Tour – Grand Prix cycliste Québec-Montréal.

### **Rénovation urbaine**

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, le budget de 44,2 M\$ est en hausse de 4,4 M\$ par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique principalement par une bonification du programme d'accession à la propriété, incluant l'instauration d'un remboursement équivalent aux droits de mutation des nouveaux propriétaires de propriétés neuves, de duplex ou de triplex admissibles.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget de 11,2 M\$ a une légère majoration par rapport à 2010. Cette variation provient des ajustements apportés aux subventions qui sont versées dans le cadre de l'entente du développement culturel de Montréal *MCCQ-Ville – volet habitation*, destinée à la préservation de la valeur patrimoniale des domaines public et privé.

### **Autres**

#### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, le budget de 5,2 M\$ présente une augmentation de 1 M\$ par rapport à 2010. Cette hausse est attribuable au budget additionnel accordé à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), soit le coût des travaux que la CSEM est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à de tierces parties. Cette augmentation est sans impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'une augmentation équivalente est prévue au budget des revenus.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le budget de 166 M\$ inscrit à ce poste regroupe les autres charges de la fonction associées à la promotion et au développement économique, ce qui comprend principalement le budget destiné aux travaux de cartographie liés au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013.

### **Transactions à éliminer**

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Le montant de 263,0 \$ est associé à la location des conduits souterrains par la Commission des services électriques.

## Loisirs et culture

**Tableau 20**  
**Charges de loisirs et culture**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	<b>Budget 2011</b>
Activités récréatives							
- centres communautaires	60 090,4	<b>62 748,3</b>	4,4	52,2	<b>86,2</b>	65,1	<b>62 834,5</b>
- patinoires intérieures et extérieures	36 024,5	<b>37 963,0</b>	5,4	854,1	<b>836,4</b>	(2,1)	<b>38 799,4</b>
- piscines, plages et ports de plaisance	37 648,7	<b>38 124,9</b>	1,3	19,7	<b>21,7</b>	10,2	<b>38 146,6</b>
- parcs et terrains de jeu	96 656,1	<b>104 963,3</b>	8,6	23 724,1	<b>25 268,8</b>	6,5	<b>130 232,1</b>
- expositions et foires	265,8	<b>299,4</b>	12,6	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>299,4</b>
- autres	10 379,6	<b>10 172,1</b>	(2,0)	202,3	<b>456,9</b>	125,9	<b>10 629,0</b>
	241 065,1	<b>254 271,0</b>	5,5	24 852,4	<b>26 670,0</b>	7,3	<b>280 941,0</b>
Activités culturelles							
- centres communautaires	16 591,9	<b>16 706,1</b>	0,7	0,0	<b>0,0</b>	-	<b>16 706,1</b>
- bibliothèques	61 021,7	<b>64 292,9</b>	5,4	8 281,6	<b>8 424,4</b>	1,7	<b>72 717,3</b>
- musées et centres d'exposition	34 742,6	<b>33 630,0</b>	(3,2)	22 374,9	<b>25 825,0</b>	15,4	<b>59 455,0</b>
- autres	17 542,6	<b>18 817,5</b>	7,3	11 534,8	<b>12 423,5</b>	7,7	<b>31 241,0</b>
	129 898,8	<b>133 446,5</b>	2,7	42 191,3	<b>46 672,9</b>	10,6	<b>180 119,4</b>
<i>Total</i>	370 963,9	<b>387 717,5</b>	4,5	67 043,7	<b>73 342,9</b>	9,4	<b>461 060,4</b>

### Activités récréatives

Les budgets des activités récréatives sont relatifs à la prestation de services de sports et de loisirs pour les citoyens ainsi qu'à l'entretien des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal.

#### *BUDGET MUNICIPAL*

Dans l'ensemble, le budget de 2011 marque une hausse de 13,2 M\$, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2010.

Cet écart provient essentiellement du budget de l'activité « Parcs et terrains de jeu » qui a augmenté de 8,3 M\$ par rapport à 2010. Cette variation se trouve en grande partie dans les budgets des arrondissements. Effectivement, dans l'ensemble, les arrondissements ont alloué des budgets supplémentaires à l'entretien des parcs. De plus, l'impact des indexations de la rémunération et des contrats a également été inclus. Outre ces éléments, notons les sommes additionnelles prévues pour les projets suivants :

- un budget additionnel de 0,8 M\$ alloué à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'entretien du Quartier des spectacles;
- le nouveau centre sportif de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qui ouvrira ses portes en 2011, générant des dépenses d'exploitation de quelque 1,2 M\$.

Par ailleurs, les arrondissements ont procédé à des réaménagements budgétaires dans le but d'allouer les ressources nécessaires selon les priorités propres à leur contexte respectif, ce qui explique les variations entre les différentes activités.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, le budget des activités récréatives a connu une augmentation de 1,8 M\$, pour s'établir à 26,7 M\$.

Cette hausse est surtout attribuable au budget de l'activité « Parcs et terrains de jeu » qui a augmenté de 1,5 M\$, ce qui s'explique de la façon suivante :

- une augmentation de 0,3 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal à la Société du parc Jean-Drapeau pour la prise en charge, par la Société, de l'exploitation des navettes fluviales;
- un budget additionnel de quelque 0,7 M\$ pour l'ajout de personnel affecté à la gestion, à la conception et à l'entretien des parcs et des espaces verts.

### **Activités culturelles**

Les activités culturelles regroupent la gestion, la coordination et la réalisation d'événements et d'activités dans les bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires et les sites d'exposition.

#### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, le budget totalise 133,4 M\$, pour une augmentation de 3,5 M\$ par rapport à 2010. Cette variation provient en grande partie de l'activité « Bibliothèques ». Globalement, les arrondissements augmentent de 2,4 M\$ les budgets consacrés aux bibliothèques, notamment pour la bonification de l'offre de services. Par ailleurs, une somme additionnelle de 0,2 M\$ est prévue pour l'actualisation du portail internet des bibliothèques, implanté en 2010.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le budget d'agglomération des activités culturelles est en hausse de 4,5 M\$ par rapport au comparatif de 2010, pour s'établir à 46,7 M\$ en 2011.

Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de l'ordre de 3,4 M\$ du déficit des Muséums nature à la charge de l'agglomération, attribuable à des dépenses plus élevées. Dans les faits, la hausse du budget des Muséums nature est due à une augmentation des dépenses d'exploitation de 0,3 M\$ et des frais de financement de 0,9 M\$, ainsi qu'à des dépenses supplémentaires relatives au Plan de vie 2009-2017, équivalant à 2,2 M\$. Notons que ces dernières sont sans impact sur les quotes-parts de l'agglomération puisqu'elles sont entièrement financées par le gouvernement du Québec, en vertu d'un protocole d'entente négocié avec la Ville pour la réalisation du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Par ailleurs, la contribution que la Ville de Montréal verse au Conseil des arts de Montréal a été augmentée de 500,0 \$.

## Frais de financement

**Tableau 21**  
**Frais de financement**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	<b>Budget 2011</b>
Dettes à long terme							
- intérêts et autres frais	266 631,8	<b>258 973,3</b>	(2,9)	150 716,5	<b>150 447,7</b>	(0,2)	<b>409 421,0</b>
	266 631,8	<b>258 973,3</b>	(2,9)	150 716,5	<b>150 447,7</b>	(0,2)	<b>409 421,0</b>
Autres frais de financement	1 311,6	<b>1 310,0</b>	(0,1)	104,5	<b>104,5</b>	-	<b>1 414,5</b>
<i>Total</i>	267 943,4	<b>260 283,3</b>	(2,9)	150 821,0	<b>150 552,2</b>	(0,2)	<b>410 835,5</b>

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Elle comprend aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal, qui relèvent du conseil municipal, ainsi que les frais relatifs au financement à long terme de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, qui relèvent du conseil d'agglomération depuis 2002. Précisons que le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement », à la page 58.

### *BUDGET MUNICIPAL*

Au budget de 2011, les charges relatives aux frais de financement totalisent 260,3 M\$. Ce montant représente une diminution de 7,7 M\$, ou 2,9 %, par rapport au comparatif de 2010.

La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une réduction des frais de financement de 10,5 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts liés à la dette historique de la Ville;
- une réduction des frais d'émission de 2,3 M\$, engendrée par l'amélioration des conditions de crédit;
- une augmentation d'environ 4,6 M\$, attribuable au financement additionnel des dépenses en immobilisations, mais atténuée en partie par le refinancement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

En 2011, la diminution des dépenses budgétaires en matière de frais de financement est à 0,2 % (0,3 M\$). Cet écart est principalement attribuable au financement additionnel des dépenses en immobilisations, en contrepartie neutralisé par l'échéance de certaines dettes et par le refinancement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.



QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE FINANCEMENT DES  
ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consultez la section *Quotes-parts* de ce document.

**Tableau 22**

**Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>		
	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
<i>Quotes-parts</i>			
Dépenses générales	1 340 883,9	<b>1 421 929,8</b>	6,0
Service de l'eau	95 296,7	<b>90 143,2</b>	(5,4)
Réserve financière de l'eau	60 909,1	<b>74 073,2</b>	21,6
Alimentation en eau potable	45 088,6	<b>47 201,4</b>	4,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	30 542,9	<b>29 560,2</b>	(3,2)
Service des premiers répondants	3 793,9	<b>5 288,8</b>	39,4
Financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	29 236,4	<b>0,0</b>	-
<i>Total</i>	1 605 751,5	<b>1 668 196,6</b>	3,9

## FINANCEMENT

**Tableau 23**  
**Financement**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>			<i>Budget du conseil d'agglomération</i>			<i>GLOBAL</i>
	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	Comparatif 2010	<b>Budget 2011</b>	Écart en %	<b>Budget 2011</b>
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(9 200,0)	<b>(7 676,5)</b>	(16,6)	(30 200,0)	<b>0,0</b>	-	<b>(7 676,5)</b>
Remboursement de la dette à long terme	219 774,8	<b>224 236,5</b>	2,0	132 344,7	<b>141 952,3</b>	7,3	<b>366 188,8</b>
<i>Total</i>	210 574,8	<b>216 560,0</b>	2,8	102 144,7	<b>141 952,3</b>	39,0	<b>358 512,3</b>

### Financement à long terme des activités de fonctionnement

#### *BUDGET MUNICIPAL*

La Direction du développement durable et de l'environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 7,7 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt amorti sur une période de cinq ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

#### *BUDGET D'AGGLOMÉRATION*

En 2011, il n'y a aucun financement à long terme des activités de fonctionnement compte tenu que la contribution STM-SOFIL, contrairement à 2010, est désormais financée de façon récurrente à même les quotes-parts annuelles.

### Remboursement de la dette à long terme

#### *BUDGET MUNICIPAL*

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 224,2 M\$ en 2011, ce qui représente une hausse de 4,5 M\$ ou 2 %. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 3,1 M\$, attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 0,8 M\$ liée aux contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Les charges consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 132,3 M\$ en 2010 à 141,9 M\$ en 2011, ce qui représente une hausse de 9,6 M\$ ou 7,3 %. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 4,6 M\$, attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations de l'agglomération;
- une hausse de 1,2 M\$ liée aux contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une réduction de 4,4 M\$ des prévisions de subventions sur le capital.

## ANALYSE DES AFFECTATIONS

**Tableau 24**  
**Affectations**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>		<i>Budget du conseil d'agglomération</i>		<i>GLOBAL</i>
	Comparatif	<b>Budget</b>	Comparatif	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
	2010	<b>2011</b>	2010	<b>2011</b>	<b>2011</b>
Activités d'immobilisations	0,0	<b>(21 158,0)</b>	(22 776,8)	<b>(48 346,4)</b>	<b>(69 504,4)</b>
Remboursement de capital	(11 448,4)	<b>(8 941,1)</b>	0,0	<b>(30,1)</b>	<b>(8 971,2)</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	85 535,1	<b>64 399,3</b>	(36 000,0)	<b>112,0</b>	<b>64 511,3</b>
Montants à pourvoir dans le futur	(4 111,4)	<b>1 429,5</b>	27 081,2	<b>79 707,9</b>	<b>81 137,4</b>
<i>Total</i>	69 975,3	<b>35 729,7</b>	(31 695,6)	<b>31 443,4</b>	<b>67 173,1</b>

### Activités d'immobilisations

Les activités d'immobilisations désignent l'affectation budgétaire destinée aux projets d'immobilisations.

#### *BUDGET MUNICIPAL*

En 2011, un montant de 10,6 M\$ est prévu pour des projets d'immobilisations liés à l'eau, et un montant de 9,9 M\$ est prévu pour les investissements liés à la voirie. De plus, une somme de 625,0 \$ est prévue pour l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest. En 2010, aucune somme n'était prévue pour cette activité au niveau municipal.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Le montant de 48,3 M\$ inscrit à la ligne « Activités d'immobilisations » est destiné aux projets d'immobilisations liés à l'eau, ce qui représente une hausse de 25,6 M\$ par rapport à 2010.

### Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Aux fins de l'équilibre budgétaire, il est prévu d'utiliser les excédents des exercices antérieurs et les réserves.

#### *BUDGET MUNICIPAL*

Pour le budget de 2011, il est prévu d'utiliser une somme de 64,4 M\$. Ce montant comprend :

- 55 M\$ des surplus antérieurs, soit une diminution de 21 M\$ par rapport à 2010;
- 1,7 M\$ provenant de la réserve financière « Gestion de la voirie »;
- des surplus de 7,7 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2011.

#### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Pour l'agglomération, une somme de 112,0 \$ est puisée dans la réserve financière « Gestion de la voirie ». Par ailleurs, il n'est plus nécessaire de prévoir une affectation pour une quote-part spéciale relative à un déficit d'agglomération anticipé pour 2009. En 2010, une somme de 36 M\$ était prévue à cet effet.

### **Montants à pourvoir dans le futur**

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établie sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à la ligne « Montants à pourvoir dans le futur » représentent donc l'amortissement de la valeur ainsi établie.

Cette rubrique incorpore également l'incidence de la variation de la limite sur l'actif au bilan découlant d'une perte ou d'un gain actuariel et son amortissement futur.

De plus, afin d'alléger l'impact fiscal résultant de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des montants à pourvoir dans le futur.

### *BUDGET MUNICIPAL*

L'ensemble de ces mesures fait en sorte que le montant à pourvoir dans le futur est fixé à 1,4 M\$ pour 2011, dont 34 M\$ à titre d'allègement, 1,6 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif et finalement une diminution de 34,2 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations.

### *BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION*

Au niveau de l'agglomération, ces mêmes mesures établissent le montant à pourvoir dans le futur à 79,7 M\$ pour le budget de 2011, soit :

- 20,8 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations;
- 26 M\$ à titre d'allègement;
- 37,9 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- une diminution de 5 M\$ pour les mesures transitoires au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

BUDGET  
PAR UNITÉS  
D'AFFAIRES



## LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2011 de la Ville de Montréal s'élève à 4,5 G\$. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2011 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations.

**Tableau 25**  
**Prévisions budgétaires de 2011 des unités d'affaires**  
*(en milliers de dollars)*

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montants d'équilibre <sup>1</sup>	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Charges et financement		Écart
	Comparatif 2010	Budget 2011			Comparatif 2010 <sup>4</sup>	Budget 2011	en %
<i>Arrondissements</i>							
Ahuntsic-Cartierville	62 349,2	2 810,1	59 703,3	<b>62 513,4</b>	62 349,2	<b>62 513,4</b>	0,3
Anjou <sup>2</sup>	27 883,7	2 761,5	25 046,7	<b>27 808,2</b>	27 883,7	<b>27 808,2</b>	(0,3)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	70 554,3	2 550,4	68 396,4	<b>70 946,8</b>	70 554,3	<b>70 946,8</b>	0,6
Lachine <sup>2</sup>	33 193,6	6 515,9	26 640,0	<b>33 155,9</b>	33 193,6	<b>33 155,9</b>	(0,1)
LaSalle <sup>2</sup>	42 560,7	7 928,2	35 744,3	<b>43 672,5</b>	42 560,7	<b>43 672,5</b>	2,6
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	11 367,4	908,4	10 499,4	<b>11 407,8</b>	11 367,4	<b>11 407,8</b>	0,4
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve <sup>2</sup>	66 995,4	5 232,9	63 993,0	<b>69 225,9</b>	66 995,4	<b>69 225,9</b>	3,3
Montréal-Nord <sup>2</sup>	41 849,8	5 731,3	36 648,6	<b>42 379,9</b>	41 849,8	<b>42 379,9</b>	1,3
Outremont <sup>2</sup>	17 726,8	3 319,7	15 092,1	<b>18 411,8</b>	17 726,8	<b>18 411,8</b>	3,9
Pierrefonds-Roxboro <sup>2</sup>	32 371,3	3 611,2	28 918,8	<b>32 530,0</b>	32 371,3	<b>32 530,0</b>	0,5
Plateau-Mont-Royal	55 667,1	7 015,8	51 410,1	<b>58 425,9</b>	55 667,1	<b>58 425,9</b>	5,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles <sup>2</sup>	59 323,5	2 492,4	57 291,3	<b>59 783,7</b>	59 323,5	<b>59 783,7</b>	0,8
Rosemont-La Petite-Patrie	59 807,8	3 734,6	56 701,2	<b>60 435,8</b>	59 807,8	<b>60 435,8</b>	1,1
Saint-Laurent <sup>2</sup>	68 116,2	5 917,2	63 234,8	<b>69 152,0</b>	68 116,2	<b>69 152,0</b>	1,5
Saint-Léonard <sup>2</sup>	41 039,3	3 226,1	38 875,3	<b>42 101,4</b>	41 039,3	<b>42 101,4</b>	2,6
Sud-Ouest <sup>2</sup>	52 725,9	2 610,3	50 538,2	<b>53 148,5</b>	52 725,9	<b>53 148,5</b>	0,8
Verdun <sup>2</sup>	37 360,4	6 626,9	32 136,0	<b>38 762,9</b>	37 360,4	<b>38 762,9</b>	3,8
Ville-Marie	80 500,5	12 059,3	69 647,9	<b>81 707,2</b>	80 500,5	<b>81 707,2</b>	1,5
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	64 777,5	2 992,3	62 164,4	<b>65 156,7</b>	64 777,5	<b>65 156,7</b>	0,6
<b>Total des arrondissements</b>	926 170,4	88 044,5	852 681,8	<b>940 726,3</b>	926 170,4	<b>940 726,3</b>	1,6
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs <sup>3</sup>	(860 867,2)			<b>(868 766,2)</b>			
<b>Total net des arrondissements</b>	65 303,2			<b>71 960,1</b>	926 170,4	<b>940 726,3</b>	

<sup>1</sup> En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux charges, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les charges de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

<sup>2</sup> Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2011 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale et/ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	1 498,1	Lachine	927,9
Lachine	1 416,1	LaSalle	1 784,9
LaSalle	4 053,1	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	2 808,7
Montréal-Nord	4 244,0	Montréal-Nord	182,0
Pierrefonds-Roxboro	1 440,0	Outremont	360,8
Saint-Léonard	945,1	Pierrefonds-Roxboro	447,3
Sud-Ouest	625,0	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	226,7
Verdun	1 863,0	Saint-Laurent	529,5
	<b>16 084,4</b>	Sud-Ouest	(625,0)
		Verdun	387,5
			<b>7 030,3</b>

<sup>3</sup> Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (852 681,8 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (16 084,4 \$).

<sup>4</sup> Les données du comparatif de 2010 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.



**Tableau 25 (suite)**  
**Prévisions budgétaires de 2011 des unités d'affaires**  
*(en milliers de dollars)*

	<i>Revenus, affectations et montants d'équilibre</i>			<i>Charges et financement</i>		
	Comparatif 2010 <sup>1</sup>	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010 <sup>1</sup>	Budget 2011	Écart en %
<i>Services centraux<sup>2</sup></i>						
Direction générale	23 043,2	<b>22 993,2</b>	(0,2)	113 731,1	<b>120 654,4</b>	6,1
Affaires juridiques et Évaluation foncière	175 321,0	<b>181 751,0</b>	3,7	78 958,5	<b>80 278,4</b>	1,7
Capital humain	34 248,0	<b>33 143,2</b>	(3,2)	18 569,2	<b>18 413,3</b>	(0,8)
Commission de la fonction publique	0,0	<b>0,0</b>	-	969,3	<b>969,3</b>	-
Commission des services électriques	71 057,8	<b>73 812,5</b>	3,9	67 526,5	<b>62 865,6</b>	(6,9)
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	205 797,0	<b>203 770,8</b>	(1,0)	220 818,7	<b>224 718,0</b>	1,8
Contrôleur général	0,0	<b>0,0</b>	-	3 181,9	<b>3 528,4</b>	10,9
Développement et opérations	117 319,4	<b>122 750,6</b>	4,6	370 104,6	<b>385 129,0</b>	4,1
Eau	1 086,4	<b>1 086,4</b>	-	173 288,6	<b>169 539,1</b>	(2,2)
Finances	5 274 380,8	<b>5 519 097,7</b>	4,6	56 885,2	<b>57 605,4</b>	1,3
Police	72 142,0	<b>58 315,7</b>	(19,2)	598 915,2	<b>629 543,3</b>	5,1
Secrétariat de liaison	0,0	<b>0,0</b>	-	576,3	<b>608,9</b>	5,7
Sécurité incendie	9 175,4	<b>10 915,0</b>	19,0	308 946,3	<b>317 055,9</b>	2,6
Technologies de l'information	659,6	<b>620,3</b>	(6,0)	42 656,5	<b>42 656,5</b>	-
Vérificateur général	79,5	<b>14,0</b>	(82,4)	4 699,0	<b>5 024,0</b>	6,9
<b>Total des services centraux</b>	<b>5 984 310,1</b>	<b>6 228 270,4</b>	<b>4,1</b>	<b>2 059 826,9</b>	<b>2 118 589,5</b>	<b>2,9</b>
<i>Autres postes budgétaires</i>						
Dépenses communes				312 578,2	<b>385 053,2</b>	23,2
Frais de financement				382 357,9	<b>381 316,0</b>	(0,3)
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				1 865,2	<b>0,0</b>	-
- Autres contributions				511 373,1	<b>536 778,4</b>	5,0
<b>Total des autres postes budgétaires</b>				<b>1 208 174,4</b>	<b>1 303 147,6</b>	<b>7,9</b>
<i>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</i>						
				1 605 751,5	<b>1 668 196,6</b>	3,9
<i>Financement</i>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement				(39 400,0)	<b>(7 676,5)</b>	(80,5)
Remboursement de la dette à long terme				321 916,7	<b>337 389,8</b>	4,8
<b>Total du financement</b>				<b>282 516,7</b>	<b>329 713,3</b>	<b>16,7</b>
<i>Élimination des transactions internes et inter-entités<sup>3</sup></i>						
	(1 789 181,7)	<b>(1 853 465,6)</b>	3,6	(1 789 181,7)	<b>(1 853 465,6)</b>	3,6
<b>Total des revenus, des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>4 260 431,6</b>	<b>4 446 764,9</b>	<b>4,4</b>	<b>4 293 258,2</b>	<b>4 506 907,7</b>	<b>5,0</b>
<i>Affectations</i>						
Activités d'immobilisations	(22 776,8)	<b>(68 879,4)</b>				
Remboursement de capital	(11 448,4)	<b>(8 971,2)</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	44 082,0	<b>56 856,0</b>				
Montants à pourvoir dans le futur	22 969,8	<b>81 137,4</b>				
<b>Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements<sup>4</sup></b>	<b>32 826,6</b>	<b>60 142,8</b>				
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>4 293 258,2</b>	<b>4 506 907,7</b>	<b>5,0</b>	<b>4 293 258,2</b>	<b>4 506 907,7</b>	<b>5,0</b>

Voir les notes à la page suivante.

**Tableau 26**  
**Prévisions budgétaires de 2011 des directions**  
*(en milliers de dollars)*

	<i>Revenus, affectations et montants d'équilibre</i>			<i>Charges et financement</i>		
	Comparatif 2010 <sup>1</sup>	Budget 2011	Écart en %	Comparatif 2010 <sup>1</sup>	Budget 2011	Écart en %
<i>Directions</i>						
<b>Direction générale</b>						
- Direction	0,0	0,0	-	1 804,7	1 804,7	-
- Direction générale associée - Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	0,0	0,0	-	995,7	995,7	-
- Direction générale associée - Développement et opérations	0,0	0,0	-	1 007,5	1 007,5	-
- Affaires institutionnelles	0,0	0,0	-	4 735,1	4 718,5	(0,4)
- Bureau du plan	0,0	0,0	-	0,0	1 500,0	-
- Communications	4 315,8	4 315,8	-	13 656,4	15 302,7	12,1
- Greffe	718,7	668,7	(7,0)	31 203,3	31 614,2	1,3
- Muséums nature	18 008,7	18 008,7	-	60 328,4	63 711,1	5,6
<b>Total</b>	<b>23 043,2</b>	<b>22 993,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>113 731,1</b>	<b>120 654,4</b>	<b>6,1</b>
<b>Concertation des arrondissements et des ressources matérielles</b>						
- Approvisionnement	35,0	35,0	-	10 887,0	10 990,6	1,0
- Immeubles	71 971,8	69 539,2	(3,4)	73 137,5	74 607,8	2,0
- Matériel roulant et ateliers municipaux	52 870,2	53 138,3	0,5	53 122,3	53 138,3	-
- Propreté et déneigement	0,0	0,0	-	4 015,0	4 015,0	-
- Relations avec les citoyens – 311	0,0	0,0	-	5 329,4	5 299,4	(0,6)
- Stratégies et transactions immobilières	80 920,0	81 058,3	0,2	74 327,5	76 666,9	3,1
<b>Total</b>	<b>205 797,0</b>	<b>203 770,8</b>	<b>(1,0)</b>	<b>220 818,7</b>	<b>224 718,0</b>	<b>1,8</b>
<b>Développement et opérations</b>						
- Direction	13 898,4	21 666,8	55,9	13 778,3	19 139,4	38,9
- Administration	165,7	0,0	-	15 734,3	14 350,9	(8,8)
- Culture et patrimoine	6 587,8	6 875,8	4,4	43 062,3	44 363,4	3,0
- Développement économique et urbain	16 309,1	15 655,9	(4,0)	41 325,5	40 583,5	(1,8)
- Diversité sociale	8 000,0	9 000,0	12,5	15 902,6	17 366,9	9,2
- Environnement et développement durable	26 519,7	24 406,8	(8,0)	106 104,2	107 564,3	1,4
- Grands parcs et verdissement	1 672,0	1 563,0	(6,5)	16 305,3	16 593,6	1,8
- Habitation	41 847,7	42 297,7	1,1	64 616,5	70 116,5	8,5
- Sports	1 705,0	1 082,6	(36,5)	15 475,0	15 482,4	-
- Transport	27,5	0,0	-	27 700,1	29 467,6	6,4
- Travaux publics	586,5	202,0	(65,6)	10 100,5	10 100,5	-
<b>Total</b>	<b>117 319,4</b>	<b>122 750,6</b>	<b>4,6</b>	<b>370 104,6</b>	<b>385 129,0</b>	<b>4,1</b>

Notes relatives au tableau de la page précédente :

<sup>1</sup> Les données du comparatif de 2010 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

<sup>2</sup> Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

<sup>3</sup> Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.

<sup>4</sup> Le montant au « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2011 est le suivant :

Affectations prévues pour les arrondissements :	7 030,3
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	60 142,8
<b>Total des affectations du budget 2011 :</b>	<b>67 173,1</b>

<sup>5</sup> Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

## LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des arrondissements s'établit à 940,7 M\$, en hausse de 14,6 M\$ ou 1,6 % par rapport au comparatif de 2010. Ce budget représente près de 20,9 % du budget total de la Ville de Montréal. Il est financé principalement par une enveloppe budgétaire de 852,7 M\$, déterminée par le conseil municipal, ainsi que par des revenus locaux et des affectations pour un montant évalué à 88 M\$.

### Enveloppes budgétaires

En 2011, l'Administration a opté pour un gel budgétaire afin de réduire la croissance de ses dépenses pour les prochaines années. Ainsi, outre la répartition d'une réserve de 12 M\$ constituée au budget de 2010 ainsi que les ajustements liés au fonds de développement, les enveloppes budgétaires des arrondissements ont été essentiellement limitées au niveau de 2010.

Rappelons qu'au budget de 2010, une réserve municipale de 12 M\$ avait été créée afin d'améliorer la situation financière des arrondissements. Tel que prévu, cette réserve a été répartie entre les arrondissements dans le courant de l'exercice 2010 et a été ajustée de façon récurrente aux enveloppes budgétaires de 2011. Notons que la méthode de répartition entre les arrondissements a été basée sur des paramètres liés au déneigement, aux services de proximité visant les familles (culture, sports et loisirs) ainsi qu'aux coûts générés par la venue des non-résidents sur leurs territoires respectifs (travail, études, récréotourisme, etc.).

Pour sa part, le fonds de développement destiné à la reconnaissance et à la mise en valeur du développement se traduit par un ajustement de 4,7 M\$ porté aux enveloppes budgétaires des arrondissements. Cet ajustement compense les frais associés au développement.

### Revenus et affectations

Les arrondissements ont le pouvoir d'utiliser certaines stratégies budgétaires et, par le fait même, de faire appel à d'autres mécanismes afin de maintenir, d'augmenter et de développer les services offerts aux citoyens.

Ainsi, certains arrondissements ont fait, en 2011, le choix d'augmenter leurs revenus locaux pour un total de 5,3 M\$, ce qui leur permet de soutenir des charges équivalentes. L'accroissement des tarifs, l'augmentation des services rendus et le rééquilibrage des revenus basés sur des situations historiques soutiennent en grande partie cette stratégie budgétaire. De plus, le recours aux surplus des années antérieures a permis à neuf arrondissements d'augmenter leur base budgétaire de près de 7,7 M\$.

Par ailleurs, l'utilisation de la taxation locale est possible en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*. Le principe de cette taxation accorde aux arrondissements le droit de prélever une taxe locale afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de leurs services. Au budget de 2011, huit arrondissements ont recours à la taxation locale, pour des revenus totaux de 16,1 M\$.

En conclusion, le budget de fonctionnement de 2011 des arrondissements respecte le cadre budgétaire de l'Administration. Les arrondissements ont utilisé diverses stratégies de financement et ont effectué certains réaménagements dans le but de maintenir les services aux citoyens, selon les priorités de leurs élus municipaux.

### LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 2 118,6 M\$, affichant une croissance de 58,8 M\$, ou près de 2,9 %, par rapport au budget comparatif de 2010.

#### **Direction générale**

Le budget de la Direction générale augmente de 6,9 M\$ en 2011, ou 6,1 %. Cette variation s'explique par les ajustements suivants :

##### Bureau du plan

Un budget de 1,5 M\$ sera consacré au Bureau du plan, une unité temporaire que la Direction générale a mise sur pied pour trois ans afin d'élaborer le Plan de développement urbain de Montréal. Ce plan comprendra la vision intégrée du développement du territoire montréalais et la nouvelle version du Plan d'urbanisme de Montréal.

##### Direction des communications

Pour sa part, la Direction des communications entreprend une réorganisation. Des ressources sectorielles étant décentralisées, un renforcement de la fonction conseil et coordination est donc nécessaire. Cela entraîne une variation d'un 1,6 M\$ du budget de la Direction des communications.

##### Muséums nature

L'augmentation du budget des Muséums nature s'explique principalement par un montant additionnel de 2,2 M\$ pour la poursuite de la réalisation du Plan de vie 2009-2017 et de ses cinq projets « phares », soit : le Centre sur la biodiversité, le Planétarium Rio Tinto Alcan, l'écosystème humain du Biodôme, la métamorphose de l'Insectarium et l'esplanade des Muséums nature.

Le Plan de vie vise l'émergence de partenariats publics-privés et l'accroissement du rayonnement international des Muséums nature. Cette dépense est financée par le gouvernement du Québec, en vertu d'un protocole d'entente négocié avec la Ville pour la réalisation du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

#### **Développement et opérations**

Le Service du développement et des opérations regroupe en une seule unité administrative neuf (9) directions visant le développement de la ville sous tous ses aspects et responsables d'activités municipales qui soutiennent les arrondissements.

Le budget du Service du développement et des opérations augmente de 15 M\$ en 2011, ou 4,1 %. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

##### Stratégie de développement Imaginer-Réaliser Montréal 2025

Un budget additionnel de 4,7 M\$ est consacré à des interventions stratégiques visant à accélérer les investissements publics et privés dans le cadre du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ces dépenses sont entièrement financées par le gouvernement du Québec, en vertu d'un

protocole d'entente négocié avec la Ville pour les exercices budgétaires 2008-2011. Les projets inscrits à la programmation de l'entente pour 2011 sont, notamment, le plan d'action *Montréal métropole culturelle, Promotions – secteurs mode et design, Support aux festivals*, le Grand Prix cycliste Pro-Tour Québec-Montréal et le *PR@M-Commerce – revitalisation des artères commerciales*.

Dans le cadre de cette même entente entre le gouvernement du Québec et la Ville, une contribution financière de 0,8 M\$ sera accordée à la Société du parc Jean-Drapeau. Cette contribution permettra de concrétiser le projet *Horizon 2017* pour la revalorisation et le développement du parc Jean-Drapeau. Ceci implique la mise sur pied d'une équipe de projet affectée à la réalisation d'études et à l'élaboration de plans et devis.

Par ailleurs, une contribution de 0,5 M\$ sera versée au Bureau de projet du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin d'amorcer une démarche menant aux célébrations de l'année 2017.

### Diversité sociale

L'entente liant le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale implique une augmentation des dépenses de 1 M\$. Cette dépense additionnelle est financée par un transfert du gouvernement du Québec.

### Environnement et développement durable

Le budget de la Direction de l'environnement et du développement durable augmente de 1,5 M\$ en 2011. Cette variation du budget s'explique principalement par les dépenses liées au traitement des matières résiduelles.

### Habitation

Dans le cadre de la mise en place de mesures additionnelles de soutien aux familles, un budget supplémentaire de 5,9 M\$ a été prévu afin de couvrir les frais de prolongation et de bonification du *Programme d'accession à la propriété*. Les principaux objectifs du programme sont de favoriser l'accession des familles à la propriété, d'aider les locataires montréalais à accéder à la propriété sur le territoire de Montréal et de stimuler la construction résidentielle à Montréal.

### Transport

Une augmentation des dépenses de 1,8 M\$ résulte de la dotation de crédits additionnels pour le Plan d'intervention – Voirie. Ces crédits permettront de poursuivre en 2011 l'amélioration du réseau routier.

### **Service de l'eau**

Le budget du Service de l'eau est en baisse de 3,7 M\$ en 2011, ce qui s'explique essentiellement par diverses mesures d'économie, notamment la réduction des frais énergétiques, la diminution d'achats de produits chimiques, la rationalisation des dépenses relatives à la gestion des usines et la révision du projet d'optimisation des réseaux. De plus, en conformité avec les orientations de la Ville, l'accroissement du financement au comptant des dépenses d'investissements de l'ordre de 59,3 M\$ pour les travaux majeurs entraîne une réduction des frais de financement.

### **Service de police**

Le budget du Service de police augmente de 30,6 M\$ en 2011, ou 5,1 %. Cette variation s'explique notamment par des rajustements de 21 M\$ de la rémunération globale des policiers consécutive à l'application de la convention collective. Un budget additionnel de 8 M\$ a été alloué aux heures supplémentaires, tenant compte des besoins réels des dernières années. Un rajustement de 2 M\$ a également été consenti pour la prestation de travail des cadets policiers.

### **Service de sécurité incendie de Montréal**

Une hausse de 8,1 M\$ est observée au budget du Service de la sécurité incendie de Montréal, dont 4,1 M\$ seront consacrés à la poursuite de l'intégration progressive de l'ensemble des éléments du schéma de couverture de risques qui en est à sa troisième année de mise en œuvre sur un programme de cinq ans (2009-2013). Rappelons que ce programme vise à accroître l'efficacité de la protection incendie sur l'ensemble de l'île.

### **La Commission des services électriques**

Une diminution de 4,7 M\$, ou 6,9 %, du budget de la Commission des services électriques s'explique par une baisse importante des frais de financement liée aux taux d'intérêt.

## LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 632 860,9 \$ et représentent 36,2 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories : les dépenses communes (385 053,2 \$), les frais de financement (381 316,0 \$), les dépenses de contributions (536 778,4 \$) et le financement (329 713,3 \$).

Ces rubriques prévoient notamment les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires et des organismes gouvernementaux, municipaux, régionaux et locaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations, excluant celles réparties dans les unités d'affaires;
- certaines charges requises pour répondre aux exigences légales, notamment les dépenses contingentes.

Les dépenses communes

**Tableau 27****Dépenses communes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	204 683,0	<b>343 969,2</b>	68,0
Crédits pour dépenses contingentes	43 350,4	<b>45 034,4</b>	3,9
Pertes possibles dans la perception	6 603,7	<b>8 149,3</b>	23,4
Dépenses générales d'administration	7 648,4	<b>7 648,4</b>	-
Autres dépenses communes	50 292,7	<b>(19 748,1)</b>	-
<i>Total</i>	312 578,2	<b>385 053,2</b>	23,2

### **Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite**

Le budget de 344 M\$ est en hausse de 139,3 M\$, soit 68 %, par rapport au comparatif de 2010.

Ce poste regroupe :

- les charges de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget, notamment les sommes prévues pour l'équité salariale ainsi que les frais liés à certaines libérations syndicales;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures de postes autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines charges relatives aux régimes de retraite.

L'augmentation des crédits prévus à ce poste résulte essentiellement d'un ajout important à titre de contributions aux régimes de retraite qui se répartit comme suit :

- une hausse de 13 M\$ associée aux nouvelles évaluations actuarielles, au 31 décembre 2009, qui utilisent des hypothèses économiques et démographiques plus conservatrices, en particulier les hypothèses de rendement espéré et de mortalité;
- une augmentation de 82 M\$ suscitée par l'impact de la crise financière de 2008 sur la valeur lissée de l'actif, cet impact étant toutefois atténué par les rendements de 2009, supérieurs à ceux espérés;
- un ajustement de 40 M\$ apporté au traitement comptable de la limite sur l'actif. Toutefois, cet ajustement est compensé par une affectation positive d'un même montant de 40 M\$ au montant à pourvoir, ayant ainsi un effet nul sur les charges financées.

De plus, la Ville prévoit utiliser 28 M\$ en mesure d'allègement additionnelle, tel que le MAMROT le permet, créant en 2011 une augmentation nette de quelque 66 M\$ de la charge à financer.

### **Crédits pour dépenses contingentes**

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est directement liée au budget global de la Ville, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui oblige un budget minimal équivalant à 1 % du budget global.

### **Pertes possibles dans la perception**

En 2011, ce poste affiche une hausse de 1,5 M\$, pour atteindre 8,1 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse de la provision destinée au défaut de perception des revenus autres que ceux liés à la fiscalité, notamment les amendes et les frais des constats d'infraction, les droits de mutation immobilière et les revenus de baux de location. Le budget consacré au maintien de cette provision s'établit à 7 M\$. Quant à la provision liée au recouvrement des taxes municipales, le budget qui lui est consacré demeure stable à 1,1 M\$.



### Dépenses générales d'administration

Le poste « Dépenses générales d'administration » demeure stable à 7,6 M\$ en 2011. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera, en cours d'année, les unités administratives qui seront responsables des projets priorités par la Ville dont les budgets sont prévus à ce poste.

### Autres dépenses communes

**Tableau 28**

#### Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Prêt d'employés au MESS	31 053,9	<b>29 831,3</b>	(3,9)
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - autres activités	0,0	<b>7 647,0</b>	-
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - Transport	0,0	<b>7 361,0</b>	-
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	4 475,0	<b>4 475,0</b>	-
Dépenses environnementales	932,8	<b>932,8</b>	-
Projet e-Cité/311	603,4	<b>603,4</b>	-
Renforcement de la fonction publique	512,3	<b>513,0</b>	0,1
Chantier d'optimisation	0,0	<b>(80 000,0)</b>	-
Autres	12 715,3	<b>8 888,4</b>	(30,1)
<i>Total</i>	50 292,7	<b>(19 748,1)</b>	(139,3)

Les autres dépenses communes affichent un budget négatif de 19,8 M\$, soit une baisse de 70 M\$ par rapport au comparatif de 2010.

Cette importante diminution est le reflet d'un ambitieux plan de réduction de 125 M\$ des dépenses de fonctionnement de la Ville. À cet effet, des chantiers d'optimisation sont déjà amorcés afin d'assurer la réalisation du plan, dans le cadre duquel une réduction des dépenses est déjà prévue pour l'exercice de 2011. Ainsi, en fonction des résultats qui émaneront des chantiers au début de 2011, des mesures budgétaires seront mises en œuvre afin de consolider la réalisation du plan. Au terme de cet exercice de rationalisation, les dépenses de fonctionnement de la Ville subiront une réduction annualisée et récurrente de 125 M\$ pour les exercices 2012 et subséquents.

Par ailleurs, des budgets additionnels sont prévus afin de diminuer le recours à l'emprunt comme source de financement des dépenses d'immobilisations. À cette fin, 15 M\$ sont réservés au financement au comptant des investissements de la Ville, ce qui se répartit comme suit :

- une somme de 7,4 M\$ investie dans le transport, résultant du retour de la taxe dédiée à la voirie;
- une somme de 7,6 M\$ investie dans divers secteurs d'activité.

## Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

**Tableau 29**  
**Frais de financement**  
*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Frais de financement	418 764,4	<b>410 835,5</b>	(1,9)
Frais de financement décentralisés <sup>1</sup>	(36 406,5)	<b>(29 519,5)</b>	(18,9)
<i>Total</i>	382 357,9	<b>381 316,0</b>	(0,3)

<sup>1</sup> Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2011 atteignent 410,8 M\$, en baisse de 7,9 M\$ ou 1,9 % par rapport au comparatif de 2010, et ce, malgré l'augmentation des emprunts. Cette révision à la baisse s'explique principalement par la diminution des frais d'intérêts et des frais d'émission au moment des financements et refinancements d'emprunts, diminution favorisée par des conditions de crédit plus avantageuses.

Du montant total, une somme de 29,5 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Service de l'eau et certains arrondissements.

## Les dépenses de contributions

En 2011, les dépenses de contributions s'élèvent à 536,8 M\$ et comptent pour 12,9 % des charges totales de la Ville. Celles-ci sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM) ainsi qu'à d'autres organismes. Ce poste budgétaire prévoit également les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

**Tableau 30****Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Société de transport de Montréal	389 600,0	<b>404 900,0</b>	3,9
Agence métropolitaine de transport	44 101,3	<b>47 701,3</b>	8,2
Communauté métropolitaine de Montréal	30 000,0	<b>30 000,0</b>	-
Conseil des arts	10 950,0	<b>11 450,0</b>	4,6
Société du parc Jean-Drapeau	10 491,9	<b>10 812,2</b>	3,1
Sociétés de développement commercial	8 679,1	<b>9 036,9</b>	4,1
Villes reconstituées	1 865,2	<b>0,0</b>	-
Société d'habitation et de développement de Montréal	0,0	<b>0,0</b>	-
Autres organismes	17 550,8	<b>22 878,0</b>	30,4
<i>Total</i>	513 238,3	<b>536 778,4</b>	4,6

**Société de transport de Montréal**

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et qui assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. En 2011, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 404,9 M\$.

Cette somme comprend la contribution de base au financement des dépenses d'exploitation de la STM et la contribution municipale prévue dans le programme d'aide financière que la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) destine aux immobilisations de transport en commun.

La contribution de base au budget d'exploitation de la STM totalise 387,9 M\$ en 2011, soit une hausse de 28,5 M\$ ou 7,9 % par rapport à 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la poursuite du plan d'amélioration des services, dans le cadre de la Politique québécoise du transport en commun.

Le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la SOFIL a été prolongé pour la période 2010-2011 à 2013-2014. Un montant de 700 M\$ sur 4 ans est prévu pour l'ensemble des organismes de transport du Québec. En vertu des modalités du programme, la contribution municipale est établie à la hauteur de 15 % des dépenses d'investissement réalisées par la STM. Pour 2011, cela correspond à une contribution de 17 M\$ qui sera financée à même le budget de fonctionnement du conseil d'agglomération (financement au comptant), alors que cette

contribution avait été financée par emprunts en 2010 (30,2 M\$). Voir le tableau 16 de la variation des contributions et de la charge à financer par quotes-parts à la page 46.

### **Agence métropolitaine de transport**

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau des trains de banlieue ainsi que divers équipements de nature métropolitaine (stationnements incitatifs, voies réservées et terminus d'autobus). Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est principalement assuré par le gouvernement du Québec (remises gouvernementales provenant des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence), par les municipalités de la région métropolitaine de Montréal (contributions aux trains de banlieue équivalant à 40 % des coûts d'exploitation) et par les usagers.

De plus, les municipalités versent une contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain de l'AMT équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Le Fonds finance la partie non subventionnée (généralement 25 %) des investissements réalisés dans le réseau des trains de banlieue et les équipements métropolitains.

Une entente concernant la révision du cadre financier du transport collectif métropolitain a été conclue à la Communauté métropolitaine de Montréal en février 2010. Cependant, comme la loi de l'AMT n'a pas encore été modifiée par le gouvernement du Québec, les modalités de financement habituelles doivent toujours être appliquées par les municipalités.

En 2011, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 47,7 M\$, une hausse de 8,2 % par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 6,4 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 19,9 M\$ en 2011. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 27,8 M\$, en hausse de 9,4 %. Cette augmentation suit celle des coûts d'exploitation des trains de banlieue.

### **Communauté métropolitaine de Montréal**

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles.

La quote-part de Montréal à la CMM demeure stable à 30 M\$ en 2011.

### **Conseil des arts de Montréal**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) joue un rôle important dans la diffusion et la promotion de la culture et assure le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. La Ville augmente de 500,0 \$ sa contribution à cet organisme, pour la porter à près de 11,5 M\$ en 2011.

### **Société du parc Jean-Drapeau**

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Aux fins de l'équilibre budgétaire de la Société en 2011, la Ville prévoit une contribution de 10,8 M\$ incluant un montant 322,5 \$ alloué pour l'exploitation des navettes fluviales. Une hausse de 106,2 \$ est également budgétisée à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses que la Ville assume sur le site du parc.

### **Sociétés de développement commercial**

La Ville de Montréal versera aux 16 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 9 M\$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui en sont membres.

### **Contributions aux villes reconstituées**

À l'origine en 2006, lors de la mise en place de la nouvelle organisation municipale, certaines activités de compétence d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées. À cet effet, les villes reconstituées continuaient de gérer les contrats d'élimination encore en vigueur sur leurs territoires respectifs. Tous ces contrats sont arrivés à échéance en 2010.

À compter de 2011, la Ville de Montréal assume entièrement la gestion des contrats d'élimination des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Conséquemment, aucun budget n'est requis en 2011 pour les contributions aux villes reconstituées.

### **Société d'habitation et de développement de Montréal**

Tel qu'en 2010, la contribution 2011 de la Ville à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) s'effectue sans aucun déboursé. Les ententes prévoyant, d'une part, la participation de la Ville au financement du Programme d'acquisition de maisons de chambres géré par la SHDM et, d'autre part, la gestion du Marché Bonsecours par cette dernière sont prises en considération. En effet, les montants qui auraient pu être versés en contribution à la SHDM dans le cadre de ces deux dossiers, soit environ 0,7 M\$, sont compensés par une participation de la SHDM à l'équilibre financier de la Ville d'un montant équivalent.

### **Autres organismes**

Un budget de 22,9 M\$ est prévu à titre de contributions aux autres organismes, relativement à des ententes de services aux citoyens et à des partenariats conclus avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

**Tableau 31**  
**Contributions aux autres organismes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Programme réussir@montréal – Industrie	4 300,0	<b>9 500,0</b>	120,9
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 390,6	<b>4 640,6</b>	5,7
Technoparc Montréal - secteur de Saint-Laurent	2 850,0	<b>2 650,0</b>	(7,0)
Office de consultation publique de Montréal	1 762,4	<b>1 762,4</b>	-
Prêt d'employés à des organismes externes	1 434,3	<b>1 505,0</b>	4,9
Ombudsman	1 078,2	<b>1 077,8</b>	-
Conseil du patrimoine	515,8	<b>518,7</b>	0,6
Montréal international - FODIM	500,0	<b>500,0</b>	-
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	<b>397,0</b>	-
Fédération canadienne des municipalités	190,0	<b>190,0</b>	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	76,0	<b>76,0</b>	-
CIRANO	28,5	<b>28,5</b>	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	<b>20,0</b>	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	8,0	<b>12,0</b>	50,0
<i>Total</i>	17 550,8	<b>22 878,0</b>	30,4

En 2011, la hausse de 5,3 M\$ s'explique principalement par une augmentation de 5,2 M\$ du budget destiné au programme d'aide financière *réussir@montréal – Industrie*, dont les trois principaux objectifs sont d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de Montréal à l'échelle régionale et de maintenir une structure économique diversifiée.

La Ville s'associe, sur une base permanente, à ces autres organismes actifs dans différentes sphères d'activité, notamment pour :

- favoriser et soutenir des activités liées à la recherche ou au développement des secteurs économiques, culturels et touristiques;
- soutenir la consultation publique relative aux décisions des instances touchant les dossiers d'envergure de l'administration municipale, par le truchement, entre autres, de l'Office de consultation publique et du Conseil du patrimoine;
- favoriser le traitement équitable des demandes et des plaintes des citoyens et des employés de la Ville de Montréal, par le Bureau de l'ombudsman.

Au besoin, la Ville peut aussi s'associer de façon ponctuelle à des organismes en leur versant une contribution financière pour la réalisation d'événements ou de projets de construction ou de rénovation d'infrastructures sportives et culturelles.

Les quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consultez la section *Quotes-parts* de ce document.

**Tableau 32****Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
<i>Quotes-parts</i>			
Dépenses générales	1 340 883,9	<b>1 421 929,8</b>	6,0
Service de l'eau	95 296,7	<b>90 143,2</b>	(5,4)
Réserve financière de l'eau	60 909,1	<b>74 073,2</b>	21,6
Alimentation en eau potable	45 088,6	<b>47 201,4</b>	4,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	30 542,9	<b>29 560,2</b>	(3,2)
Service des premiers répondants	3 793,9	<b>5 288,8</b>	39,4
Financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	29 236,4	<b>0,0</b>	-
<i>Total</i>	1 605 751,5	<b>1 668 196,6</b>	3,9

Le financement

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

**Tableau 33****Financement***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(39 400,0)	<b>(7 676,5)</b>	(80,5)
Remboursement de la dette à long terme	352 119,5	<b>366 188,8</b>	4,0
Remboursement de la dette à long terme décentralisée <sup>1</sup>	(30 202,8)	<b>(28 799,0)</b>	(4,6)
<i>Total</i>	282 516,7	<b>329 713,3</b>	16,7

<sup>1</sup> Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

**Financement à long terme des activités de fonctionnement**

La Direction de l'environnement et du développement durable procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 7,7 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt de cinq ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

### **Le remboursement de la dette à long terme**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme prévu au budget de 2011 s'élève à 366,2 M\$, en hausse de 14,1 M\$ ou 4 %. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations, en contrepartie neutralisée par l'échéance de certaines dettes ainsi que par la baisse, en 2011, du niveau prévu des subventions sur le capital.

Du montant total, une somme de 28 799,0 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Service de l'eau et certains arrondissements.



## ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTER-ENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions inter-entités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

**Tableau 34****Élimination des transactions internes et inter-entités***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
Élimination des transactions internes et inter-entités	(1 789 181,7)	<b>(1 853 465,6)</b>	3,6
<i>Total</i>	(1 789 181,7)	<b>(1 853 465,6)</b>	3,6



PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2011-2013



### LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe différents projets d'immobilisations que l'Administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens. Les investissements prévus au PTI 2011-2013 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 917,6 M\$, dont 1 800 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Au cours des prochaines années, l'Administration poursuivra ses efforts dans la réhabilitation de ses infrastructures et de ses équipements municipaux. Des investissements importants de 1 228 M\$ seront consacrés à l'environnement et aux infrastructures souterraines. Des montants tout aussi importants de 1 151,3 M\$ seront également investis dans les infrastructures routières.

Les arrondissements consacreront 384,4 M\$ aux infrastructures et équipements directement liés à leurs responsabilités, incluant 144,5 M\$ en 2011. Ces montants seront investis principalement dans le réseau routier, les équipements communautaires et les parcs locaux. Chacun des arrondissements investit dans les infrastructures et équipements en fonction des priorités de leurs citoyens. En 2011, des projets importants se poursuivront ou seront mis en branle, tels la construction d'une bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent, la mise aux normes de l'aréna Pete-Morin dans l'arrondissement de Lachine, le transfert des salles communautaires de l'école Chénier dans l'arrondissement d'Anjou, la construction d'une nouvelle bibliothèque dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

La Ville de Montréal est consciente des enjeux mondiaux de développement durable. La participation collective à sa démarche de développement durable permettra d'investir, dès 2011, des sommes qui dénotent la volonté municipale de contribuer à cet objectif. Au cours de la période 2011-2013, plus de 100 M\$ seront investis dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures de gestion des matières résiduelles. Ainsi, au cours des prochaines années, la Ville poursuivra la construction d'écocentres et elle entreprendra la construction de centres de biométhanisation, de prétraitement des matières résiduelles et de compostage.

Pour la planification du Programme triennal d'immobilisations 2011-2013, une attention particulière a été également portée à la réhabilitation des parcs de l'ensemble de la Ville. À ce chapitre, un montant de 43,2 M\$ est destiné spécifiquement à la réhabilitation de différents parcs d'arrondissement et de certains grands parcs. À ce montant, une somme annuelle de 12 M\$ est prévue pour la protection, l'acquisition, l'aménagement et le maintien des milieux naturels. De plus, des investissements majeurs seront réalisés dans le parc du Mont-Royal, le pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel et les grands parcs métropolitains. Au total, les différentes unités administratives de la Ville investiront, au cours de la période triennale, un montant de 190,1 M\$ dans les différents parcs, espaces et terrains de jeux de la Ville de Montréal. Ces investissements permettront de rajeunir les équipements et de mettre en valeur les lieux de détente des Montréalais.

Au chapitre du transport collectif, Montréal affiche ses priorités et sa volonté d'offrir un transport collectif de qualité. La poursuite de cet objectif contribue également à réduire les émissions de GES, au bénéfice de la collectivité montréalaise. Dans le cadre de son plan de transport, Montréal a mis de l'avant plusieurs éléments afin d'améliorer le transport collectif des Montréalais. Au cours des prochaines années, cette volonté se traduira par des investissements majeurs qui permettront de faciliter l'accès quotidien au transport collectif. L'implantation des voies réservées pour autobus sur le boulevard Pie-IX nécessitera des investissements de 144,3 M\$ au cours des trois prochaines années. Dans la perspective de l'implantation d'un réseau de tramways, des investissements de 143,4 M\$ permettront d'améliorer le transport collectif dans le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, le Havre de Montréal et le centre-ville. De plus, des investissements de près de 30 M\$ seront réalisés dans l'aménagement des accès routiers à la gare du Train de l'Est.

Des investissements moindres, mais tout aussi stratégiques pour la concrétisation du Plan de transport, seront consacrés à l'accroissement du réseau cyclable panmontréalais. Dès 2011, un investissement annuel de 9 M\$ permettra l'aménagement de 50 kilomètres de nouvelles pistes cyclables.

Montréal se doit d'investir dans de nouvelles infrastructures afin de permettre aux divers acteurs du développement économique de jouer efficacement leur rôle. L'Administration a mis en place, au cours des dernières années, le Fonds d'investissement qui permet, entre autres, de soutenir les actions de ces acteurs économiques. Le PTI 2011-2013 prévoit à ce chapitre des investissements de 405 M\$. Les principaux projets de développement sont le réaménagement de l'autoroute Bonaventure (118,5 M\$), la construction d'infrastructures du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) (57,5 M\$), le réaménagement du secteur de la Place des Arts (49,3 M\$) et la construction d'infrastructures sur le site du Campus d'Outremont (45 M\$).

Globalement, le Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 prévoit que 63,2 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal et que 36,8 % seront destinés à la mise en place de nouveaux équipements et infrastructures municipaux afin d'offrir des services de qualité aux citoyens de Montréal.

Par ce programme d'immobilisations, l'Administration confirme une fois de plus sa volonté d'améliorer son patrimoine d'infrastructures ainsi que son intention de jouer pleinement son rôle de "leader" dans les différentes sphères de l'activité municipale.

## ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES

Au cours de la période 2011-2013, des investissements de 3 917,6 M\$ seront réalisés sur l'ensemble de l'île de Montréal. Le tiers de ces investissements seront financés par des transferts, des contributions de promoteurs et des revenus divers, soit 1 305,9 M\$. Les paiements au comptant des investissements s'élèvent à 641,3 M\$ et la charge financière des emprunts à long terme se chiffre à 1 800 M\$.

Près de 62 % des investissements concernent le transport et l'hygiène du milieu. Par ailleurs, les projets relatifs à l'aménagement, à l'urbanisme et au développement prendront leur envol en 2012 et 2013.

**Tableau 35**  
**État des activités d'immobilisations à des fins fiscales**  
**– Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)

	2011	2012	2013	Total 2011-2013
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>				
Administration générale	68 719,0	57 783,0	59 057,0	<b>185 559,0</b>
Sécurité publique	23 923,0	20 014,0	18 415,0	<b>62 352,0</b>
Transport	288 534,0	413 265,0	415 548,0	<b>1 117 347,0</b>
Hygiène du milieu	418 674,0	457 854,0	434 020,0	<b>1 310 548,0</b>
Santé et bien-être	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	86 891,0	206 469,0	181 937,0	<b>475 297,0</b>
Loisirs et culture	255 560,0	280 912,0	229 988,0	<b>766 460,0</b>
<i>Total des acquisitions d'immobilisations</i>	<b>1 142 301,0</b>	<b>1 436 297,0</b>	<b>1 338 965,0</b>	<b>3 917 563,0</b>
<i>Modes de financement</i>				
<b>Revenus</b>				
Transferts	282 988,0	481 098,0	472 892,0	<b>1 236 978,0</b>
Contributions des promoteurs	5 735,0	7 060,0	4 610,0	<b>17 405,0</b>
Autres revenus	13 790,0	22 237,0	15 510,0	<b>51 537,0</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>302 513,0</b>	<b>510 395,0</b>	<b>493 012,0</b>	<b>1 305 920,0</b>
<b>Affectations</b>	<b>154 327,0</b>	<b>256 631,0</b>	<b>230 315,0</b>	<b>641 273,0</b>
<b>Financement à long terme des acquisitions d'immobilisations</b>				
Emprunts remboursés par les activités commerciales	57 210,0	58 160,0	55 000,0	<b>170 370,0</b>
Emprunts à la charge des contribuables	628 251,0	611 111,0	560 638,0	<b>1 800 000,0</b>
<b>Total du financement à long terme des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>685 461,0</b>	<b>669 271,0</b>	<b>615 638,0</b>	<b>1 970 370,0</b>
<i>Total des modes de financement</i>	<b>1 142 301,0</b>	<b>1 436 297,0</b>	<b>1 338 965,0</b>	<b>3 917 563,0</b>
<i>Programme triennal d'immobilisations net</i>				
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 142 301,0</b>	<b>1 436 297,0</b>	<b>1 338 965,0</b>	<b>3 917 563,0</b>
Revenus	302 513,0	510 395,0	493 012,0	<b>1 305 920,0</b>
Affectations	154 327,0	256 631,0	230 315,0	<b>641 273,0</b>
Emprunts remboursés par les activités commerciales	57 210,0	58 160,0	55 000,0	<b>170 370,0</b>
<i>Emprunts à la charge des contribuables (PTI net)</i>	<b>628 251,0</b>	<b>611 111,0</b>	<b>560 638,0</b>	<b>1 800 000,0</b>

Le programme triennal d'immobilisations relevant du conseil municipal se chiffre à 1 910,6 M\$. Ces investissements seront financés par des revenus provenant de tiers évalués à 486 M\$. Les Montréalais assumeront une somme de 238,6 M\$ sous forme de paiement au comptant des immobilisations et une autre de 1 015,5 M\$ sous forme d'emprunt à leur charge. Les dépenses de la Commission des services électriques de Montréal sont financées par ses propres activités commerciales, pour un montant de 170,4 M\$.

Les investissements sont principalement partagés entre trois fonctions : 32 % pour le « Transport », 28 % pour les « Loisirs et la culture » et, enfin, 21 % pour l'« Hygiène du milieu ».

**Tableau 36**  
**État des activités d'immobilisations à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

	2011	2012	2013	Total 2011-2013
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>				
Administration générale	42 508,0	32 156,0	30 441,0	<b>105 105,0</b>
Sécurité publique	308,0	202,0	134,0	<b>644,0</b>
Transport	182 739,0	234 141,0	211 341,0	<b>628 221,0</b>
Hygiène du milieu	145 386,0	136 234,0	136 750,0	<b>418 370,0</b>
Santé et bien-être				-
Aménagement, urbanisme et développement	71 763,0	73 391,0	76 815,0	<b>221 969,0</b>
Loisirs et culture	163 962,0	210 370,0	161 926,0	<b>536 258,0</b>
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>606 666,0</b>	<b>686 494,0</b>	<b>617 407,0</b>	<b>1 910 567,0</b>
<i>Modes de financement</i>				
<b>Revenus</b>				
Transferts	95 731,0	162 319,0	162 909,0	<b>420 959,0</b>
Contributions des promoteurs	5 735,0	7 060,0	4 610,0	<b>17 405,0</b>
Autres revenus	12 633,0	21 449,0	13 590,0	<b>47 672,0</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>114 099,0</b>	<b>190 828,0</b>	<b>181 109,0</b>	<b>486 036,0</b>
<b>Affectations</b>	<b>46 115,0</b>	<b>99 364,0</b>	<b>93 141,0</b>	<b>238 620,0</b>
<b>Financement à long terme des acquisitions d'immobilisations</b>				
Emprunts remboursés par les activités commerciales	57 210,0	58 160,0	55 000,0	<b>170 370,0</b>
Emprunts à la charge des contribuables	389 242,0	338 142,0	288 157,0	<b>1 015 541,0</b>
<b>Total du financement à long terme des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>446 452,0</b>	<b>396 302,0</b>	<b>343 157,0</b>	<b>1 185 911,0</b>
<b>Total des modes de financement</b>	<b>606 666,0</b>	<b>686 494,0</b>	<b>617 407,0</b>	<b>1 910 567,0</b>
<i>Programme triennal d'immobilisations net</i>				
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>606 666,0</b>	<b>686 494,0</b>	<b>617 407,0</b>	<b>1 910 567,0</b>
Revenus	114 099,0	190 828,0	181 109,0	<b>486 036,0</b>
Affectations	46 115,0	99 364,0	93 141,0	<b>238 620,0</b>
Emprunts remboursés par les activités commerciales	57 210,0	58 160,0	55 000,0	<b>170 370,0</b>
<b>Emprunts à la charge des contribuables (PTI net)</b>	<b>389 242,0</b>	<b>338 142,0</b>	<b>288 157,0</b>	<b>1 015 541,0</b>



Le programme triennal d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération se chiffre 2 007 M\$. Ces investissements seront financés par des revenus provenant de tiers évalués à 819,9 M\$. Les citoyens de l'agglomération assumeront une somme de 402,7 M\$ sous forme de paiement au comptant des immobilisations et une autre de 784,5 M\$ sous forme d'emprunts à leur charge.

La fonction « Transport », en constante progression, représente 24 % des investissements. Pour sa part, l'« Hygiène du milieu » est stable à 44 %. Les projets de la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » augmentent à compter de 2012 étant donné les investissements consentis pour améliorer le transport collectif.

**Tableau 37**  
**État des activités d'immobilisations à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

	2011	2012	2013	Total 2011-2013
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>				
Administration générale	26 211,0	25 627,0	28 616,0	<b>80 454,0</b>
Sécurité publique	23 615,0	19 812,0	18 281,0	<b>61 708,0</b>
Transport	105 795,0	179 124,0	204 207,0	<b>489 126,0</b>
Hygiène du milieu	273 288,0	321 620,0	297 270,0	<b>892 178,0</b>
Santé et bien-être	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	15 128,0	133 078,0	105 122,0	<b>253 328,0</b>
Loisirs et culture	91 598,0	70 542,0	68 062,0	<b>230 202,0</b>
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>535 635,0</b>	<b>749 803,0</b>	<b>721 558,0</b>	<b>2 006 996,0</b>
<i>Modes de financement</i>				
<b>Revenus</b>				
Transferts	187 257,0	318 779,0	309 983,0	<b>816 019,0</b>
Contributions des promoteurs	-	-	-	-
Autres revenus	1 157,0	788,0	1 920,0	<b>3 865,0</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>188 414,0</b>	<b>319 567,0</b>	<b>311 903,0</b>	<b>819 884,0</b>
<b>Affectations</b>	<b>108 212,0</b>	<b>157 267,0</b>	<b>137 174,0</b>	<b>402 653,0</b>
<b>Financement à long terme des acquisitions d'immobilisations</b>				
Emprunts remboursés par les activités commerciales	-	-	-	-
Emprunts à la charge des contribuables	239 009,0	272 969,0	272 481,0	<b>784 459,0</b>
<b>Total du financement à long terme des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>239 009,0</b>	<b>272 969,0</b>	<b>272 481,0</b>	<b>784 459,0</b>
<b>Total des modes de financement</b>	<b>535 635,0</b>	<b>749 803,0</b>	<b>721 558,0</b>	<b>2 006 996,0</b>
<i>Programme triennal d'immobilisations net</i>				
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>535 635,0</b>	<b>749 803,0</b>	<b>721 558,0</b>	<b>2 006 996,0</b>
Revenus	188 414,0	319 567,0	311 903,0	<b>819 884,0</b>
Affectations	108 212,0	157 267,0	137 174,0	<b>402 653,0</b>
Emprunts remboursés par les activités commerciales	-	-	-	-
<b>Emprunts à la charge des contribuables (PTI net)</b>	<b>239 009,0</b>	<b>272 969,0</b>	<b>272 481,0</b>	<b>784 459,0</b>



## LES MODES DE FINANCEMENT

Les revenus

### **Les transferts**

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins spécifiques. Près de 25 % des projets sont financés par cette source, soit pour un montant de 283 M\$ en 2011.

### **Les contributions des promoteurs**

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations. Le règlement municipal sur le financement des infrastructures des ensembles résidentiels, adopté en 2003, exige en effet que les promoteurs financent à 100 % les infrastructures « sur site ». Par ce règlement, la Ville a adopté une pratique qui a cours dans plusieurs municipalités canadiennes et qui lui permet de réduire la dette associée aux nouvelles infrastructures. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Le total des contributions des promoteurs s'élève à 5,7 M\$ en 2011.

Les affectations

### **Les activités de fonctionnement**

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les dépenses d'investissements payées comptant et financées par les revenus de taxes.

Le financement à long terme des acquisitions d'immobilisations

Le financement à long terme des acquisitions d'immobilisations provient des emprunts remboursés par les activités commerciales ainsi que des emprunts à la charge des contribuables, dont une part relève du conseil municipal et l'autre, du conseil d'agglomération.

### **Les emprunts remboursés par les activités commerciales**

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Ce mode de financement représente 57,2 M\$ en 2011 et 170,4 M\$ pour les années 2011 à 2013.

### **Les emprunts à la charge des contribuables**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables.

La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements qui sont, dans leur très grande partie, financièrement assumés par les contribuables montréalais où sont réalisés les projets de compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont assumés par les contribuables de l'agglomération pour les projets de compétence d'agglomération et par les contribuables montréalais pour les projets de compétence municipale.

**Tableau 38**

**Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	5 111,0	5 110,0	5 110,0	15 331,0	-	15 331,0
Anjou	5 148,0	5 994,0	5 148,0	16 290,0	-	16 290,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	-	18 627,0
Lachine	7 375,0	100,0	87,0	7 562,0	-	7 562,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 870,0	2 497,0	1 205,0	6 572,0	-	6 572,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	18 150,0	3 000,0	2 482,0	23 632,0	-	23 632,0
Montréal-Nord	4 650,0	3 948,0	3 200,0	11 798,0	-	11 798,0
Outremont	2 065,0	1 890,0	2 358,0	6 313,0	-	6 313,0
Pierrefonds-Roxboro	6 418,0	6 779,0	1 300,0	14 497,0	-	14 497,0
Plateau-Mont-Royal	5 105,0	4 140,0	5,0	9 250,0	12 785,0	22 035,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	8 373,0	8 763,0	7 995,0	25 131,0	-	25 131,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 036,0	8 036,0	8 036,0	24 108,0	-	24 108,0
Saint-Laurent	9 532,0	9 750,0	4 724,0	24 006,0	10 711,0	34 717,0
Saint-Léonard	4 200,0	5 600,0	4 400,0	14 200,0	-	14 200,0
Sud-Ouest	6 800,0	4 860,0	4 510,0	16 170,0	-	16 170,0
Verdun	3 944,0	4 632,0	2 071,0	10 647,0	-	10 647,0
Ville-Marie	4 128,0	4 130,0	4 128,0	12 386,0	-	12 386,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 900,0	5 872,0	5 450,0	18 222,0	-	18 222,0
<b>Total des arrondissements</b>	<b>120 146,0</b>	<b>96 442,0</b>	<b>73 550,0</b>	<b>290 138,0</b>	<b>23 496,0</b>	<b>313 634,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Direction générale						
- Muséums nature de Montréal	10 025,0	23 259,0	4 750,0	38 034,0	-	38 034,0
Commission des services électriques	58 170,0	59 120,0	55 960,0	173 250,0	-	173 250,0
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles						
- Propreté et déneigement	7 672,0	7 500,0	7 500,0	22 672,0	19 728,0	42 400,0
- Matériel roulant et ateliers municipaux	1 662,0	1 500,0	1 500,0	4 662,0	-	4 662,0
- Stratégies et transactions immobilières	37 550,0	37 500,0	37 500,0	112 550,0	134 395,0	246 945,0
Développement et opérations						
- Culture et patrimoine	25 889,0	37 993,0	36 624,0	100 506,0	157 370,0	257 876,0
- Développement économique et urbain	12 132,0	12 150,0	10 372,0	34 654,0	64 000,0	98 654,0
- Environnement et développement durable	9 035,0	11 244,0	7 971,0	28 250,0	34 724,0	62 974,0
- Fonds d'investissement	75 840,0	63 318,0	58 832,0	197 990,0	215 527,0	413 517,0
- Grands parcs et verdissement	28 249,0	28 204,0	30 338,0	86 791,0	-	86 791,0
- Habitation	5 000,0	3 962,0	5 180,0	14 142,0	25 029,0	39 171,0
- Sports	18 461,0	18 548,0	17 829,0	54 838,0	21 906,0	76 744,0
- Transport	125 562,0	134 998,0	135 001,0	395 561,0	-	395 561,0
- Travaux publics	875,0	893,0	911,0	2 679,0	2 679,0	5 358,0
Eau	60 803,0	61 094,0	54 996,0	176 893,0	719 660,0	896 553,0
Finances	21 040,0	12 000,0	22 697,0	55 737,0	-	55 737,0
Police	3 506,0	3 523,0	3 386,0	10 415,0	-	10 415,0
Sécurité incendie	14 034,0	14 099,0	13 553,0	41 686,0	-	41 686,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 536,0	10 000,0	10 000,0	34 536,0	-	34 536,0
Technologies de l'information	35 274,0	31 924,0	27 188,0	94 386,0	23 384,0	117 770,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>565 315,0</b>	<b>572 829,0</b>	<b>542 088,0</b>	<b>1 680 232,0</b>	<b>1 418 402,0</b>	<b>3 098 634,0</b>
<b>Total</b>	<b>685 461,0</b>	<b>669 271,0</b>	<b>615 638,0</b>	<b>1 970 370,0</b>	<b>1 441 898,0</b>	<b>3 412 268,0</b>

## Emprunts à la charge du conseil municipal

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de Montréal. Des investissements de 446,5 M\$ sont prévus pour 2011, soit 118,3 M\$ au niveau des arrondissements et 328,2 M\$ pour les services centraux.

**Tableau 39**

### Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	5 111,0	5 110,0	5 110,0	15 331,0	-	15 331,0
Anjou	5 148,0	5 994,0	5 148,0	16 290,0	-	16 290,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	-	18 627,0
Lachine	7 375,0	100,0	87,0	7 562,0	-	7 562,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 870,0	2 497,0	1 205,0	6 572,0	-	6 572,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	18 150,0	3 000,0	2 482,0	23 632,0	-	23 632,0
Montréal-Nord	4 650,0	3 948,0	3 200,0	11 798,0	-	11 798,0
Outremont	2 065,0	1 890,0	2 358,0	6 313,0	-	6 313,0
Pierrefonds-Roxboro	6 418,0	6 779,0	1 300,0	14 497,0	-	14 497,0
Plateau-Mont-Royal	5 105,0	4 140,0	5,0	9 250,0	12 785,0	22 035,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	8 373,0	8 763,0	7 995,0	25 131,0	-	25 131,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 036,0	8 036,0	8 036,0	24 108,0	-	24 108,0
Saint-Laurent	9 532,0	9 750,0	4 724,0	24 006,0	10 711,0	34 717,0
Saint-Léonard	4 200,0	5 600,0	4 400,0	14 200,0	-	14 200,0
Sud-Ouest	6 800,0	4 860,0	4 510,0	16 170,0	-	16 170,0
Verdun	3 944,0	4 632,0	2 071,0	10 647,0	-	10 647,0
Ville-Marie	2 273,0	2 725,0	2 723,0	7 721,0	-	7 721,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 900,0	5 872,0	5 450,0	18 222,0	-	18 222,0
<b>Total des arrondissements</b>	<b>118 291,0</b>	<b>95 037,0</b>	<b>72 145,0</b>	<b>285 473,0</b>	<b>23 496,0</b>	<b>308 969,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Direction générale						
- Muséums nature de Montréal	10 025,0	23 259,0	4 750,0	38 034,0	-	38 034,0
Commission des services électriques	58 170,0	59 120,0	55 960,0	173 250,0	-	173 250,0
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles						
- Propreté et déneigement	7 672,0	7 500,0	7 500,0	22 672,0	19 728,0	42 400,0
- Matériel roulant et ateliers municipaux	979,0	727,0	727,0	2 433,0	-	2 433,0
- Stratégies et transactions immobilières	22 526,0	24 103,0	17 228,0	63 857,0	83 599,0	147 456,0
Développement et opérations						
- Culture et patrimoine	16 265,0	18 264,0	16 324,0	50 853,0	120,0	50 973,0
- Développement économique et urbain	5 057,0	300,0	5 300,0	10 657,0	55 000,0	65 657,0
- Environnement et développement durable	500,0	2 000,0	2 000,0	4 500,0	5 500,0	10 000,0
- Fonds d'investissement	38 401,0	26 058,0	32 411,0	96 870,0	109 179,0	206 049,0
- Grands parcs et verdissement	20 620,0	14 523,0	9 160,0	44 303,0	-	44 303,0
- Habitation	1 319,0	-	-	1 319,0	-	1 319,0
- Sports	18 461,0	18 548,0	17 829,0	54 838,0	21 906,0	76 744,0
- Transport	90 331,0	89 404,0	78 817,0	258 552,0	-	258 552,0
- Travaux publics	583,0	594,0	606,0	1 783,0	1 783,0	3 566,0
Eau	20 249,0	2 185,0	2 378,0	24 812,0	-	24 812,0
Finances	4 040,0	-	5 697,0	9 737,0	-	9 737,0
Police	133,0	133,0	132,0	398,0	-	398,0
Technologies de l'information	12 830,0	14 547,0	14 193,0	41 570,0	17 221,0	58 791,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>328 161,0</b>	<b>301 265,0</b>	<b>271 012,0</b>	<b>900 438,0</b>	<b>314 036,0</b>	<b>1 214 474,0</b>
<b>Total</b>	<b>446 452,0</b>	<b>396 302,0</b>	<b>343 157,0</b>	<b>1 185 911,0</b>	<b>337 532,0</b>	<b>1 523 443,0</b>

### Emprunts à la charge du conseil d'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération. En 2011, les investissements qui seront financés par ce type d'emprunts se chiffrent à 239 M\$.

L'arrondissement de Ville-Marie a trois projets de compétence d'agglomération. Un montant de 900,0 \$ est consacré aux espaces verts et un autre de 955,0 \$, aux infrastructures.

**Tableau 40**

#### Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ville-Marie	1 855,0	1 405,0	1 405,0	4 665,0	-	4 665,0
<b>Total des arrondissements</b>	<b>1 855,0</b>	<b>1 405,0</b>	<b>1 405,0</b>	<b>4 665,0</b>	<b>-</b>	<b>4 665,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles						
- Matériel roulant et ateliers municipaux	683,0	773,0	773,0	2 229,0	-	2 229,0
- Stratégies et transactions immobilières	15 024,0	13 397,0	20 272,0	48 693,0	50 796,0	99 489,0
Développement et opérations						
- Culture et patrimoine	9 624,0	19 729,0	20 300,0	49 653,0	157 250,0	206 903,0
- Développement économique et urbain	7 075,0	11 850,0	5 072,0	23 997,0	9 000,0	32 997,0
- Environnement et développement durable	8 535,0	9 244,0	5 971,0	23 750,0	29 224,0	52 974,0
- Fonds d'investissement	37 439,0	37 260,0	26 421,0	101 120,0	106 348,0	207 468,0
- Grands parcs et verdissement	7 629,0	13 681,0	21 178,0	42 488,0	-	42 488,0
- Habitation	3 681,0	3 962,0	5 180,0	12 823,0	25 029,0	37 852,0
- Transport	35 231,0	45 594,0	56 184,0	137 009,0	-	137 009,0
- Travaux publics	292,0	299,0	305,0	896,0	896,0	1 792,0
Eau	40 554,0	58 909,0	52 618,0	152 081,0	719 660,0	871 741,0
Finances	17 000,0	12 000,0	17 000,0	46 000,0	-	46 000,0
Police	3 373,0	3 390,0	3 254,0	10 017,0	-	10 017,0
Sécurité incendie	14 034,0	14 099,0	13 553,0	41 686,0	-	41 686,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 536,0	10 000,0	10 000,0	34 536,0	-	34 536,0
Technologies de l'information	22 444,0	17 377,0	12 995,0	52 816,0	6 163,0	58 979,0
<b>Total services centraux</b>	<b>237 154,0</b>	<b>271 564,0</b>	<b>271 076,0</b>	<b>779 794,0</b>	<b>1 104 366,0</b>	<b>1 884 160,0</b>
<b>Total</b>	<b>239 009,0</b>	<b>272 969,0</b>	<b>272 481,0</b>	<b>784 459,0</b>	<b>1 104 366,0</b>	<b>1 888 825,0</b>

LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIF

Cette section présente les acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif du budget municipal et du budget de l'agglomération.

Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif du budget de la Ville de Montréal

**Tableau 41**

**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2011		2012		2013		2011-2013	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	195 300,0	125 973,0	214 498,0	207 937,0	226 310,0	181 337,0	636 108,0	515 247,0
Environnement et infrastructures souterraines	364 583,0	36 075,0	408 605,0	13 326,0	390 240,0	14 968,0	1 163 428,0	64 369,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	66 655,0	39 729,0	68 208,0	30 994,0	55 269,0	26 854,0	190 132,0	97 577,0
Bâtiments	118 050,0	91 216,0	104 461,0	179 044,0	127 107,0	110 766,0	349 618,0	381 026,0
Terrains	6 110,0	2 924,0	4 789,0	34 937,0	10 783,0	36 483,0	21 682,0	74 344,0
Véhicules	29 247,0	-	24 695,0	-	22 668,0	-	76 610,0	-
Ameublement et équipements de bureau	5 363,0	35 149,0	5 684,0	30 084,0	8 664,0	21 693,0	19 711,0	86 926,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4 931,0	265,0	4 152,0	100,0	5 439,0	-	14 522,0	365,0
Autres éléments de l'actif	787,0	19 944,0	1 014,0	103 769,0	728,0	99 656,0	2 529,0	223 369,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>791 026,0</b>	<b>351 275,0</b>	<b>836 106,0</b>	<b>600 191,0</b>	<b>847 208,0</b>	<b>491 757,0</b>	<b>2 474 340,0</b>	<b>1 443 223,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>69,2 %</b>	<b>30,8 %</b>	<b>58,2 %</b>	<b>41,8 %</b>	<b>63,3 %</b>	<b>36,7 %</b>	<b>63,2 %</b>	<b>36,8 %</b>

**Projets de protection**

Au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013, des investissements de 2 474,3 M\$ seront attribués à la réhabilitation et au remplacement des éléments de l'actif municipal. Ces investissements touchent principalement les infrastructures souterraines, le réseau routier et les bâtiments.

Le budget global prévoit des investissements de 636,1 M\$ dans la réhabilitation des réseaux routiers pour la période 2011-2013, incluant 195,3 M\$ pour l'année 2011. Ce budget triennal permettra de poursuivre les efforts déployés au cours des dernières années dans ce domaine.

Les investissements reliés aux infrastructures souterraines, tels les réseaux d'aqueduc et d'égout et les conduits souterrains, se chiffrent à 1 163,4 M\$ au PTI 2011-2013. Au cours de l'année 2011, des investissements de 364,6 M\$ seront réalisés dans différents arrondissements.

Notons également qu'en 2011, des investissements de l'ordre de 118,1 M\$ seront alloués à la réhabilitation de différents bâtiments municipaux. Au cours de la période 2011-2013, c'est plus de 349,6 M\$ qui seront investis dans ce domaine. Des investissements importants seront également réalisés dans la protection des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. Un montant de 190,1 M\$ est prévu pour sécuriser et améliorer les aires de détente des Montréalais.

**Projets de développement**

Le développement économique de Montréal et la construction de nouvelles installations afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens nécessiteront des investissements de 1 443,2 M\$ au cours de la période triennale.



Afin d'améliorer la qualité de vie des Montréalais, les arrondissements accroissent leur offre de service sur les plans sportif et communautaire. En 2011, des projets majeurs seront amorcés ou poursuivis tels que la construction d'une bibliothèque et d'un centre sportif dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et l'aménagement d'un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Par ailleurs, au cours de la période 2011-2013, la Ville consacrera des sommes importantes à la réalisation du train de l'Est, à l'implantation du tramway, à la construction du nouveau planétarium de même qu'au réaménagement de la place d'Armes et de différentes bibliothèques d'arrondissement. Des investissements importants seront également réalisés dans le cadre de la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles. Plusieurs nouvelles installations, tels les écocentres, les digesteurs, les centres de compostages, etc., seront construites afin de récupérer ou de transformer les matières résiduelles.

Le Fonds d'investissement financera substantiellement le développement et le soutien de projets économiques qui visent l'accroissement de la richesse foncière. De 2011 à 2013, il est prévu que ce fonds alloue à différents projets de développement plus de 386,1 M\$, incluant 124,4 M\$ en 2011. Plus précisément, ces sommes permettront de poursuivre ou d'amorcer des investissements dans des projets de développement résidentiel et multifonctionnel, tels ceux de la pointe nord de l'île des Sœurs dans l'arrondissement de Verdun, du secteur de l'Anse-à-l'Orme dans l'arrondissement de Pierrefonds, et du secteur Griffintown dans l'arrondissement du Sud-Ouest. De plus, des investissements serviront à aménager des infrastructures dans les secteurs des anciens ateliers Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et de Saint-Viateur dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Des investissements importants seront également consacrés au réaménagement de l'autoroute Bonaventure ainsi qu'à la construction des infrastructures du Centre universitaire de santé de l'Université McGill.

Par ces projets, la Ville de Montréal soutient ses partenaires économiques dans des projets générateurs d'emplois et canalisateurs de richesses.

**Tableau 42**

**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2011		2012		2013		2011-2013	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	175 715,0	43 596,0	191 493,0	84 894,0	191 777,0	51 638,0	558 985,0	180 128,0
Environnement et infrastructures souterraines	118 005,0	22 813,0	124 687,0	7 387,0	127 196,0	6 862,0	369 888,0	37 062,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	34 057,0	6 595,0	34 051,0	12 539,0	17 972,0	10 850,0	86 080,0	29 984,0
Bâtiments	84 165,0	64 535,0	72 450,0	104 413,0	78 544,0	65 620,0	235 159,0	234 568,0
Terrains	5 960,0	2 905,0	4 639,0	2 218,0	10 633,0	3 764,0	21 232,0	8 887,0
Véhicules	17 899,0	-	13 389,0	-	11 422,0	-	42 710,0	-
Ameublement et équipements de bureau	2 648,0	13 469,0	3 105,0	14 623,0	4 584,0	12 191,0	10 337,0	40 283,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2 823,0	265,0	3 129,0	100,0	4 416,0	-	10 368,0	365,0
Autres éléments de l'actif	600,0	10 616,0	584,0	12 793,0	628,0	19 310,0	1 812,0	42 719,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>441 872,0</b>	<b>164 794,0</b>	<b>447 527,0</b>	<b>238 967,0</b>	<b>447 172,0</b>	<b>170 235,0</b>	<b>1 336 571,0</b>	<b>573 996,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>72,8 %</b>	<b>27,2 %</b>	<b>65,2 %</b>	<b>34,8 %</b>	<b>72,4 %</b>	<b>27,6 %</b>	<b>70,0 %</b>	<b>30,0 %</b>

**Tableau 43**

**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2011		2012		2013		2011-2013	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	19 585,0	82 377,0	23 005,0	123 043,0	34 533,0	129 699,0	77 123,0	335 119,0
Environnement et infrastructures souterraines	246 578,0	13 262,0	283 918,0	5 939,0	263 044,0	8 106,0	793 540,0	27 307,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	32 598,0	33 134,0	34 157,0	18 455,0	37 297,0	16 004,0	104 052,0	67 593,0
Bâtiments	33 885,0	26 681,0	32 011,0	74 631,0	48 563,0	45 146,0	114 459,0	146 458,0
Terrains	150,0	19,0	150,0	32 719,0	150,0	32 719,0	450,0	65 457,0
Véhicules	11 348,0	-	11 306,0	-	11 246,0	-	33 900,0	-
Ameublement et équipements de bureau	2 715,0	21 680,0	2 579,0	15 461,0	4 080,0	9 502,0	9 374,0	46 643,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2 108,0	-	1 023,0	-	1 023,0	-	4 154,0	-
Autres éléments de l'actif	187,0	9 328,0	430,0	90 976,0	100,0	80 346,0	717,0	180 650,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>349 154,0</b>	<b>186 481,0</b>	<b>388 579,0</b>	<b>361 224,0</b>	<b>400 036,0</b>	<b>321 522,0</b>	<b>1 137 769,0</b>	<b>869 227,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>65,2 %</b>	<b>34,8 %</b>	<b>51,8 %</b>	<b>48,2 %</b>	<b>55,4 %</b>	<b>44,6 %</b>	<b>56,7 %</b>	<b>43,3 %</b>

LES MODES DE FINANCEMENT PAR CATÉGORIES D'ACTIF

Les tableaux suivants permettent d'analyser le type de financement par catégories d'actif. Les éléments de l'actif qui bénéficient le plus de subventions sont les infrastructures souterraines. En effet, plusieurs programmes de subventions des gouvernements provincial et fédéral, tels le *Programme de renouvellement des conduites*, le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* et le *Fonds Chantiers Canada-Québec*, visent principalement la réhabilitation des réseaux d'aqueduc, d'égout et les usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Au cours des trois prochaines années, l'aide gouvernementale au financement des infrastructures souterraines atteindra près de 645 M\$.

Les éléments de l'actif qui bénéficient le moins de programmes de subventions sont la réhabilitation des infrastructures routières et la réfection des bâtiments municipaux. Au cours des trois prochaines années, les citoyens de l'ensemble du territoire montréalais assumeront le financement de ces dépenses évaluées à 1 257,7 M\$, le paiement au comptant de celles-ci se chiffrent à 252,1 M\$.

**Tableau 44**

**Modes de financement par catégories d'actif – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	Revenus			Emprunts			Affectations			Total
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011-2013
Infrastructures routières	33 685	60 436	56 477	260 604	279 823	246 553	26 984	82 176	104 617	1 151 355
Environnement et infrastructures souterraines	191 932	222 388	230 698	92 347	75 596	67 599	116 379	123 947	106 911	1 227 797
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	33 582	30 608	22 384	71 267	56 394	57 839	1 535	12 200	1 900	287 709
Bâtiments	35 084	93 976	92 447	167 801	168 187	134 778	6 381	21 342	10 648	730 644
Terrains	525	32 025	32 025	7 884	2 983	15 241	625	4 718	-	96 026
Véhicules	-	-	-	27 697	24 395	20 918	1 550	300	1 750	76 610
Ameublement et équipements de bureau	375	-	-	39 357	35 663	30 252	780	105	105	106 637
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	-	-	-	5 196	4 252	5 439	-	-	-	14 887
Autres éléments de l'actif	7 330	70 962	58 981	13 308	21 978	37 019	93	11 843	4 384	225 898
<b>Total</b>	<b>302 513</b>	<b>510 395</b>	<b>493 012</b>	<b>685 461</b>	<b>669 271</b>	<b>615 638</b>	<b>154 327</b>	<b>256 631</b>	<b>230 315</b>	<b>3 917 563</b>

**Tableau 45**

**Modes de financement par catégories d'actif – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	Revenus			Emprunts			Affectations			Total
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011-2013
Infrastructures routières	5 042	18 829	10 197	202 895	206 755	174 169	11 374	50 803	59 049	739 113
Environnement et infrastructures souterraines	73 849	101 555	94 654	42 169	10 701	11 004	24 800	19 818	28 400	406 950
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	3 129	8 534	9 939	35 988	25 856	16 983	1 535	12 200	1 900	116 064
Bâtiments	29 855	57 469	61 513	112 464	112 537	79 714	6 381	6 857	2 937	469 727
Terrains	500	2 000	2 000	7 740	2 639	12 397	625	2 218	-	30 119
Véhicules	-	-	-	16 649	13 389	10 672	1 250	-	750	42 710
Ameublement et équipements de bureau	-	-	-	15 967	17 623	16 670	150	105	105	50 620
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	-	-	-	3 088	3 229	4 416	-	-	-	10 733
Autres éléments de l'actif	1 724	2 441	2 806	9 492	3 573	17 132	-	7 363	-	44 531
<b>Total</b>	<b>114 099</b>	<b>190 828</b>	<b>181 109</b>	<b>446 452</b>	<b>396 302</b>	<b>343 157</b>	<b>46 115</b>	<b>99 364</b>	<b>93 141</b>	<b>1 910 567</b>

**Tableau 46**

**Modes de financement par catégories d'actif – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	Revenus			Emprunts			Affectations			Total
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011-2013
Infrastructures routières	28 643	41 607	46 280	57 709	73 068	72 384	15 610	31 373	45 568	412 242
Environnement et infrastructures souterraines	118 083	120 833	136 044	50 178	64 895	56 595	91 579	104 129	78 511	820 847
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	30 453	22 074	12 445	35 279	30 538	40 856	-	-	-	171 645
Bâtiments	5 229	36 507	30 934	55 337	55 650	55 064	-	14 485	7 711	260 917
Terrains	25	30 025	30 025	144	344	2 844	-	2 500	-	65 907
Véhicules	-	-	-	11 048	11 006	10 246	300	300	1 000	33 900
Ameublement et équipements de bureau	375	-	-	23 390	18 040	13 582	630	-	-	56 017
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	-	-	-	2 108	1 023	1 023	-	-	-	4 154
Autres éléments de l'actif	5 606	68 521	56 175	3 816	18 405	19 887	93	4 480	4 384	181 367
<b>Total</b>	<b>188 414</b>	<b>319 567</b>	<b>311 903</b>	<b>239 009</b>	<b>272 969</b>	<b>272 481</b>	<b>108 212</b>	<b>157 267</b>	<b>137 174</b>	<b>2 006 996</b>

## LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement, en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

### Activités d'exploitation

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus fiscaux et non fiscaux supplémentaires (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des frais évités.

Ces impacts peuvent être récurrents ou non.



## LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Cette section présente les acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont de deux types : arrondissements et services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux se chargent des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Il revient aux arrondissements d'établir les priorités sur leur territoire respectif, en fonction des besoins locaux et dans le cadre de leurs responsabilités. En 2011, le PTI des arrondissements relevant du conseil municipal se chiffre à 142,7 M\$ et représente 23,5 % du PTI du conseil municipal. Globalement, le PTI des arrondissements relevant du conseil municipal ou de l'agglomération se chiffre à 144,5 M\$ et représente 12,7 % du PTI global.

Les prochaines pages présentent le sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, puis ceux du budget municipal et du budget d'agglomération.

**Tableau 47**  
**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**  
**– Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	5 549,0	5 110,0	5 110,0	<b>15 769,0</b>	-	15 769,0
Anjou	5 148,0	5 994,0	5 148,0	<b>16 290,0</b>	-	16 290,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	<b>18 627,0</b>	-	18 627,0
Lachine	7 375,0	100,0	87,0	<b>7 562,0</b>	-	7 562,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	<b>15 396,0</b>	-	15 396,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 870,0	2 497,0	1 205,0	<b>6 572,0</b>	-	6 572,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	18 150,0	3 000,0	2 482,0	<b>23 632,0</b>	-	23 632,0
Montréal-Nord	4 650,0	4 184,0	3 350,0	<b>12 184,0</b>	-	12 184,0
Outremont	2 065,0	1 890,0	2 358,0	<b>6 313,0</b>	-	6 313,0
Pierrefonds-Roxboro	10 153,0	11 839,0	5 910,0	<b>27 902,0</b>	-	27 902,0
Plateau-Mont-Royal	5 105,0	4 140,0	5,0	<b>9 250,0</b>	12 785,0	22 035,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	8 373,0	8 763,0	7 995,0	<b>25 131,0</b>	-	25 131,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 036,0	8 036,0	8 036,0	<b>24 108,0</b>	-	24 108,0
Saint-Laurent	26 800,0	40 492,0	22 631,0	<b>89 923,0</b>	10 711,0	100 634,0
Saint-Léonard	5 100,0	6 135,0	6 000,0	<b>17 235,0</b>	-	17 235,0
Sud-Ouest	7 726,0	10 786,0	7 383,0	<b>25 895,0</b>	-	25 895,0
Verdun	3 944,0	4 632,0	2 071,0	<b>10 647,0</b>	-	10 647,0
Ville-Marie	5 230,0	4 235,0	4 233,0	<b>13 698,0</b>	-	13 698,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 900,0	5 872,0	5 450,0	<b>18 222,0</b>	-	18 222,0
<b>Total des arrondissements</b>	<b>144 515,0</b>	<b>139 046,0</b>	<b>100 795,0</b>	<b>384 356,0</b>	<b>23 496,0</b>	<b>407 852,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Direction générale						
- Muséums nature de Montréal	22 490,0	49 834,0	36 976,0	<b>109 300,0</b>	-	109 300,0
Commission des services électriques	58 170,0	59 120,0	55 960,0	<b>173 250,0</b>	-	173 250,0
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles						
- Propreté et déneigement	7 672,0	7 500,0	7 500,0	<b>22 672,0</b>	19 728,0	42 400,0
- Matériel roulant et ateliers municipaux	1 662,0	1 500,0	1 500,0	<b>4 662,0</b>	-	4 662,0
- Stratégies et transactions immobilières	38 384,0	38 401,0	37 860,0	<b>114 645,0</b>	134 395,0	249 040,0
Développement et opérations						
- Culture et patrimoine	58 799,0	71 850,0	73 196,0	<b>203 845,0</b>	346 120,0	549 965,0
- Développement économique et urbain	19 313,0	35 730,0	13 152,0	<b>68 195,0</b>	64 000,0	132 195,0
- Environnement et développement durable	12 731,0	56 077,0	31 996,0	<b>100 804,0</b>	63 754,0	164 558,0
- Fonds d'investissement	124 436,0	159 490,0	121 044,0	<b>404 970,0</b>	247 658,0	652 628,0
- Grands parcs et verdissement	30 676,0	44 918,0	37 438,0	<b>113 032,0</b>	-	113 032,0
- Habitation	5 000,0	3 962,0	5 180,0	<b>14 142,0</b>	25 029,0	39 171,0
- Sports	19 261,0	19 748,0	31 229,0	<b>70 238,0</b>	23 506,0	93 744,0
- Transport	151 405,0	275 684,0	323 777,0	<b>750 866,0</b>	-	750 866,0
- Travaux publics	875,0	893,0	911,0	<b>2 679,0</b>	2 679,0	5 358,0
Eau	358 522,0	400 998,0	383 627,0	<b>1 143 147,0</b>	1 024 383,0	2 167 530,0
Finances	21 040,0	12 000,0	22 697,0	<b>55 737,0</b>	-	55 737,0
Police	3 506,0	3 523,0	3 386,0	<b>10 415,0</b>	-	10 415,0
Sécurité incendie	14 034,0	14 099,0	13 553,0	<b>41 686,0</b>	-	41 686,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 536,0	10 000,0	10 000,0	<b>34 536,0</b>	-	34 536,0
Technologies de l'information	35 274,0	31 924,0	27 188,0	<b>94 386,0</b>	23 384,0	117 770,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>997 786,0</b>	<b>1 297 251,0</b>	<b>1 238 170,0</b>	<b>3 533 207,0</b>	<b>1 974 636,0</b>	<b>5 507 843,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>1 142 301,0</b>	<b>1 436 297,0</b>	<b>1 338 965,0</b>	<b>3 917 563,0</b>	<b>1 998 132,0</b>	<b>5 915 695,0</b>



**Tableau 48**
**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**
**– Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	5 549,0	5 110,0	5 110,0	<b>15 769,0</b>	-	15 769,0
Anjou	5 148,0	5 994,0	5 148,0	<b>16 290,0</b>	-	16 290,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	<b>18 627,0</b>	-	18 627,0
Lachine	7 375,0	100,0	87,0	<b>7 562,0</b>	-	7 562,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	<b>15 396,0</b>	-	15 396,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 870,0	2 497,0	1 205,0	<b>6 572,0</b>	-	6 572,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	18 150,0	3 000,0	2 482,0	<b>23 632,0</b>	-	23 632,0
Montréal-Nord	4 650,0	4 184,0	3 350,0	<b>12 184,0</b>	-	12 184,0
Outremont	2 065,0	1 890,0	2 358,0	<b>6 313,0</b>	-	6 313,0
Pierrefonds-Roxboro	10 153,0	11 839,0	5 910,0	<b>27 902,0</b>	-	27 902,0
Plateau-Mont-Royal	5 105,0	4 140,0	5,0	<b>9 250,0</b>	12 785,0	22 035,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	8 373,0	8 763,0	7 995,0	<b>25 131,0</b>	-	25 131,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 036,0	8 036,0	8 036,0	<b>24 108,0</b>	-	24 108,0
Saint-Laurent	26 800,0	40 492,0	22 631,0	<b>89 923,0</b>	10 711,0	100 634,0
Saint-Léonard	5 100,0	6 135,0	6 000,0	<b>17 235,0</b>	-	17 235,0
Sud-Ouest	7 726,0	10 786,0	7 383,0	<b>25 895,0</b>	-	25 895,0
Verdun	3 944,0	4 632,0	2 071,0	<b>10 647,0</b>	-	10 647,0
Ville-Marie	3 375,0	2 830,0	2 828,0	<b>9 033,0</b>	-	9 033,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 900,0	5 872,0	5 450,0	<b>18 222,0</b>	-	18 222,0
<b>Total des arrondissements</b>	<b>142 660,0</b>	<b>137 641,0</b>	<b>99 390,0</b>	<b>379 691,0</b>	<b>23 496,0</b>	<b>403 187,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Direction générale						
- Muséums nature de Montréal	22 490,0	49 834,0	36 976,0	<b>109 300,0</b>	-	109 300,0
Commission des services électriques	58 170,0	59 120,0	55 960,0	<b>173 250,0</b>	-	173 250,0
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles						
- Propreté et déneigement	7 672,0	7 500,0	7 500,0	<b>22 672,0</b>	19 728,0	42 400,0
- Matériel roulant et ateliers municipaux	979,0	727,0	727,0	<b>2 433,0</b>	-	2 433,0
- Stratégies et transactions immobilières	23 270,0	24 854,0	17 568,0	<b>65 692,0</b>	83 599,0	149 291,0
Développement et opérations						
- Culture et patrimoine	24 708,0	26 686,0	24 724,0	<b>76 118,0</b>	120,0	76 238,0
- Développement économique et urbain	5 557,0	15 337,0	7 238,0	<b>28 132,0</b>	55 000,0	83 132,0
- Environnement et développement durable	1 000,0	4 000,0	4 000,0	<b>9 000,0</b>	11 000,0	20 000,0
- Fonds d'investissement	48 541,0	66 652,0	47 103,0	<b>162 296,0</b>	129 321,0	291 617,0
- Grands parcs et verdissement	20 700,0	24 030,0	9 410,0	<b>54 140,0</b>	-	54 140,0
- Habitation	1 319,0	-	-	<b>1 319,0</b>	-	1 319,0
- Sports	19 261,0	19 748,0	31 229,0	<b>70 238,0</b>	23 506,0	93 744,0
- Transport	102 570,0	117 904,0	135 258,0	<b>355 732,0</b>	-	355 732,0
- Travaux publics	583,0	594,0	606,0	<b>1 783,0</b>	1 783,0	3 566,0
Eau	110 183,0	117 187,0	119 696,0	<b>347 066,0</b>	-	347 066,0
Finances	4 040,0	-	5 697,0	<b>9 737,0</b>	-	9 737,0
Police	133,0	133,0	132,0	<b>398,0</b>	-	398,0
Technologies de l'information	12 830,0	14 547,0	14 193,0	<b>41 570,0</b>	17 221,0	58 791,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>464 006,0</b>	<b>548 853,0</b>	<b>518 017,0</b>	<b>1 530 876,0</b>	<b>341 278,0</b>	<b>1 872 154,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>606 666,0</b>	<b>686 494,0</b>	<b>617 407,0</b>	<b>1 910 567,0</b>	<b>364 774,0</b>	<b>2 275 341,0</b>

**Tableau 49**  
**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**  
**– Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ville-Marie	1 855,0	1 405,0	1 405,0	<b>4 665,0</b>	-	4 665,0
<b>Total des arrondissements</b>	<b>1 855,0</b>	<b>1 405,0</b>	<b>1 405,0</b>	<b>4 665,0</b>	-	<b>4 665,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles						
- Matériel roulant et ateliers municipaux	683,0	773,0	773,0	<b>2 229,0</b>	-	2 229,0
- Stratégies et transactions immobilières	15 114,0	13 547,0	20 292,0	<b>48 953,0</b>	50 796,0	99 749,0
Développement et opérations						
- Culture et patrimoine	34 091,0	45 164,0	48 472,0	<b>127 727,0</b>	346 000,0	473 727,0
- Développement économique et urbain	13 756,0	20 393,0	5 914,0	<b>40 063,0</b>	9 000,0	49 063,0
- Environnement et développement durable	11 731,0	52 077,0	27 996,0	<b>91 804,0</b>	52 754,0	144 558,0
- Fonds d'investissement	75 895,0	92 838,0	73 941,0	<b>242 674,0</b>	118 337,0	361 011,0
- Grands parcs et verdissement	9 976,0	20 888,0	28 028,0	<b>58 892,0</b>	-	58 892,0
- Habitation	3 681,0	3 962,0	5 180,0	<b>12 823,0</b>	25 029,0	37 852,0
- Transport	48 835,0	157 780,0	188 519,0	<b>395 134,0</b>	-	395 134,0
- Travaux publics	292,0	299,0	305,0	<b>896,0</b>	896,0	1 792,0
Eau	248 339,0	283 811,0	263 931,0	<b>796 081,0</b>	1 024 383,0	1 820 464,0
Finances	17 000,0	12 000,0	17 000,0	<b>46 000,0</b>	-	46 000,0
Police	3 373,0	3 390,0	3 254,0	<b>10 017,0</b>	-	10 017,0
Sécurité incendie	14 034,0	14 099,0	13 553,0	<b>41 686,0</b>	-	41 686,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 536,0	10 000,0	10 000,0	<b>34 536,0</b>	-	34 536,0
Technologies de l'information	22 444,0	17 377,0	12 995,0	<b>52 816,0</b>	6 163,0	58 979,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>533 780,0</b>	<b>748 398,0</b>	<b>720 153,0</b>	<b>2 002 331,0</b>	<b>1 633 358,0</b>	<b>3 635 689,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>535 635,0</b>	<b>749 803,0</b>	<b>721 558,0</b>	<b>2 006 996,0</b>	<b>1 633 358,0</b>	<b>3 640 354,0</b>

## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR PROJETS – BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultimeur	Grand total
36506	Achat d'équipements sportifs intérieurs	35,0	35,0	35,0	105,0	-	105,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
36306	Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
70009	Acquisition d'un progiciel d'inventaire - régions Est, Ouest et Sécurité	-	-	71,0	71,0	-	71,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	2 950,0	5 000,0	5 000,0	12 950,0	-	12 950,0
59020	Amélioration de la circulation piétonnière	250,0	2 000,0	2 000,0	4 250,0	-	4 250,0
32520	Aménagement d'une aire pour planches à roulettes	-	70,0	-	70,0	-	70,0
34600	Aménagement de la pépinière de l'Assomption	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	260,0	-	-	260,0	-	260,0
32513	Aménagement de nouveaux parcs locaux	-	100,0	-	100,0	-	100,0
32516	Aménagement de parcs - sites Mitchell et Jules-Poitras	450,0	-	-	450,0	-	450,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	250,0	425,0	-	675,0	5 500,0	6 175,0
68083	Approvisionnement II	1 151,0	2 008,0	453,0	3 612,0	-	3 612,0
40136	Bassins du Nouveau Havre - infrastructures et aménagement	137,0	53,0	-	190,0	-	190,0
40156	Bellechasse et Saint-Denis - prérequis en infrastructures	250,0	2 000,0	-	2 250,0	-	2 250,0
40131	Boulevard Thimens - développement industriel	1 757,0	-	-	1 757,0	-	1 757,0
39001	Campus Outremont - infrastructures et aménagement	2 021,0	15 377,0	27 630,0	45 028,0	106 759,0	151 787,0
30058	Campus René-Masson	310,0	3 848,0	4 400,0	8 558,0	-	8 558,0
39900	Colonnettes d'affichage	575,0	-	-	575,0	-	575,0
40509	Construction d'un centre multifonctionnel	-	100,0	-	100,0	-	100,0
30085	Construction d'un complexe sportif	2 755,0	18 815,0	17 613,0	39 183,0	-	39 183,0
30086	Construction d'une bibliothèque	13 548,0	13 548,0	-	27 096,0	-	27 096,0
30099	Construction d'une bibliothèque	2 000,0	1 700,0	700,0	4 400,0	-	4 400,0
42400	Construction du complexe sportif et communautaire Benny	1 450,0	-	-	1 450,0	-	1 450,0
37002	Construction du nouveau Planetarium	10 959,0	31 054,0	-	42 013,0	-	42 013,0
69900	Conversion - enfouissement des fils	960,0	960,0	960,0	2 880,0	-	2 880,0
59022	Désignation de périmètres pour apaiser la circulation	3 250,0	3 250,0	3 250,0	9 750,0	-	9 750,0
48008	Développement du logement social et communautaire - projets complémentaires	1 319,0	-	-	1 319,0	-	1 319,0
10000	Développement résidentiel - Angus	-	175,0	-	175,0	-	175,0
16513	Développement résidentiel - construction d'infrastructures	3 735,0	5 060,0	4 610,0	13 405,0	-	13 405,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
11615	Développement résidentiel - projet Bois-Franc	900,0	800,0	600,0	2 300,0	-	2 300,0
55001	Développement résidentiel - site Louis-H. Lafontaine	1 950,0	-	-	1 950,0	-	1 950,0
66183	Développement Saint-Viateur	200,0	400,0	1,0	601,0	1 349,0	1 950,0
70300	Gestion des capacités de traitement des serveurs Unix-Oracle	-	500,0	359,0	859,0	718,0	1 577,0
70900	Gestion des capacités des serveurs (Windows, Inter, SQL Server)	406,0	406,0	406,0	1 218,0	-	1 218,0
68063	Gestion des incidents et services	265,0	452,0	-	717,0	-	717,0
69201	Harmonisation des applications, données et technologies géomatiques	792,0	1 053,0	-	1 845,0	-	1 845,0
40501	Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	5 560,0	1 000,0	-	6 560,0	-	6 560,0
68250	Implantation d'un système centralisé de gestion du temps	2 189,0	-	-	2 189,0	-	2 189,0
68135	Implantation d'un système de gestion de tests en ligne - projet	77,0	-	-	77,0	-	77,0
68271	Implantation d'un système de gestion du cadencement	484,0	-	-	484,0	-	484,0
66190	Implantation d'une cour de services - Le Plateau-Mont-Royal	130,0	-	-	130,0	-	130,0
72500	Implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques	1 000,0	4 011,0	2 704,0	7 715,0	-	7 715,0
28020	Informatisation de la gestion des projets d'immobilisations	404,0	412,0	420,0	1 236,0	1 236,0	2 472,0
39720	Infrastructures - Hôpital général juif de Montréal	400,0	2 600,0	-	3 000,0	-	3 000,0
35091	Infrastructures - Île-des-Sœurs	5 499,0	451,0	-	5 950,0	-	5 950,0
41501	Infrastructures - Technopôle Angus	1 879,0	-	-	1 879,0	-	1 879,0
40600	Infrastructures et réaménagement - L'Acadie-Chabanel	506,0	3 000,0	-	3 506,0	-	3 506,0
40303	Infrastructures pour le développement privé - site des ateliers Rosemont	416,0	-	-	416,0	-	416,0
55813	Installation de mobilier urbain - signalisation et éléments décoratifs	50,0	-	-	50,0	-	50,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public	515,0	1 030,0	546,0	2 091,0	120,0	2 211,0
68850	Inventaires des émissions de GES des bâtiments et équipements municipaux	47,0	-	-	47,0	-	47,0
28010	Matériel roulant et équipements - achat	179,0	182,0	186,0	547,0	547,0	1 094,0
34712	Mise en valeur des berges	60,0	-	-	60,0	-	60,0
30056	Mise en valeur du vieux Pointe-aux-Trembles	-	1 500,0	-	1 500,0	-	1 500,0
76000	Modernisation de la rue Notre-Dame	3 020,0	7 107,0	30 100,0	40 227,0	-	40 227,0
37004	Muséums nature - développement des infrastructures	3 281,0	4 450,0	19 400,0	27 131,0	-	27 131,0
37006	Muséums nature de montreal - projets de developpements	1 500,0	7 500,0	9 126,0	18 126,0	-	18 126,0
40153	Namur et Jean-Talon Ouest - requalification urbaine	2 000,0	6 000,0	7 000,0	15 000,0	14 000,0	29 000,0
68120	Nouvelle plateforme web (CMS) P2010-09 eCité - portail corporatif	-	-	2 810,0	2 810,0	9 912,0	12 722,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34715	Passage piétonnier Souigny	50,0	-	-	50,0	-	50,0
39850	Pierrefonds Ouest - développement du secteur de l'Anse-à-l'Orme	269,0	432,0	5 694,0	6 395,0	8 562,0	14 957,0
36175	Pointe-à-Callière - projet d'expansion	1 200,0	1 200,0	-	2 400,0	-	2 400,0
36170	Pointe-à-Callière - renouvellement des expositions	850,0	300,0	-	1 150,0	-	1 150,0
40161	Pôle Frontenac - aménagement du domaine public	1 232,0	8 037,0	1 938,0	11 207,0	-	11 207,0
68091	Postulation en ligne - volet externe : fonctionnalités Oracle	242,0	-	-	242,0	-	242,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	1 941,0	1 798,0	1 816,0	5 555,0	-	5 555,0
66050	Programme d'acquisition d'équipements informatiques	85,0	135,0	75,0	295,0	70,0	365,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	3 800,0	1 500,0	1 500,0	6 800,0	-	6 800,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	135,0	185,0	85,0	405,0	-	405,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	55,0	30,0	30,0	115,0	-	115,0
68709	Programme d'acquisition de petits équipements	52,0	93,0	125,0	270,0	-	270,0
68723	Programme d'acquisition de petits équipements	200,0	20,0	20,0	240,0	-	240,0
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	4 040,0	-	5 697,0	9 737,0	-	9 737,0
34100	Programme d'amélioration des aires de jeux	195,0	200,0	125,0	520,0	-	520,0
34123	Programme d'amélioration des aires de jeux	810,0	450,0	615,0	1 875,0	-	1 875,0
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux	313,0	421,0	-	734,0	-	734,0
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	670,0	375,0	1 800,0	2 845,0	-	2 845,0
34315	Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP)	18 303,0	19 694,0	1 150,0	39 147,0	-	39 147,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	50,0	130,0	100,0	280,0	-	280,0
34009	Programme d'amélioration des terrains de balle	205,0	150,0	155,0	510,0	-	510,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	70,0	-	-	70,0	-	70,0
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	7 672,0	7 500,0	7 500,0	22 672,0	19 728,0	42 400,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
66150	Programme d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	191,0	191,0	191,0	573,0	-	573,0
55709	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	200,0	100,0	100,0	400,0	-	400,0
57022	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	45,0	45,0	45,0	135,0	-	135,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	159,0	150,0	150,0	459,0	-	459,0
30920	Programme d'investissement stratégique - terrains et immeubles municipaux	3 400,0	2 550,0	3 960,0	9 910,0	77 412,0	87 322,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	5 130,0	11,0	-	5 141,0	-	5 141,0
30013	Programme de construction et d'agrandissement de bâtiments culturels et communautaires et/ou bibliothèques	723,0	3 200,0	-	3 923,0	-	3 923,0
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	57 210,0	58 160,0	55 000,0	170 370,0	-	170 370,0
55913	Programme de décontamination des sols	120,0	88,0	-	208,0	-	208,0
25850	Programme de développement - bureau de projet	750,0	584,0	150,0	1 484,0	-	1 484,0
38370	Programme de développement d'installations sportives	5 835,0	8 435,0	18 829,0	33 099,0	9 406,0	42 505,0
68606	Programme de développement informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
40004	Programme de dotation d'installations sportives	2 500,0	-	-	2 500,0	-	2 500,0
40005	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	400,0	925,0	-	1 325,0	-	1 325,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	80,0	80,0	80,0	240,0	-	240,0
68070	Programme de gestion de la désuétude informatique	10,0	10,0	10,0	30,0	-	30,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique	25,0	-	-	25,0	-	25,0
68078	programme de gestion de la désuétude informatique	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68160	Programme de gestion de la désuétude informatique	150,0	150,0	100,0	400,0	-	400,0
68517	Programme de gestion de la désuétude informatique	100,0	-	-	100,0	-	100,0
68052	Programme de gestion de la désuétude informatique, d'achat de petits équipements et de mobilier de bureau	150,0	105,0	105,0	360,0	-	360,0
36307	Programme de mise à niveau des plaques et monuments commémoratifs	55,0	55,0	55,0	165,0	-	165,0
55037	Programme de mise aux normes des feux de circulation	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	-	2 000,0
59509	Programme de mise aux normes des feux de circulation	75,0	75,0	75,0	225,0	-	225,0
45509	Programme de prolongement du réseau de pistes cyclables	50,0	50,0	-	100,0	-	100,0
42305	Programme de protection des bâtiments	2 475,0	1 700,0	1 450,0	5 625,0	-	5 625,0
66055	Programme de protection des bâtiments	8 620,0	1 300,0	932,0	10 852,0	-	10 852,0
66056	Programme de protection des bâtiments	1 200,0	1 200,0	1 200,0	3 600,0	-	3 600,0
66180	Programme de protection des bâtiments	455,0	-	2,0	457,0	1 378,0	1 835,0
66519	Programme de protection des bâtiments	339,0	25,0	30,0	394,0	-	394,0
66553	Programme de protection des bâtiments	628,0	728,0	728,0	2 084,0	-	2 084,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 300,0	1 275,0	1 219,0	4 794,0	-	4 794,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 633,0	3 248,0	2 906,0	8 787,0	1 434,0	10 221,0

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	480,0	505,0	300,0	1 285,0	-	1 285,0
66509	Programme de protection des bâtiments administratifs	110,0	410,0	-	520,0	-	520,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	4 305,0	240,0	200,0	4 745,0	-	4 745,0
66612	Programme de protection des bâtiments administratifs	120,0	140,0	160,0	420,0	-	420,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	579,0	120,0	120,0	819,0	-	819,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	4 134,0	6 964,0	1 741,0	12 839,0	478,0	13 317,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	3 427,0	2 314,0	3 421,0	9 162,0	-	9 162,0
42304	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 306,0	7 076,0	3 798,0	12 180,0	-	12 180,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	2 153,0	1 041,0	770,0	3 964,0	-	3 964,0
42307	Programme de protection des bâtiments sportifs	-	100,0	2,0	102,0	3 958,0	4 060,0
42316	Programme de protection des bâtiments sportifs	700,0	400,0	-	1 100,0	-	1 100,0
42509	Programme de protection des bâtiments sportifs	25,0	440,0	40,0	505,0	-	505,0
42512	Programme de protection des bâtiments sportifs	100,0	2 000,0	-	2 100,0	-	2 100,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs et communautaires	660,0	2 990,0	1 500,0	5 150,0	-	5 150,0
66170	Programme de protection des cours de service	717,0	44,0	-	761,0	-	761,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	2 808,0	2 282,0	636,0	5 726,0	1 529,0	7 255,0
34300	Programme de réaménagement de grands parcs	1 629,0	2 129,0	6 660,0	10 418,0	-	10 418,0
34222	Programme de réaménagement de parcs	750,0	500,0	-	1 250,0	-	1 250,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	2 021,0	1 324,0	560,0	3 905,0	5 211,0	9 116,0
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	500,0	-	-	500,0	-	500,0
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 400,0	1 000,0	150,0	2 550,0	-	2 550,0
34219	Programme de réaménagement de parcs anciens	840,0	325,0	400,0	1 565,0	-	1 565,0
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 152,0	550,0	550,0	2 252,0	-	2 252,0
34221	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 085,0	1 000,0	1 100,0	3 185,0	-	3 185,0
34223	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 360,0	280,0	280,0	1 920,0	-	1 920,0
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 338,0	900,0	900,0	3 138,0	-	3 138,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	200,0	-	-	200,0	-	200,0
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	310,0	460,0	285,0	1 055,0	-	1 055,0
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	-	840,0	200,0	1 040,0	-	1 040,0
34612	Programme de réaménagement de parcs anciens	47,0	47,0	47,0	141,0	-	141,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
34909	Programme de réaménagement de parcs anciens	175,0	175,0	125,0	475,0	-	475,0
55892	Programme de réaménagement de rues	3 425,0	2 070,0	1 750,0	7 245,0	-	7 245,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	660,0	1 000,0	-	1 660,0	5 500,0	7 160,0
34129	Programme de réaménagement des terrains de soccer	-	500,0	-	500,0	-	500,0
34126	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de tennis	175,0	-	-	175,0	-	175,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	-	175,0	500,0	675,0	-	675,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	2 900,0	2 900,0	2 900,0	8 700,0	-	8 700,0
55830	Programme de réfection d'artères	4 193,0	-	-	4 193,0	-	4 193,0
55845	Programme de réfection d'artères	37 967,0	46 110,0	46 757,0	130 834,0	-	130 834,0
67509	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	676,0	456,0	2 465,0	3 597,0	-	3 597,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	-	-	900,0	900,0	-	900,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	-	240,0	-	240,0	-	240,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	500,0	500,0	2 500,0	3 500,0	-	3 500,0
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	205,0	100,0	100,0	405,0	-	405,0
42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	1 171,0	2 198,0	96,0	3 465,0	-	3 465,0
42517	Programme de réfection des bâtiments sportifs et communautaires	5 275,0	-	-	5 275,0	-	5 275,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	604,0	145,0	700,0	1 449,0	-	1 449,0
42506	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	270,0	-	-	270,0	-	270,0
42612	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	595,0	-	-	595,0	-	595,0
44716	Programme de réfection des escaliers du passage piétonnier Isabey 1 - autoroute Côte-de-Liesse	250,0	-	-	250,0	-	250,0
55860	Programme de réfection des rues collectrices locales	488,0	-	-	488,0	-	488,0
46000	Programme de réfection des structures routières	12 308,0	17 887,0	10 383,0	40 578,0	-	40 578,0
46006	Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports	8 726,0	4 728,0	2 650,0	16 104,0	-	16 104,0
28004	Programme de réfection et de réaménagement des artères commerciales	50,0	-	-	50,0	600,0	650,0



**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55510	Programme de réfection routière	265,0	2 371,0	1 485,0	4 121,0	-	4 121,0
55700	Programme de réfection routière	1 382,0	2 382,0	1 532,0	5 296,0	-	5 296,0
55705	Programme de réfection routière	1 180,0	1 000,0	1 700,0	3 880,0	-	3 880,0
55706	Programme de réfection routière	1 535,0	1 635,0	735,0	3 905,0	-	3 905,0
55713	Programme de réfection routière	300,0	1 869,0	550,0	2 719,0	-	2 719,0
55714	Programme de réfection routière	2 546,0	3 105,0	1 410,0	7 061,0	-	7 061,0
55716	Programme de réfection routière	1 700,0	1 700,0	1 700,0	5 100,0	-	5 100,0
55717	Programme de réfection routière	1 000,0	100,0	87,0	1 187,0	-	1 187,0
55718	Programme de réfection routière	2 890,0	2 400,0	2 000,0	7 290,0	-	7 290,0
55719	Programme de réfection routière	1 772,0	1 265,0	1 105,0	4 142,0	-	4 142,0
55729	Programme de réfection routière	2 170,0	1 000,0	850,0	4 020,0	-	4 020,0
55730	Programme de réfection routière	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
55731	Programme de réfection routière	600,0	-	-	600,0	-	600,0
55732	Programme de réfection routière	2 105,0	2 679,0	3 000,0	7 784,0	-	7 784,0
55733	Programme de réfection routière	2 000,0	1 990,0	2 100,0	6 090,0	-	6 090,0
55734	Programme de réfection routière	1 750,0	2 000,0	2 000,0	5 750,0	-	5 750,0
55735	Programme de réfection routière	1 800,0	1 140,0	-	2 940,0	-	2 940,0
55736	Programme de réfection routière	1 941,0	1 325,0	1 200,0	4 466,0	-	4 466,0
55737	Programme de réfection routière	700,0	700,0	700,0	2 100,0	-	2 100,0
50040	Programme de réhabilitation du site du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles	1 000,0	4 000,0	4 000,0	9 000,0	11 000,0	20 000,0
34314	Programme de remplacement d'équipements de parc	50,0	170,0	200,0	420,0	-	420,0
34319	Programme de remplacement d'équipements de parc	-	270,0	-	270,0	-	270,0
68022	Programme de remplacement d'équipements motorisés	1 190,0	1 000,0	-	2 190,0	-	2 190,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	100,0	100,0	-	200,0	-	200,0
57100	Programme de remplacement de mobilier urbain	150,0	150,0	-	300,0	-	300,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	181,0	190,0	80,0	451,0	-	451,0
20910	Programme de remplacement de véhicules	350,0	350,0	-	700,0	-	700,0
36410	Programme de remplacement de véhicules	300,0	300,0	300,0	900,0	-	900,0
68005	Programme de remplacement de véhicules	145,0	145,0	193,0	483,0	-	483,0
68013	Programme de remplacement de véhicules	1 040,0	530,0	350,0	1 920,0	-	1 920,0
68015	Programme de remplacement de véhicules	1 580,0	1 000,0	1 229,0	3 809,0	-	3 809,0
68016	Programme de remplacement de véhicules	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
68017	Programme de remplacement de véhicules	500,0	-	-	500,0	-	500,0

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68018	Programme de remplacement de véhicules	1 500,0	1 000,0	750,0	3 250,0	-	3 250,0
68019	Programme de remplacement de véhicules	500,0	-	-	500,0	-	500,0
68020	Programme de remplacement de véhicules	700,0	702,0	700,0	2 102,0	-	2 102,0
68021	Programme de remplacement de véhicules	1 050,0	1 000,0	1 000,0	3 050,0	-	3 050,0
68023	Programme de remplacement de véhicules	1 100,0	200,0	200,0	1 500,0	-	1 500,0
68024	Programme de remplacement de véhicules	750,0	750,0	750,0	2 250,0	-	2 250,0
68025	Programme de remplacement de véhicules	1 524,0	1 615,0	1 615,0	4 754,0	-	4 754,0
68026	Programme de remplacement de véhicules	775,0	522,0	500,0	1 797,0	-	1 797,0
68027	Programme de remplacement de véhicules	1 009,0	1 009,0	1 109,0	3 127,0	-	3 127,0
68099	Programme de remplacement de véhicules	581,0	727,0	727,0	2 035,0	-	2 035,0
68506	Programme de remplacement de véhicules	465,0	217,0	-	682,0	-	682,0
68512	Programme de remplacement de véhicules	759,0	759,0	759,0	2 277,0	-	2 277,0
68609	Programme de remplacement de véhicules	515,0	625,0	-	1 140,0	-	1 140,0
71076	Programme de remplacement de véhicules	133,0	133,0	132,0	398,0	-	398,0
68514	Programme de remplacement de véhicules et d'équipements	730,0	100,0	400,0	1 230,0	-	1 230,0
68097	Programme de remplacement du système automatisé de carburant	398,0	-	-	398,0	-	398,0
11010	Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	110 183,0	117 187,0	119 696,0	347 066,0	-	347 066,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	18 443,0	18 422,0	18 400,0	55 265,0	-	55 265,0
55744	Programme de réparations mineures de trottoirs (2012)	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	1 400,0	1 210,0	1 400,0	4 010,0	-	4 010,0
16004	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	625,0	-	-	625,0	-	625,0
38360	Programme des arénas	13 426,0	11 313,0	12 400,0	37 139,0	14 100,0	51 239,0
68110	Projet télécom et mise en place du CET	2 776,0	821,0	-	3 597,0	-	3 597,0
55841	Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa	2 100,0	-	-	2 100,0	-	2 100,0
75005	Réalisation du train de l'est	13 300,0	6 700,0	9 900,0	29 900,0	-	29 900,0
75013	Réaménagement de l'échangeur Pie-IX-Henri-Bourassa	2 235,0	13 005,0	13 005,0	28 245,0	-	28 245,0
39860	Réaménagement du secteur de Sherbrooke-Est - phase 1	3 000,0	300,0	300,0	3 600,0	-	3 600,0
40146	Réaménagement et infrastructures - site de Contrecoeur	4 086,0	5 236,0	-	9 322,0	-	9 322,0

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68034	Réaménagement et mise aux normes de la salle des serveurs	309,0	-	-	309,0	-	309,0
70010	Réécriture de l'application Gestion de l'énergie	-	-	43,0	43,0	43,0	86,0
30083	Réhabilitation des rues commerciales	100,0	100,0	-	200,0	-	200,0
66240	Relocalisation d'activités de soutien technique - complexe Viau-de Rouen	48,0	96,0	287,0	431,0	-	431,0
63510	Relocalisation des salles de l'école Chénier	3 000,0	479,0	678,0	4 157,0	-	4 157,0
68050	Remplacement des postes de travail désuets	-	1 452,0	1 030,0	2 482,0	1 986,0	4 468,0
42712	Rénovation des bâtiments municipaux patrimoniaux	178,0	-	-	178,0	-	178,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	1 078,0	2 672,0	2 676,0	6 426,0	1 434,0	7 860,0
42290	Rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard	1 210,0	1 022,0	2 294,0	4 526,0	1 242,0	5 768,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	390,0	444,0	488,0	1 322,0	-	1 322,0
39701	Restauration d'oeuvres d'art public - mobilier et identification	155,0	85,0	85,0	325,0	-	325,0
70600	Révision de la gestion des mots de passe	-	-	412,0	412,0	-	412,0
40157	Revitalisation et infrastructures - Lachine-Est	500,0	5 000,0	5 000,0	10 500,0	55 000,0	65 500,0
40150	Saint-Viateur Est - revitalisation du secteur	1 515,0	1 183,0	-	2 698,0	-	2 698,0
59018	Sécurisation de la circulation sur les artères	2 500,0	4 600,0	4 600,0	11 700,0	-	11 700,0
68270	SGSST - SIGMA-Prévention	235,0	-	-	235,0	-	235,0
31211	Soutien au développement des abords du canal de Lachine	2 000,0	-	-	2 000,0	-	2 000,0
73100	Système budgétaire	1 455,0	2 968,0	3 314,0	7 737,0	-	7 737,0
70017	Système de mesure de la neige transportée et éliminée	-	-	2 384,0	2 384,0	4 562,0	6 946,0
68139	Système de suivi des demandes de subventions à l'habitation (SDSR)	452,0	-	-	452,0	-	452,0
68400	Système informatique pour la gestion des caisses de retraite	950,0	876,0	207,0	2 033,0	-	2 033,0
30910	Travaux d'améliorations sur des immeubles en location	642,0	143,0	-	785,0	-	785,0
37000	Travaux d'immobilisations aux Museums nature de Montreal	6 750,0	6 830,0	8 450,0	22 030,0	-	22 030,0
39705	Travaux d'infrastructures - CUSM, site Glen	17 366,0	31 309,0	6 779,0	55 454,0	-	55 454,0
59002	Travaux de signalisation lumineuse et aérienne	4 133,0	6 907,0	6 813,0	17 853,0	-	17 853,0
34311	Travaux mineurs dans les grands parcs et les parcs-nature	368,0	1 632,0	700,0	2 700,0	-	2 700,0
<b>Total</b>		<b>606 666,0</b>	<b>686 494,0</b>	<b>617 407,0</b>	<b>1 910 567,0</b>	<b>364 774,0</b>	<b>2 275 341,0</b>



DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR PROJETS – BUDGET DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
70009	Acquisition d'un progiciel d'inventaire - régions Est, Ouest et Sécurité	-	-	75,0	75,0	-	75,0
50031	Acquisition et installation d'équipements informatiques et électroniques	575,0	325,0	250,0	1 150,0	1 750,0	2 900,0
75002	Amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau	10 000,0	6 000,0	5 000,0	21 000,0	-	21 000,0
59004	Aménagement de voies publiques	270,0	270,0	100,0	640,0	-	640,0
40162	Aménagement du domaine public - square Cabot	655,0	634,0	4 214,0	5 503,0	-	5 503,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	16 312,0	16 440,0	10 000,0	42 752,0	87 000,0	129 752,0
32125	Aménagement du pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel	745,0	2 648,0	8 081,0	11 474,0	-	11 474,0
68083	Approvisionnement II	1 222,0	2 133,0	482,0	3 837,0	-	3 837,0
68312	Authentification à deux facteurs (A2F)	387,0	330,0	133,0	850,0	-	850,0
70062	Base de données - transports actifs	-	-	177,0	177,0	-	177,0
40136	Bassins du Nouveau Havre - infrastructures et aménagement	2 513,0	5 174,0	3 181,0	10 868,0	3 699,0	14 567,0
39751	CHUM - infrastructures	610,0	6 853,0	-	7 463,0	23 983,0	31 446,0
35012	Collecte pneumatique des déchets - secteur du Quartier des spectacles	2 225,0	-	3 372,0	5 597,0	-	5 597,0
39900	Colonnnettes d'affichage	375,0	-	-	375,0	-	375,0
56094	Construction de conduites principales - réseau régional de Lachine	54,0	1 554,0	3 054,0	4 662,0	38 254,0	42 916,0
56092	Construction de conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	1 554,0	11 104,0	8 474,0	21 132,0	200,0	21 332,0
56093	Construction de conduites principales - réseau régional de Sainte-Anne-de-Bellevue	2 153,0	2 404,0	54,0	4 611,0	-	4 611,0
56099	Construction de conduites principales - réseaux régionaux de Dorval et Pointe-Claire	900,0	-	-	900,0	-	900,0
50010	Construction et réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles	10 956,0	51 652,0	27 646,0	90 254,0	50 189,0	140 443,0
56550	CUSM - remplacement du collecteur Décarie	1 586,0	-	-	1 586,0	-	1 586,0
56530	Désinfection des eaux usées	7 085,0	16 800,0	71 350,0	95 235,0	104 220,0	199 455,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	3 681,0	3 762,0	4 980,0	12 423,0	23 629,0	36 052,0
48008	Développement du logement social et communautaire - projets complémentaires	-	200,0	200,0	400,0	1 400,0	1 800,0
45000	Développement du réseau cyclable	9 001,0	8 999,0	9 000,0	27 000,0	-	27 000,0
70300	Gestion des capacités de traitement des serveurs Unix-Oracle	-	530,0	381,0	911,0	762,0	1 673,0
70900	Gestion des capacités des serveurs (Windows, Inter, SQL Server)	431,0	431,0	431,0	1 293,0	-	1 293,0
68063	Gestion des incidents et services	282,0	479,0	-	761,0	-	761,0
69201	Harmonisation des applications, données et technologies géomatiques	236,0	315,0	-	551,0	-	551,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultimeur	Grand total
40501	Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	21 714,0	42 722,0	47 520,0	111 956,0	26 080,0	138 036,0
75008	Implantation d'un réseau de tramways	9 105,0	54 005,0	80 305,0	143 415,0	-	143 415,0
68250	Implantation d'un système centralisé de gestion du temps (KRONOS)	2 324,0	-	-	2 324,0	-	2 324,0
69250	Implantation d'un système de géolocalisation des policiers	120,0	174,0	-	294,0	-	294,0
68135	Implantation d'un système de gestion de tests en ligne - projet	81,0	-	-	81,0	-	81,0
68271	Implantation d'un système de gestion du cadénassage	514,0	-	-	514,0	-	514,0
75014	Implantation de mesures préférentielles pour autobus	300,0	300,0	300,0	900,0	-	900,0
75007	Implantation de voies réservées pour autobus - boul. Pie-IX	1 500,0	71 800,0	71 000,0	144 300,0	-	144 300,0
72400	Implantation du système de gestion des audiences SICMA - phase 2	-	-	319,0	319,0	1 214,0	1 533,0
28020	Informatisation de la gestion des projets d'immobilisations	176,0	180,0	184,0	540,0	540,0	1 080,0
40132	Infrastructures - École de technologie supérieure (ETS)	847,0	-	-	847,0	-	847,0
40134	Infrastructures et aménagement - Griffintown	7 202,0	6 328,0	1 376,0	14 906,0	14 575,0	29 481,0
68850	Inventaires des émissions de GES des bâtiments et équipements municipaux	49,0	-	-	49,0	-	49,0
28010	Matériel roulant et équipements - achat	116,0	119,0	121,0	356,0	356,0	712,0
59012	Mesures favorisant la circulation des autobus - réseau prioritaire montréalais	350,0	650,0	150,0	1 150,0	-	1 150,0
58026	Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	24 403,0	27 336,0	24 231,0	75 970,0	151 705,0	227 675,0
70038	Mise à niveau du progiciel Court Web pour l'enregistrement des audiences	-	-	215,0	215,0	-	215,0
56528	Mise aux normes de la station d'épuration et du réseau d'intercepteurs	749,0	8 080,0	650,0	9 479,0	18 150,0	27 629,0
58028	Mise aux normes des immeubles liés à la production de l'eau potable	7 231,0	16 766,0	15 846,0	39 843,0	32 051,0	71 894,0
58025	Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	111 000,0	36 187,0	2 067,0	149 254,0	-	149 254,0
58018	Mise aux normes des usines de production d'eau potable	-	-	-	-	-	-
56097	Mise en place de compteurs d'eau - industries, commerces et institutions	1 816,0	1 766,0	3 723,0	7 305,0	11 545,0	18 850,0
56197	Mise en place de compteurs d'eau - industries, commerces et institutions	-	-	-	-	28 130,0	28 130,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux	5 000,0	20 000,0	20 000,0	45 000,0	140 000,0	185 000,0
35020	Mise en valeur du boulevard De Maisonneuve	53,0	6 964,0	11 864,0	18 881,0	12 000,0	30 881,0
36000	Mise en valeur du mont Royal - réaménagement du réseau routier	3 865,0	2 227,0	3 100,0	9 192,0	35 000,0	44 192,0
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation. Refonte du module de collecte de données économiques et d'évaluation des immeubles à revenu	1 485,0	1 437,0	-	2 922,0	-	2 922,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
70021	Modernisation des systèmes d'enregistrements vidéo des centres opérationnels	-	-	1 503,0	1 503,0	112,0	1 615,0
68280	Modernisation des systèmes informatiques du SIM (026) - en lien avec le projet 48, remplacement PTV	1 067,0	-	-	1 067,0	-	1 067,0
71400	Moderniser le site Internet de l'évaluation foncière (consultation du rôle foncier)	-	-	568,0	568,0	702,0	1 270,0
35052	Musée des beaux-arts - amélioration du domaine public	3 883,0	-	-	3 883,0	-	3 883,0
68091	Postulation en ligne - volet externe : fonctionnalités Oracle	258,0	-	-	258,0	-	258,0
68230	Poursuite de l'implantation du système M-IRIS	3 065,0	1 502,0	652,0	5 219,0	-	5 219,0
74000	Progiciel de type LIMS - ajout d'usagers pour l'analyse des aliments et le laboratoire Des Baillefs	264,0	53,0	-	317,0	-	317,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
66050	Programme d'acquisition d'équipements informatiques	25,0	25,0	25,0	75,0	-	75,0
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	5 000,0	-	5 000,0	10 000,0	-	10 000,0
34315	Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP)	2 695,0	645,0	700,0	4 040,0	-	4 040,0
57022	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	100,0	-	-	100,0	-	100,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	4 870,0	9 989,0	10 000,0	24 859,0	38 000,0	62 859,0
64020	Programme de développement - immeubles du Service de police	582,0	28,0	-	610,0	-	610,0
56529	Programme de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées	11 953,0	11 400,0	5 445,0	28 798,0	78 015,0	106 813,0
64021	Programme de protection - immeubles du Service de police	1 410,0	26,0	-	1 436,0	-	1 436,0
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - parc Jean-Drapeau	14 536,0	10 000,0	10 000,0	34 536,0	-	34 536,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 833,0	4 510,0	9 565,0	16 908,0	46 830,0	63 738,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	92,0	-	-	92,0	-	92,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	4 191,0	2 674,0	1 888,0	8 753,0	669,0	9 422,0
62470	Programme de protection des casernes et des bâtiments administratifs	6 981,0	7 007,0	6 736,0	20 724,0	-	20 724,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	1 307,0	1 173,0	230,0	2 710,0	430,0	3 140,0
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	900,0	550,0	550,0	2 000,0	-	2 000,0
34310	Programme de réaménagement des parcs nature	1 242,0	2 881,0	5 246,0	9 369,0	-	9 369,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	4 694,0	14 414,0	13 701,0	32 809,0	-	32 809,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	600,0	600,0	600,0	1 800,0	-	1 800,0
55830	Programme de réfection d'artères	1 457,0	-	-	1 457,0	-	1 457,0
55845	Programme de réfection d'artères	1 878,0	2 425,0	2 460,0	6 763,0	-	6 763,0

## Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
67850	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	439,0	439,0	-	878,0	-	878,0
42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	292,0	-	-	292,0	-	292,0
55880	Programme de réfection des rues du centre-ville	1 098,0	-	-	1 098,0	-	1 098,0
46000	Programme de réfection des structures routières	6 384,0	1 803,0	1 157,0	9 344,0	-	9 344,0
46006	Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports	2 330,0	5 070,0	15 310,0	22 710,0	-	22 710,0
55737	Programme de réfection routière	855,0	855,0	855,0	2 565,0	-	2 565,0
56088	Programme de réhabilitation des conduites d'eau	23 846,0	49 509,0	24 561,0	97 916,0	183 650,0	281 566,0
56096	Programme de réhabilitation des conduites d'eau - vannes et composantes	350,0	350,0	350,0	1 050,0	6 750,0	7 800,0
58027	Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	5 900,0	12 032,0	6 680,0	24 612,0	136 529,0	161 141,0
20910	Programme de remplacement de véhicules	350,0	350,0	-	700,0	-	700,0
58048	Programme de remplacement de véhicules	200,0	100,0	100,0	400,0	815,0	1 215,0
68099	Programme de remplacement de véhicules	618,0	773,0	773,0	2 164,0	-	2 164,0
71076	Programme de remplacement de véhicules	3 373,0	3 390,0	3 254,0	10 017,0	-	10 017,0
71080	Programme de remplacement de véhicules	7 053,0	7 092,0	6 817,0	20 962,0	-	20 962,0
68097	Programme de remplacement du système automatisé de carburant	65,0	-	-	65,0	-	65,0
11010	Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	17 100,0	15 636,0	21 527,0	54 263,0	-	54 263,0
53010	Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteurs	29 979,0	72 187,0	75 919,0	178 085,0	211 434,0	389 519,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	100,0	890,0	1 000,0	1 990,0	-	1 990,0
68110	Projet télécom et mise en place du CET	2 948,0	872,0	-	3 820,0	-	3 820,0
77007	Programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien de milieux naturels	12 000,0	12 000,0	12 000,0	36 000,0	-	36 000,0
40163	Quartier chinois - aménagement du domaine public	4 643,0	559,0	-	5 202,0	-	5 202,0
35010	Quartier des spectacles - projets complémentaires	907,0	700,0	-	1 607,0	-	1 607,0
35011	Quartier des spectacles - réaménagement du secteur de la Place des Arts	35 165,0	14 108,0	-	49 273,0	-	49 273,0
39860	Réaménagement du secteur de Sherbrooke-Est - phase 1	4 200,0	19 200,0	1 700,0	25 100,0	9 000,0	34 100,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	6 619,0	6 467,0	12 000,0	25 086,0	84 000,0	109 086,0
68034	Réaménagement et mise aux normes de la salle des serveurs	329,0	-	-	329,0	-	329,0
70010	Réécriture de l'application Gestion de l'énergie	-	-	46,0	46,0	45,0	91,0
59023	Réfection de l'échangeur Décarie-Autoroute 40	2 025,0	1 525,0	-	3 550,0	-	3 550,0



**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2011	2012	2013	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68131	Refonte du système informatisé de gestion des parcs (SIGP)	-	-	528,0	528,0	-	528,0
66240	Relocalisation d'activités de soutien technique - complexe Viau-de Rouen	200,0	143,0	334,0	677,0	-	677,0
68050	Remplacement des postes de travail désuets	-	1 542,0	1 093,0	2 635,0	2 108,0	4 743,0
68290	Renouvellement des postes de travail mobiles SPVM	1 445,0	1 227,0	-	2 672,0	-	2 672,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	2 548,0	3 836,0	8 050,0	14 434,0	2 867,0	17 301,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	70,0	30,0	-	100,0	-	100,0
70600	Révision de la gestion des mots de passe	-	-	438,0	438,0	-	438,0
68033	Schéma de couverture de risques (volet « gestion intégrée des activités de préventions »)	840,0	1 286,0	641,0	2 767,0	-	2 767,0
59018	Sécurisation de la circulation sur les artères	900,0	1 800,0	1 800,0	4 500,0	-	4 500,0
68270	SGSST - SIGMA-Prévention	250,0	-	-	250,0	-	250,0
73100	Système budgétaire	1 545,0	3 152,0	3 519,0	8 216,0	-	8 216,0
68240	Système d'émission des constats informatisés, phase 2 (SECI 2)	-	983,0	-	983,0	-	983,0
70060	Système de gestion des structures routières (ponts, tunnels, murs de soutènement)	-	-	741,0	741,0	150,0	891,0
74200	Système de reconnaissance des plaques d'immatriculation (SRPI)	1 813,0	-	-	1 813,0	-	1 813,0
68139	Système de suivi des demandes de subventions à l'habitation (SDSR)	480,0	-	-	480,0	-	480,0
71900	Système de traitement et de gestion des dossiers - Bureau des réclamations	-	-	833,0	833,0	1 070,0	1 903,0
68400	Système informatique pour la gestion des caisses de retraite	1 009,0	931,0	220,0	2 160,0	-	2 160,0
30910	Travaux d'améliorations sur des immeubles en location	645,0	143,0	-	788,0	-	788,0
39705	Travaux d'infrastructures - CUSM, site Glen	2 014,0	-	-	2 014,0	-	2 014,0
59002	Travaux de signalisation lumineuse et aérienne	1 537,0	1 643,0	337,0	3 517,0	-	3 517,0
34311	Travaux mineurs dans les grands parcs et les parcs-nature	600,0	300,0	300,0	1 200,0	-	1 200,0
58015	Usines de production d'eau potable - sécurisation de l'alimentation électrique	680,0	700,0	-	1 380,0	23 750,0	25 130,0
<b>Total</b>		535 635,0	749 803,0	721 558,0	2 006 996,0	1 633 358,0	3 640 354,0



DETTE ET  
SITUATION  
FINANCIÈRE



### L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

La Ville peut exceptionnellement recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétence. C'est le cas notamment avec la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, mise en place en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2009, le montant brut de la dette émise par la Ville de Montréal atteignait 6,6 milliards de dollars. En excluant la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5,3 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2010, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait atteindre 5,5 milliards de dollars à la fin de 2010.

Les dépenses en immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements en ayant le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, pour restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville, en faisant la distinction entre le coût brut et le coût net de la dette. Il indique également la portion des coûts qui sont à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2011, le coût brut de la dette, soit 872,1 M\$, représente 19,4 % de l'ensemble des charges et du financement. Toutefois, il faut considérer qu'une partie importante de ce coût n'est pas assumée par les contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec et par les redevances de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués selon l'état de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts qui réduisent d'autant le coût que doivent assumer les contribuables. En 2011, le coût net atteint 633,2 M\$, soit 14 % de l'ensemble des charges et du financement.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 107,8 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser ces régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élevaient à 764,3 M\$, soit 17 % de l'ensemble des charges et du financement. Le coût net atteint 550,2 M\$, soit 12,2 % de l'ensemble des charges et du financement.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est assumée par les contribuables de l'agglomération. Pour 2011, leur contribution s'élève à 231,5 M\$.

**Tableau 50**  
**Coût de la dette en 2011**  
*(en milliers de dollars)*

	<i>Comparatif global 2010</i>	<i>Coût total 2011</i>	<i>Refinancement de la dette actuarielle 2011</i>	<i>Coût total excluant la dette actuarielle 2011</i>
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	418 764,4	410 835,5	91 902,1	318 933,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	352 119,5	366 188,8	-	366 188,8
	770 883,9	777 024,3	91 902,1	685 122,2
Affectation au remboursement de la dette	11 448,3	8 971,2	6 500,0	2 471,2
Remboursement de capital par subventions	88 942,7	86 081,7	9 395,8	76 685,9
<b>Total du coût brut de la dette</b>	<b>871 274,9</b>	<b>872 077,2</b>	<b>107 797,9</b>	<b>764 279,3</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	51 174,0	46 808,1	1 676,4	45 131,7
Prime à l'émission - revenus reportés et d'intérêts	975,3	975,3	975,3	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				-
- pour la portion des intérêts	70 097,9	67 272,1	12 750,4	54 521,7
- pour la portion du capital	88 942,7	86 081,7	9 395,8	76 685,9
	211 189,9	201 137,2	24 797,9	176 339,3
<b>Moins :</b>				
Recouvrement sous forme de redevances du fonds des conduits souterrains	42 464,1	37 745,7	-	37 745,7
<b>Total du coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>617 620,9</b>	<b>633 194,3</b>	<b>83 000,0</b>	<b>550 194,3</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	217 295,8	231 474,6	-	231 474,6
Contribuables de la Ville de Montréal	400 325,1	401 719,7	83 000,0	318 719,7
<b>Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières</b>				
Coût brut de la dette	20,2 %	19,4 %	2,4 %	17,0 %
Coût net de la dette	14,3 %	14,0 %	1,8 %	12,2 %

### LA GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, accorde une place prépondérante à la saine gestion des finances de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion est évidemment la dette. Il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

En 2005, la firme Moody's a revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de A2 à A1. En 2006, elle a haussé de nouveau la cote de crédit de la Ville, celle-ci passant de A1 à Aa2, la meilleure cote de l'histoire de Montréal. Cette cote a été maintenue par Moody's en 2007, 2008, 2009 et 2010. De son côté, la firme Standard and Poor's a de nouveau attribué la cote de crédit A+ stable.

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec sa politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable et de coûts avantageux sur les marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, voire bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de la dette sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les charges prévues au budget. Par exemple, en 2011, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 27,2 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2011, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 197,2 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit être bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui concerne tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées dans le cadre de la politique de gestion de la dette.



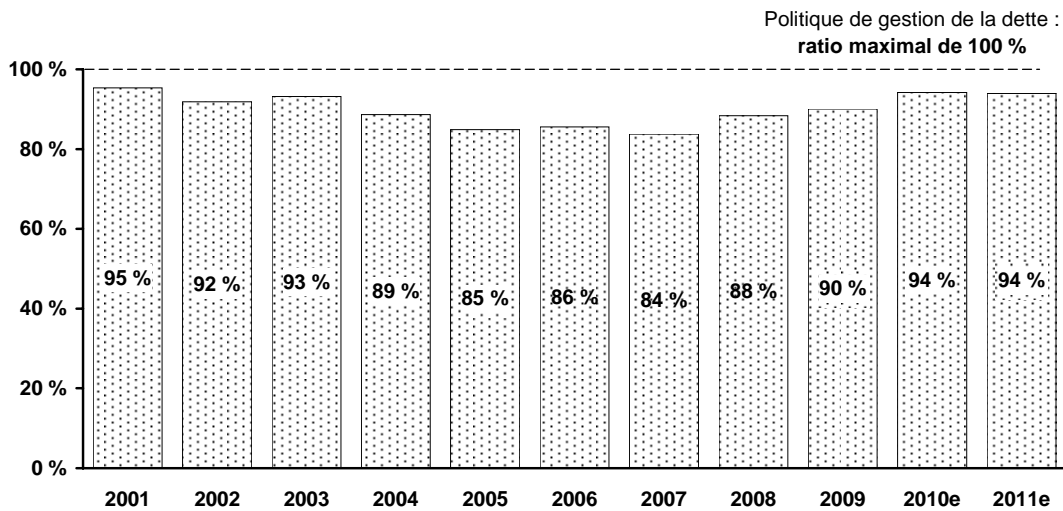
LE PORTRAIT FINANCIER

Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal s’est dotée de politiques et a mis en place des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » permettent la saine gestion des fonds publics et l’amélioration à court, moyen et long terme de la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l’évolution de plusieurs paramètres financiers sur une période de 11 années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte<sup>1</sup> nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L’un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l’impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L’analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal<sup>2</sup>, des besoins accrus en investissements et la diminution des échéances nettes de la dette, ce ratio continue d’être inférieur à 100 %, soit à 94 %.

**Graphique 3**  
**Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale)**  
**en pourcentage des revenus, de 2001 à 2011**  
*(au 31 décembre de chaque année)*



e : estimé.

<sup>1</sup> La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montréal, soit : Société de transport de Montréal, Société d’habitation et de développement de Montréal, Corporation Anjou 80 et Technoparc Saint-Laurent. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d’emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l’essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c’est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec la majorité de leurs dettes.

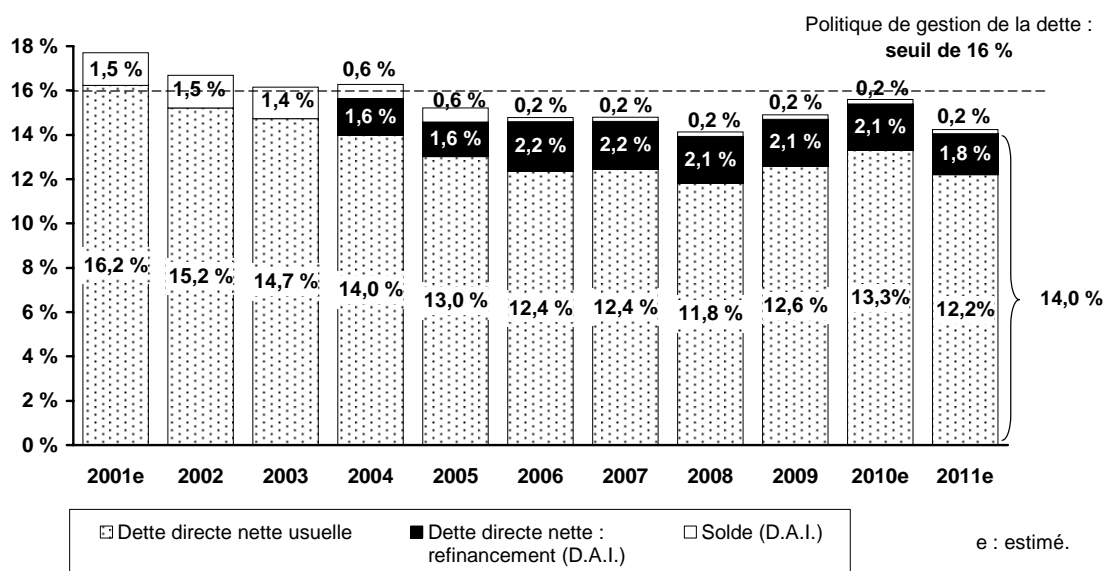
<sup>2</sup> La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 483,4 M\$ en 2011.

### Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges et du financement. Au budget de 2011, ce ratio atteint 12,2 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges et du financement (14 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

**Graphique 4**  
**Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, de 2001 à 2011**  
*(données budgétaires)*



### Amélioration du bilan financier

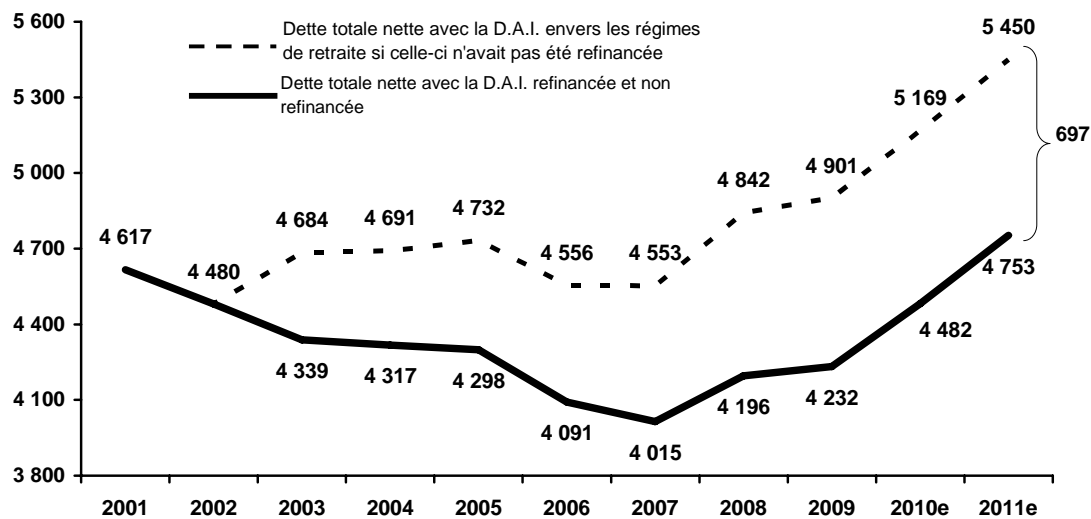
Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite; ce qui donnait une dette totale combinée de 4,6 milliards.

La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie ce problème et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 697 M\$, notamment par :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre ce montant à sa charge;
- une amélioration du bilan de 457 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie de refinancement, notamment :
  - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
  - les modifications apportées à la structure de remboursement, permettant d'amorcer notamment, dès 2004, le remboursement du capital;
  - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt.

**Graphique 5**  
**Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.)**  
**avec et sans la stratégie de refinancement<sup>3</sup>, de 2001 à 2011**

(données au 31 décembre de chacune des années - en millions de dollars)



e : estimé.

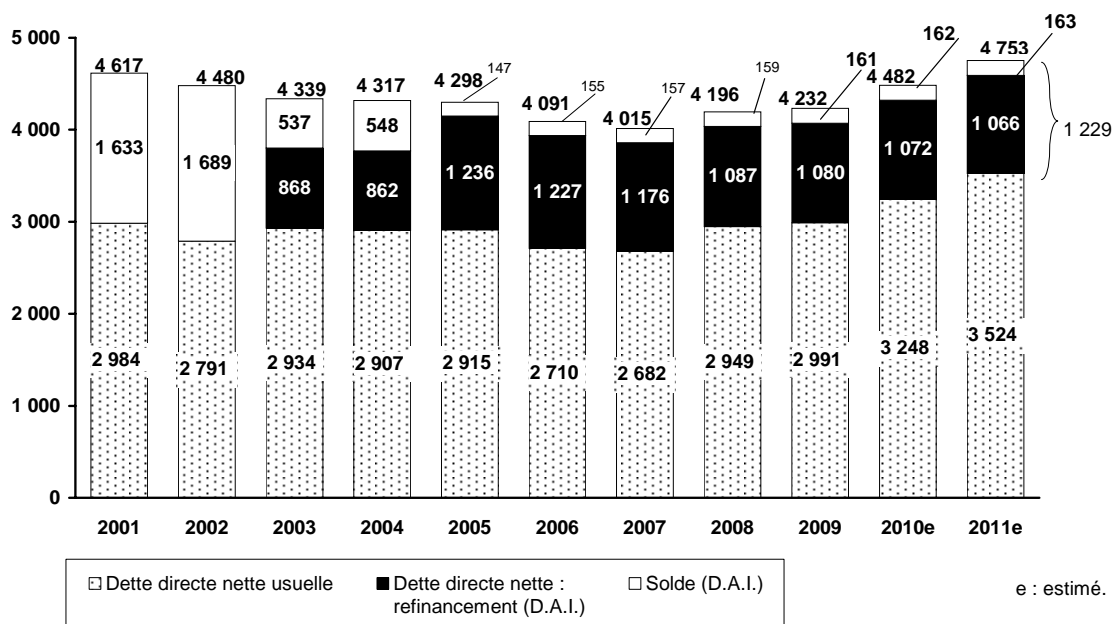
<sup>3</sup> Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2011, ces dépenses oscilleraient autour de 37 M\$.

**Endettement sous contrôle**

La dette directe nette émise – c’est-à-dire ayant fait l’objet d’emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004<sup>4</sup>, comprenant les emprunts réalisés en 2003 dans le cadre du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l’indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,1 G\$ en 2011. Globalement et comparativement à 2001, la dette directe nette, incluant la D.A.I., affiche une légère hausse, passant de 4,6 G\$ en 2001 à 4,8 G\$ en 2011.

**Graphique 6**  
**Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.),**  
**de 2001 à 2011**

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



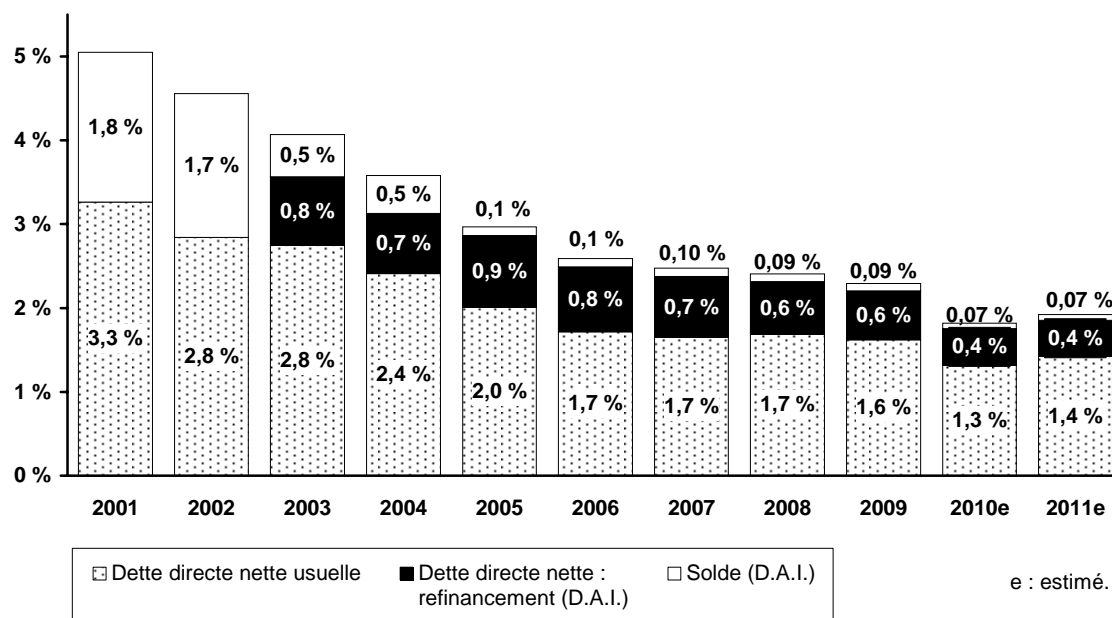
<sup>4</sup> Les dépenses d’investissement ou d’activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

**Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière**

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>5</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,4 % en 2011. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,8 % en décembre 2011. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal.

**Graphique 7**  
**Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage**  
**de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2011**  
*(au 31 décembre de chaque année)*

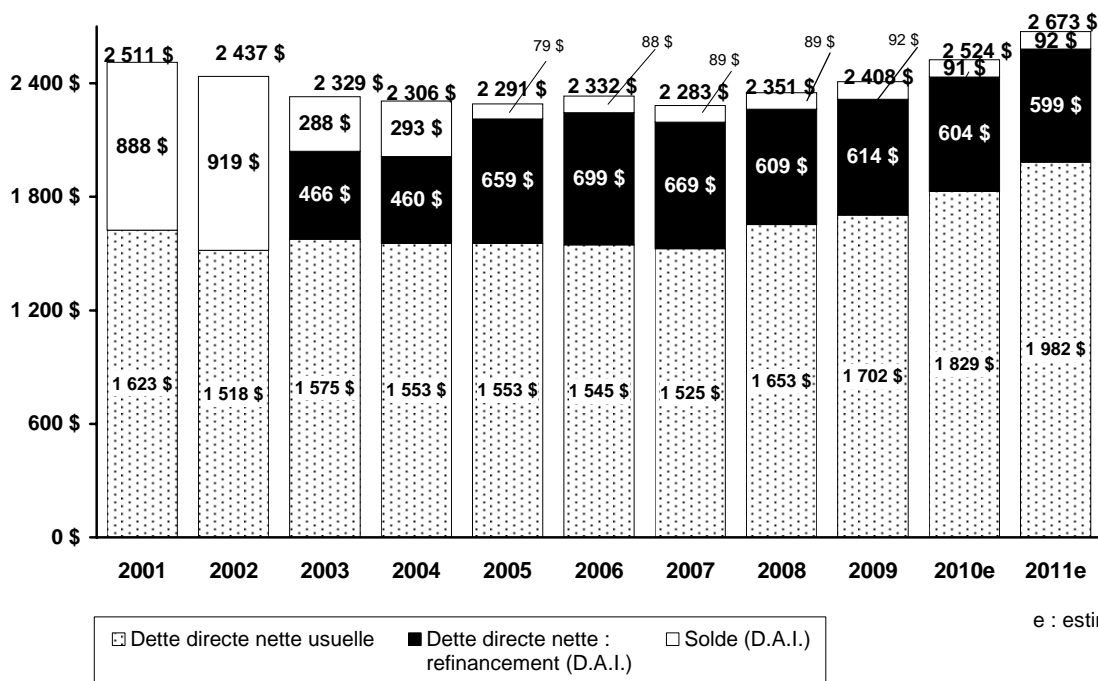


<sup>5</sup> La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

### La dette directe nette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement augmenté depuis 2001. Elle est passée de 2 511 \$ en 2001 à environ 2 673 \$ en 2011.

**Graphique 8**  
**Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, de 2001 à 2011**  
 (au 31 décembre de chaque année)

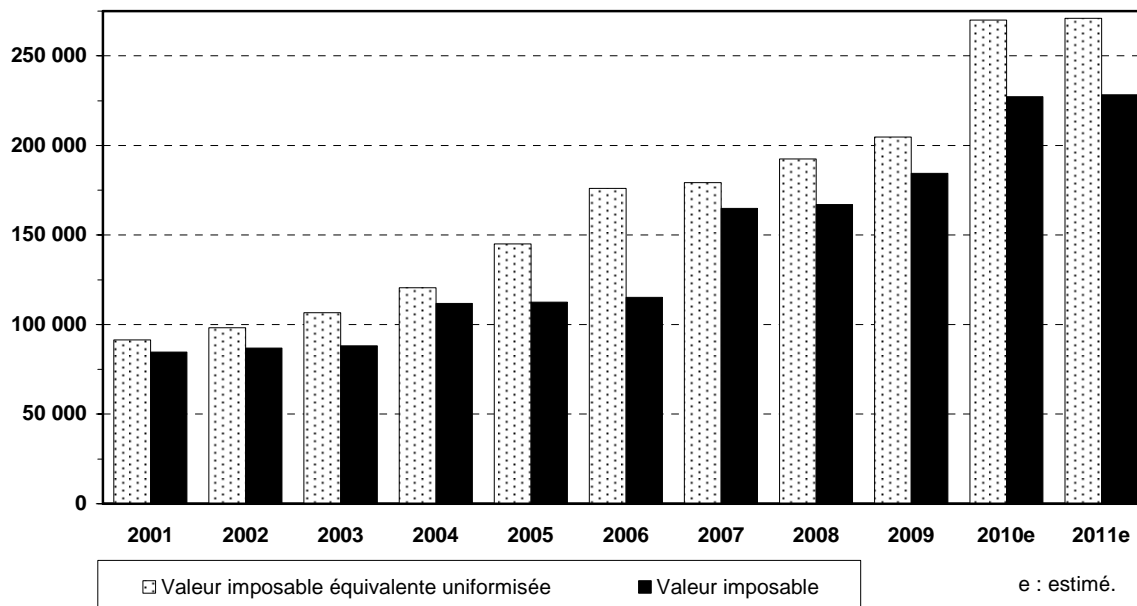


### Une hausse des valeurs foncières

Le prochain graphique montre l'évolution des valeurs foncières. Comme les revenus des municipalités proviennent essentiellement de l'impôt foncier, la valeur foncière est un indicateur essentiel.

La valeur imposable et la valeur imposable équivalente uniformisée ont progressé de façon importante depuis 2001. À titre indicatif, entre le rôle triennal de 2001-2003 et celui de 2004-2006, les valeurs foncières imposables augmentent de 25 %. Entre celui de 2004-2006 et celui de 2007-2010, elles sont en hausse de 41 %. De nouveau, entre 2007-2010 et 2011-2013, le rôle progresse de 23 %. Le marché immobilier témoigne d'une vivacité exceptionnelle, comme l'indiquent les valeurs déposées au dernier rôle. À cette appréciation générale des valeurs, s'ajoutent la valeur des nouveaux immeubles ainsi que la valeur des modifications apportées aux immeubles existants.

**Graphique 9**  
**Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée,**  
**de 2001 à 2011**  
*(en millions de dollars)*



Conclusion

De 2001 à 2011, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique favorable qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement du dépôt des rôles d'évaluation 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement – une réduction de 197,2 M\$ entre 2004 et la fin de 2011.





# FISCALITÉ



## LA FISCALITÉ DE 2011

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

### Les paramètres fiscaux

Le conseil municipal de Montréal prélève une taxe foncière municipale à taux variés qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la contribution relative au service de l'eau et de la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés en 2011.

### **La taxe foncière générale**

La taxe foncière générale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'au paiement des quotes-parts que la Ville doit verser pour payer sa part des charges liées à l'exercice des compétences d'agglomération.

### **La fiscalité de l'eau**

#### Les contributions aux réserves financières destinées au service de l'eau

En 2011, les sommes devant être versées aux deux réserves financières destinées au service de l'eau totalisent 157,6 M\$, en hausse de 32,6 M\$.

D'une part, la contribution à la réserve financière locale est augmentée de 16,3 M\$ en 2011, pour atteindre 66,3 M\$. D'autre part, la contribution à la réserve financière d'agglomération est augmentée de 16,3 M\$, pour un total de 91,3 M\$ en 2011, et est financée par quotes-parts. La part montréalaise de cette quote-part s'élève à 74,1 M\$, en hausse de 13,2 M\$ par rapport à 2010. Les contributions des municipalités reconstituées sont en hausse de 3,1 M\$.

Globalement, les contributions aux réserves financières pour le service de l'eau établies par le conseil municipal totalisent 140,4 M\$ en 2011, en hausse de 29,5 M\$ par rapport à 2010. Le financement de la contribution à la réserve financière locale ainsi que la part montréalaise de la contribution à la réserve financière d'agglomération est principalement établi sur une base foncière. Les immeubles non résidentiels, en plus d'être assujettis à un taux foncier, sont soumis à un tarif de 0,56 \$ par mètre cube pour toute consommation excédant 100 000 m<sup>3</sup>.

### La tarification de l'eau

Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs visant les immeubles résidentiels sont réduits, cette année, dans plusieurs des arrondissements où ils sont prélevés. La tarification des immeubles non résidentiels demeure, pour sa part, inchangée.

### **La contribution à la réserve financière destinée à la voirie**

Le prélèvement d'une contribution destinée à la réserve financière de la voirie, suspendu en 2010, reprend en 2011. Cette contribution s'élève à 17,3 M\$.

### **La taxe sur les parcs de stationnement**

Cette taxe foncière sur les parcs de stationnement, qui conserve les mêmes taux qu'en 2010, totalise des revenus de 19 M\$ en 2011. La taxe vise les parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans deux secteurs. Le « secteur A » correspond au centre des affaires de Montréal<sup>1</sup>, et le « secteur B », au centre-ville de Montréal<sup>2</sup>, en excluant le secteur A. Une carte de ces deux secteurs est présentée en annexe 10.

Cette taxe prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Une exonération pour les premiers 390 m<sup>2</sup> est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité. Elle est prélevée annuellement aux mêmes dates et selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale.

### **Tableau 51**

#### **Taux de 2011, taxe sur les parcs de stationnement**

	<b>Intérieurs</b> \$/m <sup>2</sup>	<b>Extérieurs</b> \$/m <sup>2</sup>
<b>Secteur A</b>	9,90	19,80
<b>Secteur B</b>	4,95	14,85

### La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

### **La taxe relative aux services**

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation. En 2011, huit arrondissements prélèvent une taxe relative aux services. Six arrondissements, soit Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest et Verdun, augmentent le niveau de leur taxe ou en créent une nouvelle. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro maintient sa taxe au même niveau que l'an dernier tandis que l'arrondissement d'Anjou réduit le niveau de la

<sup>1</sup> Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

<sup>2</sup> Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

taxe au même niveau que l'an dernier tandis que l'arrondissement d'Anjou réduit le niveau de la sienne. Les changements relatifs aux taxes d'arrondissement n'entraînent des variations de charges fiscales que dans les arrondissements où ces taxes sont appliquées.

### **La taxe relative aux investissements**

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2011, ces taxes doivent générer 63,3 M\$ afin de rembourser des emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2009.

Le traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2011, le TGT pondéré est établi à 1,4374 \$ par 100 \$ d'évaluation<sup>3</sup>.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,5000 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient, pour leurs terrains uniquement, des compensations équivalant à 0,8000 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

<sup>3</sup> Les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) sont assujettis à un taux équivalant à 97,1 % du TGT pondéré. Le pourcentage passe à 85,3 % pour les écoles primaires et à 72,2 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

### Les revenus fiscaux d'agglomération

Les frais engendrés par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financés en grande majorité par le paiement de quotes-parts attribuées à chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

#### **La taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1**

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale afin de faire contribuer les clients d'un service téléphonique au financement d'un centre d'urgence 9-1-1, une taxe de 0,40 \$ par mois est prélevée par les compagnies de téléphone auprès de leurs clients de toute l'agglomération. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 10,7 M\$ en 2011.

#### **La taxe sur les véhicules immatriculés**

Afin de contribuer au financement de la Société de transport de Montréal, une taxe sur les véhicules immatriculés (TVI) est implantée en 2011 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 \$ par véhicule, la taxe sera prélevée auprès des résidents détenteurs d'un véhicule immatriculé.

La TVI fera l'objet d'un règlement de taxation que le conseil d'agglomération aura à approuver en cours d'année. Des exemptions pourraient être accordées à certaines catégories de véhicules, notamment les autobus affectés au transport d'écoliers, les taxis et pour les véhicules du service d'autopartage Communauto.

Étant donné l'entrée en vigueur de la TVI en cours d'année, le rendement anticipé est limité à 18,5 M\$ en 2011.

#### Les taux de taxe de 2011

Aux tableaux 52, 53 et 54 sont présentés les taux de taxe de 2011 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. La tarification concernant l'eau et les matières résiduelles paraît aux tableaux 55 et 56.

**Tableau 52**  
**Taux de 2011, immeubles de la catégorie résiduelle**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau	Contribution à la réserve financière de la voirie	Tarification (équivalent foncier) <sup>2</sup>	Autres <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé <sup>4</sup>	Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé <sup>4</sup>
Anjou	0,9478	0,0551	0,0051	0,0248		<b>1,0328</b>	0,0350	0,0735	<b>0,1085</b>	<b>1,1413</b>
Lachine	0,8281	0,0551	0,0051	0,0807		<b>0,9690</b>	0,0344	0,0629	<b>0,0973</b>	<b>1,0663</b>
LaSalle	0,8029	0,0551	0,0051	0,0897		<b>0,9528</b>	0,0692	0,0481	<b>0,1173</b>	<b>1,0701</b>
L'Île-Bizard	0,8614	0,0551	0,0051	0,0288		<b>0,9504</b>		0,0786	<b>0,0786</b>	<b>1,0290</b>
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0507	<b>0,0507</b>	<b>1,0602</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0287	<b>0,0287</b>	<b>1,0382</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0407	<b>0,0407</b>	<b>1,0502</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0243	<b>0,0243</b>	<b>1,0338</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0638	<b>0,0638</b>	<b>1,0733</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0453	<b>0,0453</b>	<b>1,0548</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>	0,0118	0,0568	<b>0,0686</b>	<b>1,0781</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0139	<b>0,0139</b>	<b>1,0234</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,9493	0,0551	0,0051			<b>1,0095</b>		0,0458	<b>0,0458</b>	<b>1,0553</b>
Montréal-Nord	0,8958	0,0551	0,0051	0,0308		<b>0,9868</b>	0,0916	0,0527	<b>0,1443</b>	<b>1,1311</b>
Outremont	0,8465	0,0551	0,0051	0,0425		<b>0,9492</b>		0,0203	<b>0,0203</b>	<b>0,9695</b>
Pierrefonds	0,8749	0,0551	0,0051	0,0538		<b>0,9889</b>	0,0273	0,0691	<b>0,0964</b>	<b>1,0853</b>
Roxboro	0,9178	0,0551	0,0051	0,0310		<b>1,0090</b>	0,0273	0,0600	<b>0,0873</b>	<b>1,0963</b>
Sainte-Geneviève	0,7768	0,0551	0,0051	0,1413		<b>0,9783</b>		0,0783	<b>0,0783</b>	<b>1,0566</b>
Saint-Laurent	0,9228	0,0551	0,0051	0,0186		<b>1,0016</b>		0,0529	<b>0,0529</b>	<b>1,0545</b>
Saint-Léonard	0,8864	0,0551	0,0051	0,0244		<b>0,9710</b>	0,0153	0,0592	<b>0,0745</b>	<b>1,0455</b>
Verdun	0,8050	0,0551	0,0051	0,0673	0,0679	<b>1,0004</b>	0,0307	0,0394	<b>0,0701</b>	<b>1,0705</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>						<b>0,9989</b>			<b>0,0575</b>	<b>1,0564</b>

<sup>1</sup> Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

<sup>2</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>3</sup> L'arrondissement de Verdun prélève deux taxes foncières afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0586 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0797 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0679 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>4</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>5</sup> L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0344 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 53**  
**Taux de 2011, immeubles de six logements ou plus**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau	Contribution à la réserve financière de la voirie	Tarifcation (équivalent foncier) <sup>2</sup>	Autres <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé <sup>4</sup>	Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé <sup>4</sup>
Anjou	1,0232	0,0551	0,0051	0,0269		1,1103	0,0350	0,0735	0,1085	1,2188
Lachine	0,7243	0,0551	0,0051	0,2620		1,0465	0,1127	0,0629	0,1755	1,2220
LaSalle	0,6959	0,0551	0,0051	0,2742		1,0303	0,0692	0,0481	0,1173	1,1476
L'Île-Bizard	0,7981	0,0551	0,0051	0,1696		1,0279		0,0786	0,0786	1,1065
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0507	0,0507	1,1376
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0287	0,0287	1,1156
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0407	0,0407	1,1276
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0243	0,0243	1,1112
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0638	0,0638	1,1507
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0453	0,0453	1,1322
<i>Sud-Ouest</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869	0,0118	0,0568	0,0686	1,1555
<i>Ville-Marie</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0139	0,0139	1,1008
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,0267	0,0551	0,0051			1,0869		0,0458	0,0458	1,1327
Montréal-Nord	0,9245	0,0551	0,0051	0,0796		1,0643	0,0916	0,0527	0,1443	1,2086
Outremont	0,7669	0,0551	0,0051	0,1996		1,0267		0,0203	0,0203	1,0470
Pierrefonds	0,7871	0,0551	0,0051	0,2191		1,0664	0,0273	0,0691	0,0964	1,1628
Roxboro	0,9258	0,0551	0,0051	0,1005		1,0865	0,0273	0,0600	0,0873	1,1738
Sainte-Geneviève	0,7140	0,0551	0,0051	0,2815		1,0557		0,0783	0,0783	1,1340
Saint-Laurent	0,9403	0,0551	0,0051	0,0785		1,0790		0,0529	0,0529	1,1319
Saint-Léonard	0,9211	0,0551	0,0051	0,0671		1,0484	0,0153	0,0592	0,0745	1,1229
Verdun	0,7370	0,0551	0,0051	0,2128	0,0717	1,0817	0,0307	0,0394	0,0701	1,1518
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>						<b>1,0812</b>			<b>0,0519</b>	<b>1,1331</b>

<sup>1</sup> Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

<sup>2</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>3</sup> L'arrondissement de Verdun prélève deux taxes foncières afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0586 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0797 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0717 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>4</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>5</sup> L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,1127 pour cette catégorie d'immeubles.



**Tableau 54**  
**Taux de 2011, immeubles non résidentiels**  
 (en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Ville de Montréal						Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau		Contribution à la réserve financière de la voirie	Tarification (équivalent foncier) <sup>2</sup>	Autres <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé <sup>4</sup>	Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé <sup>4</sup>
		Sur valeur foncière	Grands consommateurs <sup>2</sup>								
Anjou	3,8686	0,2008	0,0105	0,0316	0,0411		4,1526	0,0350	0,0735	0,1085	4,2611
Lachine	3,5638	0,2008	0,0510	0,0316	0,1254		3,9726	0,0093	0,0629	0,0722	4,0448
LaSalle	3,5314	0,2008	0,0100	0,0316	0,1044		3,8782	0,0692	0,0481	0,1173	3,9955
L'Île-Bizard	3,5816	0,2008		0,0316	0,0513		3,8653		0,0786	0,0786	3,9439
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,8384	0,2008	0,0064	0,0316	0,0025		4,0797		0,0507	0,0507	4,1304
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,8384	0,2008	0,0185	0,0316	0,0073		4,0966		0,0287	0,0287	4,1253
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,8384	0,2008	0,0797	0,0316	0,0313		4,1818		0,0407	0,0407	4,2225
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,8384	0,2008		0,0316			4,0708		0,0243	0,0243	4,0951
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,8384	0,2008	0,0170	0,0316	0,0067		4,0945		0,0638	0,0638	4,1583
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,8384	0,2008	0,0051	0,0316	0,0020		4,0779		0,0453	0,0453	4,1232
<i>Sud-Ouest</i>	3,8384	0,2008	0,0411	0,0316	0,0161		4,1280	0,0118	0,0568	0,0686	4,1966
<i>Ville-Marie</i>	3,8384	0,2008	0,0100	0,0316	0,0039		4,0847		0,0139	0,0139	4,0986
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,8384	0,2008	0,0241	0,0316	0,0095		4,1044		0,0458	0,0458	4,1502
Montréal-Nord	3,4823	0,2008	0,0292	0,0316	0,2490		3,9929	0,0916	0,0527	0,1443	4,1372
Outremont	3,5280	0,2008		0,0316	0,1045		3,8649		0,0203	0,0203	3,8852
Pierrefonds	3,6680	0,2008		0,0316	0,0946		3,9950	0,0273	0,0691	0,0964	4,0914
Roxboro	3,7420	0,2008		0,0316	0,0891		4,0635	0,0273	0,0600	0,0873	4,1508
Sainte-Geneviève	3,5286	0,2008		0,0316	0,2011		3,9621		0,0783	0,0783	4,0404
Saint-Laurent	3,7142	0,2008	0,0171	0,0316	0,0848		4,0485		0,0529	0,0529	4,1014
Saint-Léonard	3,6228	0,2008	0,0282	0,0316	0,0803		3,9637	0,0153	0,0592	0,0745	4,0382
Verdun	3,4815	0,2008		0,0316	0,0822	0,0657	3,8618	0,0307	0,0394	0,0701	3,9319
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>							<b>4,0691</b>			<b>0,0415</b>	<b>4,1106</b>

<sup>1</sup> Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

<sup>2</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>3</sup> L'arrondissement de Verdun prélève deux taxes foncières afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0586 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0797 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0657 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>4</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>5</sup> L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0093 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 55**  
**Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, ville de Montréal<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 45 \$ par logement. Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091122 \$/m <sup>3</sup> .	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 62 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m <sup>3</sup> ; tarif de 0,37 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,41 \$/m <sup>3</sup> pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 100 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 115 \$ par logement ou 115 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement pour tous les immeubles.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 68 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,396 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

**Tableau 56**  
**Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, ville de Montréal<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m <sup>3</sup> .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 62 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m <sup>3</sup> pour 454 609 m <sup>3</sup> et 0,2552 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m <sup>3</sup> ; b) 62 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m <sup>3</sup> , tarif de 0,37 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,41 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,274967 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,2370 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m <sup>3</sup> .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m <sup>3</sup> . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m <sup>3</sup> et taux de 0,21 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 909 200 m <sup>3</sup> et de 0,297 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,26708 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,19 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LES VARIATIONS DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les tableaux suivants présentent la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Ils présentent également les variations des charges fiscales attribuables aux taxes d'arrondissement et aux contributions aux réserves financières destinées à la voirie et au service de l'eau. Les immeubles résidentiels et non résidentiels sont visés par une augmentation moyenne de 2,5 % de leurs charges fiscales générales.

Le compte de taxes de chaque contribuable peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la Ville.

**Tableau 57**  
**Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2010 et 2011, par arrondissements, immeubles résidentiels**

Arrondissements	Immeubles résidentiels				
	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Contributions aux réserves financières de l'eau	Contribution à la réserve financière de la voirie	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	1,1 %	0,5 %		3,2 %
Anjou	2,6 %	1,1 %	0,5 %	(0,2 %)	4,0 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1,2 %	1,2 %	0,5 %		2,9 %
Lachine	4,2 %	1,1 %	0,5 %	0,2 %	6,0 %
LaSalle	1,9 %	1,2 %	0,5 %	0,5 %	4,1 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	2,9 %	1,1 %	0,5 %		4,5 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3,0 %	1,2 %	0,5 %		4,7 %
Montréal-Nord	1,2 %	1,1 %	0,5 %	0,5 %	3,3 %
Outremont	2,7 %	1,3 %	0,5 %		4,5 %
Pierrefonds-Roxboro	0,9 %	1,1 %	0,5 %		2,5 %
Plateau-Mont-Royal	5,1 %	1,2 %	0,5 %		6,8 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,3 %	1,1 %	0,5 %		3,9 %
Rosemont-La Petite-Patrie	3,6 %	1,2 %	0,5 %		5,3 %
Saint-Laurent	3,1 %	1,2 %	0,5 %		4,8 %
Saint-Léonard	3,4 %	1,2 %	0,5 %	0,7 %	5,8 %
Sud-Ouest	4,4 %	1,2 %	0,5 %	1,2 %	7,3 %
Verdun	1,1 %	1,1 %	0,5 %	0,8 %	3,5 %
Ville-Marie	0,7 %	1,2 %	0,5 %		2,4 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3,1 %	1,2 %	0,5 %		4,8 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>2,5 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>4,3 %</b>

<sup>1</sup> Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, les contributions de base destinées au service de l'eau, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les contributions additionnelles destinées à la voirie et au service de l'eau ainsi que les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Source : compilation actualisée au 15 septembre 2010 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2010 et de 2011.

**Tableau 58**  
**Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2010 et 2011, par arrondissements, immeubles non résidentiels**

Arrondissements	Immeubles non résidentiels				
	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Contributions aux réserves financières de l'eau	Contribution à la réserve financière de la voirie	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,9 %	0,7 %		3,3 %
Anjou	2,6 %	1,1 %	0,8 %	(0,1 %)	4,4 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1,3 %	0,8 %	0,5 %		2,6 %
Lachine	2,7 %	1,2 %	0,8 %	0,0 %	4,7 %
LaSalle	2,5 %	1,1 %	0,8 %	0,1 %	4,5 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	2,9 %	0,7 %	0,7 %		4,3 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1,5 %	1,1 %	0,7 %		3,3 %
Montréal-Nord	2,5 %	1,0 %	0,7 %	0,1 %	4,3 %
Outremont	3,2 %	0,7 %	0,5 %		4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	3,0 %	1,0 %	0,7 %		4,7 %
Plateau-Mont-Royal	6,1 %	1,0 %	0,7 %		7,8 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,6 %	1,0 %	0,7 %		4,3 %
Rosemont-La Petite-Patrie	3,5 %	0,9 %	0,7 %		5,1 %
Saint-Laurent	3,1 %	1,1 %	0,8 %		5,0 %
Saint-Léonard	4,0 %	1,2 %	0,8 %	0,2 %	6,2 %
Sud-Ouest	4,2 %	1,1 %	0,7 %	0,3 %	6,3 %
Verdun	4,3 %	1,0 %	0,7 %	0,2 %	6,2 %
Ville-Marie	1,8 %	1,0 %	0,8 %		3,6 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3,6 %	1,0 %	0,7 %		5,3 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>2,5 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>4,3 %</b>

<sup>1</sup> Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, les contributions de base destinées au service de l'eau, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les contributions additionnelles destinées à la voirie et au service de l'eau ainsi que les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Source : compilation actualisée au 15 septembre 2010 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2010 et de 2011.

## LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, ces valeurs ont évolué sous deux aspects. D'une part, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 13 septembre 2009 et le 13 septembre 2010. D'autre part, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été déposé le 15 septembre 2010, réévaluant l'ensemble des propriétés de Montréal. Ces deux types d'évolution sont ici présentés séparément.

L'évolution du rôle d'évaluation entre 2009 et 2010

L'assiette foncière imposable a augmenté de plus de 1,4 G\$ entre le 13 septembre 2009 et le 13 septembre 2010. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2007-2010 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

**Tableau 59**  
**Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, ville de Montréal**

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 13 septembre 2009	135 785,5	22 396,9	158 182,4
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	967,6	15,2	982,9
Modification aux bâtiments existants	451,1	292,8	743,9
Entente sur révision	(5,5)	0,0	(5,5)
Décision de la CMQ	(27,1)	27,1	0,0
Incendie	(14,0)	(0,1)	(14,0)
Démolition	(25,3)	(1,4)	(26,7)
Autres	57,5	4,1	61,6
<b>Valeur au 13 septembre 2010</b>	<b>137 189,9</b>	<b>22 734,5</b>	<b>159 924,4</b>
<i>Variation nette :</i>			
<b>13 septembre 2009 – 13 septembre 2010</b>	<b>1 404,4</b>	<b>337,7</b>	<b>1 742,1</b>
13 septembre 2008 – 13 septembre 2009	2 242,3	(97,9)	2 144,4
13 septembre 2007 – 13 septembre 2008	2 655,7	3,8	2 659,5
13 septembre 2006 – 13 septembre 2007	1 920,2	481,9	2 402,1

Source : Ville de Montréal, rôle quadriennal 2007-2010, actualisé au 13 septembre 2010.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables entre 2009 et 2010 pour chacun des arrondissements de Montréal.

**Tableau 60**  
**Variation de la valeur imposable de la ville de Montréal, par arrondissements**

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	13 sept. 2009	13 sept. 2010	Variation nette	
Verdun	5 457,9	5 613,3	155,3	2,8 %
Sud-Ouest	4 599,8	4 674,4	74,6	1,6 %
Ville-Marie	21 215,6	21 529,0	313,4	1,5 %
Saint-Laurent	10 389,6	10 541,6	152,0	1,5 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 297,6	8 419,0	121,4	1,5 %
Saint-Léonard	5 716,9	5 786,1	69,2	1,2 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7 345,2	7 414,6	69,3	0,9 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	7 510,6	7 577,2	66,6	0,9 %
Pierrefonds-Roxboro	4 894,5	4 937,9	43,4	0,9 %
Plateau-Mont-Royal	8 545,3	8 620,3	74,9	0,9 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	11 238,0	11 334,1	96,1	0,9 %
Rosemont-La Petite-Patrie	8 515,7	8 583,6	67,8	0,8 %
Ahuntsic-Cartierville	9 590,0	9 638,4	48,5	0,5 %
Anjou	3 981,0	4 000,2	19,2	0,5 %
LaSalle	5 398,3	5 424,2	25,9	0,5 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	1 728,1	1 733,3	5,2	0,3 %
Lachine	3 570,1	3 576,9	6,9	0,2 %
Montréal-Nord	4 363,8	4 365,0	1,2	0,0 %
Outremont <sup>1</sup>	3 427,4	3 420,9	-6,5	-0,2 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>135 785,5</b>	<b>137 189,9</b>	<b>1 404,4</b>	<b>1,0 %</b>

<sup>1</sup> La gare de triage d'Outremont, vendue à l'Université de Montréal, devient non imposable.  
Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé au 13 septembre 2010.

## Le nouveau rôle d'évaluation 2011-2013

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, entre en vigueur le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal. Les variations de valeurs ne sont pas uniformes, et certains écarts d'indexation des valeurs sont suffisamment élevés pour que l'Administration décide d'opter pour un étalement de la variation des valeurs sur trois ans.

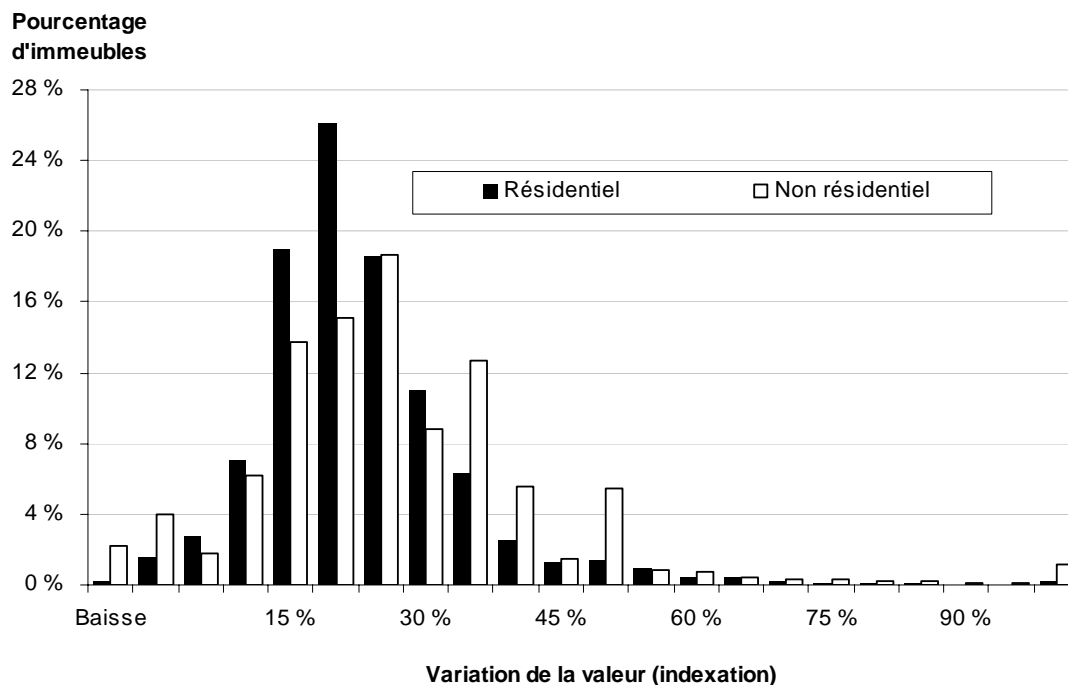
### La dispersion des variations de valeurs foncières à Montréal

Le rôle déposé le 15 septembre 2010 fait état d'une valeur totale des immeubles imposables de 170 G\$, affichant une hausse de 23,9 % par rapport au rôle précédent. Cependant, des écarts d'indexation sont observés entre les immeubles d'une même catégorie, les diverses catégories d'immeubles et les arrondissements de Montréal.

La figure suivante illustre la dispersion des variations des valeurs imposables des immeubles résidentiels et non résidentiels, à Montréal.

**Figure 2**

**Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels imposables, du rôle 2007-2010 au rôle 2011-2013, ville de Montréal**



Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Pour chaque arrondissement, les figures 3 et 4 illustrent respectivement les proportions d'immeubles imposables résidentiels et non résidentiels ayant vu leur valeur foncière évoluer de façon supérieure ou inférieure à l'indexation moyenne pour l'ensemble de Montréal.



Figure 3

Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2007-2010 au rôle 2011-2013, par arrondissements

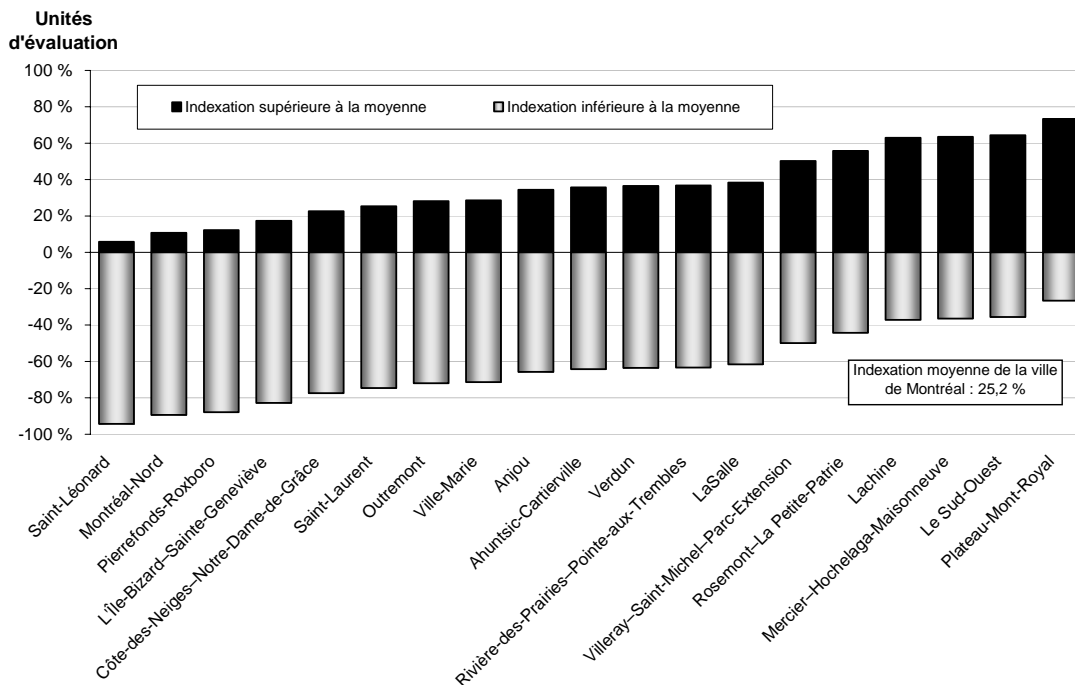
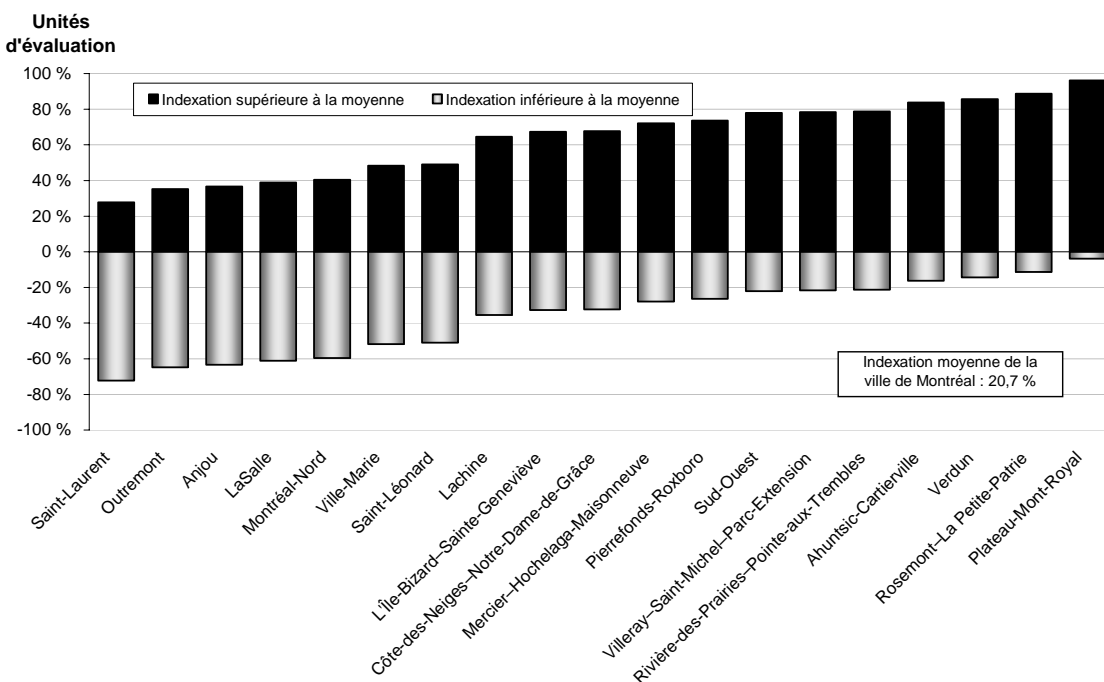


Figure 4

Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles non résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2007-2010 au rôle 2011-2013, par arrondissements



**L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière**

Afin d'atténuer les effets illustrés par les figures précédentes, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2011, 2012 et 2013, est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ».

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 61**  
**Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2011, 2012 et 2013**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	200 000 \$	200 000 \$
Valeur au rôle 2011-2013 (3 ans)	170 000 \$	260 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	60 000 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2007-2010	200 000 \$	200 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	20 000 \$
<b>Valeur ajustée pour 2011</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>220 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2012</b>	<b>180 000 \$</b>	<b>240 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2013</b>	<b>170 000 \$</b>	<b>260 000 \$</b>

## La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau ci-dessous dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

**Tableau 62**  
**Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, ville de Montréal**

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	27 871	9 930,3	1 856,2	140,5	2 539,7	<b>14 466,6</b>	7,3 %
Anjou	13 003	3 295,3	1 482,5	31,8	266,0	<b>5 075,5</b>	2,6 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	25 244	12 248,5	1 599,2	77,0	3 573,4	<b>17 498,1</b>	8,9 %
Lachine	11 579	3 042,5	1 240,4	189,3	471,4	<b>4 943,6</b>	2,5 %
LaSalle	17 501	5 523,4	1 093,3	80,9	790,6	<b>7 488,2</b>	3,8 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	6 468	1 974,1	83,0	39,9	138,4	<b>2 235,4</b>	1,1 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	28 819	8 810,4	1 636,7	146,0	1 748,6	<b>12 341,6</b>	6,3 %
Montréal-Nord	13 955	4 404,9	726,7	35,7	526,4	<b>5 693,8</b>	2,9 %
Outremont	6 072	4 077,8	137,8	22,3	596,4	<b>4 834,4</b>	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	20 770	5 517,9	282,9	123,6	550,7	<b>6 475,2</b>	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	23 813	9 495,9	2 146,8	44,4	1 560,9	<b>13 248,0</b>	6,7 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	32 906	7 900,0	1 217,8	263,9	1 475,3	<b>10 857,0</b>	5,5 %
Rosemont-La Petite-Patrie	28 028	9 665,5	1 364,4	71,0	1 841,0	<b>12 941,9</b>	6,6 %
Saint-Laurent	25 034	7 605,5	4 654,9	345,7	1 164,7	<b>13 770,8</b>	7,0 %
Saint-Léonard	13 121	5 617,3	1 280,6	41,9	415,1	<b>7 354,8</b>	3,7 %
Sud-Ouest	17 970	4 834,7	1 152,3	165,0	1 189,8	<b>7 341,9</b>	3,7 %
Verdun	19 850	6 160,0	706,5	92,5	706,5	<b>7 665,4</b>	3,9 %
Ville-Marie	30 651	10 071,9	15 730,9	166,9	6 671,6	<b>32 641,3</b>	16,5 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	23 903	7 689,8	1 645,2	43,7	1 176,1	<b>10 554,8</b>	5,3 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>386 558</b>	<b>127 865,7</b>	<b>40 038,0</b>	<b>2 122,0</b>	<b>27 402,6</b>	<b>197 428,3</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2011-2013, déposé le 15 septembre 2010.



# QUOTES-PARTS



### LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2011 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Ces quotes-parts sont définitives, à l'exception des quotes-parts pour l'alimentation en eau potable.

**Tableau 63**  
**Les quotes-parts de 2011**

Villes liées	Total		Quotes-parts partagées selon le mode de répartition des quotes-parts générales							
			Générales		Réserve financière de l'eau		Autres charges du service de l'eau			
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%		
<b>Montréal</b>	<b>1 668 196 622</b>	<b>81,491</b>	<b>1 421 929 769</b>	<b>81,132</b>	<b>74 073 283</b>	<b>81,132</b>	<b>90 143 176</b>	<b>81,132</b>		
<b>Municipalités reconstituées</b>										
Baie-D'Urfé	10 412 078	0,509	9 249 028	0,528	481 814	0,528	586 342	0,528		
Beaconsfield	18 870 154	0,922	16 383 255	0,935	853 461	0,935	1 038 616	0,935		
Côte-Saint-Luc	26 759 662	1,307	23 042 964	1,315	1 200 388	1,315	1 460 808	1,315		
Dollard-Des Ormeaux	37 098 365	1,812	32 116 266	1,832	1 673 048	1,832	2 036 009	1,832		
Dorval	66 598 388	3,253	58 931 144	3,362	3 069 929	3,362	3 735 937	3,362		
Hampstead	9 412 350	0,460	8 188 586	0,467	426 572	0,467	519 115	0,467		
L'Île-Dorval	47 496	0,002	42 215	0,002	2 199	0,002	2 676	0,002		
Kirkland	28 410 284	1,388	24 960 663	1,424	1 300 288	1,424	1 582 380	1,424		
Mont-Royal	41 826 013	2,043	36 389 697	2,076	1 895 666	2,076	2 306 923	2,076		
Montréal-Est	17 288 311	0,845	14 759 120	0,842	768 854	0,842	935 654	0,842		
Montréal-Ouest	4 932 405	0,241	4 337 422	0,247	225 951	0,247	274 971	0,247		
Pointe-Claire	56 421 695	2,756	49 212 912	2,808	2 563 672	2,808	3 119 850	2,808		
Senneville	3 561 146	0,174	3 117 052	0,178	162 378	0,178	197 605	0,178		
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 136 972	0,446	7 812 651	0,446	406 988	0,446	495 283	0,446		
Westmount	48 124 356	2,351	42 145 501	2,405	2 195 506	2,405	2 671 812	2,405		
<b>Total – municipalités reconstituées</b>	<b>378 899 677</b>	<b>18,509</b>	<b>330 688 474</b>	<b>18,868</b>	<b>17 226 717</b>	<b>18,868</b>	<b>20 963 982</b>	<b>18,868</b>		
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 047 096 299</b>	<b>100,000</b>	<b>1 752 618 243</b>	<b>100,000</b>	<b>91 300 000</b>	<b>100,000</b>	<b>111 107 158</b>	<b>100,000</b>		



**Tableau 63 (suite)**  
**Les quotes-parts de 2011**

Quotes-parts partagées selon un mode de répartition spécifique								Villes liées
Alimentation en eau potable		Travaux admissibles au programme TECQ		Premiers répondants		Dettes de voirie artérielle		
\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
47 201 402	91,650			5 288 822	82,213	29 560 169	92,183	Montréal
								<b>Municipalités reconstituées</b>
		60 493	2,924	34 401	0,535			Baie-D'Urfé
		106 785	5,161	60 937	0,947	427 101	1,332	Beaconsfield
882 999	1,715	110 183	5,325			62 320	0,194	Côte-Saint-Luc
943 676	1,832	209 910	10,145	119 455	1,857			Dollard-Des Ormeaux
		362 427	17,517	219 193	3,407	279 757	0,872	Dorval
191 849	0,373	53 753	2,598	30 457	0,473	2 018	0,006	Hampstead
		249	0,012	157	0,002			L'Île-Dorval
		163 614	7,908	92 840	1,443	310 499	0,968	Kirkland
658 738	1,279	240 061	11,603	135 350	2,104	199 577	0,622	Mont-Royal
674 402	1,309	95 386	4,610	54 896	0,853			Montréal-Est
77 929	0,151			16 133	0,251			Montréal-Ouest
		320 959	15,512	183 046	2,845	1 021 257	3,185	Pointe-Claire
51 886	0,101	20 631	0,997	11 594	0,180			Senneville
140 182	0,272	48 552	2,347	29 059	0,452	204 258	0,637	Sainte-Anne-de-Bellevue
678 737	1,318	276 040	13,341	156 759	2,437			Westmount
<b>4 300 398</b>	<b>8,350</b>	<b>2 069 042</b>	<b>100,000</b>	<b>1 144 278</b>	<b>17,787</b>	<b>2 506 788</b>	<b>7,817</b>	<b>Total – municipalités reconstituées</b>
<b>51 501 800</b>	<b>100,000</b>	<b>2 069 042</b>	<b>100,000</b>	<b>6 433 100</b>	<b>100,000</b>	<b>32 066 957</b>	<b>100,000</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>

### Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques (soit celles relatives à l'eau, aux travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ, aux premiers répondants et aux dettes de la voirie artérielle). Pour 2011, les quotes-parts générales totalisent 1 752,6 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération.

**Tableau 64**  
**Quotes-parts générales de 2011 réparties par activités**

Activités	%
<b>Administration générale</b>	
Évaluation	1,09
Autres	10,16
<b>Sécurité publique</b>	
Police	29,31
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,45
Sécurité civile	0,06
Autres	0,37
<b>Transport</b>	
Réseau routier	0,07
Transport collectif	24,06
Autres	0,47
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	4,19
Protection de l'environnement	0,33
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,23
Autres	0,11
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,14
Rénovation urbaine	0,30
Promotion et développement économique	1,07
Autres	0,01
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,35
Activités culturelles	2,53
<b>Sous-total</b>	<b>92,28</b>
<b>Activités financières</b>	<b>7,72</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008*.

Les quotes-parts spécifiques

#### **Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable**

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2011, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 51,5 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1088 \$ par m<sup>3</sup> et s'appliquera, en 2011, sur la consommation réelle des villes desservies par les usines d'eau potable de Montréal. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier de 2011.

#### **Les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau**

À la lumière des priorités d'intervention, les quotes-parts destinées à l'amélioration du service de l'eau totalisent 91,3 M\$ en 2011.

Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales.

#### **Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)***

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Ces travaux sont admissibles à un financement du *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)*. Chaque année, les villes liées doivent choisir de payer comptant leur part des dépenses à financer pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique. Cette dernière permet donc aux villes liées un paiement graduel de leur part du financement des travaux admissibles réalisés de 2006 à 2009. Ces quotes-parts totalisent 2,1 M\$ en 2011.

#### **Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau**

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales. Elles totalisent 111,1 M\$.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau ainsi que celles pour l'alimentation en eau potable, la contribution à la réserve financière de l'eau et les travaux admissibles à la TECQ équivalent à l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

### **Les quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc<sup>1</sup>. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 6,4 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

### **Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 32,1 M\$ en 2011.

---

<sup>1</sup> Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

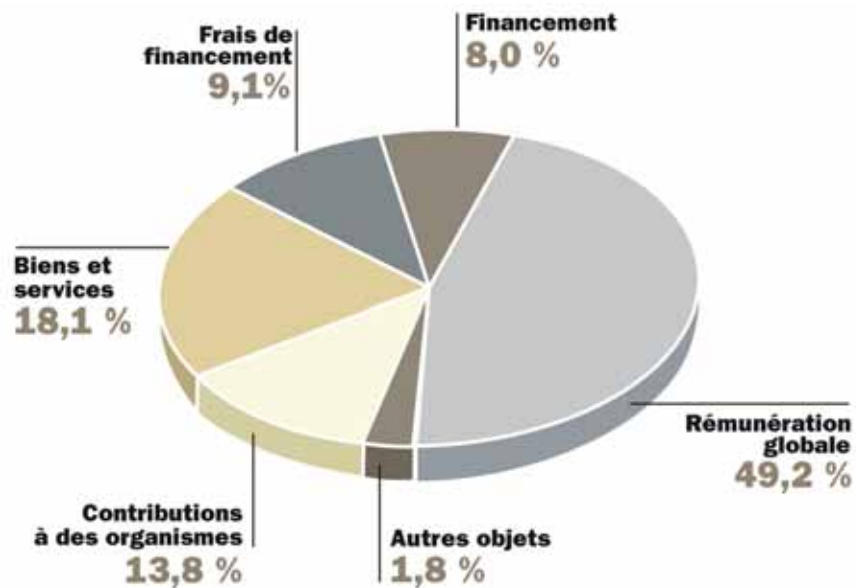
RENSEIGNEMENTS  
COMPLÉMENTAIRES



## L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* définies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

**Graphique 10**  
**Charges par objets**



**Tableau 65**  
**Analyse des charges et du financement par objets**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %
<i>Charges</i>			
Rémunération			
- élus	9 478,1	<b>9 352,1</b>	(1,3)
- employés	1 409 840,5	<b>1 489 378,3</b>	5,6
	1 419 318,6	<b>1 498 730,4</b>	5,6
Cotisations de l'employeur	574 164,0	<b>720 968,5</b>	25,6
Transport et communication	39 951,3	<b>41 151,3</b>	3,0
Services professionnels	51 186,1	<b>39 637,7</b>	(22,6)
Services techniques et autres	306 296,3	<b>313 748,7</b>	2,4
Location, entretien et réparation	169 462,0	<b>169 019,1</b>	(0,3)
Biens non durables	232 665,6	<b>231 724,2</b>	(0,4)
Biens durables	23 788,3	<b>21 986,0</b>	(7,6)
Frais de financement	418 764,4	<b>410 835,5</b>	(1,9)
Contributions à des organismes	590 971,9	<b>620 682,7</b>	5,0
Autres objets	153 970,2	<b>79 911,3</b>	(48,1)
<b>Total des charges</b>	3 980 538,7	<b>4 148 395,4</b>	4,2
<i>Financement</i>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(39 400,0)	<b>(7 676,5)</b>	(80,5)
Remboursement de la dette à long terme	352 119,5	<b>366 188,8</b>	4,0
<b>Total du financement</b>	312 719,5	<b>358 512,3</b>	14,6
<i>Total des charges et du financement</i>	4 293 258,2	<b>4 506 907,7</b>	5,0

### Rémunération

En 2011, la rémunération globale, qui comprend la rémunération et les cotisations de l'employeur, s'élève à 2 219,7 M\$, soit une hausse de 226,2 M\$ par rapport à 2010. Les rajustements salariaux (indexations, progressions statutaires), les variations dans les différents régimes étatiques et charges sociales de même que l'ajout de postes expliquent cette augmentation. La rubrique qui traite de la rémunération globale, dans la présente section, expose les principaux éléments de cette variation (voir à la page 160).

### Transport et communication

En 2011, le budget s'établit à 41,2 M\$, en hausse de 1,2 M\$ par rapport au comparatif de 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à une somme de 0,6 M\$ qui sera consacrée aux activités liées à la distribution de l'eau potable.



### Services professionnels

Le budget de 39,6 M\$ en 2011 est en baisse de 11,5 M\$, soit 22,6 % par rapport au comparatif de 2010. Cette diminution s'explique, d'une part, par le regroupement de plusieurs services découlant de l'importante réorganisation administrative amorcée en 2010 et, d'autre part, par le renforcement à l'interne des ressources humaines affectées à la gestion des contrats, des projets et autres programmes de gestion de l'actif municipal.

### Services techniques et autres

Pour les services techniques et autres, le budget de 313,7 M\$ en 2011 augmente de 7,5 M\$ par rapport à 2010. Cette variation découle de divers projets propres aux arrondissements et aux services centraux. Les arrondissements présentent un budget pour les services techniques et autres de 166,6 M\$, une hausse de 2,3 M\$ qui s'explique, entre autres, par les éléments suivants :

- une somme additionnelle de 0,8 M\$ allouée à l'entretien du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- un investissement supplémentaire de 1 M\$ dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la gestion de l'édifice abritant le futur centre sportif, opérationnel en 2011;
- un montant supplémentaire de 0,6 M\$ pour l'entretien des parcs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Du côté des services municipaux et autres postes budgétaires, le budget pour les services techniques et autres est de 147,2 M\$, en hausse de 5,2 M\$. Cette variation est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- un budget additionnel de 3,3 M\$ pour l'entretien et l'inspection des réseaux d'eau et d'égout secondaires, en partenariat avec les arrondissements;
- un budget additionnel de 2,1 M\$ consacré au plan d'affaires des Muséums nature de Montréal, qui prévoit notamment la construction du nouveau Planétarium, en conformité avec son plan de repositionnement souhaité parmi les attraits touristiques;
- une réduction de 0,9 M\$ liée principalement à une diminution des tarifs de la SAAQ pour les services facturés à la Ville de Montréal.

### Location, entretien et réparation

Concernant les charges de location, le budget s'établit à 169 M\$ et demeure relativement stable par rapport au comparatif de 2010, avec une variation à la baisse de 0,4 M\$.

### Biens non durables

En 2011, le budget s'établit à 231,7 M\$, ce qui représente une diminution de 0,9 M\$ par rapport à 2010. Cette variation est principalement due aux facteurs suivants :

- l'amélioration du procédé d'épuration des eaux qui a permis d'économiser 1,5 M\$ en produits chimiques;
- des économies d'énergie de 0,5 M\$;

- un budget de 1,2 M\$ consacré à l'acquisition d'un progiciel de gestion pour les activités d'entretien des réseaux d'eau et d'égout.

### **Biens durables**

En 2011, le budget s'établit à 22 M\$, ce qui représente une diminution de 1,8 M\$, entraînée notamment par une baisse de 1,5 M\$ du budget d'acquisition des bacs roulants, conformément au plan de déploiement du nouveau système de collecte des matières résiduelles qui se termine en 2011.

### **Frais de financement**

Les frais de financement totalisent 410,8 M\$, soit une diminution de 7,9 M\$ par rapport à 2010. Cette variation découle principalement de la baisse des taux d'intérêt dont la Ville bénéficie pour le refinancement de sa dette, tout comme pour les nouveaux emprunts contractés sur le marché.

### **Contributions à des organismes**

En 2011, le budget s'établit à 620,7 M\$, une hausse de 29,7 M\$ par rapport à celui de 2010. Cette variation est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une augmentation de 15,3 M\$ de la contribution à la Société de transport de Montréal (STM) et de 3,6 M\$ de la contribution à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), voir le tableau 16 sur la variation des contributions et de la charge à financer par quotes-parts à la page 46;
- un budget additionnel de 5,2 M\$ pour la réalisation du programme *réussir@montréal – Industrie*;
- l'ajout d'un budget de 1 M\$ à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en vertu d'une entente renouvelée avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- une augmentation de 5,5 M\$ des budgets de différents projets de la Ville qui seront financés par le gouvernement du Québec, dans le cadre du protocole d'entente lié à la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- une diminution de 1,8 M\$ de la contribution aux villes liées, en raison de l'échéance des contrats d'élimination des matières résiduelles, lesquels seront dorénavant gérés par la ville centrale.

### **Autres objets de dépenses**

En 2011, le budget de 79,9 M\$ est en baisse de 48,1 % par rapport à 2010. Cette réduction importante témoigne de l'engagement de l'Administration à rationaliser ses dépenses au cours de l'exercice de 2011, dans la foulée de ses chantiers d'optimisation.

### **Financement à long terme des activités de fonctionnement**

Ce poste représente le montant de financement par emprunts nécessaire pour défrayer certaines dépenses courantes, prévues au budget de fonctionnement. En 2011, un budget de 7,7 M\$ sert à financer l'achat des bacs de recyclage prévus pour le nouveau système de collecte des matières résiduelles.

**Remboursement de la dette à long terme**

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend la dépense pour le remboursement de capital et les contributions aux fonds d'amortissement, se chiffre à 366,2 M\$ au budget de 2011. L'augmentation de 14,1 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

En 2011, la rémunération globale s'élève à 2 219,7 M\$, ce qui équivaut à 49,3 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 226,2 M\$, ou 11,3 %, par rapport au comparatif de 2010.

**Tableau 66**  
**Composantes de la masse salariale**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart en %	Part relative
<b>Rémunération</b>	1 419 318,6	<b>1 498 730,4</b>	5,6 %	67,5 %
<b>Charges sociales</b>	159 142,4	<b>166 096,9</b>	4,4 %	7,5 %
<b>Avantages sociaux</b>				
Régimes de retraite (services courants)	205 972,7	<b>204 007,8</b>	-1,0 %	9,2 %
Autres dépenses relatives aux régimes de retraite	137 897,3	<b>272 598,3</b>	97,7 %	12,3 %
Assurances collectives	68 066,7	<b>75 090,5</b>	10,3 %	3,4 %
Autres avantages	3 084,9	<b>3 175,0</b>	2,9 %	0,1 %
	415 021,6	<b>554 871,6</b>	33,7 %	25,0 %
<b>Total</b>	1 993 482,6	<b>2 219 698,9</b>	11,3 %	100,0 %

Les principaux ajustements de la rémunération globale sont :

- une augmentation de 35,7 M\$ provenant des indexations salariales des employés;
- une augmentation de 15,4 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales;
- une baisse d'environ 1,2 M\$ générée par l'entente conclue entre la Ville et le gouvernement du Québec relativement au transfert de la gestion du programme de la sécurité du revenu pour le territoire de l'ancienne ville de Montréal;
- une augmentation de la rémunération de près de 35 M\$ pour un ajout de postes;
- une augmentation de 8,8 M\$ générée par certaines ententes syndicales et sentences arbitrales et par des rajustements divers tels que la variation des crédits prévus aux fins d'équité salariale;

- une augmentation de 135 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, qui se détaille ainsi :
  - une hausse de 13 M\$ associée aux nouvelles évaluations actuarielles, au 31 décembre 2009, qui utilisent des hypothèses économiques et démographiques plus conservatrices, en particulier les hypothèses de rendement espéré et de mortalité;
  - une augmentation de 82 M\$ suscitée par l'impact de la crise financière de 2008 sur la valeur lissée de l'actif, cet impact étant toutefois atténué par les rendements de 2009, supérieurs à ceux espérés;
  - un ajustement de 40 M\$ apporté au traitement comptable de la limite sur l'actif. Toutefois, cet ajustement est compensé par une affectation positive d'un même montant de 40 M\$ au montant à pourvoir, ayant ainsi un effet nul sur les charges financées;

De plus, la Ville prévoit utiliser 28 M\$ en mesure d'allègement additionnelle, tel que le MAMROT le permet, créant en 2011 une augmentation nette de quelque 66 M\$ de la charge à financer.

**Tableau 67**  
**Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur**

(en milliers de dollars)

	Structures autorisées	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
			000 \$	000 \$	
	<i>a-p.</i>	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Élus	103,0	9 352,1	799,7	2 341,6	<b>12 493,4</b>
Cadres et contremaîtres	2 090,3	199 244,6	19 909,0	80 598,8	<b>299 752,4</b>
Professionnels et cols blancs	7 825,9	455 556,0	55 376,4	159 947,2	<b>670 879,6</b>
Cols bleus	4 499,7	250 248,0	34 026,1	93 246,7	<b>377 520,8</b>
Policiers	4 201,0	365 731,8	32 429,5	149 116,8	<b>547 278,1</b>
Pompiers	2 392,0	189 550,3	19 877,8	66 147,8	<b>275 575,9</b>
Préposés aux traverses d'écoliers	224,4	6 108,2	670,8	0,0	<b>6 779,0</b>
<i>Total</i>	21 336,3	1 475 791,0	163 089,3	551 398,9	<b>2 190 279,2</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		22 939,4	3 007,6	3 472,7	<b>29 419,7</b>
<i>Total</i>	21 336,3	1 498 730,4	166 096,9	554 871,6	<b>2 219 698,9</b>

<sup>1</sup> Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

## LA VARIATION DE L'FFECTIF

En 2011, la structure autorisée au budget de fonctionnement s'élève à 21 336,3 années-personnes, ce qui représente une hausse de 531,4 années-personnes par rapport au comparatif de 2010.

### Variation de l'effectif dans les arrondissements

L'effectif des arrondissements est en hausse de 130,5 années-personnes par rapport au comparatif de 2010. Ces nouveaux postes permettront d'améliorer les services à la population, notamment dans les parcs et les installations sportives et culturelles, ainsi que la propreté.

### Variation de l'effectif dans les services centraux

L'effectif des services centraux est en hausse de 400,9 années-personnes par rapport au comparatif de 2010. Plus de 80 postes sont ajoutés afin de renforcer la fonction publique et améliorer le service à la population, permettant entre autres la création du Service du contrôleur général. Notons également l'ajout de 14 nouveaux postes à la suite de la création du Bureau du plan, à la Direction générale.

Parmi les autres variations importantes, il y a l'ajout de près de 70 postes visant à améliorer le support dans de nouveaux procédés aux usines de filtration ainsi que pour l'amélioration des infrastructures touchant le traitement et la distribution de l'eau. Mentionnons également l'ajout de 11 postes à la Direction des communications afin de régulariser la situation d'employés en disponibilité. Un ajout de 17 postes aux Affaires juridiques permettra de réduire le délai de traitement de dossiers.

Au niveau de la sécurité incendie mentionnons l'augmentation de 62,7 postes, essentiellement pour la poursuite de l'implantation du schéma de couverture de risques au Service de la sécurité incendie; finalement l'ajout de 43,9 policiers.

**Tableau 68**  
**Effectif réparti selon la structure organisationnelle**

(en années-personnes)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart a-p.	Écart en %
<i>Arrondissements</i>				
Ahuntsic-Cartierville	397,8	<b>405,0</b>	7,2	1,8
Anjou	201,0	<b>203,5</b>	2,5	1,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	472,6	<b>473,6</b>	1,0	0,2
Lachine	253,5	<b>255,5</b>	2,0	0,8
LaSalle	298,6	<b>295,6</b>	(3,0)	(1,0)
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	94,1	<b>93,1</b>	(1,0)	(1,1)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	505,4	<b>524,0</b>	18,6	3,7
Montréal-Nord	339,5	<b>341,7</b>	2,2	0,6
Outremont	98,5	<b>102,5</b>	4,0	4,1
Pierrefonds-Roxboro	256,9	<b>264,0</b>	7,1	2,8
Plateau-Mont-Royal	404,5	<b>433,0</b>	28,5	7,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	387,0	<b>392,9</b>	5,9	1,5
Rosemont–La Petite-Patrie	556,2	<b>561,7</b>	5,5	1,0
Saint-Laurent	524,0	<b>535,3</b>	11,3	2,2
Saint-Léonard	269,5	<b>269,5</b>	-	-
Sud-Ouest	399,2	<b>405,0</b>	5,8	1,5
Verdun	295,7	<b>307,3</b>	11,6	3,9
Ville-Marie	508,5	<b>522,3</b>	13,8	2,7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	421,7	<b>429,2</b>	7,5	1,8
<b>Total des arrondissements</b>	<b>6 684,2</b>	<b>6 814,7</b>	<b>130,5</b>	<b>2,0</b>
<i>Services centraux</i>				
Direction générale	802,0	<b>846,4</b>	44,4	5,5
Affaires juridiques et Évaluation foncière	660,8	<b>690,8</b>	30,0	4,5
Capital humain	109,0	<b>116,0</b>	7,0	6,4
Commission de la fonction publique	6,0	<b>6,0</b>	-	-
Commission des services électriques <sup>1</sup>	62,0	<b>68,0</b>	6,0	9,7
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	1 131,2	<b>1 140,0</b>	8,8	0,8
Contrôleur	9,0	<b>22,0</b>	13,0	144,4
Développement et opérations	1 184,2	<b>1 262,3</b>	78,1	6,6
Eau	787,1	<b>857,1</b>	70,0	8,9
Finances	495,0	<b>505,0</b>	10,0	2,0
Police	5 636,6	<b>5 684,5</b>	47,9	0,8
Secrétariat de liaison	5,0	<b>5,0</b>	-	-
Sécurité incendie	2 766,2	<b>2 828,9</b>	62,7	2,3
Technologies de l'information	430,6	<b>454,6</b>	24,0	5,6
Vérificateur général	36,0	<b>35,0</b>	(1,0)	(2,8)
<b>Total des services centraux</b>	<b>14 120,7</b>	<b>14 521,6</b>	<b>400,9</b>	<b>2,8</b>
<i>Total</i>	<b>20 804,9</b>	<b>21 336,3</b>	<b>531,4</b>	<b>2,6</b>



Tableau 69

## Effectif réparti selon la structure organisationnelle - Directions

(en années-personnes)

	Comparatif 2010	Budget 2011	Écart a-p.	Écart en %
<i>Directions</i>				
<b>Direction générale</b>				
- Direction	7,0	6,0	(1,0)	(14,3)
- Direction générale associée - Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	5,0	7,0	2,0	40,0
- Direction générale associée - Développement et opérations	7,0	7,0	-	-
- Affaires institutionnelles	21,1	25,1	4,0	19,0
- Bureau du plan	0,0	14,0	14,0	-
- Communications	87,2	107,2	20,0	22,9
- Greffe	248,1	253,1	5,0	2,0
- Muséums nature	426,6	427,0	0,4	0,1
<b>Total</b>	<b>802,0</b>	<b>846,4</b>	<b>44,4</b>	<b>5,5</b>
<b>Concertation des arrondissements et des ressources matérielles</b>				
- Approvisionnement	106,7	115,7	9,0	8,4
- Immeubles	406,1	407,9	1,8	0,4
- Matériel roulant et ateliers municipaux	446,0	442,0	(4,0)	(0,9)
- Propreté et déneigement	10,0	11,0	1,0	10,0
- Relations avec les citoyens – 311	54,7	54,7	-	-
- Stratégies et transactions immobilières	107,7	108,7	1,0	0,9
<b>Total</b>	<b>1 131,2</b>	<b>1 140,0</b>	<b>8,8</b>	<b>0,8</b>
<b>Développement et opérations</b>				
- Direction	10,5	10,0	(0,5)	(4,8)
- Administration	82,5	89,0	6,5	7,9
- Culture et patrimoine	201,2	206,5	5,3	2,6
- Développement économique et urbain	84,4	97,7	13,3	15,8
- Diversité sociale	23,5	27,5	4,0	17,0
- Environnement et développement durable	287,3	301,3	14,0	4,9
- Grands parcs et verdissement	119,8	125,8	6,0	5,0
- Habitation	85,0	90,0	5,0	5,9
- Sports	131,4	132,9	1,5	1,1
- Transport	91,1	94,1	3,0	3,3
- Travaux publics	67,5	87,5	20,0	29,6
<b>Total</b>	<b>1 184,2</b>	<b>1 262,3</b>	<b>78,1</b>	<b>6,6</b>

### Notes relatives au tableau 68 :

<sup>1</sup> Outre les effectifs de 68 années-personnes financés à même son budget de fonctionnement, la Commission des services électriques compte également un effectif de 59 années-personnes inscrit aux projets d'immobilisations.

Autres notes :

- Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assumée par le gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ainsi, les crédits budgétaires de 2011 comprennent une rémunération équivalente à 422,0 années-personnes.
- Ces structures autorisées ne représentent que les années-personnes financées à même le budget de fonctionnement.
- Lorsqu'une activité est réalisée pour le compte de plusieurs unités, l'ensemble du budget de dépenses est ventilé entre les intervenants. Toutefois les employés qui réalisent l'activité sont tous présentés au budget du fournisseur de service. Par exemple, l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie a à même sa structure 149,4 a-p. qui réalisent les travaux de marquage et signalisation pour l'ensemble du territoire de l'ex-ville de Montréal.

# ANNEXES



---

## LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Montréal applique intégralement les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétence locale;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétence d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions internes ou de transactions inter-entités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau, un portrait consolidé des investissements en transport, ainsi que des sommaires des activités d'immobilisations liées au Fonds d'investissement sont présentés dans des annexes distinctes du présent document budgétaire.

La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles;
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

---

## ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Elle comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes :

### Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres comptables de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés dans l'exercice financier auquel ils se rapportent.

### Revenus de transferts

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales ou aux activités d'immobilisations (PTI) dans l'exercice où surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts et dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité définis par les programmes gouvernementaux.

### Immobilisations et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Charges et obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la dépense est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la charge correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

### Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture qui correspondent à la valeur actualisée des dépenses liées au recouvrement final du site, ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

### Remboursement de la dette à long terme

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

### Remboursement de capital

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

### Montants à pourvoir dans le futur

La Ville a inscrit à l'état de sa situation financière des montants à pourvoir dans le futur qui correspondent au solde net de dépenses de fonctionnement devant faire l'objet d'une taxation dans les années futures. Ces montants sont amortis et inscrits sous la rubrique « Affectations » à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2020. Ces affectations portent sur les éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'obligation initiale au titre des avantages sociaux futurs (amortissement des régimes de retraite sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2017);
- l'amortissement d'éléments qui devraient normalement être imputés à un seul exercice, comme les modifications ou les bonifications apportées aux régimes de retraite.

### Conversion des devises

Les revenus et les dépenses résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les éléments de l'actif et du passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté dans les états financiers à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire.



---

### Élimination des transactions internes et inter-entités

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

### Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustements apportés aux frais financiers.

### Différence entre la base budgétaire et la base comptable des états financiers

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisée sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.



---

## LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

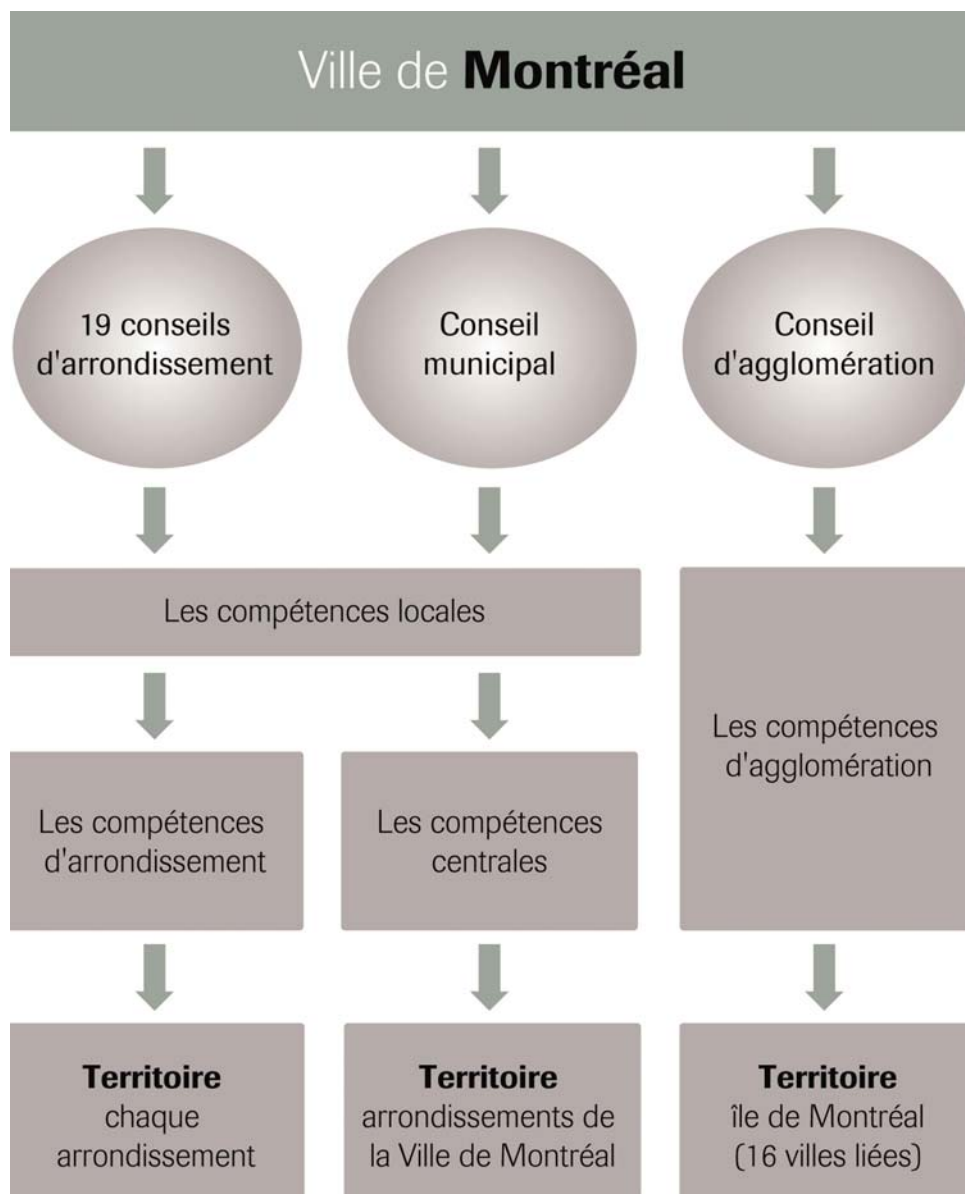
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 3 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

**Figure 5**  
**Partage des compétences – instances politiques et territoires d'application**



### **Le conseil d'agglomération de Montréal**

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau suivant résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

### **Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 70

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération,  
soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d'urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L'aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d'eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée</li> <li>▪ L'accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'urbanisme</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L'habitation</li> <li>▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L'organisation des élections</li> </ul>

## La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2011. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

### **Le cadre juridique**

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### **Une approche souple, efficace et efficiente**

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### **La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée**

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

### **Le partage selon les compétences**

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 80 et l'annexe 3).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.



### **La répartition des dépenses mixtes**

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service du développement et des opérations);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

### **La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population**

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### **La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale**

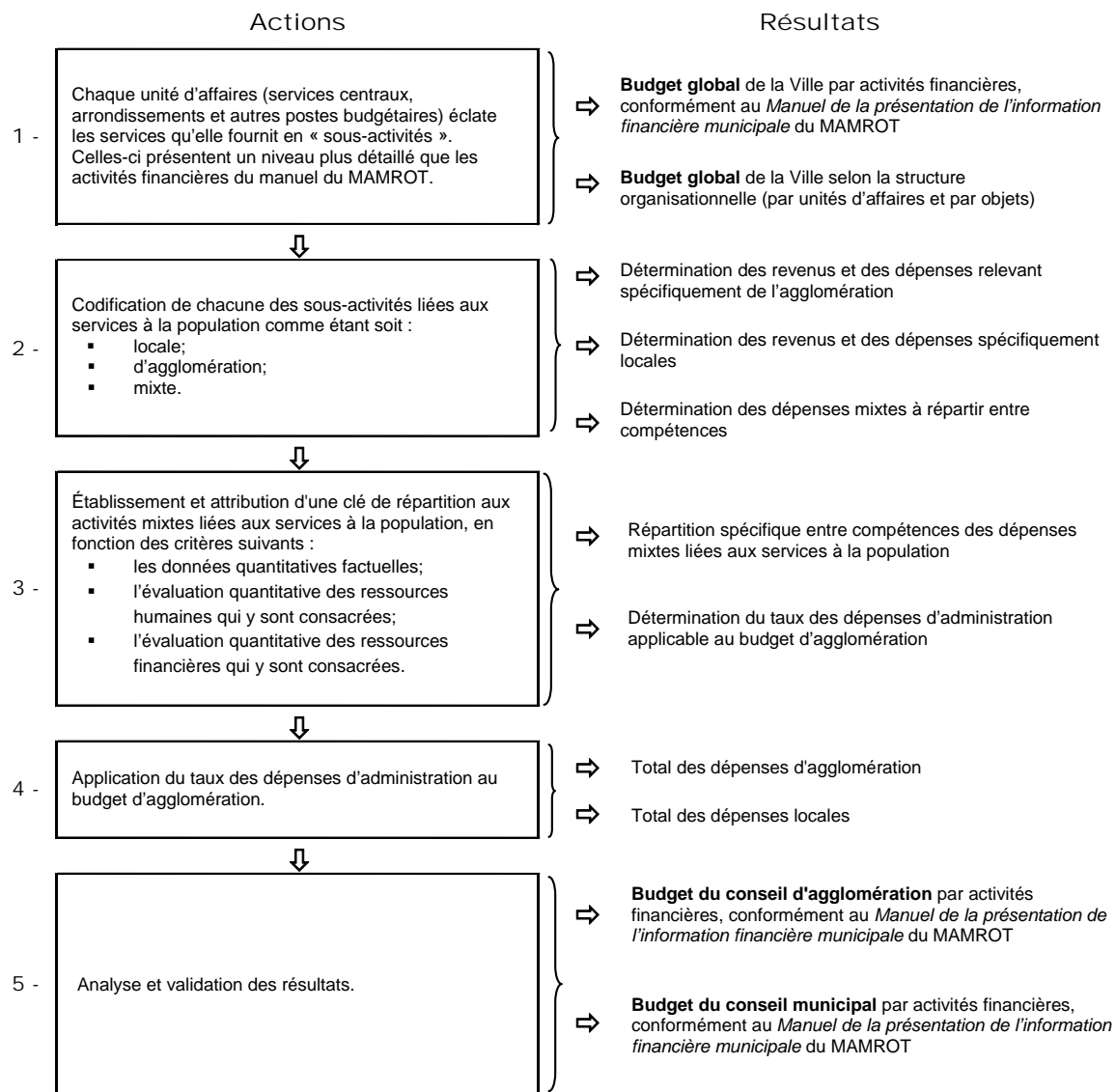
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2011, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 6,37 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2011, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques et Évaluation foncière, Capital humain, Commission de la fonction publique, Contrôleur général, Finances, Vérificateur général, Direction de l'approvisionnement, Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux, Direction générale, Service des technologies de l'information) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire à l'agglomération de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (ex. : cour municipale et évaluation foncière) et de celles qui sont réparties spécifiquement (ex. : Direction générale associée - Développement et opérations).

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

**ÉTAPES DE LA CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES**



## LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

**Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal**

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

## Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la Coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

## Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable pan-montréalais
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point

de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

## LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 71

**Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Urbanisme</b> - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Urbanisme</b> - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Conversion d'un immeuble en propriété divise</b> - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Habitation</b> - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Voirie locale et matières résiduelles</b> - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Environnement, voirie et réseaux</b> - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Culture, loisirs et parcs</b> - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Culture, loisirs et parcs</b> - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</li> </ul>



---

## SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières de même que de l'évolution de nos pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, vous trouverez une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financière peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)

### La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### **Objet de la politique**

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### **Objectifs**

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.



## La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement en particulier ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserves de fonds suffisantes, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par l'emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

### **Objet de la politique**

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

### **Objectifs**

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### **Objet de la politique**

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### **Objectifs**

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

---

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes.

### **Objet de la politique**

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### **Objectifs**

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

### La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

### **Objet de la politique**

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

### **Objectifs**

Par la politique de la gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès stable aux marchés des capitaux et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

---

La politique de gestion des dépenses

### **Objet de la politique**

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux charges inter-unités.

### **Objectifs**

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des charges inter-unités.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### **Objectif de la politique**

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, en collaboration avec le service concerné.

### **Portée de la politique**

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application, les annexes concernant la grille de la politique d'amortissement et les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le *Programme de réfection routière* (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

## CALENDRIER DES COMMISSIONS D'ÉTUDE DU BUDGET

**Étude publique du budget 2011 et du PTI 2011-2013 de la Ville  
(volet ville et agglomération) et des budgets des paramunicipales**

**Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain (volet ville)**

**Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)**

**Commission de la sécurité publique**

**Vendredi 3 décembre 2010 – 8 h 30**

**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

- |    |  |        |
|----|--|--------|
| 1. | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance  | 5 min  |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour  | 5 min  |
| 3. | Présentation du <b>budget général de fonctionnement et du PTI</b><br>Volet ville, volet agglomération et budgets des paramunicipales<br>M. Gérald Tremblay, président du comité exécutif<br>M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif<br>M. Louis Roquet, directeur général<br>M. Robert Lamontagne, directeur du Service des finances et trésorier | 1 h    |
| 4. | Période de questions et de commentaires du public  | 15 min |
| 5. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission   | 30 min |
| 6. | Ajournement en après-midi à 14 h.  |        |

**Vendredi 3 décembre 2010 – 14 h**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

- |     |  |        |
|-----|--|--------|
| 1.  | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance          | 5 min  |
| 2.  | Dépôt de cahiers budgétaires   | 5 min  |
|     | <i>Ombudsman de Montréal</i>   |        |
|     | <i>Office de consultation publique de Montréal</i>                   |        |
|     | <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i>         |        |
|     | <i>Bureau du contrôleur général</i>                                  |        |
|     | <i>Conseil interculturel de Montréal</i>                             |        |
|     | <i>Conseil jeunesse de Montréal</i>                                  |        |
|     | <i>Conseil des Montréalaises</i>                                     |        |
|     | <i>Société de gestion Marie-Victorin</i>                             |        |
| 3.  | Présentation de la <b>Direction générale</b>                         | 15 min |
|     | M. Louis Roquet, directeur général                                   |        |
| 4.  | Présentation de la <b>Direction du greffe</b>                        | 15 min |
|     | Me Yves Saindon, directeur et greffier                               |        |
| 5.  | Présentation de la <b>Direction des affaires institutionnelles</b>   | 15 min |
|     | M. Robert Pilon, directeur   |        |
| 6.  | Présentation de la <b>Direction des communications</b>               | 15 min |
|     | Mme Caroline Spandonide, directrice                                  |        |
| 7.  | Période de questions et de commentaires du public                    | 30 min |
| 8.  | Période de questions et de commentaires des membres de la commission | 1 h    |
| 9.  | Présentation des <b>Muséums nature</b>                               | 30 min |
|     | M. Charles-Mathieu Brunelle, directeur                               |        |
| 10. | Période de questions et de commentaires du public                    | 15 min |
| 11. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission | 30 min |
| 12. | Levée de l'assemblée   |        |



**Lundi 6 décembre 2010 – 8 h 30**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

1.	Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance	5 min
2.	Adoption de l'ordre du jour	5 min
3.	Présentation du <b>Service des finances</b> M. Robert Lamontagne, directeur principal et trésorier	30 min
4.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
5.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
6.	Dépôt de cahiers budgétaires <i>Commission de la fonction publique</i>	5 min
7.	Présentation du <b>Service du capital humain</b> M. Jean-Yves Hinse, directeur principal	30 min
8.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
9.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
10.	Ajournement en après-midi à 14 h.	

**Lundi 6 décembre 2010 – 14 h**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

1.	Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance	5 min
2.	Présentation du <b>Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière</b> Me Line Charest, directrice	30 min
3.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
4.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
5.	Présentation du <b>Service des technologies de l'information</b> M. Michel Archambault, directeur	30 min
6.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
7.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
8.	Levée de l'assemblée	30 min

**Mardi 7 décembre 2010 – 14 h**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

- |     |   |        |
|-----|---|--------|
| 1.  | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance                         | 5 min  |
| 2.  | Adoption de l'ordre du jour   | 5 min  |
| 3.  | Dépôt de cahiers budgétaires  | 5 min  |
|     | <i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i>                         |        |
|     | <i>La Corporation des Habitations Jeanne-Mance</i>                                  |        |
|     | <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i>                                    |        |
|     | <i>Corporation Anjou 80</i>   |        |
| 4.  | Présentation de la <b>Direction générale associée – Développement et opérations</b> | 30 min |
|     | Mme Rachel Laperrière, directrice générale associée                                 |        |
| 5.  | Présentation de la <b>Direction du développement économique et urbain</b>           | 30 min |
|     | M. Arnold Beaudin, directeur  |        |
| 6.  | Période de questions et de commentaires du public                                   | 15 min |
| 7.  | Période de questions et de commentaires des membres de la commission                | 30 min |
| 8.  | Présentation de la <b>Direction de l'habitation</b>                                 | 30 min |
|     | M. Denis Quirion, directeur   |        |
| 9.  | Période de questions et de commentaires du public                                   | 15 min |
| 10. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission                | 30 min |
| 11. | Levée de l'assemblée  |        |

**Mercredi 8 décembre 2010 – 8 h 30**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

1.	Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance	5 min
2.	Adoption de l'ordre du jour	5 min
3.	Dépôt de cahiers budgétaires	5 min
	<i>Conseil du patrimoine de Montréal</i>	
	<i>Conseil des arts de Montréal</i>	
	<i>Société du parc Jean-Drapeau</i>	
	<i>Musée de la Pointe-à-Callière</i>	
4.	Présentation de la <b>Direction de la culture et du patrimoine</b>	30 min
	M. Jean-Robert Choquet, directeur	
5.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
6.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
7.	Présentation de la <b>Direction des grands parcs et du verdissement</b>	15 min
	M. Pierre Bouchard, directeur	
8.	Présentation de la <b>Direction des sports</b>	15 min
	Mme Johanne Derome, directrice	
9.	Présentation de la <b>Direction de la diversité sociale</b>	15 min
	M. Gilles Rioux, directeur	
10.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
11.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
12.	Présentation de la <b>Direction de l'environnement et du développement durable</b>	30 min
	Mme Chantal I. Gagnon, directrice	
13.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
14.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
15.	Ajournement en après-midi à 14 h.	

**Mercredi 8 décembre 2010 – 14 h**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

- |    |  |        |
|----|--|--------|
| 1. | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance                                      | 5 min  |
| 2. | Présentation de la <b>Direction des travaux publics</b><br>Mme Johanne Mackay Falcon, directrice | 15 min |
| 3. | Présentation de la <b>Direction des transports</b><br>M. Claude Carette, directeur par intérim   | 15 min |
| 4. | Période de questions et de commentaires du public  | 15 min |
| 5. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission                             | 30 min |
| 6. | Présentation de la <b>Commission des services électriques</b><br>M. Serge A. Boileau, président  | 30 min |
| 7. | Période de questions et de commentaires du public  | 15 min |
| 8. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission                             | 30 min |
| 9. | Ajournement en soirée à 19 h.  |        |

**Mercredi 8 décembre – 19 h**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

- |    |  |        |
|----|--|--------|
| 1. | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance              | 5 min  |
| 2. | Présentation du <b>Service de l'eau</b><br>M. Réjean Lévesque, directeur | 1 h    |
| 3. | Période de questions et de commentaires du public                        | 30 min |
| 4. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission     | 1 h    |
| 5. | Levée de l'assemblée   |        |

**Jeudi 9 décembre 2010 – 8 h 30**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

- |     |  |        |
|-----|--|--------|
| 1.  | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance  | 5 min  |
| 2.  | Adoption de l'ordre du jour  | 5 min  |
| 3.  | Présentation de la <b>Direction générale associée – Concertation des arrondissements et des ressources matérielles</b><br>M. Serge Lamontagne, directeur général associé | 10 min |
| 4.  | Présentation de la <b>Direction de la propreté et du déneigement</b><br>M. Yves Gravel, directeur par intérim  | 30 min |
| 5.  | Période de questions et de commentaires du public  | 15 min |
| 6.  | Période de questions et de commentaires des membres de la commission   | 30 min |
| 7.  | Présentation de la <b>Direction de l'approvisionnement</b><br>Mme Johanne Goulet, directrice   | 30 min |
| 8.  | Période de questions et de commentaires du public  | 15 min |
| 9.  | Période de questions et de commentaires des membres de la commission   | 30 min |
| 10. | Ajournement en après-midi à 14 h.  |        |

**Jeudi 9 décembre 2010 – 14 h**  
**Étude mixte (volet ville et volet agglomération)**

1.	Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance	5 min
2.	Adoption de l'ordre du jour	5 min
3.	Présentation de la <b>Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux</b> M. Guy Charbonneau, directeur	30 min
4.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
5.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
6.	Présentation de la <b>Direction des immeubles</b> M. Daniel Cousineau, directeur	30 min
7.	Présentation de la <b>Direction des stratégies et transactions immobilières</b> M. Michel G. Nadeau, directeur	30 min
8.	Période de questions et de commentaires du public	15 min
9.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	30 min
10.	Levée de l'assemblée	

**Jeudi 9 décembre 2010 – 19 h**  
**Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)**

1.	Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance	5 min
2.	Adoption de l'ordre du jour	5 min
3.	Présentation de la <b>Société de transport de Montréal</b> M. Yves Devin, directeur général	1 h
4.	Période de questions et de commentaires du public	30 min
5.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	1 h
6.	Levée de l'assemblée	

---

**Vendredi 10 décembre 2010 – 8 h**  
**Commission de la sécurité publique**

1.	Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance	5 min
2.	Adoption de l'ordre du jour	5 min
3.	Présentation du <b>Service de police de la Ville de Montréal</b> M. Marc Parent, directeur	1 h
4.	Période de questions et de commentaires du public	30 min
5.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	1 h
6.	Présentation du <b>Service de sécurité incendie de Montréal</b> M. Serge Tremblay, directeur	1 h
7.	Période de questions et de commentaires du public	30 min
8.	Période de questions et de commentaires des membres de la commission	1 h
9.	Levée de l'assemblée	

**Vendredi 10 décembre 2010 de 9 h à 17 h**

Journée réservée aux discussions pour projets de recommandations (huis clos).

**ENDROIT : Édifice Lucien-Saulnier – 155, rue Notre-Dame Est – Salle 202**

**Lundi 13 décembre 2010 – 9 h**  
**Commission de la sécurité publique**

- |    |  |        |
|----|--|--------|
| 1. | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance  | 5 min  |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour  | 5 min  |
| 3. | Délibérations finales et adoption des recommandations de la<br><b>Commission de la sécurité publique</b> | 30 min |
| 4. | Période de questions et de commentaires du public  | 30 min |
| 5. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission                                     | 30 min |
| 6. | Levée de l'assemblée   |        |

**Lundi 13 décembre 2010 – 11 h**  
**Commission sur le budget (volet agglomération)**

- |    |   |        |
|----|---|--------|
| 1. | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance   | 5 min  |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour   | 5 min  |
| 3. | Délibérations finales et adoption des recommandations de la<br><b>Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)</b> | 30 min |
| 4. | Période de questions et de commentaires du public   | 30 min |
| 5. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission  | 30 min |
| 6. | Levée de l'assemblée  |        |

**Lundi 13 décembre 2010 – 14 h**  
**Commission sur le budget (volet ville)**

- |    |   |        |
|----|---|--------|
| 1. | Mot de bienvenue, présentations et déroulement de la séance   | 5 min  |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour   | 5 min  |
| 3. | Délibérations finales et adoption des recommandations de la<br><b>Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain<br/>(volet ville)</b> | 30 min |
| 4. | Période de questions et de commentaires du public   | 30 min |
| 5. | Période de questions et de commentaires des membres de la commission  | 30 min |
| 6. | Levée de l'assemblée  |        |

[ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)



## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le domaine de la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Afin de réaliser les objectifs visés tout en contrôlant le niveau d'endettement, la Ville prélève depuis 2004 une contribution visant à améliorer le service de l'eau. Conformément aux exigences légales relatives à cette forme de financement, deux réserves financières, une locale et une d'agglomération, ont été créées.

En 2011, l'Administration donne une impulsion nouvelle au financement des infrastructures en eau en bonifiant la stratégie de financement à long terme du Fonds. Ainsi, en 2011, la hausse des contributions aux réserves financières de l'eau de 32,6 M\$ signifie une hausse de 9 % par rapport au comparatif 2010. Deuxièmement, une part plus importante des immobilisations est financée au moyen de paiement comptant. En 2011, cette part passe de 22,8 M\$ à 58,9 M\$, en hausse de 36,1 M\$. La contribution additionnelle de l'exercice 2011 est donc entièrement consacrée au paiement comptant.

Le tableau 72 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2011. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2011 s'élèvent à 392,5 M\$ et comprennent une somme de 157,6 M\$ exclusivement destinée à l'amélioration du service de l'eau sur le territoire de l'île de Montréal. Ainsi, une contribution de 91,3 M\$ (en hausse de 16,3 M\$ par rapport à 2010), perçue par l'entremise de quotes-parts des villes liées, sera affectée directement à la réserve financière de l'eau du conseil d'agglomération, alors que la Ville de Montréal consacrerait une contribution de 66,3 M\$ à la réserve financière de l'eau relevant du conseil municipal, en hausse également de 16,3 M\$. Globalement, la contribution totale de 140,4 M\$ de la Ville est composée de sa quote-part à la réserve financière de l'eau de l'agglomération (74,1 M\$) et de sa contribution à la réserve financière locale de l'eau (66,3 M\$).

Le total des charges et du financement du Fonds de l'eau s'élève à 333,2 M\$. Des affectations de 59,3 M\$ sont également prévues, principalement au titre de paiement au comptant des activités d'immobilisations. Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut une somme de 211,4 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 360,3 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 180,4 M\$ et des paiements au comptant de 117,3 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 62,6 M\$.

Le détail du Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 relatif à l'eau est présenté au tableau 73. En 2011, les principaux projets d'immobilisations sont regroupés dans le programme

de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout (127,3 M\$), la mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable (111 M\$) et le programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et des collecteurs (30 M\$). Ainsi, sur la période 2011-2013, c'est plus de 1,1 G\$ qui sera investi dans la réhabilitation des infrastructures reliées à l'eau.

Tableau 72

## État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2011	Budget du conseil d'agglomération 2011	Transactions à éliminer inter-entités 2011	Budget global 2011
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts - service de l'eau	-	111 107,2	(90 143,3)	20 963,9
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	51 501,8	(47 201,4)	4 300,4
Quotes-parts - réserve financière de l'eau	-	91 300,0	(74 073,4)	17 226,6
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	2 069,0	-	2 069,0
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	4 674,4	-	4 674,4
Autres revenus - SDO et Service de l'eau	-	332,9	-	332,9
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	140 373,3	-	-	140 373,3
Tarification forfaitaire et au compteur	23 109,7	-	-	23 109,7
Autres revenus - arrondissements	853,0	-	-	853,0
Autres revenus - Service de l'eau	893,5	-	-	893,5
Affectation du Fonds général	177 684,5	-	-	177 684,5
<b>Total des revenus</b>	<b>342 914,0</b>	<b>260 985,3</b>	<b>(211 418,1)</b>	<b>392 481,2</b>
<b>Charges</b>				
Service de l'eau et administration	3 274,9	5 017,2	-	8 292,1
Production de l'eau potable (incluant la mise aux normes des usines)	-	67 339,1	-	67 339,1
Épuration des eaux usées	-	64 426,6	-	64 426,6
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	-	-	-	-
- Gestion stratégique des réseaux	7 083,1	-	-	7 083,1
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	47 795,6	-	-	47 795,6
- Amélioration de l'entretien des réseaux	15 603,0	-	-	15 603,0
Projet d'installation de compteurs d'eau	-	1 911,2	-	1 911,2
Réserves pour travaux majeurs imprévus	728,8	2 179,2	-	2 908,0
Plan d'intervention	499,2	2 010,4	-	2 509,6
Soutien technique (laboratoire, géomatique, etc.)	1 837,4	8 703,5	-	10 540,9
Frais généraux d'administration	3 483,2	18 190,5	-	21 673,7
Frais de financement	14 157,8	20 441,2	-	34 599,0
<b>Total des charges</b>	<b>94 463,0</b>	<b>190 218,9</b>	<b>-</b>	<b>284 681,9</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	26 073,4	22 420,0	-	48 493,4
<b>Total du financement</b>	<b>26 073,4</b>	<b>22 420,0</b>	<b>-</b>	<b>48 493,4</b>
<i>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</i>	<b>211 418,1</b>	<b>-</b>	<b>(211 418,1)</b>	<b>-</b>
<b>Total des charges, du financement et des quotes-parts</b>	<b>331 954,5</b>	<b>212 638,9</b>	<b>(211 418,1)</b>	<b>333 175,3</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectation</b>	<b>10 959,5</b>	<b>48 346,4</b>	<b>-</b>	<b>59 305,9</b>
<b>Affectations</b>				
Activités d'immobilisations	(10 594,0)	(48 346,4)	-	(58 940,4)
Remboursement de capital	(365,5)	-	-	(365,5)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>

## Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Traitement de l'eau potable		179 887,0	-	179 887,0
Épuration des eaux usées		51 352,0	-	51 352,0
Réseaux d'aqueduc et d'égout	110 183,0	17 100,0	-	127 283,0
Autres catégories de l'actif		1 799,0	-	1 799,0
<b>Total des acquisitions</b>	<b>110 183,0</b>	<b>250 138,0</b>	<b>-</b>	<b>360 321,0</b>
<b>Sources de financement</b>				
Transferts liés à des ententes de partage de frais	65 134,0	115 281,0	-	180 415,0
Affectation des réserves financières de l'eau	14 206,0	44 157,6	-	58 363,6
Affectation du budget de fonctionnement	10 594,0	48 346,4	-	58 940,4
Emprunt à la charge des contribuables	20 249,0	42 353,0	-	62 602,0
<b>Total des sources de financement</b>	<b>110 183,0</b>	<b>250 138,0</b>	<b>-</b>	<b>360 321,0</b>

Tableau 73

## Détail des acquisitions d'immobilisations pour les trois prochaines années

(en milliers de dollars)

Projets d'immobilisations	2011	2012	2013	Total
<b>Direction de la production de l'eau potable</b>				
Programme de réhabilitation des conduites d'eau principales	23 846	49 509	24 561	97 916
Conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	1 554	11 104	8 474	21 132
Conduites principales - réseau régional de Sainte-Anne-de-Bellevue	2 153	2 404	54	4 611
Conduites principales - réseau régional de Lachine	54	1 554	3 054	4 662
Programme de réhabilitation des conduites d'eau - vannes et composantes	350	350	350	1 050
Mise en place de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions	1 816	1 766	3 723	7 305
Construction de conduites principales - réseaux régionaux de Dorval et Pointe-Claire	900	-	-	900
Sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau et des stations de pompage	680	700	-	1 380
Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	111 000	36 187	2 067	149 254
Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	24 403	27 336	24 231	75 970
Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	5 900	12 032	6 680	24 612
Mise aux normes des immeubles liés à la production de l'eau potable	7 231	16 766	15 846	39 843
	<b>179 887</b>	<b>159 708</b>	<b>89 040</b>	<b>428 635</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>				
Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et des collecteurs	29 979	72 187	75 919	178 085
Mise aux normes de la station d'épuration et du réseau d'intercepteurs	749	8 080	650	9 479
Programme de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées	11 953	11 400	5 445	28 798
Désinfection des eaux usées	7 085	16 800	71 350	95 235
CUSM - remplacement du collecteur Décarie	1 586	-	-	1 586
	<b>51 352</b>	<b>108 467</b>	<b>153 364</b>	<b>313 183</b>
<b>Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau</b>				
Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	<b>127 283</b>	<b>132 823</b>	<b>141 223</b>	<b>401 329</b>
<b>Direction des immeubles</b>				
Programme de protection des bâtiments industriels	1 799	440	440	2 679
<b>Total</b>	<b>360 321</b>	<b>401 438</b>	<b>384 067</b>	<b>1 145 826</b>

## PORTRAIT CONSOLIDÉ DES INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT

Pour la période 2011-2013, Montréal investira un total de 2 965 M\$ dans les réseaux de transport, incluant 836 M\$ en 2011. Ces investissements triennaux se répartissent en trois grandes catégories : des investissements en immobilisations de 1 876 M\$ pour la Société de transport de Montréal (STM), un budget de 962 M\$ pour la voirie municipale et un autre de 127 M\$ pour le Fonds d'investissement. Rappelons que ces investissements sont en partie subventionnés par les gouvernements supérieurs, particulièrement par les programmes d'aide au transport collectif et actif du gouvernement du Québec.

**Tableau 74**

### Portrait consolidé des investissements de Montréal en transport

#### Activités d'immobilisations

(en millions de dollars)

<i>Nature des investissements</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>Total 2011-2013</i>	<i>%</i>
<i>Transport collectif (Société de transport de Montréal)</i>					
Maintien et amélioration	524,2	573,2	460,3	<b>1 557,7</b>	
Développement	66,0	91,6	161,1	<b>318,7</b>	
	<b>590,2</b>	<b>664,8</b>	<b>621,4</b>	<b>1 876,4</b>	<b>63 %</b>
<i>Voirie<sup>1</sup></i>					
Chemins, rues, routes et trottoirs	155,8	203,9	226,1	<b>585,8</b>	
Ponts, tunnels et viaducs	33,0	31,0	29,5	<b>93,5</b>	
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	11,5	12,3	7,6	<b>31,4</b>	
Pistes cyclables	10,0	9,2	9,0	<b>28,3</b>	
Voirie pour projets de transport collectif <sup>2</sup>	1,6	101,9	101,1	<b>204,6</b>	
Autres actifs	4,5	6,6	7,3	<b>18,5</b>	
	<b>216,3</b>	<b>364,9</b>	<b>380,7</b>	<b>962,0</b>	<b>33 %</b>
<i>Fonds d'investissement</i>					
Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	27,3	43,7	47,5	<b>118,5</b>	
Pierrefonds Ouest, incluant nouveau boul. A-440 et prolongement boul. Pierrefonds	0,3	0,4	5,7	<b>6,4</b>	
Boul. Thimens pour développement industriel	1,8	-	-	<b>1,8</b>	
	<b>29,3</b>	<b>44,2</b>	<b>53,2</b>	<b>126,7</b>	<b>4 %</b>
<b>Total</b>	<b>835,8</b>	<b>1 073,9</b>	<b>1 055,3</b>	<b>2 965,0</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Inclut tous les investissements dans l'actif de voirie de la Ville de Montréal et de ses arrondissements, sauf ceux de la Commission des services électriques et du Fonds d'investissement.

<sup>2</sup> SRB Pie-IX et ligne de tramway Côte-des-Neiges – centre-ville, dont le financement par des sources externes doit encore être autorisé. Les éléments de l'actif de voirie seront propriété de la Ville de Montréal et sont donc compilés ici.

### Investissements de Montréal en transport collectif

Au cours des trois prochaines années, 63 % des investissements en transport seront consacrés au transport collectif. Le programme triennal d'immobilisations 2011-2013 de la STM totalise 1 876 M\$ sur trois ans, une somme qui correspond à plus de trois fois les investissements de la période 2004-2006, soit celle précédant le programme d'amélioration des services.

Pour le réseau du métro de la STM, les principaux projets de maintien et d'amélioration de l'actif sont l'acquisition de voitures de métro, pour des investissements de 505 M\$ en 2011-2013, incluant les modifications des ateliers et des équipements du métro permettant la mise en exploitation sécuritaire et efficace des nouveaux trains, les phases I, II et III de Réno-Systèmes (374 M\$), le programme *Réno-Infrastructures* (105 M\$) et la réfection de la station Berri-UQÀM (53 M\$).

Pour le réseau des autobus, les principaux projets de maintien et d'amélioration de l'actif sont l'acquisition d'autobus conventionnels (183 M\$) et articulés (42 M\$), le remplacement des systèmes d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs des autobus SAEIV (154 M\$) et le programme d'efficacité énergétique des autobus (17 M\$). Ces investissements permettront d'augmenter la fiabilité et la performance du réseau de transport collectif montréalais.

De plus, pour développer son réseau, la STM investira 145 M\$ dans la construction d'un nouveau centre de transport pour autobus, 65 M\$ dans l'application des mesures préférentielles pour autobus sur les artères ainsi que 15 M\$ dans l'acquisition de 400 abribus. Une somme de 18 M\$ est également prévue pour l'acquisition d'autobus, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun* (PAGASTC).

Bien que le financement du projet reste à finaliser, un montant total de 218 M\$ est prévu pour commencer les travaux de la ligne de tramway Côte-des-Neiges – centre-ville, soit 143 M\$ inscrits au PTI de Montréal et 75 M\$, au PTI de la STM. En 2011, un montant de 9,1 M\$, financé par la réserve financière d'agglomération de la voirie, permettra d'entreprendre l'avant-projet de cette première ligne de tramway. Le reste des montants prévus est conditionnel à l'autorisation du projet par le gouvernement du Québec.

### Investissements de Montréal en voirie

Au total, pour la période 2011-2013, la Ville de Montréal prévoit augmenter de 1 089 M\$ la valeur des éléments de son actif de voirie, ce qui inclut 126,7 M\$ pour des projets financés par le Fonds d'investissement, comme le réaménagement de l'autoroute Bonaventure et le développement du secteur de Pierrefonds-Ouest.

Consciente de la dégradation de ses infrastructures routières, la Ville de Montréal a créé, en 2006, une réserve financière de la voirie. Cette dernière permet d'augmenter les investissements destinés à la restauration et à la construction d'infrastructures routières. En 2011, la contribution à la réserve financière destinée au service de la voirie s'élève à 17,3 M\$. Ces revenus permettront d'augmenter les investissements en réfection d'artères par un paiement comptant de 9,9 M\$ dans la prochaine année.

La Ville de Montréal poursuit également ses efforts pour maintenir en bon état l'actif du réseau routier. Les investissements prévus durant la période 2011-2013 sont de 585,8 M\$ pour les chaussées (réfection du réseau artériel : 137,6 M\$), de 93,5 M\$ pour les structures routières (ponts et tunnels), de 31,4 M\$ pour les systèmes d'éclairage et les feux de circulation et de 28,3 M\$ pour les pistes cyclables.

Ces montants comprennent la poursuite des travaux de réaménagement des échangeurs Dorval (21,0 M\$ à investir par Montréal en 2011-2013) et Décarie (3,6 M\$, par le MTQ) ainsi que le réaménagement complet du carrefour Pie-IX – Henri-Bourassa (28,2 M\$), préalable à l'implantation du Système rapide par bus (SRB) Pie-IX.

#### Mise en œuvre du Plan de transport

Depuis son adoption en 2008, Montréal poursuit activement la réalisation du Plan de transport, dans la mesure des moyens financiers dont elle dispose. Les deux bilans, publiés en 2009 et 2010, font état de résultats prometteurs, notamment d'un achalandage à la STM inégalé depuis 1949, d'une croissance du réseau cyclable et de l'usage du vélo ainsi que d'une réduction des accidents routiers. Avec son PTI 2011-2013, Montréal accélère la mise en œuvre du Plan de transport en y consacrant un total de 1 530 M\$ sur trois ans, ce qui représente plus de la moitié (52 %) des investissements en transport (2 965 M\$) pour cette période.

Les projets de transport collectif de la STM comptent pour une grande part des investissements du Plan de transport, soit 1 019 M\$ sur trois ans, avec notamment le remplacement des voitures de métro (505 M\$), le projet SAEIV (154 M\$), la construction d'un nouveau centre de transport permettant d'augmenter le parc d'autobus de la STM (145 M\$), la mise en place de mesures préférentielles pour autobus (65 M\$), l'acquisition d'abribus (15 M\$) et la poursuite de l'acquisition d'autobus articulés (42 M\$) et d'autobus dans le cadre du PAGASTC (18 M\$). De plus, Montréal investit 27,6 M\$ pour améliorer l'accès aux futures gares du train de l'est de l'AMT, notamment en prolongeant et en réaménageant le boulevard Maurice-Duplessis, aux abords de la gare Rivière-des-Prairies. Enfin, Montréal a inscrit 143 M\$ à son PTI 2011-2013 et 75 M\$ à celui de la STM pour amorcer les travaux de la première ligne de tramway dans l'axe Côte-des-Neiges – centre-ville.

Concernant le transport actif, les 28,3 M\$ prévus sur trois ans pour développer et mettre à niveau le réseau cyclable permettront de maintenir l'aménagement de 50 km/an de nouvelles voies cyclables, ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif du Plan de transport de doubler le réseau cyclable entre 2007 et 2014.

La Ville de Montréal accélère ses investissements dans la sécurité et la qualité de vie en y octroyant un budget d'immobilisations inégalé de 62,2 M\$ en 2011-2013. Cette somme permettra de poursuivre le programme de sécurisation des carrefours, de mieux partager la chaussée pour le transport collectif et actif, d'implanter des mesures de modération de la circulation et de réaliser des projets pilotes de quartiers verts, en collaboration avec les arrondissements. Des interventions sont notamment prévues sur la rue Sainte-Catherine, dans les secteurs de Sainte-Marie et d'Hochelaga-Maisonneuve. De plus, Montréal investira 27,4 M\$ pour poursuivre la mise aux normes des feux de circulation, ce qui augmentera la sécurité des piétons, et pour implanter un centre de gestion de la mobilité urbaine, à la suite de l'adoption du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents en 2010.

Enfin, en plus des projets routiers déjà mentionnés (échangeurs Dorval et Décarie, carrefour Pie-IX – Henri-Bourassa, prolongement du boulevard Maurice-Duplessis), Montréal a prévu des budgets pour trois autres projets routiers du Plan de transport. Ainsi, le raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sera finalisé en 2011; des investissements sont aussi prévus pour entreprendre le prolongement du boulevard de l'Assomption et pour acquérir des terrains en vue d'accroître la capacité du pont de l'île Bizard.



---

## FONDS D'INVESTISSEMENT

### Des investissements importants dans l'économie montréalaise

En 2006, la Ville de Montréal a mis en place un fonds d'investissement afin de se doter d'un instrument favorisant l'accroissement de la richesse foncière sur son territoire. Le Fonds d'investissement consiste en une enveloppe supplémentaire consacrée aux projets majeurs d'infrastructures municipales du PTI qui offrent le meilleur potentiel de rentabilité foncière pour la Ville. La plupart de ces investissements touchent la construction d'infrastructures routières, d'aqueduc et d'égout, l'aménagement de places publiques et l'acquisition de terrains. Ainsi, par l'injection de sommes supplémentaires dans les grands projets de développement, la Ville de Montréal veut stimuler l'augmentation de ses revenus fonciers au-delà de ceux générés par l'évolution normale du marché. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que d'autres partenaires financiers contribuent également à ce fonds.

Le Fonds d'investissement est constitué d'une somme globale de 405 M\$, répartie comme suit : 124,4 M\$ en 2011, 159,5 M\$ en 2012 et 121 M\$ en 2013. La participation financière de la Ville aux projets d'investissement équivaut à environ 73,8 % des montants investis.

La Ville entreprendra le réaménagement de l'autoroute Bonaventure. La disparition de cette structure permettra de prolonger le centre-ville vers le bassin Peel et le fleuve et, par conséquent, de valoriser plusieurs terrains enclavés et d'aménager de nombreux espaces bleus et verts. Des investissements de plus de 118,5 M\$ seront consacrés à ce projet qui s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Des investissements importants seront également réalisés dans le cadre de la construction du Centre universitaire de santé McGill. Au cours de l'année 2011, 19,4 M\$ seront investis dans des travaux d'infrastructures routières. Sur la période triennale, cet important projet nécessitera des investissements de plus de 57,5 M\$.

En ce qui a trait au Quartier des spectacles, la Ville poursuit les travaux déjà amorcés, notamment le réaménagement de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Saint-Dominique, et l'aménagement de l'esplanade Clark, où une patinoire sera construite. La Ville entreprendra également des travaux de réaménagement dans le secteur sud de la rue Jeanne-Mance. Globalement, au cours de la période 2011-2013, de nombreuses interventions seront réalisées pour compléter le réaménagement du secteur de la Place des Arts. Ces investissements devraient se chiffrer à près de 49,3 M\$.

L'ensemble des investissements prévus au Fonds d'investissement est présenté en détail dans le tableau suivant.

Tableau 75

## Activités d'immobilisations – Fonds d'investissement par projets

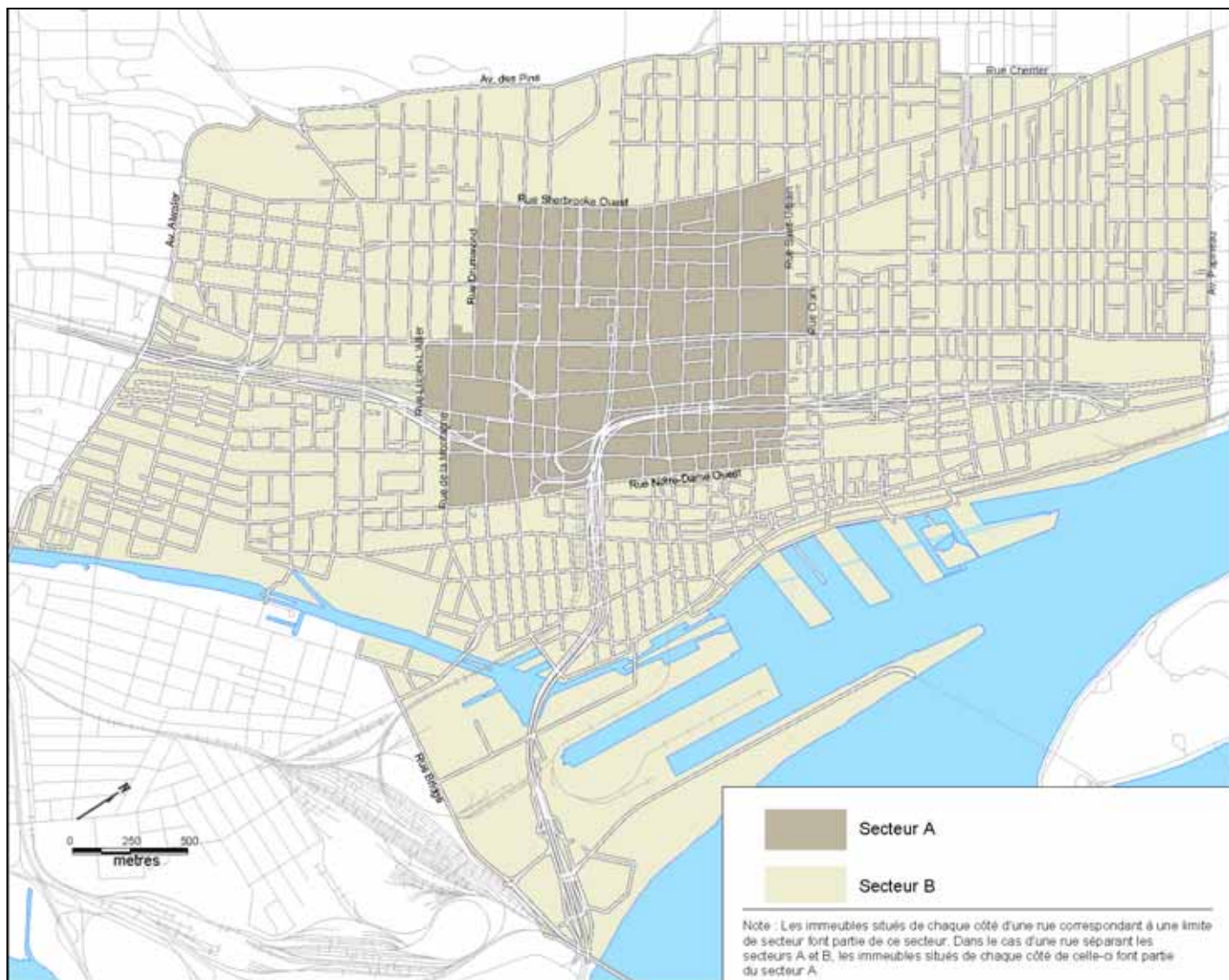
(en milliers de dollars)

Projets d'immobilisations	2011	2012	2013	Total
Bassins du Nouveau Havre - infrastructures et aménagement	2 650	5 227	3 181	11 058
Boulevard Thimens - développement industriel	1 757	-	-	1 757
Campus Outremont - infrastructures et aménagement	2 021	15 377	27 630	45 028
CHUM - infrastructures	610	6 853	-	7 463
Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	27 274	43 722	47 520	118 516
Infrastructures - École de technologie supérieure (ETS)	847	-	-	847
Infrastructures - Hôpital général juif de Montréal	400	2 600	-	3 000
Infrastructures - Île-des-Soeurs	5 499	451	-	5 950
Infrastructures - Technopôle Angus	1 879	-	-	1 879
Infrastructures et aménagement - Griffintown	7 202	6 328	1 376	14 906
Infrastructures et réaménagement - L'Acadie-Chabanel	506	3 000	-	3 506
Infrastructures pour le développement privé - site des ateliers Rosemont	416	-	-	416
Mise en valeur du boulevard De Maisonneuve	53	6 964	11 864	18 881
Namur et Jean-Talon Ouest - requalification urbaine	2 000	6 000	7 000	15 000
Pierrefonds Ouest - développement du secteur de l'Anse-à-l'Orme	269	432	5 694	6 395
Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	10 000	10 000	10 000	30 000
Quartier des spectacles - projets complémentaires	907	700	-	1 607
Quartier des spectacles - réaménagement du secteur de la Place des Arts	35 165	14 108	-	49 273
Réaménagement et infrastructures - site de Contrecoeur	4 086	5 236	-	9 322
Saint-Viateur Est - revitalisation du secteur	1 515	1 183	-	2 698
Travaux d'infrastructures - CUSM, site Glen	19 380	31 309	6 779	57 468
<b>Total</b>	<b>124 436</b>	<b>159 490</b>	<b>121 044</b>	<b>404 970</b>
<b>Financement</b>				
Subventions et autres sources de revenus	41 227	50 076	14 692	105 995
Affectation	7 369	46 096	47 520	100 985
Emprunt	75 840	63 318	58 832	197 990
<b>Total du financement</b>	<b>124 436</b>	<b>159 490</b>	<b>121 044</b>	<b>404 970</b>

## TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT : SECTEURS D'APPLICATION

Figure 6

## Taxe sur les parcs de stationnement - Secteurs d'application





---

## GLOSSAIRE ET IDIOMES

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations

### **Année-personne**

Concept utilisé par l'Administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.

### **Affectation**

Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Autres postes budgétaires**

Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.

### **Catégorie d'immeubles**

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 13 septembre 2006.

### **Charges par objets**

Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.

### **Charte de la Ville de Montréal**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la *Charte de la Ville de Montréal* que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

### **Compensation de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).

### **Cotisations de l'employeur**

Poste de dépenses, formé des avantages sociaux – divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc. – et des charges sociales – cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé – accordés aux élus et aux employés.

### **Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

### **Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif – valeur, frontage, logement, etc. – peut occasionner des déplacements fiscaux.

### **Développement**

À l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

### **Domaine d'activité**

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

### **Droits de mutation immobilière**

Droits imposés à l'acquéreur d'un immeuble à l'occasion d'une mutation immobilière. Ils sont de 0,5 % sur la valeur de la contrepartie jusqu'à 49 999 \$, de 1 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 50 000 \$ et 249 999 \$, de 1,5 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 250 000 \$ et 499 999 \$ et de 2 % sur toute valeur excédentaire. (*Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ -10-007*)

**Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

**Éco-quartier**

Programme destiné à promouvoir les initiatives de citoyens souhaitant faire partie d'un organisme qui se consacre à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement.

**Efficacité**

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

**Efficienc**

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

**Employé en disponibilité**

Employé permanent dont le poste permanent a été aboli et qui n'est plus titulaire d'un poste.

**Employé en disponibilité hors structure**

Employé en disponibilité qui n'est assigné à aucun poste autorisé de la structure administrative d'un arrondissement ou d'un service central de la Ville.

**Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

**Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, fait l'objet d'une limitation de son augmentation – maximum de 5 % – à des fins d'harmonisation fiscale.

**Fonction municipale**

Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Électricité; Frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

**Montréal international**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Plan d'affaires**

Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.

### **Programme**

En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.

### **Protection**

À l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et au maintien des éléments de l'actif.

### **Quotes-parts**

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

L'ensemble des quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constitue la principale source de revenus de l'agglomération.

### **Redevance – conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

### **Règlement d'emprunt**

Autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

### **Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.



**Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

**Rôle de perception**

Registre où est colligée l'information relative à la répartition des taxes imposées. Il indique aussi le nom de chaque propriétaire, la valeur imposable de chaque immeuble, le taux de chaque taxe foncière, le montant des taxes payables par chaque contribuable et le montant de tous les arrérages de taxes dues par chaque contribuable. Ce rôle est un document public.

**Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

**Service central**

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

**Tarifification**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.

**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taux de valorisation ou de mise en valeur**

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

### IDIOMES

### NOTION DE TERRITOIRE

#### **Agglomération de Montréal**

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### **Municipalité locale**

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (Source *MAMROT*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (Source *MAMROT*).

#### **Ville centrale (Ville centre)**

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal, par le biais d'instance décisionnelle compétente, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### **Villes reconstituées**

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

#### **Villes liées**

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

## NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

### **Compétences d'agglomération**

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### **Services d'agglomération**

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidants de l'île de Montréal.

### **Compétences locales**

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
  - des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

### NOTION D'INSTANCE DÉCISIONNELLE

#### **Conseil d'agglomération**

- Une instance décisionnelle de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

#### **Conseil municipal**

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'un des quatre instances décisionnelles;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

#### **Conseil d'arrondissement**

- Une instance décisionnelle de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

#### **Comité exécutif**

- Instance décisionnelle de la Ville de Montréal, formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

#### **Instances décisionnelles**

La Ville de Montréal comprend quatre instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

---

## NOTION DE BUDGET

### **Budget de la Ville de Montréal**

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

### **Budget du conseil municipal**

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

### **Budget du conseil d'agglomération**

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

### **Budget de l'arrondissement**

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

### **Adoption du budget**

Malgré le cinquième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), lorsque, le 1<sup>er</sup> janvier, le budget de la ville n'est pas adopté, le quart de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre, si à chacune de ces dates le budget n'a pas été adopté (*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q. chapitre C-11.4, article 148.1).

Le conseil peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474.4 à 474.7).

### **Adoption du budget lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité**

Le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474 – paragraphe 1).

### NOTION DE QUOTES-PARTS

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, stipule que la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

## NOTION DE TAXES

### **Taxes de la Ville de Montréal**

Comprennent les taxes d'agglomération, les taxes municipales locales et les taxes d'arrondissement.

- **Taxes d'agglomération**

Taxes relevant du conseil d'agglomération versées par l'ensemble des citoyens de l'agglomération visés pour les services d'agglomération.

- **Taxes municipales locales**

Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.

- **Taxes d'arrondissement**

Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

### NOTION DE TRANSACTIONS À ÉLIMINER INTER-ENTITÉS

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions inter-entités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.



## NOTION DE TRANSACTIONS À ÉLIMINER INTER-ENTITÉS

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions inter-entités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.



INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

**A-P.**

Année-personne

**AMT**

Agence métropolitaine de transport

**CCSP**

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

**CESM**

Complexe environnemental de Saint-Michel

**CHUM**

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

**CIM**

Conseil interculturel de Montréal

**CIRANO**

Centre interuniversitaire de recherche, de liaison et de transfert des savoirs en analyse des organisations

**CMM**

Communauté métropolitaine de Montréal

**CSE**

Commission des services électriques

**CSST**

Commission de la santé et de la sécurité du travail

**CUSM**

Centre universitaire de santé McGill

**FODIM**

Fonds de développement International de Montréal

**LCV**

Loi sur les cités et villes

**MAMROT**

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

**MAPAQ**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**MI**

Montréal international

**MESS**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**OMH**

Office municipal d'habitation

**PAGASTC**

Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun

**PR@M**

Programme [réussir@montréal](#)

**PTI**

Programme triennal d'immobilisations

**RMR**

Région métropolitaine de recensement

**RRQ**

Régie des rentes du Québec

**SAC**

Service d'avis à la communauté évoluée

**SAEIV**

Systèmes d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs des autobus

**SDC**

Société de développement commercial

**SHDM**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**SOFIL**

Société de financement des infrastructures locales du Québec

**SPVM**

Service de police de la Ville de Montréal

**SRB**

Système rapide par bus

**STM**

Société de transport de Montréal

**TECQ**

Taxe sur l'essence et contribution du Québec

**TGT**

Taux global de taxation



## DES CHIFFRES QUI PARLENT DE MONTRÉAL

Agglomération de Montréal	16 municipalités	500 kilomètres carrés
Ville de Montréal	19 arrondissements	365 kilomètres carrés

Population	Habitation
<p>Ville de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 651 235 habitants</li> </ul> <p>Agglomération de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 887 983 habitants</li> <li>➤ 474 155 familles</li> <li>➤ 51,9 % de femmes et 48,1 % d'hommes</li> <li>➤ Naissances : 22 982</li> <li>➤ 31 % de la population de l'île de Montréal est immigrante</li> <li>➤ 56 % de la population peut soutenir une conversation en français et en anglais, 30 % uniquement en français et 11 % uniquement en anglais</li> <li>➤ 66 % des immigrants du Québec s'installent à Montréal, et 87 % dans la RMR<sup>1</sup></li> </ul> <p>Grand Montréal (RMR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 814 738 habitants</li> </ul>	<p>Ville de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 743 204 ménages (2006)</li> <li>➤ 65,6 % des ménages sont locataires</li> <li>➤ 795 728 logements (2010)</li> <li>➤ Revenu médian des ménages : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 51 842 \$ (2005)</li> </ul> </li> <li>➤ Valeur foncière des immeubles, au rôle de 2011-2013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 197,4 G \$</li> <li>dont près des 2/3 sont attribuables aux immeubles résidentiels</li> </ul> </li> </ul> <p>Agglomération de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 831 791 ménages (2006), dont 62 % sont locataires</li> <li>➤ 889 691 logements (2010)</li> <li>➤ Revenu médian des ménages : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 57 792 \$ (2005)</li> </ul> </li> </ul>
Sécurité	Infrastructures routières et piétonnières
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 4 600 policiers</li> <li>➤ 33 postes de quartier</li> <li>➤ Plus de 140 policiers attirés au métro de Montréal</li> <li>➤ 2 305 pompiers</li> <li>➤ 65 casernes</li> <li>➤ Près de 1 800 premiers répondants formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ville de Montréal : 839 km d'artères, 4 200 km de rues et 6 550 km de trottoirs</li> <li>➤ 150 km d'autoroutes</li> <li>➤ 14 ponts et 1 tunnel permettant d'entrer et de sortir de l'agglomération</li> <li>➤ 660 structures gérées par la Ville</li> </ul>

<sup>1</sup> RMR : Région métropolitaine de recensement

<p style="text-align: center;"><b>Transport actif et collectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Agglomération de Montréal : 530 km de voies cyclables</li> <li>➤ 5 000 vélos BIXI répartis dans 400 stations :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 millions de déplacements à la mi-novembre 2010</li> </ul> </li> <li>➤ 31,5 km de réseau piétonnier intérieur, l'un des plus étendus au monde</li> <li>➤ 1 680 autobus et 102 minibus de la Société de transport de Montréal</li> <li>➤ 209 lignes d'autobus, dont 20 de nuit et 31 offrant le service « 10 minutes max »</li> <li>➤ 18 voies réservées au transport collectif</li> <li>➤ 4 lignes de métro, incluant 71 km de voies et 68 stations</li> <li>➤ 382, 8 millions de déplacements en 2009</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Infrastructures d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 7 usines de production d'eau</li> <li>➤ Production quotidienne de 1,8 million de mètres cubes d'eau</li> <li>➤ 14 réservoirs et 9 postes de surpression</li> <li>➤ 740 km de conduites principales et 3 572 km de conduites secondaires</li> <li>➤ 22 605 bornes d'incendie et vannes d'isolement</li> <li>➤ 32 348 vannes et chambres de vanne</li> <li>➤ 1 station d'épuration des eaux usées, la 3<sup>e</sup> plus grande au monde</li> <li>➤ Traitement quotidien de 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées</li> <li>➤ 90 km d'intercepteurs et 620 km de collecteurs principaux</li> <li>➤ 4 134 km de conduites secondaires d'égout</li> <li>➤ 145 433 puisards et 64 169 regards</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environ 675 000 arbres sur le domaine public</li> <li>➤ 17 grands parcs et 3 grands parcs en devenir</li> <li>➤ Le Complexe environnemental de Saint-Michel</li> <li>➤ 7 écocentres</li> <li>➤ 28 éco-quartiers</li> <li>➤ 1 centre d'expertise sur les matières résiduelles</li> <li>➤ Près de 1 160 parcs locaux</li> <li>➤ 16 stations d'échantillonnage de la qualité de l'air</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 12 centres de santé et services sociaux</li> <li>➤ 28 centres locaux de services communautaires (CLSC)</li> <li>➤ 20 centres hospitaliers, incluant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 centres universitaires : CHUM, CUSM et Hôpital Sainte-Justine</li> <li>○ 3 instituts, dont 1 centre jeunesse</li> </ul> </li> <li>➤ 60 centres d'hébergement et de soins de longue durée</li> <li>➤ 14 centres de réadaptation</li> </ul>



<p style="text-align: center;"><b>Culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 96 910 emplois directs et 60 798 emplois indirects</li> <li>➤ Des retombées directes de près de 8 G\$, soit 6 % du PIB de la métropole</li> <li>➤ Au 2<sup>e</sup> rang des domaines du savoir, devant l'aérospatiale et les sciences de la vie</li> <li>➤ Près de 70 % des emplois du secteur culturel du Québec</li> <li>➤ La Grande Bibliothèque et un réseau de 44 bibliothèques publiques</li> <li>➤ Plus de 60 institutions muséales</li> <li>➤ Près d'une centaine de festivals qui génèrent des retombées économiques de 200 M\$</li> <li>➤ Plus de 150 salles de spectacles offrant plus de 65 000 sièges</li> <li>➤ 200 troupes de théâtre, 50 compagnies de danse et 700 ateliers d'artistes</li> <li>➤ Le réseau Accès culture attirant 600 000 visiteurs annuellement</li> <li>➤ Ville de design UNESCO depuis 2006</li> <li>➤ Le Quartier des spectacles et deux arrondissements protégés (Vieux-Montréal et le mont Royal)</li> <li>➤ Le Conseil des arts, le premier du Canada</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 17 500 000 visiteurs</li> <li>➤ 7 000 000 touristes</li> <li>➤ Des retombées de 2,1 G\$</li> <li>➤ 58 159 emplois soutenus par l'industrie touristique montréalaise</li> <li>➤ 2<sup>e</sup> ville en importance au Canada pour le volume de visiteurs</li> <li>➤ 31 500 chambres d'hôtel</li> <li>➤ Un taux d'occupation annuelle de 61 % en hôtellerie</li> <li>➤ En 2009, avec 77 congrès : le 1<sup>er</sup> rang canadien, le 2<sup>e</sup> rang nord-américain et le 25<sup>e</sup> rang mondial pour le nombre de congrès internationaux</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Éducation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 4 universités : 2 francophones et 2 anglophones</li> <li>➤ 7 établissements universitaires affiliés</li> <li>➤ 12 collèges publics : 9 cégeps francophones (49 245 étudiants à temps plein) et 3 anglophones (18 076 étudiants à temps plein)</li> <li>➤ 5 commissions scolaires, soit 3 francophones (141 290 élèves) et 2 anglophones (52 804 élèves)</li> <li>➤ 163 669 inscriptions universitaires, tous cycles confondus</li> <li>➤ 41 132 diplômes universitaires décernés en 2009, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 6 585 diplômés à la maîtrise</li> <li>○ 1 012 diplômés au doctorat</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Organisations internationales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 70 organisations internationales : aérospatiale, éducation, environnement, sciences de la vie et autres activités</li> <li>➤ 113 centres financiers</li> <li>➤ 90 délégations consulaires</li> <li>➤ Plus de 1 250 filiales de sociétés étrangères</li> </ul>

Publié par la Ville de Montréal  
Service des finances  
**ville.montreal.qc.ca/finances**

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 978-2-7647-0956-6

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Centre d'impression numérique et  
de communications visuelles  
07.30.095-0

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.





